

# 2023

## Rapport d'activités

Commission communautaire française







# Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois

Rapport d'activités 2023 et perspectives 2024

**Commission communautaire française**

Rue des Palais, 42  
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

[www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels)

Vous retrouverez cette publication sur [www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels)  
à la rubrique «Qui sommes-nous ?».



## INFORMATION À CONNAÎTRE AVANT DE PARCOURIR CE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Chères Lectrices et chers Lecteurs,

Dans le but exclusif d'offrir à toutes et à tous une lecture encore plus aisée et compréhensible de ce rapport d'activités 2023, nous avons opté pour une écriture beaucoup plus fluide en employant uniquement le « **MASCULIN NEUTRE** ».

Bien évidemment, en veillant à respecter :

- le Décret de la Communauté française du 21 juin 1993 qui impose la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les actes officiels, la correspondance administrative et la publication d'offres ou de demandes d'emploi et
- l'obligation légale d'être conforme à la norme européenne WCAG 2.0 niveau AA qui impose à rendre « accessible » la lecture et la compréhension des textes publiés sur les sites Internet et les applications mobiles des organismes du secteur public à toutes les personnes en situation de handicap.

Nous remercions encore et toujours la Ligue braille et plusieurs de ses membres d'avoir accepté de réaliser des exercices de lecture de nos textes à l'aide de logiciels de synthèse vocale NVDA et JAWS.

Leurs réactions et conclusions nous avaient permis de faire ce choix, que nous maintenons pour ce rapport d'activités 2023.

Très bonne lecture!

**Pour information : vous trouverez la définition de tous les sigles repris entre parenthèses sous la rubrique "Abréviations/Glossaire".**



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	10
<b>SERVICE SecrÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>16</b>
CELLULE COMMUNICATION	18
CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)	21
CELLULE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'ÉGALITE DES CHANCES	24
CELLULE NON MARCHAND	27
CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES	29
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	32
SERVICE INSPECTION	34
SERVICE JURIDIQUE	40
SERVICE SOCIAL	46
SERVICE CONTRÔLE INTERNE	47
CELLULE D'APPUI	48
<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>52</b>
SERVICE ENSEIGNEMENT	54
LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE	62
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	66
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	76
SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES	80
SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	84

<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE</b>	<b>88</b>
SERVICE AFFAIRES SOCIALES	90
SERVICE SANTÉ	98
SERVICE COHÉSION SOCIALE	108
<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>	<b>118</b>
SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT	120
SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES	126
SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION	132
SERVICE INITIATIVES - INFORMATION	138
<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT</b>	<b>142</b>
SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT	148
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES	156
<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>168</b>
CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	172
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE	178
SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES	180
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	186

<b>DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES</b>	<b>190</b>
SERVICE BUDGET, COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE	192
SERVICE MAINTENANCE, ASSISTANCE, PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES (MAPI)	194
SERVICE ACHATS	204
CELLULE TRANSITION	206
<b>CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES</b>	<b>208</b>
<b>ABREVIATIONS / GLOSSAIRE</b>	<b>210</b>
<b>RÉALISATION DE L'OUVRAGE</b>	<b>215</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>216</b>

# PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

L'année 2023 a été une année bien chargée pour l'Administration de la Commission communautaire française (COCOF). Ce fut, en effet, la première année complète après la crise COVID-19 ainsi que la dernière année complète avant les élections régionales en 2024.

Le rapport d'activités est un temps de pause pour faire le bilan a posteriori de tout le travail effectué par nos services au bénéfice des citoyens bruxellois.

Cette année, ce rapport se finalise en même temps que nos propositions d'amélioration continue - de nos actions, programmes et projets - réunies dans notre Mémoire, qui ont été transmises aux négociateurs à l'intention du futur Collège de la COCOF.

Dans ces deux documents, nous voulons, en tant que travailleurs de la COCOF, rappeler avec force notre vision et l'engagement de toute l'administration à répondre en priorité aux besoins des Bruxellois.

Cet engagement s'est traduit par notamment ces quelques actions, choisies parmi tant d'autres, et qui en sont représentatives :

- en 2023, le secteur Transport scolaire a été et est toujours lourdement impacté par une série de facteurs que la COCOF ne contrôle pas.

Les familles ont, cependant, besoin que leurs enfants soient amenés à leur école spécialisée et puissent poursuivre une scolarité prenant en compte leurs spécificités. Ensemble, nous avons dès lors conçu des solutions créatives pour compenser la hausse des prix du carburant et la pénurie de chauffeurs afin de continuer de répondre aux besoins de ces familles.

- dans le secteur Enseignement, 2023 a été une grande année avec l'ouverture au mois de septembre, sous notre pouvoir organisateur, de deux nouvelles écoles secondaires à Anderlecht sur le campus du CERIA : l'École Jules Verne et le LAB Marie Curie...

Assurer une augmentation de l'offre d'enseignement en pédagogie active dans cette partie de la Région de Bruxelles-Capitale, dans de nouveaux bâtiments spécialement conçus pour répondre aux besoins pédagogiques, était un fameux défi, relevé avec brio par la COCOF.

- dans les secteurs Social, Santé, Culture, Sport, Handicap, la COCOF soutient également beaucoup de projets. Bruxelles regorge, en effet, d'initiatives et de projets innovants portés par des ASBL et des pouvoirs locaux qui permettent de créer du lien, de la cohésion sociale entre ses habitants.

Cela a pour effet que notre Capitale, malgré ses difficultés, soit une ville présentant un réseau dense d'offres de proximité dans de nombreux domaines, qui apportent tous une plus-value au vivre et au faire-ensemble.

- dans le secteur Cohésion sociale, 220 opérateurs ont été agréés en 2023. Un beau défi pour ces derniers, pour les coordinateurs, pour les développeurs informatiques, ainsi que pour notre service Cohésion sociale qui s'est investi à 200 % dans ces projets.

- dans les secteurs Social et Santé, une importante réforme du Décret Ambulatoire est en cours d'implémentation. Elle s'inscrit dans le projet plus global du Plan Social Santé Intégré (PSSI) qui vise à organiser l'offre de soins et de services intégrés en tenant compte de la réalité de vie des Bruxellois. Je salue l'important travail fourni par les équipes en collaboration avec celles de Vivalis et d'IRISCARE pour mettre en œuvre les modifications qu'a engendré cette réforme.
- dans le secteur Culture, 39 opérateurs - qui bénéficiaient annuellement de subventions facultatives - ont obtenu une convention pour une durée de 5 ans. Ce qui porte à 57 le nombre total d'opérateurs actifs dans les domaines de la culture, en Théâtre, Audiovisuel, Littérature, Danse, ou encore Musique.
- dans le secteur Aide aux personnes en situation de handicap, j'aimerais souligner qu'un travail important a été effectué cette année par nos services pour organiser le transfert des aides individuelles matérielles vers Iriscare. Ce travail de coopération fut essentiel pour assurer une transition fluide pour les bénéficiaires et pour garantir la continuité de leurs droits. En 2024, le même exercice sera mené avec Actiris pour le transfert des aides individuelles à l'emploi.

Ces compétences transférées nous ont également permis de repenser notre modèle de reconnaissance de la situation de handicap, notamment compte tenu du besoin de prise en charge des personnes en grande dépendance.

Plus que jamais, alors que les besoins de soutien à la population n'ont jamais été aussi criants, il est essentiel que la COCOF s'inscrive dans la complémentarité avec les autres administrations bruxelloises. De grands pas ont été réalisés en ce sens ces dernières années et se sont poursuivis cette année. Ils nous ont permis de travailler concrètement et

efficacement ensemble sur des projets essentiels, tels que ceux cités plus haut, mais aussi la création de la Maison de l'Autisme et du portail Internet handicap.brussels, la mise en œuvre et la négociation des accords du non marchand, la rédaction et l'approbation de décrets et ordonnances conjoints approuvés simultanément par les différents parlements, ainsi que la gestion de crises telles que la COVID-19, la crise ukrainienne, ou encore la situation de crise à la Gare du midi.

Je tiens à remercier une fois de plus l'ensemble de mes collègues pour leur investissement présent et futur pour permettre à la COCOF d'exercer sa mission au service des Bruxellois avec agilité et en complémentarité avec les autres institutions publiques de la Région, car c'est ensemble que nous pourrons combler les besoins de la population et faire de la capitale un lieu où il fait bon vivre.

**Bernadette LAMBRECHTS,**  
Administratrice générale



# LA COCOF EN BREF

## Historique

---

Dès la révision constitutionnelle de 1970, deux institutions spécifiques pour chacune des Communautés sont créées à Bruxelles les Commissions française et néerlandaise de la Culture.

La révision de la Constitution de 1988 et la loi spéciale du 12 janvier 1989 organisent la reprise des compétences (étendues) des anciennes Commissions de la Culture par deux nouvelles collectivités politiques chargées de la gestion des matières relevant de leur Communauté : les Commissions communautaires française et flamande, dotées chacune d'une assemblée et d'un organe exécutif.

En 1993, la Constitution prévoit la possibilité pour la Région wallonne (RW) et la Commission communautaire française (COCOF) d'exercer des compétences de la Communauté française (CF) qui leur sont transférées

Enfin, en 2001, à la suite des accords du Lambermont et du Lombard, les moyens sont revus à la hausse.

A partir de juillet 2014, suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, elle reçoit également la compétence de la promotion de la santé.

## Organes politiques et administratifs

---

La COCOF constitue une seule personne juridique, mais elle est soumise à un dédoublement fonctionnel. Elle agit comme entité fédérée autonome dans la gestion des matières dont l'exercice lui a été transféré et comme pouvoir décentralisé et subordonné pour le reste.

L'action de la COCOF dans les matières transférées représentent 80% de ses dépenses.

## Gouvernement francophone bruxellois (GFB)

Constitutionnellement appelé "Collège de la Commission communautaire française", le Gouvernement francophone bruxellois est composé des ministres et secrétaires d'Etat du rôle linguistique français du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour cette législature, le Collège compte cinq ministres désignés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour un mandat de cinq ans. Ils sont politiquement responsables devant celui-ci.

## Parlement francophone bruxellois (PFB)

Peu connu, il traite pourtant de problèmes qui touchent le quotidien de la population bruxelloise : handicap, santé mentale, promotion de la santé, accompagnement social pour les personnes en difficultés, maisons médicales, plannings familiaux, enseignement et formation professionnelle, culture, sport...

Le champ d'application des décrets et règlements qu'il vote est limité, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale à diverses institutions unilingues francophones.

Vous retrouverez ce travail d'envergure sur le site [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

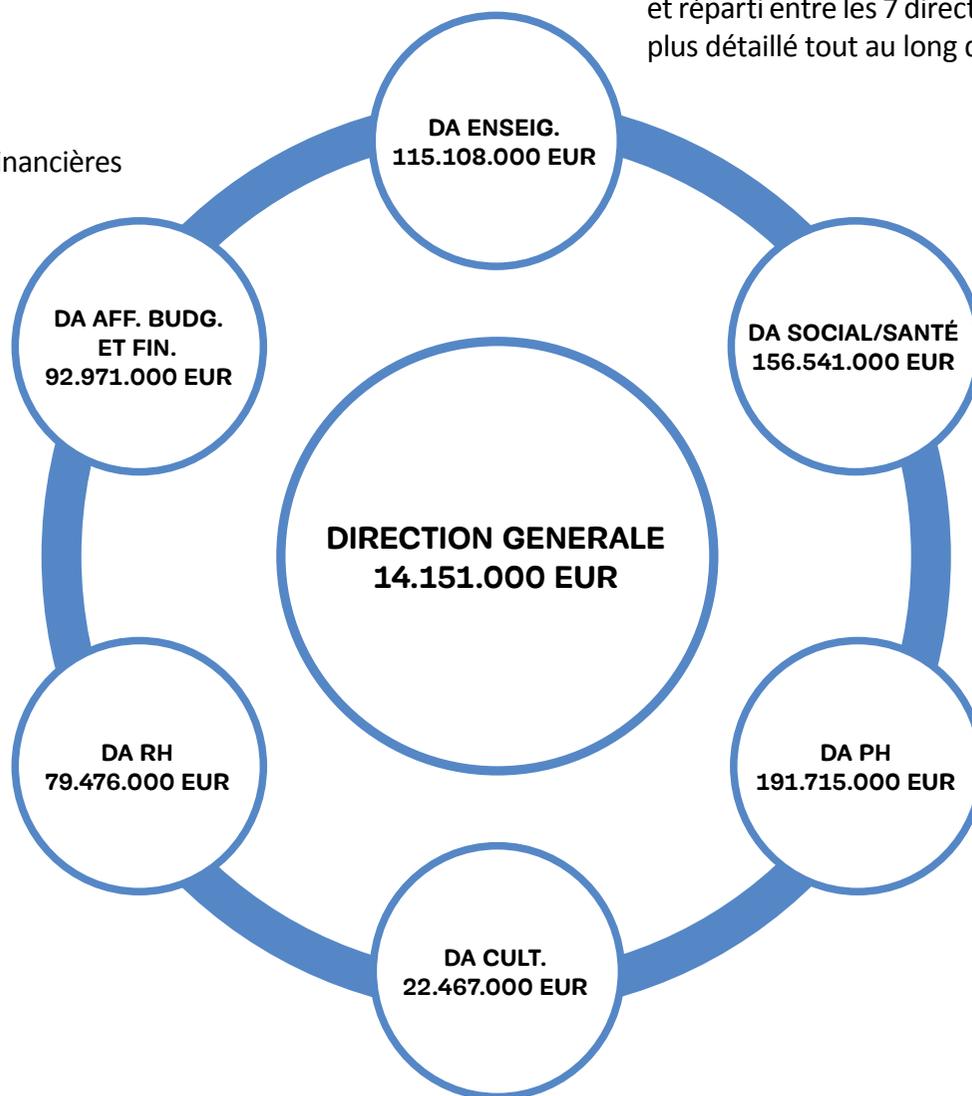
La COCOF se compose d'une direction générale (DG) et de 6 directions d'administration (DA) :

- Enseignement
- Social / Santé
- Personnes handicapées
- Culture
- Ressources humaines
- Affaires budgétaires et financières

Chaque direction comprend différents services et/ou cellules que vous retrouverez dans la table des matières et dans l'organigramme.

Ci-dessous, le budget arrondi alloué à la COCOF, soit 672.429.000 EUR, et réparti entre les 7 directions pour cette année 2023. Vous le retrouverez plus détaillé tout au long de ce rapport.

Bonne lecture !



# PARTENAIRES DE LA COCOF



## **VALEURS DE LA COCOF**

**Service public**

**Solidarité**

**Efficacité, efficience**

**Participation**

**Éthique**

**Professionalisme**

# SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Créé il y a seulement une dizaine d'années, le service Secrétariat général assure le déploiement des politiques transversales en coordonnant l'action des différents services dans des matières dites transversales.

Il lui appartient, par ailleurs, l'organisation dans son ensemble et le partenariat avec le Collège de la Commission communautaire française (COCOF).

Son rôle d'interface entre le Collège de la COCOF et l'ensemble des services de l'administration est rendu possible grâce à l'effort constant de collaborateurs issus de départements différents, aux attentes et aux compétences variées.

Pour exercer ses missions, le Secrétariat général est composé de multiples cellules et d'une équipe composée de profils d'expertises fonctionnelles variées et de tous niveaux hiérarchiques. Il traite de domaines variés allant des accords du non marchand aux relations internationales, en passant par l'égalité des Chances et la lutte contre les inégalités, la communication, la démarche d'évaluation qualitative ou encore le contrôle de l'utilisation des subventions.

Outre la collaboration interservices menée par les cellules, dont les réalisations et les projets sont développés dans les pages qui suivent, le Secrétariat général peut également compter sur tout l'investissement des agents responsables de la chancellerie, de la politique générale, de l'assurance volontariat ou du bien-être psychosocial.

Les métiers de support indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration sont assurés par un pool de personnel polyvalent de première ligne. Ces agents relèvent également du Secrétariat général.

## CELLULE COMMUNICATION

La cellule Communication vise à promouvoir l'interaction entre l'institution et le public dans toutes ses composantes (collègues, citoyens, associations, médias, autres institutions...)

Elle développe deux axes de travail :

- une communication interne tournée vers les agents de la Commission communautaire française (COCOF) au moyen d'échange d'informations, d'articles et documents publiés sur l'intranet, de la diffusion via la boîte email « InfoCOCOF », d'affichage sur les nouveaux écrans dans les bâtiments, de soutien à la conception et à la mise en place de stratégies et de plans de communication pour les projets de services demandeurs, de la conception de supports graphiques (affiches, flyers, etc.) et de l'organisation d'événements internes ;
- une communication externe tournée vers tous les autres publics (membres de nos organes législatifs et exécutifs, autres administrations, associations, journalistes, grand public, etc.) à travers le site Internet officiel de l'administration ainsi que des sites satellites de services spécifiques et les réseaux sociaux ; la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans de communication pour l'administration elle-même ainsi que l'organisation d'événements externes (salons, fête de l'IRIS...).

## Réalisations et faits marquants 2023

La cellule Communication peut se féliciter de nombreuses réalisations cette année.

Lancement du site Internet de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) de la COCOF <https://pse.ccf.brussels/>, afin de permettre aux parents, élèves, étudiants, écoles et partenaires, de mieux comprendre ce qu'est la PSE et de fournir à tous des informations « santé » fiables.

Organisation les 25 janvier et 2 février des fêtes du Nouvel An : la première, à l'Auditorium Jacques Brel, en la présence de 466 agents et anciens agents, de nombreux artistes et de Ministres du Gouvernement Francophone Bruxellois (GFB), et la deuxième, pour le personnel de l'accompagnement scolaire au Centre Tour à plomb.

Participation de la COCOF à la fête de l'Iris le dimanche 7 mai. À cette occasion, ce sont les secteurs et associations de la « Direction d'administration des Affaires culturelles, de la Jeunesse et du Sport » qui ont pu animer notre stand au « Public Village ».

Participation du personnel de la COCOF aux 20 kilomètres de Bruxelles le dimanche 28 mai. 56 agents ont porté fièrement les couleurs de la COCOF lors de cet événement.

Accompagnement du service du Transport scolaire dans leur communication sur le nouveau service de « rang accompagné en transport en commun », notamment par la création d'une vidéo à l'intention des parents des élèves concernés.

Organisation le 28 septembre d'un après-midi de célébration pour la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), en collaboration avec

une ASBL jettoise, dans le cadre d'une journée de rencontre entre les agents de la COCOF et les milieux associatifs subventionnés par la COCOF et en collaboration avec la cellule Transition. Les ASBL présentées lors de cette journée participent à l'appel à projet « Associations en transition » porté par la Ministre-Présidente de la COCOF.

Organisation le 5 décembre de l'événement annuel « La COCOF fait son cinéma », en collaboration avec le service Cohésion sociale, qui rassemble les agents de l'administration et le milieu associatif autour d'un film et d'une thématique d'actualité. De nombreux agents et associations ont pu découvrir le film « AMAL », en présence du réalisateur du film, et débattre ensuite des thèmes abordés.

Tout au long de l'année, la cellule Communication a également réalisé les activités suivantes :

- accompagnement de services demandeurs pour la mise en accessibilité de leurs documents ;
- cérémonies de prestation de serment pour une trentaine d'agents qui ont terminé leur stage avec succès ;
- mise en valeur des activités des différents services par la rédaction ou la publication d'articles ou d'informations à leur sujet sur l'Intranet, le site Internet et les réseaux sociaux;
- publication et parution du rapport d'activités 2022, en collaboration avec une coordinatrice, une équipe de 7 relecteurs et un responsable de la mise en « Accessibilité Web », afin de vérifier le respect des exigences de la directive européenne (UE) 2016/2102;

- création d'affiches, de posters, de publicités institutionnelles, d'infographies, de cartes de vœux ;

- réponses aux questions posées par les visiteurs de nos différents réseaux sociaux et sites Internet ;

- organisation de petits événements à destination des agents, tels qu'une séance photo pour le trombinoscope de la COCOF, un échange de plantes, la journée du Pull de Noël...

En 2023, la cellule Communication a vécu des changements notables : un départ à la retraite, trois nouvelles collègues venues renforcer l'équipe, dont une graphiste et deux agentes qui reprennent l'organisation événementielle, tandis qu'un agent s'occupe désormais du community management de la COCOF.

---

## Perspectives 2024

---

Outre les événements récurrents, l'accompagnement des services dans leur communication journalière par la création de communiqués, la mise à jour quotidienne des différents médias, la cellule Communication aura quelques chantiers à poursuivre et à lancer :

- continuer à accompagner les différents services pour la production de contenus répondant aux exigences d'accessibilité liée à la directive européenne (UE) 2016/2102, afin que tous les documents présents sur le site Internet mais aussi l'Intranet et tous les sites connexes de la COCOF répondent aux normes d'accessibilité ;

- refondre le site Intranet avec un changement de technologie plus en adéquation avec nos outils Office 365 ;
- élaborer le rapport d'activités 2023 ;
- lancer une nouvelle newsletter interne grâce au nouvel Intranet et créer une newsletter externe ;
- augmenter la présence sur les réseaux sociaux et explorer de nouveaux supports plus digitaux comme la vidéo, le motion design, etc.



## CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)

La CADEQ est active sur deux secteurs :

### 1. Secteur ambulatoire dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé

La cellule Accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) a été créée au sein de l'administration en 2010 par le Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Elle est composée d'une seule agente qui accompagne plus de 150 services agréés dans 10 secteurs et s'y ajoute les organismes représentatifs et de coordination sectorielle.

Son rôle spécifique d'interface entre l'administration, les services agréés concernés et le politique est défini par le Décret précité et son arrêté d'application. Elle a pour mission principale d'informer et d'accompagner méthodologiquement la mise en œuvre exigée de la démarche d'évaluation qualitative (DEQ) auprès des services et des organismes représentatifs et de coordination sectorielle agréés.

Tous les trois ans, elle est à l'initiative du lancement des procédures de la DEQ : invitation aux services ambulatoires de proposer des thématiques de travail sectorielles, classification de celles-ci, communication des thèmes validés par les Conseils consultatifs bruxellois francophone, sections « Aide et soins à domicile » et « services Ambulatoires » et par le Collège. Et enfin, l'analyse et la validation des projets déposés.

Tout au long de l'année, elle informe, accompagne et encadre l'ensemble des projets mis en œuvre dans les secteurs Ambulatoires en se déplaçant vers les équipes sur leur terrain.

La CADEQ recueille des données spécifiques sur la mise en œuvre des projets qui permettent l'élaboration du rapport annuel, prévu par le Décret. Ce rapport est transmis pour information aux deux sections compétentes du Conseil consultatif et au Parlement bruxellois. Il est ensuite partagé sur le site Internet de la Commission communautaire française (COCOF).

### Réalizations et faits marquants 2023

En 2023, la grande majorité des services agréés a déposé à l'administration et a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sa première année du cinquième triennat DEQ, depuis son inscription dans le Décret.

Ceux-ci ont eu à choisir dans la liste sectorielle officielle leur thématique de travail pour les trois années à venir. (Procédure reprise dans le rapport d'activités 2022.)

Certaines maisons médicales agréées selon un autre tempo débutent, en 2023, leur deuxième voire leur troisième année de triennat. Les maisons médicales agréées provisoirement en 2023 et dans l'obligation de débuter un projet DEQ dans les deux premières années, ont été spécifiquement informées et leur formulaire " Projet " déposé, en temps et en heure, a été validé par la CADEQ.

## Perspectives 2024

L'attention restera portée sur les missions initiales attitrées de la CADEQ, soit : l'information, l'accompagnement méthodologique et l'encadrement des projets DEQ en cours dans les secteurs relevant de l'Ambulatoire. La CADEQ reste disponible au soutien plus spécifique de certains services à leur demande malgré l'augmentation de la charge de travail et du nombre de services nouvellement agréés.

Les services agréés en 2023 et 2024, en tant que Maison médicale ou Centre de Santé, bénéficieront d'un accompagnement particulier afin de leur permettre de déposer un premier projet DEQ en toute connaissance des tenants et aboutissants de la DEQ.

En juillet 2024, un courrier explicatif, le formulaire "Projet" vierge et la liste sectorielle thématique leur seront transmis (six mois avant la date de dépôt : le 31 décembre 2024).

Tout au long de l'année, chaque service Ambulatoire agréé a la possibilité d'entrer en contact avec la CADEQ, qui répond, de la manière la plus appropriée, aux demandes diverses.

La CADEQ rédigera le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre des DEQ, prévu par le Décret, en se basant sur les informations récoltées au sein des rapports d'activités des services et lors des rencontres annuelles.

## 2. Secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap

Le Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (article 102) et les arrêtés sectoriels d'application entrés progressivement en vigueur ont instauré la réalisation d'une évaluation interne par les associations agréées.

Depuis mai 2019, une nouvelle agente a rejoint la CADEQ pour accompagner spécifiquement la mise en œuvre de cette démarche d'évaluation dans le secteur Aide aux personnes en situation de handicap. Elle a notamment coordonné l'élaboration d'une circulaire explicative afin de faciliter la réalisation de cette évaluation par les associations concernées, en s'appuyant sur le cadre réglementaire et en précisant les modalités de mise en œuvre.

Les missions de la CADEQ, telles que définies dans cette circulaire explicative (mise à jour en octobre 2023), sont les suivantes :

- informer, accompagner et soutenir les associations dans la compréhension, la mise en œuvre et le déroulement du processus d'évaluation interne ;
- organiser des rencontres régulières avec les associations agréées, à leur demande ou de manière proactive ;
- recueillir des éléments pertinents en relation avec le processus d'évaluation interne et les partager avec les associations.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

L'année 2023 a été principalement marquée par la formalisation de la synthèse de l'évaluation interne (année 3) dans les rapports annuels d'activités de la plupart des services et entreprises de travail adapté (ETA) après un premier cycle d'évaluation de trois ans.

Les associations nouvellement agréées ont rejoint progressivement la démarche. Selon l'étape où elles se trouvaient dans leur processus d'évaluation, elles ont présenté soit le suivi intermédiaire de leur démarche en cours (deuxième année), soit formalisé un nouveau projet d'évaluation (première année de mise en œuvre).

Dans le courant de l'année 2023, la CADEQ a poursuivi les rencontres avec plusieurs responsables de services d'Accompagnement et d'autres services d'Aide à l'inclusion, avec des représentants d'Entreprises de travail adapté (ETA).

Ces rencontres permettent notamment d'améliorer la compréhension mutuelle, de clarifier les attentes de l'administration et, sur base des documents produits par les services et ETA, d'échanger et de prodiguer des conseils concernant les compléments éventuels à apporter dans les rapports annuels d'activités ultérieurs.

La CADEQ a participé aux rencontres organisées en collaboration avec la Fédération professionnelle des services d'Accompagnement et des ETA, afin de partager avec leurs membres l'état des lieux global de l'évaluation interne au niveau sectoriel. Les responsables de l'administration du service PHARE concernés ont participé à ces rencontres collectives. C'était notamment l'occasion de relever les principaux constats relatifs à l'apport de cette évaluation, de partager les expériences et les observations venant du terrain.

Afin de préparer le deuxième cycle triennal d'évaluation interne, la CADEQ a mis à jour les principaux documents utiles en poursuivant le même objectif de faciliter la réalisation de ce travail et sa formalisation par les associations agréées dans leurs rapports annuels d'activités.

---

## Perspectives 2024

---

La CADEQ poursuivra sa démarche d'accompagnement des associations concernées par la mise en application de la démarche d'évaluation interne.

D'autre part, la CADEQ a le projet de communiquer aux acteurs impliqués une synthèse de l'état des lieux global de l'évaluation interne, après un premier cycle d'évaluation de 3 ans (services agréés et ETA, administration, Conseil consultatif de l'Aide aux personnes handicapées).

## CELLULE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La cellule Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances mène une action transversale au travers des différentes directions de la Commission communautaire française (COCOF). Elle s'adresse tant aux agents, qu'aux services et associations.

Son objectif est de lutter, dans les domaines dans lesquels l'institution est compétente et dans son fonctionnement quotidien, contre toute forme de discrimination, liée à l'origine ethnique, la culture, l'orientation sexuelle et le genre, l'état de santé, l'âge, le handicap, etc.

La cellule compte une Manager de la Diversité garantissant, dans le cadre d'un plan d'actions, le respect de la diversité et de l'inclusion selon les quatre axes de travail que sont le recrutement, la gestion des carrières, la communication interne et le positionnement externe.

Dans le cadre du Décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9 juillet 2010, deux protocoles de collaboration existent : l'un avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) depuis 2012 et le second avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEF) depuis 2013.

Leurs missions sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations, l'information juridique, l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel de la COCOF, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans son travail quotidien, la cellule :

- dans le cadre du Décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF :
  - effectue chaque année un travail d'analyse sous l'angle du genre de l'exercice budgétaire de l'année suivante (*gender budgeting*) Le but de cette analyse du processus budgétaire est de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes ;
  - présente ses missions dans les différentes directions d'administration et sensibilise les agents à la notion de genre et au *gender budgeting* ;
  - travaille à la mise en œuvre du *gender mainstreaming* au sein de la COCOF ;
- dans le cadre du Décret du 15 décembre 2016 portant intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la COCOF :
  - pilote le groupe de coordination « *handstreaming* », c'est-à-dire l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques bruxelloises (infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport...);
  - participe à divers comités d'accompagnement et de suivi de plans nationaux ou bruxellois dans le cadre des compétences transversales de la COCOF ;
  - accompagne les agents dans le cadre de leur signalement pour discrimination à UNIA et/ou IEFH (conseil, orientation, écoute...);
  - organise des midis ateliers thématiques (genre, sexisme, discriminations, violences conjugales, harcèlement, écoféminisme...) sur les différents sites de la COCOF ;

- participe de manière récurrente à des ateliers ou séminaires sur des thématiques liées à ses compétences (discriminations, genre, âgisme, LGBTQIA+, etc.).

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Création du groupe de coordination en approche intégrée de genre et organisation de la première réunion du groupe le 7 septembre 2023 qui annonce le démarrage du processus de *gender mainstreaming* à la COCOF.

Formation en genre des coordinateurs.

Elaboration du plan d'actions diversité et inclusion avec la Commission d'accompagnement du plan diversité et inclusion.

Elaboration du rapport d'intégration de la dimension de genre dans le budget initial 2024 (*gender budgeting*).

Organisation d'une activité à destination du personnel sur le thème « Femmes et numérique » le 8 mars 2023, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Distribution sur les différents sites de la COCOF de rubans blancs à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2023.

Organisation d'une activité à destination des accompagnateurs pour présenter les missions de la cellule.

Accompagnement de la démarche DuoDay (accueil de stagiaires en situation de handicap) au sein de la COCOF.

Intégration d'un formulaire Genre et Handicap à destination des associations dans le processus de demandes de subventions via la plateforme Irisbox.

Elaboration d'un nouveau protocole de collaboration avec UNIA.

Participation aux réunions relatives au Code de l'égalité de la non-discrimination et de la Promotion de la diversité.

Participation au jury des appels à projets « Sport au féminin ».

Suivi des questions parlementaires relatives au *handstreaming*, au plan de lutte contre les violences faites aux femmes, au plan d'actions diversité et inclusion, au *gender budgeting*, au suivi des auditions relatives aux droits fondamentaux des personnes d'origine sub-saharienne, à l'appel à projets pour la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales...

Des subsides ont été octroyés pour des projets dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre les discriminations, tels que (liste non exhaustive) :

- le film documentaire « Echo(e)s » sur les violences gynécologiques et obstétricales (Femmes Prod ASBL) ;
- la déconstruction des idées reçues entourant l'interruption volontaire de grossesse (Sofelia ASBL) ;
- Isasi, le projet de finalisation et d'inauguration du premier site Internet dédié à la Santé en langue des signes de Belgique francophone (Fédération francophone des sourds de Belgique ASBL) ;
- Trans\* j'avance pour une diversité des genres (Genres pluriels) ;
- la réalisation d'un soutien et d'un accompagnement des victimes de violences sexuelles intrafamiliales par l'art-thérapie, des ateliers de gestion de stress post-traumatiques (Sos Inceste Belgique ASBL) ;

- le projet "Regards en mouvement" qui propose des ateliers de création participative avec des enfants en situation (ou non) d'un handicap moteur (D3 Drama Company) ;
- le Sous-entendu.e.s festival (Les Sous-entendu.e.s ASBL) ;
- le podcast documentaire "non-binaires" et son volet d'accompagnement en direction des communautés concernées (Studio Balado ASBL) ;
- "Ce genre de jour", un projet de documentaire radiophonique autour de 5 récits sonores de femmes (VOA ASBL) ;
- le "stach'festival" (Stachmoul ASBL) ;
- les Journées du Matrimoine 2023 (Architecture qui dégenre ASBL).

## Perspectives 2024

- Suivi de la mise en place des actions du plan diversité et inclusion.
- Suivi des actions du plan diversité, dont la cellule est pilote :
  - organisation de l'accueil de 14 stagiaire(s) en situation de handicap dans le cadre du plan d'actions diversité et inclusion ;
  - élaboration et mise en place d'une procédure de déclaration en cas de discrimination pour les victimes et les témoins ;
  - formations à un accueil plus inclusif destinées au management et aux fonctions d'accueil ;
  - sensibilisation des membres du personnel à la diversité de la communauté LGBTQIA+ via leurs différents drapeaux.
- Rédaction des rapports de fin de législature (2019-2024) « *Handistreaming* » et « *Gender mainstreaming* ».
- Elaboration et mise en place des plans d'actions « *Gender mainstreaming* » et « *Handistreaming* » avec les nouveaux cabinets ministériels.

- Implémentation du Code de l'égalité de la non-discrimination et de la Promotion de la diversité et du nouvel outil « Analyse d'impact sur l'égalité des chances ».
- Préparation d'une fiche mémorandum pour la nouvelle législature.



© V. Van Heer et C. Masson

## CELLULE NON MARCHAND

Le « Non marchand » (NM) englobe différents secteurs relevant des compétences de la Commission communautaire française (COCOF). Il s'agit de l'Aide aux personnes et de la Santé, de l'Aide aux personnes handicapées, de l'Insertion socio-professionnelle (ISP) et de la Cohésion sociale. Les subsides alloués à ces secteurs représentent près de la moitié du budget de l'administration.

En 2000, 2018 et 2021 plusieurs accords intersectoriels entre le Collège et les partenaires sociaux ont débouché sur des mesures transversales ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail du personnel des associations agréées et subventionnées et de soutenir les employeurs.

### Réalisations et faits marquants 2023

Le 23 décembre 2021, au terme de longues négociations avec les partenaires sociaux, un nouvel accord a pu être conclu pour la période 2021-2024. L'accord poursuit 5 objectifs majeurs :

1. la revalorisation salariale en faveur des travailleurs « non marchand » qui est mise en œuvre progressivement, notamment, par le biais d'une implémentation de la classification et du modèle salarial IFIC, développés par l'ASBL Institut de classification des fonctions (IF-IC) ;
2. l'amélioration des conditions de travail par la mise en œuvre de mesures dites de « tenabilité » pour diminuer la pénibilité du métier dans certains secteurs et en augmenter l'attractivité, à savoir : un droit à 3 semaines consécutives de congés, des horaires connus à l'avance,

le plan tandem et l'embauche compensatoire permettant la réduction du temps de travail des travailleurs les plus âgés, la stabilité des contrats de travail, etc. ;

3. le renforcement de normes de personnel ;
4. le renforcement de la mobilité intra-bruxelloise via l'octroi d'un tarif préférentiel « libre-parcours » pour l'ensemble des travailleurs des ASBL du secteur Non marchand ;
5. la mise en œuvre de mesures innovantes de mutualisation et de support à la digitalisation des ASBL visant à renforcer les différents secteurs par l'organisation d'une plus grande transversalité des fonctions.

Cet accord a également permis à plusieurs secteurs de bénéficier désormais des accords Non marchands. Ces secteurs sont la Promotion de la Santé, les Centres régionaux et les Bureaux d'accueil primo-arrivants (BAPA).

En 2023, les négociations ont permis d'avancer sur certains objectifs, permettant la mise en œuvre de mesures concrètes pour les travailleurs et employeurs, telles que :

- la mesure compensatoire : qui a permis à une quarantaine de centres ouverts 24h/24h de bénéficier d'une subvention pour les aider à couvrir leurs frais de formation pour les fonctions administratives et ressources humaines, ainsi que leurs frais de secrétariat social ;
- la mutualisation et la digitalisation : un appel à projet pour la mesure mutualisation et des subventions pour soutenir la digitalisation des ASBL ont été fait par la COCOF ;

- la mobilité : une subvention de 2.350.000 EUR a été faite à l'ASBL FeBi pour la mise en œuvre de la mesure mobilité qui prévoit l'octroi d'un abonnement STIB à tarif préférentiel aux travailleurs des secteurs du Non marchand ;
- la prime de fin d'année 2023 : les montants de l'accord qui ne sont pas alloués à une mesure spécifique viennent alimenter la prime de fin d'année pour les travailleurs des secteurs du Non marchand ;
- les mesures sectorielles prévues dans l'accord Non marchand, telles que la mise en place d'un 13<sup>ème</sup> mois pour les Entreprises de travail adapté (ETA), le financement de ½ équivalent temps plein (ETP) d'une fonction d'assistant social pour les maisons médicales, le rattrapage en ISP, etc.

Hormis l'accord Non marchand, la cellule a dû, à l'instar de 2022, développer et coordonner l'aide énergie, en réponse à l'augmentation des coûts de l'énergie (gaz et/ou électricité).

En effet, le Collège a dégagé un montant de 13.6 millions d'EUR afin de couvrir une partie des surcoûts « énergies » des secteurs dits « Non marchands » et autres secteurs relevant des compétences de la COCOF (Culture et Sport).

---

## Perspectives 2024

---

La cellule continuera de participer aux différents groupes de travail (GT) nécessaires à la mise en œuvre de l'accord avec Vivalis, Iriscare, les cabinets des Ministres-Présidents de la COCOF et de la Commission communautaire commune (COCOM) et les partenaires sociaux.

## CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les Régions voient leurs compétences internationales renforcées.

Aux côtés du Fédéral, les Communautés et les Régions ont désormais le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter leur institution à l'étranger.

La Commission communautaire française (COCOF) a signé des accords-cadres de coopération avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie, la République tunisienne et la République de Turquie.

L'action internationale est principalement centrée sur deux pôles géographiques : l'Europe et la Francophonie.

## Réalisations et faits marquants 2023

### 1. La COCOF a octroyé des aides financières pour les projets hors accords, afin de soutenir :

- la participation d'experts à des projets de coopération internationale (9 subventions) ;
- la participation d'experts à des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats, formations, voyages d'études et forums (22 subventions) ;
- des actions de terrain menées par des organisations de première ligne actives à l'étranger pour répondre à des besoins immédiats (7 subventions).

Les mobilités d'experts ont concerné 8 accueils à Bruxelles, 19 déplacements à l'étranger et 4 accueils/envois mixtes.

Les activités réalisées à l'étranger l'ont été en Europe (21) et en Afrique (9).

60% des projets ont porté sur le domaine de la Santé.

Accords bilatéraux : 252.000 EUR  
Hors accords : 60.000 EUR / 36 projets

9 coopérations internationales

22 colloques

7 actions de terrain

8 accueils à Bruxelles

19 déplacements à l'étranger

4 accueils/envois mixtes

21 activités en Europe

9 activités en Afrique

## 2. La COCOF a soutenu de nouveaux projets dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Maroc.

La 8<sup>ème</sup> session de la Commission mixte permanente (CMP) Wallonie-Bruxelles/Maroc s'est tenue à Rabat du 14 au 18 mai 2023. Elle s'inscrivait dans le cadre de l'Accord de coopération signé en 1999 entre le Gouvernement marocain et les Gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) et l'Accord signé en 2002 avec la COCOF.

Les projets COCOF suivants ont été sélectionnés dans l'axe consacré à l'Entreprenariat, la Formation professionnelle et la Cohésion sociale :

- appui au renforcement des curricula et des compétences des formateurs et mise en place d'un laboratoire de technologies avancées dans le domaine de la chocolaterie-confiserie ;
- appui à la création d'une filière de formation de ludothécaires pour lutter contre le décrochage scolaire dans la Région de l'Oriental ;
- dynamisation, valorisation et innovation de la production de tissage artisanal locale et modernisation du design et du packaging des produits du terroir ;
- renforcement entrepreneurial des jeunes dans la Province de Jerada.

Le programme de coopération s'étend de 2023 à 2027.

---

## Perspectives 2024

---

### Coopération avec la République du Bénin

---

La 7<sup>ème</sup> session de la CMP Wallonie-Bruxelles/Bénin se tiendra en avril 2024.

Un appel à projets a été lancé pour un nouveau programme de coopération 2024-2028.

### Coopération avec le Québec

---

La 13<sup>ème</sup> session de la CMP Wallonie-Bruxelles/Québec se tiendra en juin 2024.

Un appel à projets a été lancé pour un nouveau programme de coopération 2024-2026.

### Coopération avec la République socialiste du Vietnam

---

La 12<sup>ème</sup> session de la CMP Wallonie-Bruxelles/Vietnam se tiendra en novembre 2024.

Un appel à projets sera alors lancé pour un nouveau programme de coopération 2025-2027.



# SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Le service interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) est un service commun à la Commission communautaire française (COCOF), à Bruxelles Formation (BF) et à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB).

Le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les agents pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Les sept domaines du bien-être au travail définis par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail sont :

- la sécurité au travail ;
- la protection de la santé des membres du personnel au travail ;
- les aspects psychosociaux du travail ;
- l'ergonomie ;
- l'hygiène du travail ;
- l'embellissement des lieux de travail ;
- l'environnement (pour ce qui concerne son influence sur les 6 premiers points).

Le SIPP dépend directement de l'Administratrice générale. Il est dirigé par une Conseillère-chef de service et comprend quatre sections :

- le département de Médecine du travail ;
- la section Gestion des risques de la COCOF ;
- la section Gestion des risques de BF ;
- la section Gestion des risques de la HELdB.

Les missions du SIPP découlent de l'application du Code du Bien-être au travail (BET).

Toutes les missions décrites dans le Livre II, Titre 1 du Code BET sont assurées par le SIPP, à l'exception des missions relatives à la protection des risques psychosociaux au travail pour lesquelles le SIPP collabore avec un service externe de Prévention et de Protection au Travail (Cohezio).

En application de l'article 43 de la loi sur le BET, les conseillers en prévention accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs. Les conseillers en prévention établissent un rapport annuel, tenu à la disposition du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les activités du SIPP sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base BET (CCB-BET) de la COCOF et de BF, et à la Commission Paritaire Locale BET de la HELdB.

Le SIPP assure également le secrétariat du CCB-BET de la COCOF.



# SERVICE INSPECTION

Le service Inspection de la Commission communautaire française (COCOF) a été créé pour exercer une mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant des services Action sociale et Santé (regroupant les anciens services Affaires sociales et Santé) et Aide aux personnes en situation de handicap.

Pour exercer la mission du service, les inspecteurs désignés par le GFB vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires et la cohérence de l'application de celles-ci au sein des centres, services, associations, logements et entreprises qu'ils ont agréés et/ou subventionnés.

Cette mission peut s'exercer d'initiative dans le cadre des procédures visées par les législations et également dans le cadre de la gestion des plaintes.

Le service Inspection réalise également des inspections thématiques par secteur.

## Quelques chiffres

### Rapports d'inspection

251

dont :

- 58 dans le secteur Action sociale
- 64 dans le secteur Santé
- 104 dans le secteur Accueil et Hébergement pour les personnes en situation de handicap
- 25 dans le secteur Aide à l'emploi et à l'intégration pour les personnes en situation de handicap

### AVIS Infrastructures

13

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

L'année 2023 a comporté moins d'inspections pour le renouvellement ou la modification d'agrément que l'année précédente.

Il a dès lors choisi d'inspecter des lieux en fonction de thématiques qui semblaient prioritaires, en lien avec les missions affectées aux secteurs ou avec les normes imposées par la législation, qu'il semblait utile de creuser, et qui ont permis d'être présents dans les secteurs agréés.

Par ailleurs, une partie de l'équipe a été mobilisée par la poursuite des travaux liés à la réforme de l'Ambulatoire qui se sont concrétisés par l'adoption d'un nouveau Décret « Ambulatoire » - modifiant l'ancien - ainsi que par la modification de son arrêté d'application.

Pour le secteur des personnes en situation de handicap, le service Inspection a rédigé les nouveaux arrêtés du Décret Inclusion en matière de logements collectifs et centres d'activités de jour. Ceux-ci ont été adoptés par le Collège.

2023 a enfin été marquée par l'accueil de 2 nouveaux agents dans le service, à savoir une inspectrice et un expert support.

---

## Objectifs globaux

---

- Au niveau des prestations :
  - **le premier objectif** de maintenir tous les agréments à jour grâce au renouvellements et de traiter toutes les demandes de modification d'agrément dans les délais requis a été atteint ;
  - **le second objectif** d'augmenter notre présence et nos contacts dans les services, les centres et les entreprises, a été atteint et le nombre d'inspections a augmenté de 50% !
  - **le troisième objectif** de mener une réflexion quant à l'analyse qualitative des services est en cours.
- Au niveau du développement du service :
  - **le premier objectif** d'amélioration de la cohésion de l'équipe s'est poursuivi et l'intégration de 2 nouveaux agents dans l'équipe s'est opérée avec succès ;
  - **le second objectif** et **le troisième objectif** concernant l'utilisation de l'outil informatique *Alfresco* - qui pour rappel est le serveur et l'outil de workflow pour les processus d'inspection - a permis d'améliorer ce dernier et d'en augmenter son utilisation par l'équipe.

## Objectifs par secteurs

Pour les secteurs de la direction d'administration (DA) Action sociale et Santé :

38

inspections de renouvellement et de modification d'agrément.

0

inspection en vue de l'agrément d'une nouvelle structure.

73

inspections portant sur une thématique spécifique.

11

délibérations des sessions de formation des aides familiaux.

Pour les secteurs de la DA Aide aux Personnes handicapées (PHARE) :

15

rappports de renouvellement ou de modification d'agrément.

2

inspections en vue de l'agrément d'une nouvelle structure.

111

rappports d'inspections thématiques.

## Le traitement des plaintes

L'année 2023 a compté 19 prises de contact pertinentes auprès du service (soit 11 de moins qu'en 2022). De ces 19 contacts, 6 ont été traités comme des plaintes et 13 comme des signalements.

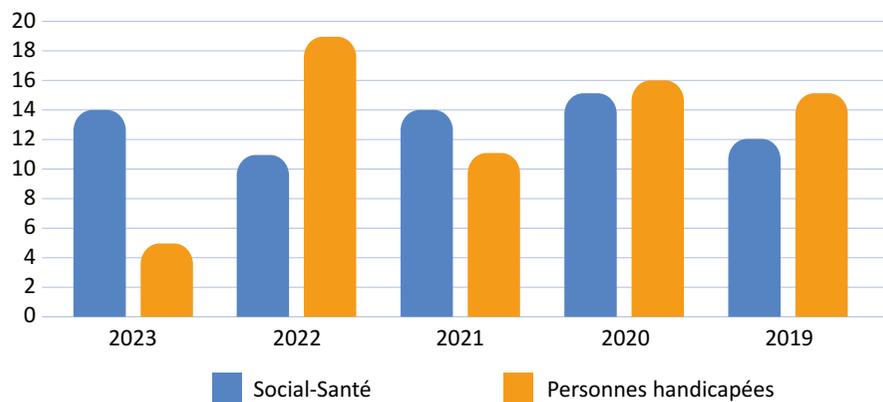
Toutes les plaintes ont été déclarées recevables et ont été traitées par l'équipe « Plainte » du service Inspection.

Lors du traitement de ces 6 plaintes ; 4 se sont avérées non-fondées, 1 fondée et 1 invérifiable.

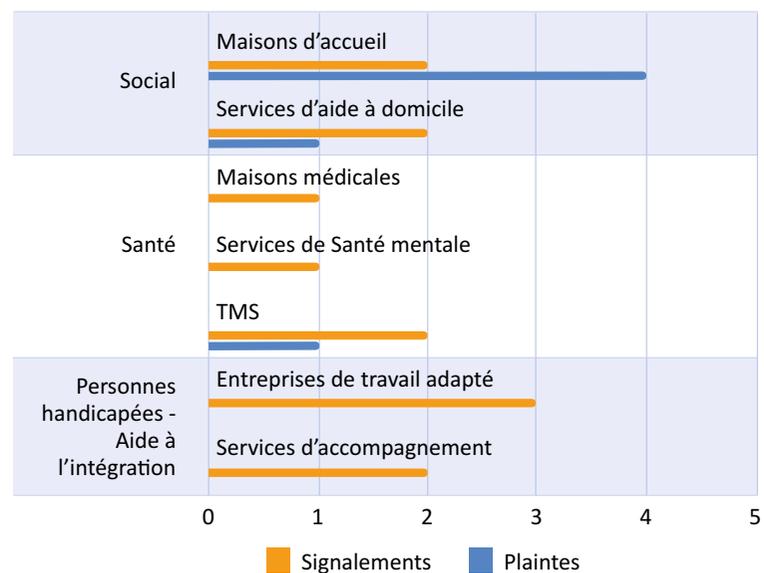
De plus, 34 autres prises de contact sont parvenues et étaient hors des compétences du service Inspection, car elles concernaient le transport scolaire, l'enseignement, les centres psycho-médico-sociaux (CPMS), les maisons de repos... soit des institutions non agréées par la COCOF. Ces demandes ont été relayées vers les instances compétentes.

Bien que moins nombreuses qu'en 2022, la gestion des plaintes a demandé beaucoup de temps, notamment parce qu'une institution a particulièrement attiré l'attention et a mobilisé une partie de l'équipe « Plaintes » en termes de préoccupation du bien-être de ses bénéficiaires, ainsi qu'en terme de présence du service en son sein. 21 inspections/réunions ont ainsi eu lieu dans cette institution.

## Répartition des contacts pour plaintes et signalements par secteur et par année



## Répartition des plaintes et signalements par type de demande et par secteur



---

## Perspectives 2024

---

### Objectifs globaux

---

- Au niveau des prestations :
  - **le premier objectif** restera de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modification d'agréments dans les délais requis ;
  - **le second objectif** sera de mettre en œuvre les nouvelles législations, tant en termes de création d'outils de travail qu'en termes d'inspections.
- Au niveau du développement :
  - **le premier objectif** sera de maintenir la cohésion de l'équipe ;
  - **le second objectif** visera l'optimisation des outils utilisés par le service ;
  - **le troisième objectif** sera de mener une réflexion quant à l'analyse qualitative des services agréés.

### Objectifs par secteurs

---

- Pour les secteurs de la DA Aide aux Personnes handicapées (PHARE), les objectifs sont de :
  - mener à bien les renouvellements d'agrément de 5 centres d'hébergement, 10 centres de jour et 4 services dédiés aux personnes en situation de handicap ;

- terminer les inspections thématiques concernant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les centres d'hébergement et centres de jour, ainsi que dans les services d'accompagnement.

- Pour les secteurs de la DA Action sociale et Santé, les objectifs sont de :
  - mener à bien le renouvellement des agréments des maisons médicales agréées provisoirement ;
  - mener à bien les inspections afin de traiter les demandes de modification d'agréments liées à la mise en œuvre des modifications de la législation ;
  - suivre les demandes d'agrément et surtout de modification d'agréments des sociétés de Transport médico-sanitaire (TMS) ;
  - participer au jury de délibération des sessions de formation des aides familiaux.
- En matière du traitement des plaintes, seront mis en place :
  - l'utilisation et l'appropriation du nouveau guide d'inspection ;
  - l'utilisation du fichier de suivi des institutions à risques ;
  - une réflexion sur le dysfonctionnement de services pour lesquels aucune plainte ne nous parvient (création d'une boîte à outil).



APPROVE

REJECT

# SERVICE JURIDIQUE

Le service Juridique est un service transversal qui œuvre dans plusieurs matières regroupées, notamment, dans les secteurs de la fonction publique, des affaires juridiques, des marchés publics, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des assurances.

Concrètement, il s'attèle à la préparation des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), procède à la vérification du respect des règles de légistique lors de la rédaction des arrêtés réglementaires ou de subventions.

Il gère les questions relatives à la promotion des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux.

Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés.

Il a en charge le secrétariat des instances de négociation et de concertation. Le service comporte également un secteur qui traite les demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles et en assure la gestion.

Le service juridique apporte aussi aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché.

Enfin, il a en charge la gestion des contentieux portés devant les Cours et Tribunaux ou le Conseil d'État.

---

## Réalizations et faits marquants 2023

---

### Fonction publique

---

- Poursuite et clôture de certains arrêtés dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2022-2024 conclu le 27 octobre 2022 : octroi d'une indemnité de frais funéraires pour les agents contractuels dès 2023 (identique aux agents statutaires), s'ils ne disposent pas d'un avantage similaire au niveau privé (Arrêté adopté le 28 septembre 2023) et octroi d'une indemnité aux comptables effectifs et suppléants des services du Collège de la COCOF (Arrêté adopté le 16 novembre 2023).
- Rédaction et suivi de divers arrêtés visant à modifier les statuts :
  - révision du système des mandats (Arrêté adopté par le Collège le 7 septembre 2023) ;
  - modifications des règlements d'ordre intérieur des Commissions de sélections et d'évaluation des mandataires (Arrêtés adoptés le 14 décembre 2023) ;
  - modifications du congé parental en vue de transposer complètement une directive européenne (Arrêté adopté le 15 juin 2023) ;
  - prestations réduites pour raisons médicales accordées aux stagiaires (Arrêté adopté le 15 juin 2023) ;
  - modifications de l'Arrêté fixant la structure des services du Collège de la COCOF en vue de la réorganisation de la direction d'administration

des Affaires sociales et de la Santé, de la direction d'administration des Affaires budgétaires, financières et patrimoniales et afin de consolider l'indépendance des contrôleurs des engagements en les plaçant sous l'autorité administrative de l'Administrateur général (Arrêté adopté le 7 septembre 2023) ;

- désignation d'une nouvelle commission de sélection en vue de procéder à la sélection d'un nouveau directeur d'administration de l'Aide aux personnes handicapées (Arrêté adopté le 21 septembre 2023) ;
- accord de coopération entre la COCOF et la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) portant sur la désignation d'un intégrateur de services commun pour l'échange électronique de données (adopté en dernière lecture par le Collège le 14 décembre 2023 et transmis au Parlement francophone bruxellois (PFB)).
- Secrétariat de la Commission d'évaluation et de la Commission de sélection des mandataires, du Comité de secteur XV, du Comité de concertation de base, du Comité supérieur de concertation et de la Chambre de recours en matière disciplinaire.

### Marchés publics

---

- Mise en place d'un nouveau marché de services juridiques pour une durée de 4 années accordant la possibilité pour la COCOF de compter sur le conseil et/ou la représentation de ses intérêts par des avocats.
- Travail avec un consultant pour élaborer les documents de marché du marché public relatif au renouvellement du portefeuille d'assurances de la COCOF.

- Élaboration des documents de marché, en collaboration avec Bruxelles Formation (BF), d'un marché conjoint relatif à la désignation d'un bureau d'assessment en vue d'organiser une évaluation dans le cadre des procédures de sélection des mandataires des services du Collège de la COCOF et de BF.

- Partage du temps et des ressources du service Juridique auprès du service Patrimoine par l'affectation à titre principal d'un juriste à la matière des marchés publics de travaux. La méthodologie et les relations personnelles qui en découlent, semblent porter leurs fruits. La satisfaction du service Patrimoine semble être en augmentation et davantage de synergies sont mises en place et poursuivies entre les membres des deux services. Par exemple, à de nombreuses reprises, le service Patrimoine a sollicité ou permis la présence du juriste dans des réunions de chantier avec des intervenants externes dans l'objectif de bénéficier d'un travail juridique de première ligne. Le Service Patrimoine a ainsi pu compter sur une implication et une gestion orientées solutions de notre service dès les prémices de ses questionnements juridiques théoriques ou pratiques. Cette philosophie de conseil et d'assistance continue auprès des services ordonnateurs dès le commencement de leurs projets - et non uniquement lors de validations ou d'imprévus - est devenu une réalité auprès d'autres services également.

- Relance d'un grand marché public de travaux pour une extension de l'institut Alexandre Herlin pour lequel le service Juridique s'est employé aux côtés du service Patrimoine à mener à bien la procédure de passation.

## Digitalisation

---

- Collaboration avec le service Informatique (IT) en vue de réaliser un flux « marchés publics » via *Alfresco* destiné à l'instauration d'un traitement des demandes d'avis juridiques de façon numérisée. Son implémentation est prévue au cours de la fin du premier semestre 2024.
- Poursuite de la collaboration digitale avec les services ordonnateurs les plus couramment occupés dans la matière des marchés publics.
- Poursuite d'une réflexion sur les nouvelles méthodologies de travail avec les usagers du service Juridique, notamment, par la création à venir d'une bibliothèque de documents partagés (sur l'Intranet) à destination de tous les services de la COCOF.

## Numérisation

---

- Réalisation de tests utilisateurs sur *Alfresco*, puis relance de l'outil de gestion documentaire. Ayant été service pilote de ce dernier, nous avons pu mesurer les difficultés d'utilisation.

Fin 2023, à la suite d'un investissement renouvelé et réactif fourni par notre service IT, nous avons décidé de relancer son utilisation et ainsi de tenter une nouvelle fois de transformer nos pratiques et d'embarquer nos collègues des services gestionnaires sur la voie d'une nouvelle gestion documentaire.

- Travail de numérisation du service Juridique dans son ensemble, notamment via un traitement des demandes d'avis juridique de façon numérisée, via *Alfresco*.

## Assurances

---

- Élaboration du cahier des charges pour le prochain marché public « Assurances », prévu pour janvier 2025. Ce processus revêt une importance capitale pour garantir une couverture optimale de notre patrimoine et de nos diverses activités. Notre objectif est de mettre en place un cahier des charges exhaustif et précis qui nous permettra de sélectionner les partenaires les mieux adaptés à nos besoins.
- Maximisation de l'utilisation des nouveaux outils digitaux mis à notre disposition par les sociétés d'assurance qui couvrent la COCOF. Ces outils offrent des opportunités passionnantes pour améliorer notre efficacité opérationnelle et optimiser nos processus internes.

## Légistique

---

Suivi des réformes normatives en matière de soins ambulatoires (réforme du Décret lié aux soins ambulatoires du 5 mars 2009), du Non marchand (réforme de l'Arrêté Non marchand daté de 2001, et création de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du Non marchand et du cadastre Non marchand) et en matière de Santé/Promotion de la santé.

---

## Perspectives 2024

---

### Fonction publique

---

Poursuite de la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2022-2024 :

- adoption d'un arrêté fixant la mobilité entre la COCOF et BF ;
- réforme de la carrière de niveau 1 (harmonisation avec BF, création d'un grade de Conseiller-rang 12) ;
- participation au groupe de travail portant sur la réforme de la procédure d'accession au niveau supérieur et de l'évaluation des fonctionnaires.

### Marchés publics

---

- Commencement d'exécution du marché de travaux pour l'extension de l'institut Alexandre Herlin couplé avec des dossiers sensibles mais importants en matière de maintenance et d'entretien d'installations sur tous les sites de la COCOF, y compris le CERIA.
- Travail avec un consultant pour passer et attribuer le marché relatif au renouvellement du portefeuille d'assurances de la COCOF.
- Passation et attribution, en collaboration avec BF, d'un marché conjoint relatif à la désignation d'un bureau d'assessment en vue d'organiser une évaluation dans le cadre des procédures de sélection des mandataires des services du Collège de la COCOF et de BF.

---

## Digitalisation et numérisation

---

Poursuite de la digitalisation et de la numérisation du service. Une plateforme propre aux demandes juridiques via Alfresco sera livrée et comportera une interface épurée, fonctionnelle et intuitive au service de ses utilisateurs.

Dans une perspective transversale, le service s'investira pour forger l'adhésion des services gestionnaires à cette nouvelle procédure, afin que ces derniers introduisent leurs demandes futures sur cette plateforme.

## Données chiffrées

**49** marchés publics traités par le service Juridique et 1 nouveau contentieux dans cette matière.

**85** déclarations d'accident du travail.

**2** nouveaux dossiers de récupération d'indus.

**29** réunions : 10 réunions du Comité de secteur XV, 1 réunion du Comité supérieur de concertation et 18 réunions de COCOBA.

**1477** arrêtés de subsides et de transfert de crédits relus.

**12** nouveaux dossiers contentieux (Cours et Tribunaux).

**69** polices d'assurances, dont 30 polices «auto» gérées par le secteur Assurances.



## SERVICE SOCIAL

L'ASBL Service social de la Commission communautaire française (COCOF) propose une aide individuelle et collective aux membres du personnel de l'administration, qu'ils soient actifs, en congé de maladie ou retraités (près de 3.275 personnes), ainsi qu'à leurs conjoint et enfant(s).

L'association est gérée par un organe d'administration composé de douze administrateurs, issus des trois organisations syndicales et élus par une Assemblée générale tous les quatre ans.

Une équipe administrative et sociale, constituée de sept personnes faisant partie du personnel de la COCOF, est présente au quotidien pour assurer les différentes missions de l'ASBL et être disponible pour répondre aux demandes ponctuelles émises par les agents.

Sur le plan de l'aide individuelle, les assistantes sociales permettent aux membres du personnel en difficulté de trouver en toute confidentialité une écoute et un accompagnement.

Les problèmes rencontrés peuvent être d'ordre administratif, juridique, relationnel, psychologique, financier, médical...

Suivant les circonstances, une aide peut se présenter sous la forme d'un prêt ou d'une intervention financière non remboursable. Celle-ci est appréciée par l'organe d'administration sur base d'une enquête sociale menée par l'assistante sociale et de son rapport présenté de manière anonyme.

Sur le plan de l'aide collective, la santé et l'accès à la culture et au sport sont privilégiés et reflètent les missions de la COCOF.

Des actions de prévention, telles que les remboursements de dépistages, sont proposées aux membres du personnel et à leur famille.

Le Service social gère également une assurance collective « Soins de santé - hospitalisation » à laquelle 50% des agents sont affiliés.

L'année 2023 a connu trois changements majeurs : la gestion d'une nouvelle compagnie d'assurance hospitalisation, la possibilité d'introduire des demandes d'intervention de manière digitale et la mise en conformité des statuts de l'ASBL avec le nouveau Code des associations et des sociétés.

Au niveau de ses interventions, le Service social a rencontré globalement une stabilisation dans ses aides collectives, mais une augmentation de ses dossiers sociaux et des affiliations à l'assurance hospitalisation.

# SERVICE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne a pour objectif d'assurer la maîtrise des activités d'une institution ou d'une entreprise et de limiter les risques auxquels elle s'expose. Si, dans le cas des entreprises privées, il s'agit principalement de prévenir les risques financiers, le secteur public va davantage se concentrer sur la bonne utilisation des ressources publiques, les questions d'éthique et l'intérêt public.

Au sein de la Commission communautaire française (COCOF), le service Contrôle interne vise donc à accompagner l'administration dans la maîtrise de ses activités et de ses processus. Pour ce faire, le service recense les différents processus existants et propose des modifications pour les simplifier ou en réduire les risques, qui peuvent être financiers, organisationnels, opérationnels, stratégiques, etc.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

En 2023, le service Contrôle interne a lancé un plan général de mise en place du contrôle interne à la COCOF. Ce plan s'articule autour de six projets :

1. la clarification des rôles et responsabilités en interne ;
2. le programme de formation (formation des services transversaux, formation sur le cadre légal et formation des agents selon les compétences requises) ;
3. la documentation des processus ;

4. l'élaboration d'un univers des risques et d'un plan d'audit basé sur cet univers ;

5. la clarification des directives et la sensibilisation concernant la gestion des données ;

6. l'état des lieux des différentes bases de données.

Le service Contrôle interne accompagne également la cellule d'Appui dans la mise en œuvre de projets transversaux en lien avec le plan stratégique (sur les procédures transversales, les aménagements raisonnables, etc.), et participe à divers projets et tâches, tels que la maintenance d'Irisbox ou la digitalisation de certains flux.

---

## Perspectives 2024

---

En 2024, le service Contrôle interne se consacrera principalement à la mise en œuvre des six projets précités, en particulier ceux concernant la clarification des rôles et responsabilités, la documentation des processus et la clarification par rapport à la gestion des données.

# CELLULE D'APPUI

La cellule Appui est une entité placée sous la hiérarchie directe de l'Administratrice générale destinée à lui apporter son appui en termes d'expertise, d'organisation et de support dans les dossiers prioritaires ou transversaux. En 2023, la cellule a connu le départ d'un agent et l'arrivée d'un remplaçant.

## Valeurs

---

- L'expertise.
- L'orientation solution.
- La disponibilité.
- L'esprit d'équipe, dans la cellule et vis-à-vis des autres services.

## Objectifs stratégiques

---

- Soutenir le déploiement du plan stratégique de la Commission communautaire française (COCOF).
- Accompagner et structurer le changement organisationnel.
- Contribuer à augmenter l'efficacité et l'efficience du fonctionnement journalier de la COCOF.
- Faciliter la transversalité.
- Soutenir le Conseil de Direction dans la gestion de crise.

- Encourager l'innovation.
- Contribuer au positionnement stratégique de la COCOF.

## Missions

---

- Assurer le suivi du plan stratégique.
- Piloter des projets transversaux.
- Assurer la communication sur le plan stratégique et les projets transversaux.
- Fournir une expertise de support dans les thématiques suivantes :
  - gestion de projet ;
  - gestion du changement ;
  - communication projet (y compris la mise en œuvre du plan stratégique de communication de chaque direction d'administration (DA)) ;
  - digitalisation ;
  - gestion des risques et des crises.
- Analyser la réputation de l'administration.
- Stimuler l'innovation et la recherche et développement en testant de nouveaux outils et en les déployant dans des projets

## Principes directeurs

---

- Le développement durable.
- La bonne gouvernance.
- La rationalisation des coûts.
- La machine au service de l'humain/l'humain avant la machine.
- La meilleure valorisation des tâches « humaines ».
- L'encouragement à l'esprit d'équipe.
- L'égalité des chances.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

En 2023, à la demande de l'Administratrice générale, la cellule d'Appui a travaillé notamment sur les projets suivants :

### Rapports et présentations sur la COCOF

---

- Rédaction du rapport handstreaming de fin de législature.
- Création du projet memorandum.
- Réalisation d'une présentation du score du plan stratégique 2021-2024 (PS 2.0).
- Réponses à des questions parlementaires.

## Projets transversaux

---

### Risques et crises

- Étude préliminaire sur les contours et l'impact des fonctions de « Risk et de crisis manager » à la COCOF.
- Rédaction de l'arrêté approuvant le mode de passation et le cahier spécial des charges d'un maché de services ayant pour objet la désignation d'un Service Externe de Prévention et Protection au Travail (SEPP) pour l'accomplissement des missions relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- Réalisation d'une procédure interne de gestion de crise en cas d'événement critique à Bruxelles hors sites COCOF.
- Présentation des rencontres citoyennes BRU response.
- Réalisation d'un plan d'action à mettre en place à la suite des demandes des Commissions délibératives, pour celle concernant « Le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise. Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation? ».
- Mise en place d'un monitoring des actions anti-Evras auprès d'opérateurs agréés.

## Organisation

- Réalisation d'un plan de redynamisation de la Communauté de management, avec le Service Contrôle interne.
- Organisation de réunions de la Communauté de management.
- Organisation de réunions du Réseau interne de communicants externes de la COCOF (RESICOF)
- Réalisation de contenus internes et externes sur demande de l'Administratrice générale, notamment les newsletters sur la digitalisation et sur la présentation des différentes équipes du service IT, etc.
- Création d'un plan de gestion du parc d'imprimantes.
- Mise en place d'un répertoire des abonnements aux revues et à la presse dans l'administration.
- Rédaction de l'avant-projet Annuaire d'experts à solliciter par la COCOF.
- Création d'un listing des bâtiments de la COCOF.

## Visibilité

- Analyse de la visibilité et de la réputation de la COCOF et de ses entités : période juillet 2022 - juin 2023.
- Veille de notoriété et alertes à la hiérarchie en cas de risques réputationnels moyens à élevés.
- Réalisation d'un plan de communication pour la DA Affaires culturelles, Jeunesse et Sport.

- Rédaction d'un marché public concernant l'harmonisation de l'esthétique des bâtiments des sites de la COCOF et la mise en place d'une signalétique inclusive au CERIA.
- Création d'un document reprenant les critères d'une signalétique inclusive.
- Création d'un répertoire des identités visuelles des entités COCOF.
- Création de contenus pour les réseaux sociaux.

## Soutiens et accompagnements

- Suivi des procédures digitalisées et identification des freins et problèmes ralentissant leur adoption par les agents.
- Mise en place d'un monitoring d'analyse des risques pour le Service Interne de Prévention et Protection au Travail (SIPP).
- Soutien et accompagnement de services en gestion de projets ou de stratégie de communication (RH 3.0, CPMS1, service Informatique, Centre Étoile polaire, Maison de l'autisme...).
- Soutien au service Juridique pour la rédaction d'une procédure marché public de moins de 30.000 EUR.

## Formations

- Approche intégrée de genre.
- Supervision en gestion de projets.
- Secourisme.

## Participations

---

### Projets

- Centre d'excellence des projets numériques.
- Projet Digitalisation des processus (coordination de la communication et de la coopération autour des différents projets).
- Création, avec le service Contrôle interne et le service Appui et des politiques transversales, d'un système de rapport et d'indicateurs, permettant d'assurer un meilleur suivi de la gestion de dossiers de subventions.
- Jury de l'appel à projets « Associations en transition ».
- Création de la communication autour du projet de tri des déchets du CERIA avec la cellule pédagogique.
- Création, avec le service Contrôle interne, d'une série de fiches procédures.
- Création de procédure AMOK avec le SIPP.
- Projet pilote de la Reine Verte avec la cellule Transition.
- Entretiens d'embauche de nouveaux collaborateurs (2).

### Réunions/conférences

- Participations à des réunions de safe.brussels sur la sécurité à Bruxelles.
- Participation à la conférence Plan d'action fédéral Handicap.

- Participations à des colloques sur l'avenir institutionnel de Bruxelles et sur ses spécificités.

---

## Perspectives 2024

---

En 2024, la cellule Appui poursuivra ses missions. Au-delà des projets qui lui seront demandés par l'Administratrice générale, de l'accompagnement des services et de la gestion de projets transversaux, ses objectifs seront les suivants :

- création d'une procédure de gestion des risques réputationnels ;
- création d'un groupe de travail (GT) d'analyse et de suivi des risques psychosociaux ;
- mise en place d'un « Project Management Office » ;
- finalisation du mémorandum ;
- préparation de la nouvelle législation ;
- évaluation du PS2.0 et création du PS3.0 ;
- finalisation du projet d'Esthétique organisationnelle ;
- analyse de la visibilité et de la réputation de la COCOF : période juillet 2023 - juin 2024 ;
- organisation des réunions du RESICOF.

# DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE



Campus du CERIA et enseignement de la COCOF sur Youtube :  
[www.youtube.com/@campusduceria/videos](https://www.youtube.com/@campusduceria/videos)

52



Présentation de l'Institut  
Alexandre Herlin



Présentation de l'ESAC



Présentation de la Haute école  
Lucia de Brouckère (HELdB)



Présentation de l'Institut  
Lallemand



Présentation de l'Institut  
Roger Guilbert



Présentation de l'Institut  
Roger Lambion



Présentation de l'Institut  
Charles Gheude



Présentation de l'école Jules Verne



Présentation de l'Institut  
Redouté-Peiffer



Présentation de l'Institut  
Emile Gryzon et du CEFA  
du CERIA

Les différents défis que nous avons pointés dans l'agenda en 2022 ont pu être relevés avec brio au sein des différents services de la Direction d'administration (DA). Notamment le déploiement des nouvelles écoles qui s'est poursuivi avec l'inauguration d'un premier bâtiment (Jules Verne).

La DA est désormais constituée de 7 services, puisque le Collège de la Commission Communautaire Française (COCOF) a pris un arrêté créant le service de Promotion de la santé à l'école, actant le travail remarquable réalisé depuis des années par l'équipe en charge de cette politique. Une belle récompense, dont nous nous réjouissons tous!

Les faits marquants de l'année 2023 peuvent être répertoriés de la manière suivante :

- pour le transport scolaire, une réforme des modalités de transport a été lancée à la rentrée 2023. L'accent est mis sur la prise en charge des enfants les plus fragilisés et la recherche de solutions visant plus d'autonomie pour les enfants qui en ont la capacité. La dynamique est enclenchée et se développera dans le courant des prochaines années ;
- Labiris a poursuivi les activités de recherche en lien avec l'enseignement, en permettant les travaux en laboratoire, l'accueil de stagiaires, tout en mettant en œuvre son Plan stratégique. Ce service aura vu cette année l'opérationnalisation de ses entités de recherche et la fin du réaménagement des locaux ;
- dans l'enseignement, nos deux nouvelles écoles sont désormais ouvertes : pour Jules Verne, il s'agit d'une troisième année et pour le Lab Marie Curie, d'une première année.

La population scolaire globale des écoles de la COCOF reste en hausse. Les projets restent nombreux sur les thématiques prioritaires du PO (inclusion, accessibilité, aide aux plus précarisés, gestion durable des cantines et restaurants, citoyenneté, remédiation...);

- la formation professionnelle a poursuivi le développement de son offre de formation en incluant les enjeux fondamentaux bruxellois (digitalisation, environnement, mobilité). La réforme souhaitée par le Ministre de la Formation s'est concrétisée et le plan de gestion de l'efp sera signé début 2024 ;
- les services de support (gestion des sites et appui aux établissements) ont été encore en première ligne dans bon nombre d'actions portées par les écoles et les services de la DA.

Leur action reste plus que jamais nécessaire pour la qualité du service à rendre.

En 2024, les défis resteront nombreux et de taille : déménagement du Lab Marie Curie dans un nouveau bâtiment, ouverture d'un nouveau restaurant scolaire, généralisation des projets de tri et réduction des déchets, renforcement de la diminution des frais scolaires, poursuite de la nouvelle politique de transport scolaire, formation des accompagnateurs...

Tout cela dans une épure budgétaire qui sera définie avec le nouveau Collège de la COCOF.

**Patrick BEAUDELLOT,**  
Directeur d'administration



# SERVICE ENSEIGNEMENT

Le service Enseignement est chargé notamment de 2 missions importantes :

## MISSION 1

En tant que pouvoir organisateur (PO), la Commission communautaire française (COCOF) a donné pour mission principale au service Enseignement la gestion des établissements scolaires situés sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) et sur d'autres sites. Celle-ci englobe différents aspects, tels que la gestion du personnel enseignant et assimilé et l'administration de l'organisation des établissements, juridique et budgétaire, ainsi que la promotion des relations internationales au travers d'une cellule intitulée Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF).

Ces écoles sont :

### Pour l'enseignement spécialisé

- L'institut **Alexandre Herlin** : enseignement fondamental et secondaire

Il accueille des élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (type 7Dys) et les enfants ayant un handicap de type 8 (troubles instrumentaux).

Son enseignement secondaire offre des formations dans les domaines de l'administration, de l'horticulture et du social.

- L'institut **Charles Gheude** : enseignement secondaire professionnel

Il accueille des élèves connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1) ou souffrant de déficiences physiques (type 4). Il dispense un enseignement de forme 3 dans les secteurs suivants : aide mécanique, montage en sanitaire, montage en chauffage, peinture du bâtiment, piquage polyvalent, retouche, maroquinerie, cuisine et salle, aide-ménager et aide logistique.

### Pour l'enseignement secondaire technique et professionnel

- L'institut **Émile Gryzon** qui offre les formations suivantes :
  - agent d'éducation ;
  - aide familial et aide-soignant ;
  - aspirant aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité ;
  - agent en accueil et tourisme ;
  - boulanger-pâtissier, chocolatier-confiseur-glacier, hôtelier-restaurateur, traiteur-organisateur de banquets et de réceptions, sommelier et barman.
- Le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) qui offre les formations suivantes :
  - premier commis de cuisine ;
  - restaurateur ;
  - auxiliaire en magasin ;
  - vendeur.

- **L'institut Redouté-Peiffer (IRP)** qui offre les formations suivantes :

- 1<sup>er</sup> degré commun et 1<sup>er</sup> degré différencié ;
- dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants et assimilés (DASPA) ;
- horticulture, fleuristerie, grimpeur/ élagueur ;
- assistant pharmaceutico-technique, technicien en chimie, sciences appliquées ;
- gestion, comptabilité, vente ;
- technicien en photographie ;
- éducation physique et sport - études (football) ;
- technicien en transport et logistique.

- **L'École Jules Verne** :

DOA (Degré d'observation autonome) - École à pédagogies actives et en immersion néerlandaise (au choix), elle accueille les élèves du premier degré commun et différencié de l'enseignement secondaire.

- **Le LAB Marie Curie** :

École à pédagogies actives et en immersion néerlandaise (au choix), elle accueille les élèves des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire général et offre les formations suivantes :

- arts d'expression ;
- langues modernes ;
- sciences.

## **Pour l'enseignement de promotion sociale, enseignement secondaire et supérieur**

---

- **L'institut Roger Lambion** qui offre les formations suivantes :

- bachelier en chimie à finalité biotechnologie et à orientation biochimie ;
- boucherie/charcuterie ;
- boulangerie/pâtisserie ;
- chocolaterie/confiserie ;
- œnologie/biérologie ;
- restauration ;
- cuisine de collectivités.

- **L'institut Roger Guilbert** qui offre les formations suivantes :

- bachelier en gestion des ressources humaines et bachelier de spécialisation en médiation ;
- formateur en alphabétisation, conseiller en insertion socio-professionnelle, conseiller en prévention de niveau II ;
- CESS Humanités générales et complément CESS, français langue étrangère et français élémentaire.
- certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES), formation aux pédagogies actives, formation aux fonctions de promotion et de sélection, certificat d'enseignant spécialisé en numérique éducatif, de conseiller technopédagogue et en coordination qualité enseignement.

- **L'institut Jean-Pierre Lallemand** qui offre les formations suivantes :

- bachelier en sciences administratives et gestion publique ;
- bachelier bibliothécaire-documentaliste et brevet de bibliothécaire ;

- bachelier éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ;
- orthopédagogie ;
- auxiliaire de l'enfance.

### Pour l'enseignement supérieur

• la **Haute École Lucia de Brouckère (HELdB)** qui offre des formations en partenariat avec la Province du Brabant wallon dans les métiers suivants :

- master en expertise comptable et fiscale en alternance ;
- comptabilité ;
- diététique ;
- accueil et éducation du jeune enfant ;
- ingénieur industriel en chimie ou biochimie ;
- certificat maître brasseur ;
- certificat en pratique intersectorielle ;
- architecture de jardins et du paysage ;
- électronique médicale ;
- assistant de direction ;
- marketing ;
- management du tourisme et des loisirs ;
- éducateur spécialisé ;
- master en enseignement section 2 ;
- gestion de l'environnement urbain ;
- certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté ;
- droit ;
- instituteur primaire ;
- gestion hôtelière ;
- relations publiques.

• **l'École supérieure des arts du cirque (ESAC)** :

- bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication - option Arts du cirque.

La COCOF organise également :

- le **Pôle territorial Bruxelles-Nord**, structure qui soutient les écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des aménagements raisonnables et des intégrations permanentes totales pour les élèves à besoins spécifiques.

- l'**Internat Autonome CERIA**, qui accueille des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

- la **cellule Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF)**

Son objectif est de renforcer l'apprentissage des langues et de participer au « mieux vivre- ensemble » permettant ainsi une vraie intégration à la vie citoyenne. Cette cellule développe les projets de mobilité internationale des étudiants, des élèves et des équipes éducatives.

ÉTABLISSEMENT	Nombre de professeurs *	Nombre d'élèves/étudiants
Haute École Lucia de Brouckère	170	1448
École supérieure des Arts du cirque	32	46
Institut Émile Gryzon	193	854
Centre d'éducation et de formation en alternance	32	139
Institut Redouté-Peiffer	189	854
École Jules Verne	34	231
Institut Charles Gheude	101	250
Institut Alexandre Herlin	207	Fondamental : 163 Secondaire : 209
Institut Roger Guilbert	47	808
Institut Roger Lambion	53	1.183
Institut Jean-Pierre Lallemand	32	589
Internat Autonome CERIA	8	26

\* Personnel enseignant et assimilé, personnel auxiliaire d'éducation, personnel paramédical, social et psychologique. Les attributions des membres du personnel enseignant sont parfois réparties sur plusieurs établissements : ils sont comptabilisés dans chacun d'eux.

## MISSION 2

Le service Enseignement assure également la gestion des centres psychomédico-sociaux (CPMS) et du service Promotion de la Santé à l'École (PSE).

### Les CPMS sont au nombre de 5 :

Le **CPMS 1** est composé de 10 équivalents temps plein (ETP) subventionnés et 2,5 ETP non subventionnés et assure la guidance de 6.251 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem, ainsi que de l'institut Charles Gheude de la COCOF.

Le **CPMS 2** est composé de 14 ETP subventionnés et 2 ETP non subventionnés et assure la guidance de 8.213 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.

Le **CPMS 3** est composé de 11 ETP subventionnés et 0,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 5.106 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'institut Émile Gryzon, l'école Jules Verne et le LAB Marie Curie de la COCOF.

Le **CPMS 4** est composé de 8 ETP subventionnés et 1,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 4.968 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren, ainsi que de l'institut Alexandre Herlin de la COCOF.

Le **CPMS 5** est composé de 9,5 ETP subventionnés et assure la guidance de 5.433 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que de l'institut Redouté-Peiffer de la COCOF.

Le **Service Promotion de la Santé à l'École (PSE)** est composé de 9 médecins, 10 infirmières, 2 assistantes sociales et 3 agents administratifs.

Ce service assure le suivi médical de 14.165 élèves issus d'établissements d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) et répartis dans 40 implantations scolaires.

Le service PSE exerce ses missions au sein de 4 antennes : CERIA, Meiboom, Jette et Saint-Gilles.

### Réalizations et faits marquants 2023

En août 2023, le LAB Marie Curie, établissement d'enseignement secondaire général, a ouvert ses portes sur le campus du CERIA. Trois orientations sont proposées : langues modernes, sciences et arts d'expression. Cette école à pédagogies actives propose des cours en immersion néerlandaise pour les élèves qui en font le choix.

Cette ouverture est progressive : seule la 3<sup>ème</sup> année secondaire est organisée lors de cette rentrée ; les années suivantes s'ouvriront une à une jusqu'à l'ouverture complète en août 2026. Le LAB compte pour cette première rentrée 110 élèves en 3<sup>ème</sup> année.

Avec cette nouvelle école, la COCOF dispose d'un réseau d'enseignement complet donnant ainsi la possibilité à tous les élèves bruxellois, au terme du continuum pédagogique, de choisir la filière qui leur convient le mieux.

Les bâtiments du LAB Marie Curie étant en construction, les élèves de la 3<sup>ème</sup> générale sont accueillis dans des bâtiments provisoires.

En septembre 2023, l'école Jules Verne a intégré le bâtiment qui lui était destiné, après deux années passées dans des constructions provisoires. Ce bâtiment terminé a été inauguré le 26 septembre 2023 par les ministres de la COCOF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), ayant en charge l'Enseignement et les bâtiments scolaires.

Depuis janvier 2023, le service PSE assure la guidance des élèves des écoles communales de Saint-Gilles ; ce sont plus de 3.000 élèves qui s'ajoutent aux 11.000, dont le suivi médical est déjà assuré par le PSE.

Durant l'année scolaire 2022/2023, une ligne budgétaire spécifique intitulée « Initiatives et soutien aux élèves précarisés » a été ouverte et une cellule « Aide sociale » a été créée. Cette dernière vise à organiser la distribution d'aides sociales individuelles aux élèves dont les conditions de vie sont les plus modestes.

L'aide sociale est destinée à couvrir les frais directement liés à la fréquentation scolaire, notamment les tenues et équipements liés aux cours de pratique, les frais liés aux activités sportives, aux sorties et voyages scolaires et à l'achat de matériel didactique.

Dans certains cas, une aide sociale peut également être attribuée pour couvrir d'autres types de frais et se traduire par une prise en charge des frais alimentaires, afin de permettre aux élèves de fréquenter les cantines des écoles, ou des frais relatifs au logement pour permettre à des élèves de fréquenter l'un des internats de la COCOF.

Par ailleurs, une partie très importante du matériel que devait acquérir les élèves a été prise en charge directement par la COCOF. Il s'agit tant d'équipement individuel que collectif.

A la rentrée d'août 2023, ce sont environ 75 % des équipements d'usage collectif et 100 % des équipements de protection individuelle pour les nouveaux entrants dans les formations techniques et professionnelles de nos établissements d'enseignement de plein exercice qui ont été pris en charge directement par la COCOF.

Afin d'améliorer la qualité de vie des élèves et étudiants au sein des écoles, une antenne « Bien-être » a été mise en place sur le campus du CERIA. Elle offre depuis cette rentrée 2023/2024 un lieu d'écoute et de parole permettant d'orienter les élèves et étudiants en difficulté vers les institutions plus spécifiquement dédiées à la prise en charge des problèmes rencontrés.

---

## Perspectives 2024

---

Intégré depuis toujours au service Enseignement, le PSE deviendra en 2024 un service à part entière. Cette décision est motivée par la taille du service PSE et la multiplicité de ses missions.

La construction du nouveau bâtiment sur le site de l'institut Alexandre Herlin débutera dans le courant de l'année 2024. Ce bâtiment spécifiquement conçu pour accueillir des élèves relevant du type 2 pourra à terme désengorger le bâtiment actuel et permettre d'offrir des conditions optimales de travail tant aux membres du personnel qu'aux élèves réclamant une infrastructure adaptée. Ce nouveau bâtiment s'inscrit dans le tournant déjà amorcé d'un changement de population fréquentant l'enseignement spécialisé, résultant de la mise en place des pôles territoriaux.

Le CEFA du CERIA était accueilli depuis sa reprise par la COCOF à Uccle, au sein des locaux de l'efp. Dès la rentrée scolaire 2024/2025, il intégrera le bâtiment 19 sur le site du CERIA. Cette proximité permettra de créer de nouveaux ponts entre l'enseignement de plein exercice et celui en alternance, de diversifier l'offre de formation du CEFA et de renforcer l'appartenance au pouvoir organisateur (PO) COCOF.

Le LAB Marie Curie intégrera son bâtiment définitif et pourra ainsi poursuivre son ouverture avec l'accueil des élèves de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années dès la rentrée prochaine.

Enfin, la cellule Aide sociale va poursuivre les actions initiées durant cette année pour tendre vers la prise en charge par le PO de la totalité des équipements collectifs nécessaires à la poursuite des parcours des élèves dans nos établissements d'enseignement qualifiant.



# LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE

Implanté sur le campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles), LABIRIS est le service de Recherche scientifique de la Commission communautaire française (COCOF) comprenant 42 agents. Sa finalité est de faire progresser les connaissances scientifiques dans les secteurs de la microbiologie, de la biochimie des protéines, de la science des aliments et de la chimie durable, en phase avec les besoins sociétaux et de l'enseignement.

LABIRIS accomplit ainsi des missions de :

- développement d'activités de recherche fondamentale et appliquée ;
- transmission des connaissances ;
- soutien scientifique, technique et logistique pour les institutions d'enseignement, les apprenants, les entreprises et la communauté scientifique.

La recherche de LABIRIS s'articule autour de 6 unités de recherche : « Bioprocédés », « Chimie durable », « Brasserie et Industries alimentaires », « Enzymes actives sur les carbohydrates - Enzymes de modification d'ARN », « Levure, transports d'acides aminés, sensing, signaling » et « Produits naturels de Pseudomonas ».

Différents projets et thématiques sont développés au sein de ces 6 unités de recherche et concernent, notamment, l'excrétion d'acides aminés par la levure, la détermination de la structure-fonction de différentes biomolécules, des applications environnementales de la microbiologie, le développement et la caractérisation de différents catalyseurs, le développement de différents procédés de fermentation, le développement de nouveaux aliments

nutritionnels et l'étude du mécanisme fonctionnel de différentes enzymes et bien d'autres.

Au travers de ses projets, LABIRIS développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent bénéficier aux étudiants et à l'enseignement des sciences et technologies en secondaire et au supérieur. Sa collaboration avec l'enseignement se concrétise par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, travaux de fin d'études (TFE) et thèses de doctorat), l'organisation de travaux pratiques et la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs, avec pour vocation première le développement de l'esprit critique et l'approche scientifique.

LABIRIS s'implique aussi dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécifiques. Les expertises scientifiques et technologiques profitent également à d'autres centres de recherche et au monde industriel. Des formations spécifiques sont ainsi organisées pour le monde professionnel, des demandeurs d'emploi ou d'autres catégories selon les besoins.

La valorisation des résultats des projets de recherche se traduit, notamment, par des publications scientifiques et des brevets ainsi que par la participation à des programmes de recherche et des congrès scientifiques.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Les activités pédagogiques prises en charge par certains membres du personnel de LABIRIS incluaient des cours spécialisés et des séminaires, dispensés à la Haute École Lucia de Brouckère (HELdB), à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), ainsi qu'à la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), et un soutien aux travaux pratiques. La convention de collaboration entre LABIRIS et la HELdB a été réactualisée et approuvée par les autorités de la COCOF.

L'expertise de LABIRIS fut également sollicitée pour donner des formations continues, notamment en microbrasserie, en microbiologie brassicole (dont une dispensée au Rwanda), en végétarisme et en diététique pédiatrique.

En 2023, LABIRIS a accueilli au total 43 étudiants dont 1 issu d'une formation doctorale, 21 issus de formations de Master, 10 issus de formations de Bachelier professionnalisant et 11 issus de l'enseignement secondaire technique. Trois thèses de doctorat sont menées au sein de LABIRIS en collaboration avec l'ULB. Les chercheurs de LABIRIS ont aussi participé à des jurys d'évaluation de stages, de travaux de fin d'études (TFE) et de thèses.

La valorisation des résultats de recherche s'est traduite par :

- 11 publications dans des revues scientifiques internationales (peer reviewed) ;
- la participation à des programmes de recherche subsidiés par des organismes publics qui est principalement menée en association avec l'ASBL Meurice R&D et en collaboration avec des partenaires académiques ou industriels ainsi que des centres de recherche agréés :

- 1 par l'Union Européenne ;
- 4 par la Région wallonne (SPW-Recherche) ;
- le montage de 8 nouveaux programmes a été lancé pour être soumis à la Région wallonne (SPW-Recherche) dans le cadre de programmes subsidiés.

Une journée d'étude consacrée au secteur brassicole « Sustainable alcohol, high or low, how to get it! » a été organisée en collaboration avec l'Association royale des anciens étudiants de l'institut des Industries de fermentation de Bruxelles ASBL (ARFB) et la HELdB. La participation à des congrès scientifiques, activité cruciale pour la recherche, donne l'opportunité aux chercheurs de partager leurs résultats avec la communauté scientifique. Des chercheurs de LABIRIS ont dispensé des conférences à des congrès comme « Organellar Channels and Transporters Conference » (Barcelone), le « Small Meeting on Yeast Transport and Energetics » (Blankenberge), « Les Journées francophones de Nutrition » (Marseille) et la journée d'étude de l'ARFB. Différents posters scientifiques ont été présentés à des congrès internationaux ou en Belgique. Des séminaires scientifiques internes sont organisés de manière régulière afin de renforcer les échanges scientifiques entre les équipes de recherche.

Le Comité de Management (CoMan) de LABIRIS composé des coordinateurs des Unités de Recherche et du conseiller-chef de service est le garant de la bonne exécution des missions et de la conduite de son plan stratégique. Le Comité de Coordination de la Recherche (CoCor) s'est employé à mettre en place une réflexion sur notre politique de publication, une révision de la charte d'accueil des étudiants et l'élaboration du Master Plan de la recherche (répertoire de l'ensemble des projets de recherche). Plusieurs actions ont été menées pour améliorer notre communication interne (publication des faits marquants de nos activités dans le « LABIRISTORIES », journal

interne à LABIRIS) et notre visibilité (remise à jour du site web de LABIRIS et harmonisation de notre présentation dans le cadre de partenariats).

## Description de deux événements importants en 2023

### Inauguration des nouveaux laboratoires de LABIRIS

Le mercredi 28 juin, s'est déroulée l'inauguration des nouveaux laboratoires de LABIRIS combinée à celle de la microbrasserie de l'institut Roger Lambion. Pour le personnel de LABIRIS du bâtiment 4, c'est un aboutissement après trois années de travaux. Le maintien de l'activité de recherche et d'accueil d'étudiants a été poursuivie durant l'exécution des travaux, ce qui représentait un gros défi qui a pu être relevé grâce à la étroite collaboration de tous intervenants et de la souplesse du personnel de recherche. Si LABIRIS a pour objectif de fédérer ses activités de recherche dans ses domaines de compétence, le fait de se doter d'une infrastructure de laboratoires modernes répondant aux exigences actuelles, était incontournable pour se projeter vers l'avenir. Ce réaménagement des infrastructures constitue une étape aussi cruciale que la réorganisation structurelle et fonctionnelle de la recherche entreprise depuis quelques années au sein des équipes de recherche fondamentale et de recherche appliquée de LABIRIS.

Le Ministre de Tutelle a honoré l'événement de sa présence. Après une visite des nouvelles infrastructures, différents discours officiels ont été dispensés au « Jardin d'hiver » de la Rotonde par les différents représentants de l'autorité et les directions. Il s'en est suivi un exposé scientifique consacré à l'amélioration de levure brassicole présenté par des chercheurs de LABIRIS. La cérémonie a été clôturée par un moment convivial autour de quelques verres.



### Soutenance d'une thèse effectuée au sein de LABIRIS et en collaboration avec l'ULB

C'est avec brio qu'une étudiante accueillie au sein de LABIRIS a soutenu publiquement sa thèse en 2023. Cette prestation clôturait quatre années d'un travail intense jalonné de succès et de déceptions, comme toujours en recherche. Cette thèse intitulée « La caractérisation et l'étude de la régulation de la mupirochéline, un nouveau sidérophore produit par *Pseudomonas* ayant une activité anti-oomycète » a fait l'objet d'une collaboration entre LABIRIS et l'ULB. Une chercheuse de LABIRIS, co-promotrice et un chercheur de l'ULB, promoteur académique, ont encadré efficacement la réalisation de cette thèse. Cette étude a débouché sur plusieurs communications scientifiques et une publication en début d'année. Cette recherche a permis notamment d'élucider les mécanismes impliqués dans la synthèse de cette molécule sidérophore, la mupirochéline, susceptible de capter le fer et d'ainsi lutter contre des organismes phytopathogènes. La structure de la

mupirocholine a été prédite à partir d'analyses de spectrométrie de masse (en collaboration avec la Faculté de Pharmacie, ULB). Si des travaux antérieurs avaient déjà montré que la souche synthétisait un sidérophore principal, la pyoverdine, cette étude a mis en lumière la production d'un troisième sidérophore, la triabactine. La régulation des trois sidérophores a été étudiée et leur efficacité à capter le fer et d'autres métaux a été comparée. De nettes différences d'affinité pour le fer et de temps de biosynthèse ont été observées, ce qui garantit que la bactérie dispose des outils nécessaires pour réagir de manière flexible aux variations des conditions environnementales.

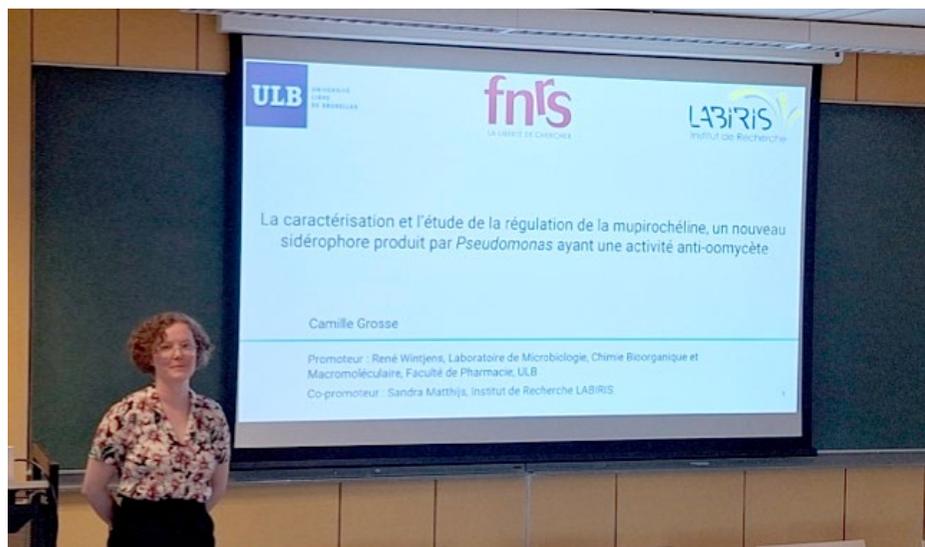
La lutte contre les phytopathogènes est un défi majeur pour protéger les cultures. Le recours à des agents biologiques naturels présentant une activité antagoniste s'avère une stratégie pertinente pour limiter l'usage de fongicides chimiques. La compréhension des mécanismes d'action et de production de ces agents biologiques naturels est une étape obligatoire avant d'envisager leur exploitation.

---

## Perspectives 2024

---

- La soumission de plusieurs programmes de recherche auprès des entités régionales soutenant la recherche et l'innovation.
- Le renforcement des compétences de LABIRIS comme centre de recherche dans les domaines de la microbiologie, de la biochimie des protéines, de la science des aliments et de la chimie durable.
- La structuration de l'activité de sensibilisation des jeunes aux sciences.



# SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le service Formation professionnelle regroupe 2 secteurs d'activités :

- le secteur Formation des petites et moyennes entreprises (PME) (sfpme)
- le secteur Insertion socioprofessionnelle (ISP).

## SECTEUR FORMATION PME

Le sfpme est le service de la Commission communautaire française (COCOF) en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C), à savoir l'organisation de la formation en alternance et du suivi des entreprises et des apprentis et stagiaires dans l'apprentissage de métier.

À cette fin, il encadre l'activité de l'ASBL Espace Formation (efp), du Centre de formation en alternance PME de la Région bruxelloise. Concrètement, il a pour mission de :

- agréer les cours organisés par l'efp et en assurer l'évaluation pédagogique ;
- organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs ;
- coordonner l'organisation de l'évaluation continue des apprenants et des examens ;
- identifier les besoins en matière de formation en alternance ;

- élaborer les programmes de formation en alternance ;
- contrôler l'usage des subsides accordés.

Via ses délégués à la tutelle, le sfpme assure également l'accompagnement et l'encadrement des personnes apprenantes dans leur formation en entreprise et dans la conclusion d'un contrat en alternance ou d'une convention de stage, notamment par la recherche d'une entreprise ou d'un patron-formateur et le suivi des stages en entreprise. Le sfpme assure l'agrément des entreprises formatrices et leur apporte conseil et soutien.

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers dans les secteurs de l'alimentation, des arts & media, du bien-être, du commerce, de la comptabilité, de la construction, de la mobilité, du numérique et des services.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

### Note d'orientation vers une réforme de l'alternance

---

2023 est une année charnière pour le sfpme.

Le 16 janvier 2020, le Gouvernement bruxellois adoptait la Stratégie 2030 Go4Brussels, et rappelait par son entremise la priorité accordée à la formation en alternance en y consacrant un chantier (2.3.3) : « Favoriser la formation en alternance et la formation professionnelle en entreprise », repris dans l'objectif 2.3 « Renforcer les politiques croisées ».

Sous l'impulsion du Ministre de la Formation professionnelle, plusieurs travaux d'évaluation du dispositif francophone de l'alternance en Région bruxelloise ont été menés au cours de l'année 2022. Ceux-ci ont pu aboutir à une série de constats, objectivant la richesse et l'atout de la formation en alternance comme levier en faveur d'une insertion durable à l'emploi, mais aussi la limite et la faiblesse du dispositif.

Ces constats ont abouti, début 2023, à une note d'orientation engageant le Gouvernement francophone bruxellois (GFB) en faveur d'un ensemble d'actions visant à réformer et améliorer le dispositif francophone de l'alternance en Région bruxelloise.

Cette note d'orientation a été adoptée par le Collège le 3 juin 2023 et traduit dans le contrat de gestion du Centre de formation efp. Le GFB mandate le service Formation PME de la COCOF pour la mise en œuvre des actions relevant du contrat de gestion.

Si la majorité des actions couvriront essentiellement la période 2024-2027, l'impulsion mise en place en 2022 a eu un impact sur toute une série d'actions réalisées en 2023.

## **Cellule Partenariats et projets transversaux**

---

### **Au niveau partenarial**

L'année 2023 a permis la poursuite des collaborations déjà existantes, à la fois au niveau institutionnel et dans différents secteurs professionnels (alimentation, bien-être, construction, transport & logistique...).

Elle a aussi vu l'évolution de collaborations déjà effectives, notamment par :

- l'actualisation des modalités de collaboration avec l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir (signature d'une nouvelle convention de partenariat en septembre 2023) ;
- la conclusion d'une Convention spécifique de partenariat relative au module de formation « Formation à la sécurité de base en construction » avec nos partenaires du secteur (Constructiv et Construcity.brussels en octobre 2023) ;
- la relance de la collaboration avec le secteur du commerce par la mise en place de différents axes d'actions avec Commerce Training.

Dans sa démarche collaborative et partenariale, le sfpme a également poursuivi ses actions et confirmé sa place dans différents organes d'administration des Pôles Formation Emploi (PFE) et centres de référence (CDR), cf Logisticity et Construcity, et développé ses échanges avec le pôle numérique, DigitalCity.

### **Dans le cadre de la participation et du développement de projets (internationaux)**

Le sfpme a poursuivi sa participation aux projets :

- Movetia : l'accueil à l'efp pour les derniers échanges avec le Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP) dans le cadre du projet démarré en 2021 et la réflexion sur les perspectives d'une éventuelle poursuite de nos collaborations avec notre partenaire suisse ;

- Itineris : (projet Erasmus+ de promotion de la formation des professionnels de l'éducation et de la formation par la mobilité européenne) le consortium dont le sfpme fait partie, a répondu à l'appel à la candidature 2023 pour l'obtention d'une accréditation dans le secteur Enseignement et Formation professionnelle ;
- ALTER'N GO : projet offrant la possibilité aux apprenants en formation en alternance à l'efp/sfpme de réaliser un stage en entreprise dans une entreprise d'accueil située dans un autre pays de l'Union Européenne : plusieurs mobilités ont eu lieu en 2023 dans différents pays européens. Le projet s'est clôturé en septembre 2023 et a reçu une évaluation plutôt positive de la part de l'AEF, malgré les difficultés liées notamment aux deux années de COVID-19 ;
- MobilityPro4Brussels : projet Erasmus+ porté en consortium et coordonné par Actiris International, ayant pour objectif de favoriser l'inclusion sociale par le renforcement des compétences et l'éducation interculturelle des demandeurs d'emploi bruxellois : clôturé en mai 2023 ;
- projet Maroc : dans le cadre de la coopération Maroc - Wallonie-Bruxelles, la COCOF et l'Agence de l'Oriental ont décidé, pour les années 2023-2027, de mettre l'accent sur le domaine de l'entrepreneuriat, de la formation professionnelle et de la cohésion sociale. Le projet vise l'appui au renforcement des curriculums et des compétences des formateurs et à la mise en place d'un laboratoire de technologies avancées dans le domaine de la chocolaterie- confiserie, en vue de mettre à la disposition des professionnels une main-d'œuvre qualifiée pour les accompagner dans le développement de la qualité de la production des produits chocolatiers, d'encourager l'entrepreneuriat innovant dans ce secteur et l'autonomie économique des artisans par la création de nouveaux produits chocolatiers ;

- accueil d'un groupe d'apprenants français du Greta-CFA de la Marne en formation professionnelle en chocolaterie, pour découvrir comment l'alternance est organisée au sfpme-efp, et pour réaliser un stage pratique en entreprises à Bruxelles (via des entreprises formatrices du sfpme).

### Cellule Juridique

Dans un souci de simplification administrative, la cellule Juridique a rédigé un projet d'arrêté qui rassemble et compile plusieurs aspects propres à la mise en stage de l'apprenant adulte.

Ce projet d'arrêté vise à répondre à plusieurs mesures et actions reprises dans la note d'orientation en innovant, modernisant, voire en réactivant des mesures, relatives à la convention de stage, mais aussi à la pratique professionnelle minimale des stagiaires adultes inscrits en formation PME.

Il vise à moderniser cette pratique, en mettant à jour et en abrogeant 3 arrêtés datant de 1998 et de 2018.

Un deuxième projet d'arrêté français fixant les missions et les conditions d'exercice des missions du référent de la Formation a été rédigé. Celui-ci :

- supprime l'appellation "délégué à la tutelle", au profit de "référent sfpme" pour plus de clarté au profit des usagers et d'homogénéisation avec leurs homologues wallons issus de l'IFAPME.
- renforce la mission de régulateur et de contrôle administratif du sfpme, à travers certaines missions du référent.
- rappelle la mission de SPOC et d'information du référent qui occupe un rôle dans l'information générale sur la formation en alternance.

En 2023 le service juridique a géré 62 recours.

### **Cellule Tutorat et Centre de validation des compétences « Tuteur et Tutrice en entreprise »**

---

Depuis 2015, le sfpme s'est engagé dans la formation des tuteurs en entreprise. Le projet global vise à atteindre un grand nombre d'entreprises afin de dispenser une formation sur site.

Depuis 2016, le sfpme est également un centre de validation des compétences (CVDC) pour le métier de Tuteur et Tutrice. Afin de favoriser l'accroissement des activités de son Centre, le sfpme propose plusieurs formules de formation et de validation. En effet, pour le volet formation, elle peut se faire soit au sein même de l'entreprise, en coaching individuel soit en groupe, soit dans nos locaux, en coaching individuel ou en groupe. Pour le volet validation, elle peut être réalisée soit en centre, soit en entreprise.

En 2023, 129 tuteurs ont été formés, 49 épreuves de validation ont été programmées, 39 titres ont été délivrés. 27 épreuves se sont déroulées en entreprises.

### **Cellule Qualité/Méthodes**

---

Les procédures relatives au core business du service (volet tutelle et pédagogique) ont été finalisées. Toutefois, compte tenu de la réforme de l'alternance en cours, certaines procédures devront très certainement être déjà revues avant leur publication et mise en application.

### **Cellule Pédagogique**

---

La cellule Pédagogique agréé les cours organisés par l'efp et en assure

leur évaluation pédagogique. Elle vérifie la présence d'un horaire pour chaque année de formation localisée ainsi que la correspondance au référentiel du nombre de modules présents dans l'horaire, de la chronologie modulaire et, pour chaque module : de son titre, de son nombre d'heures totales et de son nombre d'heures d'évaluation, et enfin l'attribution d'un formateur agréé par ses soins.

En parallèle, elle poursuit son travail de développement et de mise à jour de l'offre de formation tout en renforçant ses outils de suivi pédagogique. La cellule Pédagogique se concentre également sur différents projets pour une amélioration continue de la formation en alternance en RB-C :

- création et adaptation majeure de nombreux référentiels de formation (22) ;
- suivis pédagogiques des nouvelles formations et de l'opérationnalisation des adaptations des différents référentiels de formation sur le site de l'efp ;
- monitoring pédagogique des cours dispensés par les formateurs de l'efp agréés par le sfpme via des visites de cours ;
- analyses et évaluations pédagogiques des formations existantes ;
- mise en place en septembre 2023 du projet pilote « Gestion » à la suite des travaux concernant la réforme du référentiel de gestion ;
- réflexion sur le développement de nouveaux parcours de formation en formation adulte en lien avec la suppression de l'accès à la gestion en RB-C prévue en janvier 2024 et l'arrivée des Certificats de Compétence Professionnelle (CCP) également en 2024 ;

- suite des réflexions de l'élaboration et de la création d'un plan numérique à la fois sur l'incorporation des compétences digitales de base dans les référentiels de formation (DigComp) et sur le développement de pédagogies innovantes (blended learning, classe virtuelle, hybridation...);
- poursuite des travaux concernant la réforme des cours généraux (communication, math, droit, commerce...) et évaluation du nouveau référentiel;
- présidence du Comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC) et participation au groupe de travail (GT) « qualité » relatif au CFC;
- poursuite de la participation active aux réunions avec les cabinets ministériels et au groupe technique concernant les travaux liés au Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) relatif au mandat politique d'une certification professionnelle partagée qui répond à la définition de l'accord de coopération CFC tout en alliant les 5 opérateurs historiques de formation professionnelle (Bruxelles Formation, Institut wallon de formation en alternance pour les petites et moyennes entreprises (IFAPME), Forem, sfpme, Enseignement de promotion sociale) et en impliquant fortement les partenaires sociaux;
- concertations en début d'année académique 2023 sur la correspondance du Certificat d'apprentissage et du Certificat de Qualification de l'Enseignement de plein exercice. Ces concertations ont mené à un avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'établissement de la correspondance des titres délivrés par l'IFAPME et le sfpme créé au sein des services du Collège de la Commission communautaire française et leurs réseaux de centres de formation avec les certificats de qualification délivrés, à l'issue des options de bases groupées organisées ou organisables, par l'enseignement obligatoire de plein exercice ou de promotion sociale;
- coordination et collaboration active avec l'IFAPME : directions, commissions de profil formation (COPROFOR), référentiels de formation, mobilités interrégionales, CFC, etc.;
- participation au Comité directeur de la Validation des compétences (VDC), ainsi qu'à la coordination bruxelloise de la VDC;
- participation aux différents GT dans le cadre d'un projet mené conjointement par le Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ), les cabinets ministériels, la Commission européenne et l'OCDE sur l'amélioration de la production et de l'utilisation des profils de formation en Belgique francophone (profil métier et profil formation SFMQ);
- mandat à la Chambre de l'Enseignement et de la Formation (ChaEF) du SFMQ, suivi des dossiers et pilotage;
- participation à de multiples commissions de profil de formations (COPROFOR) du SFMQ en vue de la rédaction de profils de formation et d'évaluation;
- renforcement des collaborations avec les Pôles Formation Emploi (PFE) de la construction (Construcity) et de la logistique (Logisticity);
- participation aux réunions Révolution (Stratégie Rénovation de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) 2030-2050).

### Cellule Tutelle

### Statistiques

Au 30 mai 2022, au sein de 1035 entreprises agréées, 347 apprenants

étaient sous contrat d’alternance. A la même date, un an plus tard, ils étaient 289. Nous constatons donc un recul du taux d’alternance de 17% entre 2022 et 2023.

En ce qui concerne les Chefs d’entreprise, nous passons de 1227 à 1189 conventions de stage soit un recul de 4%.

Ce constat corrobore celui dressé par ID consult, mandaté par le Ministre de la Formation professionnelle pour réaliser un audit de la formation en alternance à Bruxelles. Partant de là, une note d’intention a été rédigée et des axes de travail ont dans un premier temps été identifiés, pour ensuite être déclinés en actions concrètes.

## Réforme de l’alternance

Le plan d’action sera officiellement présenté aux équipes en avril 2024 mais certaines actions ont déjà été mises en place en 2023.

En effet, la mise en place de réunions de coordination Pôles-DT-CP-Directions-Coordinations, par pôles, sont destinées à évaluer, ensemble, l’évolution des inscriptions, des présences, de l’accrochage et de l’alternance.

## Divers

### Partenariat Défense

En janvier 2023, après deux ans de négociations, et par le biais d’un projet de convention, le sfpme, l’efp et la Défense marquent leur volonté de collaborer activement en vue :

- d’améliorer la promotion et la qualité du dispositif de Formation en alternance PME en RB-C ;

- de promouvoir les métiers de la Défense auprès des candidats/apprenants au/du dispositif de Formation en alternance PME ;

- de contribuer, par ce biais, à la satisfaction des besoins en formation et en ressources humaines et au bien-être des candidats et/ou travailleurs inscrits dans un processus de formation et/ou d’emploi à la Défense.

La convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les parties dans le cadre du projet-pilote de formation dans les sections suivantes :

- logistique - 1<sup>ère</sup> année de formation « Chef magasinier et gestionnaire des approvisionnements » - Formation COEN (Coordination et Encadrement) - section « Chef d’entreprise »

- formation « Cuisinier de collectivité » - Formation COEN (Coordination et Encadrement) - 1 an - section « Chef d’entreprise »

Suite à la campagne de communication menée par l’efp, seuls trois candidats sont présélectionnés. Une seule candidate ira jusqu’au bout des tests et quittera la Défense peu de temps après. Il est décidé conjointement de revoir la formule et donc la convention de partenariat.

### Carnet de liaison 2.0

Suite aux tests effectués en 2022 sur une première version du carnet, nous avons pu constater :

- les difficultés de certains patrons à s’enregistrer et se connecter en ligne (manque de connaissances et/ou de matériel) ;

- les difficultés de quelques patrons à comprendre certains intitulés de question (UAA) et à remplir le formulaire.

Il a donc été décidé de mettre en place, en collaboration avec le service IT, une nouvelle version retravaillée, plus intuitive.

En outre :

- que l'e-carnet soit géré par le délégué à la Tutelle du sfpm et complété par celui-ci sur base des évaluations réalisées par le patron/le tuteur - lors de 2 visites d'entreprise par année académique (1 par quadrimestre) en présence de l'apprenant - et sur base des éventuelles observations recueillies auprès du Centre de formation ;
- que l'e-carnet soit consultable et modifiable par l'entreprise mais également consultable par l'apprenant.

Les dernières modifications seront apportées durant le premier semestre 2024. Une version finalisée du carnet pourra en principe être mise en production dès la réception du matériel (tablettes) mises à la disposition des délégués à la Tutelle.

---

## Perspectives 2024

---

### Soutenir et poursuivre les réformes engagées

Les activités du service seront fortement conditionnées par le déploiement du plan d'actions traduisant la note d'orientation vers une réforme de l'alternance.

### Saisir les évolutions de l'environnement comme des opportunités : le numérique, le développement durable, l'entrepreneuriat

Préparer à l'entrepreneuriat dans un contexte législatif en évolution : l'évolution des obligations légales liées aux compétences en gestion nécessite une réflexion approfondie par les équipes pédagogiques du sfpm pour repenser les référentiels de formation et les outils pédagogiques en vue d'une mise en œuvre à la rentrée 2025 - 2026.

Cette modification de l'offre visera à susciter l'esprit d'entreprendre tout en tenant compte des évolutions légales tant à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie.

### L'intégration du numérique en vue d'améliorer les compétences professionnelles

- Conception d'un plan numérique en vue du développement de la formation au et par le numérique.
- Déploiement de l'e-carnet par le service de l'alternance.

### Intégration des pratiques durables dans les référentiels de formation, garantissant ainsi que les apprenants acquièrent des compétences pratiques en matière de durabilité

Adaptation progressive des référentiels en vue d'intégrer les pratiques durables.

## SECTEUR INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (ISP)

Ce secteur soutient ou organise la formation professionnelle des adultes. Dans ce cadre, il finance l'organisme d'intérêt public (OIP), Bruxelles Formation (BF), chargé de la régie de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des travailleurs francophones de la RB-C.

Il assure aussi l'agrément et le subventionnement de 51 organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et missions locales conventionnés par BF, en application du Décret « ISP » du 27 avril 1995 et des accords non marchands (ANM). L'objectif est d'accroître les chances des personnes demandeuses d'emploi inoccupées et peu qualifiées de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés de l'ISP. Les OISP sont actifs dans de nombreux domaines : nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé, tourisme...

Dans le cadre de l'ANM 2021-2024, il finance la formation continue, l'embauche compensatoire et une délégation syndicale inter-centres. Il subventionne aussi des projets d'initiatives en matière de formation professionnelle via un appel à projets annuel pour le soutien d'actions innovantes, qui peuvent être en partenariat avec des entreprises. Il subventionne aussi l'asbl WorldSkills Belgium, qui promeut les métiers manuels et techniques, ou encore Infor-Jeunes Bruxelles pour son projet « Trec One ».

Il finance les indemnités de promotion sociale, indemnités octroyées aux travailleurs, aux travailleurs indépendants et aidants, qui suivent

des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale, leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle.

Il soutient la validation des compétences (VDC). En soutenant le Consortium de VDC, le Collège renforce d'une part, l'employabilité et la mobilité professionnelle des travailleurs occupés ou non et, d'autre part, la cohésion sociale permettant aux citoyens qui ne possèdent pas de titre scolaire de voir reconnaître, par un système légal, des compétences acquises par l'expérience de travail, de formations professionnelles ou de vie.

8.041.000  
EUR

pour le financement des « équipes de base » des OISP et missions locales dans le cadre de l'accord non marchand.

200.000  
EUR

pour soutenir l'innovation dans la formation professionnelle.

740.000  
EUR

consacrés à la certification de la validation des compétences.

61.162.000  
EUR

budget de subvention à Bruxelles Formation.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

- Soutien conjoint COCOF-BF-Actiris de nos OISP dans le passage à la nouvelle programmation Fonds Social Européen (FSE) 2021-2027.
- Comité de pilotage Alpha : dans le cadre de la Conférence Interministérielle (CIM-2021) dédiée à l'alphabétisation. Des GT se sont mis en place afin de répondre au plan d'action pour lutter de manière efficace contre l'analphabétisme.

Un GT intitulé « GT nomenclature-périmètre de l'alphabétisation », composé de 12 membres. L'objectif de ce GT est de repreciser le périmètre de l'alphabétisation et de clarifier la nomenclature pour les formations visant le public Alpha. Le « GT nomenclature » a permis de présenter au Comité de pilotage Alpha des propositions de nomenclature.

Le Comité Alpha a adopté une nouvelle nomenclature en Wallonie et à Bruxelles.

- Une subvention dédiée au Consortium de VDC pour le fonds de développement de l'offre de validation des compétences en Région bruxelloise.

---

## Perspectives 2024

---

- Reprise du Cadastre de l'insertion socioprofessionnelle par l'Administration.
- Soutenir et renforcer la lisibilité de l'offre de formations des OISP.
- Réflexion sur le Conventionnement des opérateurs OISP 2023-2025 avec Bruxelles Formation et Actiris.
- Comité Alpha : continuité dans la mise en œuvre du Plan d'actions 2021-2024 adopté lors de la CIM 2021.
- Volonté de soutenir l'innovation sur les dispositifs pédagogiques et sur les métiers visés par la formation ou favorisant la transition entre les dispositifs de formation et l'emploi.



# SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Maillon incontournable de l'enseignement spécialisé bruxellois, le service Transport scolaire de la Commission communautaire française (COCOF) facilite, gratuitement, l'accès des élèves en situation de handicap aux établissements scolaires adaptés à leurs besoins spécifiques.

Le service organise le transport des enfants de Bruxelles mais aussi de ceux domiciliés en Wallonie et en Flandre vers des écoles bruxelloises. Les modes de transports pris en charge sont le transport public (favorisé quand la situation de l'élève le permet), les circuits spéciaux en bus et le transport individuel.

Pour les circuits spéciaux en bus, le service travaille avec plusieurs sociétés de transport privées grâce à des marchés publics. Les sociétés de transport mettent à disposition des bus et des chauffeurs. Le service Transport scolaire planifie l'accompagnement des élèves et répartit ces derniers dans les bus, en fonction de la localisation de leur domicile.

Pour les élèves de l'enseignement spécialisé qui peuvent recourir aux transports en commun (STIB, De Lijn, TEC et SNCB), le service Transport scolaire gère la prise en charge financière complète des abonnements scolaires auprès de ces sociétés de transport public.

Le transport scolaire implique de nombreux acteurs et actrices : transporteurs privés, chauffeurs, accompagnateurs scolaires, éducateurs, directions d'école, parents... C'est la mobilisation de chacun qui garantit que le transport des enfants puisse se dérouler chaque jour.

Notre service emploie 12 agents pour la charge administrative et le soutien des différents acteurs impliqués dans le transport scolaire et

205 accompagnateurs scolaires sur le terrain. Ils assurent ainsi la continuité et la qualité du service de transport scolaire aux élèves et à leur famille.

## Le service Transport scolaire assure donc les missions suivantes :

- organiser les parcours et veiller au bon déroulement du transport des élèves ;
- fournir aux directeurs d'école, aux transporteurs et aux accompagnateurs scolaires toutes les informations nécessaires (circuits, horaires, listes des élèves, etc.) ;
- recruter, former et organiser le travail des accompagnateurs scolaires ;
- gérer les contrats et les factures avec les compagnies de transport ;
- gérer les réclamations, les demandes d'abonnements scolaires et les demandes de transport individuelles.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

L'année 2023 avait été marquée par une crise inédite d'offre de transport, qui avait obligé le service à expérimenter des solutions inédites.

Le service a réalisé deux réformes majeures :

1. Un réexamen du droit au transport scolaire, de manière à mieux cibler les élèves qui ont réellement besoin d'un transport adapté.
2. La structuration des modalités alternatives au transport par minivans, taxis spécialisés..., mais également par rangs STIB (dispositif nouveau offrant plus d'autonomie aux élèves, d'être plus rapidement à l'école, permettant de désengorger le trafic...).

Le réexamen du droit au transport scolaire a été inscrit dans la circulaire d'organisation 2023-2024. Il a visé principalement les enfants du type 8 (accès limité à partir de 10 ans) et les enfants des types 1, 3 et 7. Un mécanisme de dérogation a été prévu pour permettre à des enfants porteurs de troubles spécifiques (notamment TSA) de pouvoir bénéficier une année supplémentaire du transport adapté. Environ 200 dossiers ont été traités par l'administration pour être portés en commission consultative du transport scolaire. 90 % de ces dossiers ont eu une suite favorable. Cette nouvelle approche a fait néanmoins baisser le nombre d'enfants pris en charge, qui s'est stabilisé autour de 2.800 à 2.900 enfants.

Les modalités alternatives se sont fortement développées, de manière à augmenter la palette de solutions. La réalisation la plus marquante est la mise sur pied de 10 rangs accompagnés (23 ACS) sur le réseau de la STIB. Ce projet est exemplaire car il permet une autonomisation

progressive des enfants sur le réseau public et montre qu'une stratégie de changement bien conduite peut donner des résultats très positifs. La satisfaction par rapport à ce projet est nettement plus haute que sur les autres modalités de transport.

La prise en charge par des véhicules légers (minivans) s'est fortement développée. 17 véhicules avec chauffeurs permis B sont désormais en fonctionnement. Le système est fiable et efficace, la seule limite est budgétaire en raison du coût plus élevé de ce dispositif.

---

## Perspectives 2024

---

L'année 2024 devra permettre de consolider les premiers acquis des réformes en cours et de structurer l'organisation qui a dû s'adapter parfois en des temps très courts.

- Au niveau du service, une clarification et un redécoupage des fonctions permettra de mieux répondre aux différents défis à relever.
- Au niveau des écoles, il est surtout question d'améliorer la communication. Un agent prendra en charge cette dimension, afin d'être à l'écoute permanente des établissements et de prévenir les problèmes qui se posent en cours de route.
- La Commission consultative du transport scolaire verra son rôle renforcé, à la fois par son travail sur les dérogations et pour tracer les perspectives futures du transport scolaire.
- Les partenariats (STIB, Bruxelles mobilité...) seront également développés, de manière à inscrire le transport scolaire dans la politique régionale de mobilité.
- Enfin, le processus de professionnalisation des accompagnateurs scolaires sera également amplifié. La prise en compte de leur expérience de terrain sera mieux intégrée au niveau du service et les parcours de formation vont pouvoir se déployer à partir de la rentrée 2024.

## Le transport scolaire bruxellois en chiffres

223

services de transport scolaire.

51

établissements scolaires.

205

accompagnateurs scolaires  
engagés.

2.872

élèves transportés en bus  
chaque jour.

2.200

abonnements délivrés  
pour l'année scolaire.

12

agents en soutien  
administratif et en appui  
sur le terrain.

25

sociétés de transport.

# SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES

Outre ses services administratifs, le service Gestion et entretien des sites (SGES) établi sur le campus du CERIA comprend de très nombreuses fonctions dans les secteurs suivants : Technique, Sécurité, Nettoyage, Auditorium, Complexe sportif. Dans son ensemble, il comprend 95 membres du personnel.

## Objectifs du service

- Gestion des institutions sportives et culturelles du site du CERIA (complexe sportif, hall des sports, auditorium Jacques Brel, bibliothèque).
- Entretien et gestion de dossiers liés à l'environnement et des espaces verts du site du CERIA .
- Organisation du nettoyage du site du CERIA en complément de la société de nettoyage.
- Sécurisation du site du CERIA par le secteur sécurité (gardiens).
- Poursuite du développement professionnel et personnel des agents par des formations.
- Collaboration étroite avec le service Administration du personnel et des carrières (SAPC) dans le cadre du plan de personnel, suivi des auditions et des recrutements dans les fonctions critiques.

---

## Réalizations et faits marquants 2023

---

### Secteur Technique

---

À la suite d'un audit, une importante réforme structurelle du secteur Technique a été mise en application depuis 2022. Le pôle des techniques spéciales du secteur Technique a été transféré au nouveau service MAPI (anciennement le service Patrimoine). Il s'agit des matières suivantes : HVAC, Electricité, Sécurisation pour les installations techniques. Le service reste compétent pour les secteurs Nettoyage du site et l'Environnement.

### Secteur Sécurité

---

Pour une meilleure adéquation des prestations des appariteurs au fonctionnement des prestations des établissements d'enseignement, le pôle des appariteurs a été transféré au service Appui aux établissements d'enseignement (SAES).

### Secteur Nettoyage

---

Des réunions informelles ont eu lieu régulièrement avec la responsable du secteur, la coordination et la personne de référence pour les contacts avec la firme privée. Un nouveau marché public pour le nettoyage de locaux par une firme extérieure a été lancé. Par ailleurs, le personnel de nettoyage du complexe sportif et de l'auditorium a été intégré dans ce secteur global sous la supervision de la coordination.

## Secteur Auditorium

---

L'auditorium Jacques Brel a accueilli une soixantaine d'activités en 2023 sans compter les répétitions.

Les écoles de la Commission communautaire française (COCOF) sont toujours prioritaires pour des rentrées scolaires, des remises de diplômes, des rencontres avec les parents, des visionnages de film, des journées pédagogiques...

Le Service social organise comme chaque année la Saint-Nicolas des enfants du personnel, ainsi que des spectacles pour le personnel.

Notre collaboration avec le festival Cinémamed est toujours d'actualité. Nous avons accueilli des spectacles de danses, des pièces de théâtre, des concerts pour différents organisateurs.

La cellule Pédagogique a organisé des ateliers théâtre avec les élèves.

## Secteur Complexe sportif

---

### L'action « Sport pour tous »

Le service Gestion et entretien des sites intervient essentiellement en support de l'action des autres services de la direction d'administration (DA). Ce service a connu une importante réforme ces derniers mois, le périmètre d'action du service a été redéfini pour se centrer sur l'entretien des espaces publics et la gestion des infrastructures culturelles et sportives.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action « Sport pour tous » développée en étroite collaboration avec la DA des Affaires culturelles, de la Jeunesse et du Sport. Cette action vise à prendre en compte des critères sociaux au

sein des très nombreuses associations qui utilisent les infrastructures sportives de la COCOF.

L'ensemble des 24 associations qui utilisent les infrastructures sportives de la COCOF ont été invitées à s'inscrire dans un ou plusieurs des axes prioritaires. Une instance dédiée permettra d'envisager avec les associations partenaires quelle est leur contribution à ces axes prioritaires et, in fine, le développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre.

Nous ne pouvons pas aborder la politique sportive de la DA Enseignement sans évoquer une ambitieuse politique de développement des infrastructures qui se fait en étroite collaboration avec la DA des Affaires budgétaires et Patrimoniales. Nous sommes particulièrement heureux de la mise en service du « terrain outdoor » qui développe encore le répertoire des pratiques sportives qui disposent d'une infrastructure adaptée. Ce terrain permettra en particulier aux institutions scolaires de la COCOF et aux associations de pratiquer de façon optimale toute une série d'activités en extérieur.

En parallèle, la rénovation des infrastructures existantes continue son chemin. Les deux salles qui surplombent la piscine ont vu leurs travaux de rénovation achevés si bien qu'une nouvelle salle polyvalente est désormais dédiée à des activités comme le korfbal, le volley, le basket et une seconde salle, dite « dojo », offre un cadre propice pour la pratique des arts martiaux (MMA, aikido, karaté, krav-maga). Durant les prochaines années, les infrastructures continueront à se développer, ainsi la rénovation du hall omnisport est engagée et des salles de gym sont prévues lors de la construction des nouveaux bâtiments scolaires.

## Divers

Des comités liés aux diverses compétences du service se sont réunis régulièrement : conseil consultatif sport, culture, comité Environnement, sécurité et nettoyage. Ces instances sont des espaces de dialogue et de concertation au sein du service pour les divers dossiers et problématiques liées aux attributions des secteurs.

Cette instance se compose de membres effectifs du SGES, d'un secrétariat et de membres invités pour les matières sportives et culturelles.

Les réunions sont organisées mensuellement et font l'objet d'un compte-rendu. La démarche stratégique de la direction d'administration Enseignement, Formation professionnelle, Recherche et Transport scolaire sera poursuivie pour le SGES.

---

## Perspectives 2024

---

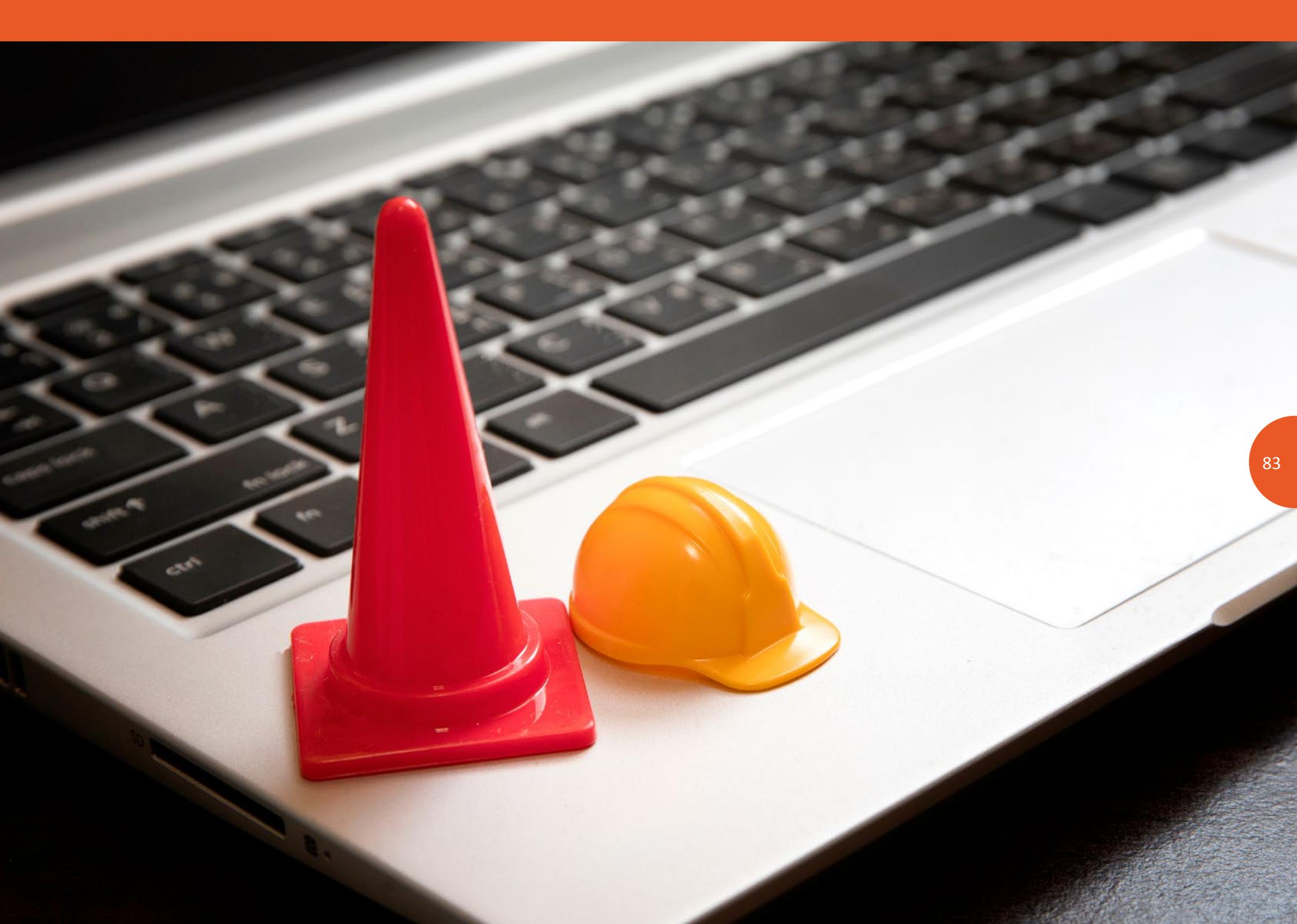
La démarche stratégique de la DA Enseignement, Formation professionnelle, Recherche et Transport scolaire sera poursuivie en 2024. Des projets seront réalisés en collaboration avec la cellule Pédagogique (activés dans le cadre du projet éducatif culturel et artistique pour les élèves) et le service Culture (activités du label I.M.P.A.C.T.). Ces projets seront centrés sur l'auditorium.

Les dossiers visant à la mise en application des données du plan stratégique seront réalisés essentiellement dans le cadre de la politique culturelle. Les activités suivantes seront réalisées pour l'auditorium : organisation d'un ciné-club, projets de partenariats avec les services Culture (Label I.M.P.A.C.T.), projet de grande ampleur.

Pour le secteur Environnement, poursuite du plan de gestion des déchets sur le site du CERIA en collaboration avec la cellule Stratégie de la DA Enseignement.

Pour le complexe sportif, un plan d'action, intégrant les points relevés dans les analyses de risque globales pour les aspects des nettoyage, technique, piscine et organisation des équipes, a été établi et se poursuivra.

Pour la politique sportive, une collaboration étroite avec des partenaires (ADEPS et commune d'Anderlecht) sera envisagée autour d'une politique sportive définie de manière transversale.



# SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le service Appui aux établissements scolaires (SAES) est un service de support aux différents secteurs Enseignement que sont les établissements scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux (CPMS).

151 membres titulaires du personnel, dont 3 temps partiels, font partie du SAES et sont répartis comme suit :

40  
agents

## Institut Redouté-Peiffer

- secteur administratif/comptable : 5
- secteur horticulture : 13
- secteur cuisine : 8
- secteur technique/conciergerie : 4
- secteur nettoyage : 8,5 (1 temps partiel)
- secteur laboratoires : 1

12  
agents

## Institut Émile Gryzon

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur logistique : 1
- secteur économat : 7

21  
agents

## Institut Alexandre Herlin

- secteur administratif/comptable : 1
- secteur cuisine : 6
- secteur technique/horticulture : 5
- secteur nettoyage/lingerie : 7
- secteur éducatif : 2

5  
agents

## Institut Charles Gheude

- secteur administratif/comptable : 1,5
- secteur technique : 2
- secteur nettoyage : 1

9  
agents

## Institut Roger Lambion

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur technique : 0,5
- secteur économat : 5
- secteur économat : 1

1  
agent

#### LAB Marie Curie

- secteur administratif/comptable : 1

4  
agents

#### Haute école Lucia de Brouckère

- secteur administratif : 1
- secteur technique/conciergerie : 2,5

4  
agents

#### Internat du Karreveld

- secteur cuisine : 1
- secteur nettoyage : 1 + 2 temps partiels

6  
agents

#### Centres psycho-médico-sociaux

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur nettoyage : 2

49  
agents

#### Secteurs transversaux

- logistique : 9,5
- lingerie : 3
- reprographie : 2
- free-flow : 19
- affaires générales : 7
- appariteurs : 8

2  
agents

#### École Jules Verne

- secteur administratif/comptable : 0,5
- secteur logistique : 0,5

#### Objectifs du service

- Mettre du personnel à disposition du secteur Enseignement afin d'assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires et d'assurer la continuité du service.
- Organiser le service en s'adaptant aux circonstances, aux variations de la population scolaire dans les différents secteurs, à la création de nouvelles écoles.
- Développer les secteurs transversaux tels que les secteurs logistique, lingerie, reprographie, free-flow, affaires générales.

- Poursuivre le développement professionnel et personnel de nos agents par des formations.
- Veiller aux entretiens et travaux divers des instituts Redouté-Peiffer, Alexandre Herlin et Charles Gheude par les agents des services techniques mis à leur disposition, en collaboration avec les services SGES et Patrimoine.
- Organisation du nettoyage à l'institut Redouté-Peiffer, l'internat du Karreveld, le free-flow et, en complément de sociétés de nettoyage, dans les instituts Alexandre Herlin, Charles Gheude et CPMS.
- Organisation de permanences au sein des différents secteurs pour assurer le maintien de l'outil pendant les congés scolaires.
- Collaboration plus intense avec le secteur « Cuisine » des écoles et internats pour proposer des repas variés intégrant les légumes et fruits cultivés par nos horticulteurs du site du Bon Air et le maraîcher du jardin didactique.
- Poursuite d'une étroite collaboration avec les agents de l'Enseignement dans les secteurs Économat, Sécurité sur le campus du CERIA, Horticulture, ainsi que dans les laboratoires de chimie, physique, biologie.
- Étroite collaboration avec le service Administration du personnel et des carrières (SAPC) dans le cadre du plan de personnel, suivi des auditions et des recrutements dans les fonctions critiques.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

- Poursuite des projets « win-win » avec Actiris par l'engagement de 12 stagiaires First répondant aux besoins des écoles dans les rôles d'aide administratif et aide administrative, aide magasinier et aide magasinière, aide polyvalent et aide polyvalente, aide jardinier et aide jardinière, aide-horticulteur et aide-horticultrice, aide-cuisinier et aide-cuisinière, aide à l'accueil, aide logistique.
- Accueil d'élèves et d'étudiants stagiaires au sein des secteurs administratif et comptable.
- Poursuite des descriptions de postes et du cycle de réalisation des agents du service avec l'aide des chargés de suivis et en collaboration avec le service des Ressources humaines (RH).
- Poursuite de l'organisation du service par la désignation de nouveaux.
- Optimisation du transport de nos élèves entre les sites d'enseignement en veillant à diminuer notre empreinte écologique.
- Poursuite de l'implémentation des copieurs de la marque Ricoh dans les établissements scolaires.
- Poursuite de la gestion de l'épicerie solidaire à l'attention des étudiants de l'enseignement supérieur sur le campus du CERIA.
- Poursuite de la transition écologique dans le cadre de la gestion des véhicules en collaboration avec le service Patrimoine et la cellule Transition.

- Poursuite de la participation du secteur Horticole de l'institut Redouté-Peiffer dans le projet « Urban Forêt urbaine ».
- Poursuite de l'aide au service Transport scolaire par l'organisation de 2 circuits jusque fin juin.
- Mise en place du système de tickets GLPI - secteur Logistique-, afin de faciliter la prise en charge des demandes des établissements scolaires.

### Covid-19

---

Le secteur Logistique participe toujours à la distribution du matériel sanitaire (masques, gel, désinfectant...) et des détecteurs de CO<sub>2</sub> en cas de besoins.

---

### Perspectives 2024

---

- Poursuite de la mise en place de la plateforme de partage des véhicules de la COCOF en collaboration avec le service Patrimoine et la cellule Transition.
- Poursuite de la participation du secteur Horticole de l'institut Redouté-Peiffer au projet « Urban Forest ».
- Participation dans la mise en place de la plateforme GMAO en collaboration avec le service Patrimoine.
- Projet de collaboration initié par le coordinateur de l'économat entre l'institut Roger Lambion, l'institut Emile Gryzon et un skipper belge en phase qualificative pour le prochain Vendée Globe : préparation de barres céréales (IEG), barres chocolatées (IRL) et charcuteries (IRL).

# DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE

88



La direction d'administration (DA) des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance était constituée de trois services et d'une cellule : le service Affaires sociales, le service Santé, le service Cohésion sociale et la cellule Enfance.

La réforme de la direction est finalisée. L'arrêté relatif à la structure des services du Collège a été adopté par le Collège afin de modifier la structure de la direction et le nom des services.

La direction est aujourd'hui composée de trois services. Le service de la Cohésion sociale, le service de l'Action sociale et de la Santé, le service d'Appui et des politiques transversales. Cette réforme a permis d'adapter la structure de la direction à la réalité du terrain en fusionnant les secteurs de l'Action sociale et de la Santé.

Elle permet également une meilleure gestion et utilisation des ressources de la direction en créant des fonctions d'appui, au service de tous les agents de la direction, et un pôle consacré à la gestion des dossiers transversaux.

L'organigramme de la direction a été modifié. Tous les agents ont été réaffectés dans le cadre de la réforme de la direction. Les mois à venir seront consacrés à l'élaboration de procédures de travail des nouveaux services.

Des recrutements ont été effectués dans le cadre de la réforme. Une correspondante communication ainsi qu'un juriste ont par exemple été engagés.

En ce qui concerne la gestion des compétences de la direction, les faits marquants concernent la mise en œuvre du Décret Cohésion sociale et l'agrément de quelques 220 opérateurs de Cohésion sociale, la mise en œuvre du Décret Ambulatoire et du Décret relatif aux subventions pluriannuelles dans le cadre du Plan social santé intégré (PSSI).

**Isabelle FONTAINE,**  
Directrice d'administration



# SERVICE AFFAIRES SOCIALES

Le service Affaires sociales gère plusieurs secteurs qui relèvent de l'Action sociale et de la Famille. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- **les secteurs ambulatoires** : centres d'action sociale globale, centres de planning familial, services de médiation de dettes, services d'aide à domicile, réseaux en action sociale et famille ;
- **le secteur des personnes âgées** : établissements résidentiels (résidences-services, maisons communautaires) et services non résidentiels (services d'accueil de jour, services de télévigilance et services d'aide aux personnes âgées maltraitées) ;
- **les maisons d'accueil** ;
- **les centres de formation d'aides familiaux (CFAF)**.

Le service soutient également, par l'octroi de subventions facultatives, des associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale, des centres d'appui, des projets en lien avec l'aide alimentaire, le soutien aux personnes précarisées. Certaines ASBL bénéficient de cofinancements entre le secteur social et celui de la santé ou celui de la promotion de la santé. Des liens se construisent également avec d'autres entités administratives dans le cadre de la Stratégie Good Food 2022-2030 menée par Bruxelles-Environnement.

Il participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets transversaux avec d'autres pouvoirs publics tels que la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), la Région wallonne (RW) ou la Commission communautaire commune (COCOM), notamment :

- le plan d'action contre les violences liées au genre (violences entre partenaires, mariages forcés, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, violences sexuelles) ;
- la mise en œuvre du Plan social santé intégré (PSSI) ;
- le cofinancement de la ligne d'écoute violences conjugales ;
- le Plan de lutte contre la pauvreté ;
- le Plan LGBTQIA+.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Plusieurs projets importants ont été menés :

- la réforme du Décret du 5 mars 2009 dit "Ambulatoire" ;
- l'adoption de l'accord de coopération entre la FW-B, la RW et la COCOF à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ;
- le Décret relatif à l'octroi de subventions pluriannuelles s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du PSSI bruxellois pour des projets dans les secteurs Aide aux personnes et Santé, en ce compris la Promotion de la santé ;

- l'appel à projet dans le cadre de la Stratégie Good Food 2022-2030 cofinancé par Bruxelles-Environnement et la COCOF ;

- l'aboutissement de la réforme de la direction d'administration.

### La réforme du décret ambulatoire

---

Les travaux de consultation des différents secteurs repris dans cette réglementation avaient été entamés dès septembre 2022. Tous les secteurs ont été consultés et ont remis une liste de revendications ; certaines ayant un impact budgétaire, d'autres destinées à mieux correspondre aux réalités du terrain et aux évolutions des besoins de la société bruxelloise. L'administration a été associée à ces consultations.

L'année 2023 a été consacrée aux estimations des moyens nécessaires pour implémenter les différentes mesures retenues et à l'écriture des textes réglementaires.

Dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme, les services ont bénéficié de subventions facultatives afin de les soutenir dans le cadre des mesures prévues dans le Plan social santé intégré bruxellois (PSSI) et dans la transition vers les nouveaux agréments.

Parmi les mesures retenues dans le cadre de la nouvelle réglementation, il est prévu :

- de renforcer les équipes des **services de médiation de dettes (MDD)**. La réforme prévoit le renforcement des équipes minimales afin qu'elles soient composées de 3 équivalents temps plein (ETP) assistant social, 0,33 ETP juriste et 1 ETP CESS. Cette augmentation du cadre vise à renforcer, d'une part, la capacité de suivi via l'accompagnement par les assistants sociaux médiateurs

de dette et, d'autre part, l'encadrement administratif particulièrement indispensable au bon suivi des dossiers. Grâce à ces mesures, les MDD devraient pouvoir respecter au mieux leurs obligations et les délais prévus ;

- dans le domaine des **centres d'action sociale globale (CASG)**, la réforme du Décret Ambulatoire vise à pérenniser les moyens budgétaires octroyés dans le cadre du Plan de relance, ainsi qu'à consolider la fonction administrative pour l'ensemble du secteur et porter le cadre minimal des plus petites équipes à 3 ETP fonction sociale. L'augmentation de l'équipe minimale entraîne une augmentation du temps consacré à la coordination par l'équipe sociale, poste qui est rémunéré en fonction d'un barème supérieur à celui d'assistant social. Le renforcement de l'équipe de base se traduit de la manière suivante : 3 ETP fonction sociale (dont 0,5 de coordination) et 1 ETP administratif, centre par centre et en tenant compte de l'agrément existant ;

- dans le domaine des **services d'aides à domicile (SAD)**, un renforcement de l'encadrement (engagement de plus de responsables d'équipe) et du personnel administratif, ainsi qu'un soutien au processus de digitalisation permet de pérenniser les mesures prises dans le cadre du Fonds "COVID-19" et du "Plan de relance" qui ont permis de générer davantage d'heures de contingent. Ces mesures visent à permettre de mieux encadrer les aides familiaux et les aides ménagers dans leur travail d'accompagnement des bénéficiaires et de leurs proches, dont l'objectif est leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il a donc été proposé de renforcer l'encadrement dans les SAD agréés en passant de 1 ETP responsable d'équipe pour 20 ETP aides à domicile à 1 pour 15. Globalement, cela représente un total supplémentaire de 8,75 ETP responsables d'équipe pour les 7 SAD agréés. La répartition de ces ETP supplémentaires est réalisée sur base de la répartition du contingent entre services.

- pour le secteur des centres de planning familial (CPF), il est prévu de reconnaître la fonction de coordination. En anticipation de cette mesure, il a été décidé d'octroyer une subvention dont le montant correspond à 0,25 ETP master aux 27 centres agréés.

Dans la plupart des cas, la personne qui coordonne le centre au sein de l'ASBL fait déjà partie du cadre agréé. Aussi, le temps de travail affecté à la coordination est, dans les faits, soustrait au temps de travail consacré aux missions ;

- en ce qui concerne les réseaux, ceux-ci pourront bénéficier d'un agrément sur une durée de 5 ans au lieu de 3 ans, comme précédemment.

### **Généralisation de l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS)**

---

L'année 2023 a vu l'aboutissement de l'accord de coopération entre la FW-B, la RW et la COCOF relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). En effet, le texte a été approuvé dans les différents Parlements et est entré en vigueur à la rentrée scolaire 2023-2024.

La généralisation de l'EVRAS prévoit l'implémentation, dans toutes les écoles de la Communauté française, à raison de 2h00 en 6<sup>ème</sup> primaire et 2h00 en 4<sup>ème</sup> secondaire. Des dispositions particulières sont prévues dans l'enseignement spécialisé. Seuls les acteurs labellisés ont la possibilité de dispenser ces animations. Les Centres de planning familial (CPF), les services de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE) et les Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) sont automatiquement labellisés.

La Fédération laïque des CPF a pour mission d'accompagner l'implantation de cellules EVRAS dans des écoles de l'enseignement spécialisé. Ces cellules offrent un accompagnement aux équipes éducatives en vue d'assurer aux élèves un processus continu et global d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle sur le long terme.

La Fédération laïque des CPF gère également l'outil informatique JADE. Cet outil de recueil de données permet d'obtenir des statistiques quant aux activités effectuées par les CPF, en vue de réaliser un suivi précis comme le nombre de consultations ou d'animations qu'ils ont menées au service de la population.

### **Le Décret relatif à l'octroi de subventions pluriannuelles s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du Plan social santé intégré bruxellois (PSSI) pour des projets dans les secteurs Aide aux personnes et Santé, en ce compris la Promotion de la santé**

---

Les ASBL peuvent bénéficier de subventions facultatives pour soutenir certains de leurs projets. Cependant, il arrive que des projets à long terme soient soutenus depuis de nombreuses années via des subventions facultatives. Cette situation entraîne une instabilité pour les ASBL et le personnel qui en dépend, mais aussi pour les projets qui doivent faire l'objet d'un renouvellement annuel sans aucune certitude.

Par ailleurs, il convient également de s'assurer de la qualité des projets, ce qui, dans le cadre des subventions facultatives, est difficile à réaliser.

Un projet de Décret permettant l'octroi de subventions pluriannuelles a fait l'objet de nombreux échanges entre le Cabinet et l'Administration. Initialement prévu dans le cadre d'un DOC (Décret-Ordonnance conjoint) entre la COCOM et la COCOF, chacune des entités aura finalement sa propre réglementation.

Le Décret prévoit que les projets doivent intégrer le périmètre du PSSI, avoir été soutenus durant au moins 3 ans précédant la demande de subvention pluriannuelle et répondre aux critères prévus dans un arrêté ministériel qui fixe les priorités.

Grâce à ce nouveau dispositif réglementaire, les ASBL pourront bénéficier d'une subvention pendant 3 ans pouvant être prolongée, sous conditions, pendant 5 ans.

### **Appel à projet dans le cadre de la Stratégie Good Food 2022-2030 cofinancé par Bruxelles Environnement et la Commission communautaire française**

---

Bruxelles-Environnement est l'organisme qui met en œuvre la politique environnementale sur le territoire de Bruxelles. La Stratégie Good Food a été approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) pour la période de 2022 à 2030.

La Stratégie Good Food (2022-2030) a pour but de développer un système alimentaire qui réponde à des enjeux multiples (écologiques, sociaux, économiques, d'emplois et de santé en Région bruxelloise).

Cette stratégie se matérialise, en autres, par un partenariat de Bruxelles Environnement avec de multiples acteurs de la RB-C dont la COCOF, en Action sociale et en Promotion de la santé, via le Plan Social Santé Bruxellois et son volet 2 relatif à la Promotion de la santé.

Sur base de l'axe 4, à savoir « assurer l'accessibilité de la Good Food à tous », un appel à projets fut lancé à destination des associations avec pour thématique l'amélioration de l'accessibilité de la Good Food. L'appel à projets a pour vocation de soutenir l'émergence de projets au sein des quartiers peu approvisionnés en Good Food accessible et d'y développer

des actions structurelles qui favorisent l'accessibilité de la Good Food. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un subside d'un montant maximum de 75.000 EUR.

Une enveloppe budgétaire de 250.000 EUR a été réservée à cet effet sur le budget 2023 de Bruxelles-Environnement et de 50.000 EUR en Action sociale et en Promotion de la santé.

Les projets retenus ont été sélectionnés par les membres d'un jury. Les subventions ont été octroyées par les 2 partenaires.

### **Aboutissement de la réforme de la direction d'administration**

---

Ce projet initié en 2021 a abouti en octobre 2023. Il a été approuvé par le Collège de la COCOF. La réforme prévoit entre autres :

- **le changement de nom de la direction d'administration (DA) qui devient la DA de l'Action sociale, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance ;**
- le rassemblement des matières Social/Santé au sein d'un même service qui devient le service de l'Action sociale et de la Santé ;
- le service de la Cohésion sociale est amputé de la compétence "Enfance", qui passe dans le nouveau service ;
- la création d'un nouveau service transversal dénommé le service d'Appui et des Politiques transversales.

Ce dernier service vient en appui aux autres services, notamment, pour la gestion des budgets (élaboration, suivi, arrêts de transferts, etc.), proposer des conseils juridiques, instaurer une communication interne et externe de/à la DA, assurer un secrétariat centralisé pour la DA, etc.

De plus, le service reprend la gestion de toutes les subventions facultatives octroyées dans le cadre de l'Action sociale, de la Santé, de la promotion de la santé, de la Famille et de l'Enfance. Dans un second temps, il est prévu d'assurer également la gestion des subventions facultatives octroyées en cohésion sociale.

Enfin, la DA est impliquée dans de nombreux accords de coopération, groupes de travail (GT) ou plans qui concernent la COCOF, mais également les autres entités fédérales et fédérées. Ces différents accords sont suivis parfois par des gestionnaires dans les autres services. D'autres doivent être suivis de manière plus transversale, ceux-ci n'ayant pas toujours un impact direct sur les dossiers gérés dans la DA, mais pour lesquels la COCOF fait partie.

Une autre mission de ce service est également d'assurer le suivi de projets transversaux au sein de la COCOF en matière de digitalisation, d'indicatage, de communication, etc.

L'équipe a été complétée par de nouveaux profils afin d'assurer les nouvelles missions dévolues à ce service : un comptable qui renforce le pôle budgétaire, un juriste et une chargée de communication.

### **Les maisons d'accueil**

---

Deux maisons d'accueil ont bénéficié d'une augmentation de capacité :

- la maison d'accueil "@Home 18-24", reprise dans le giron de l'ASBL "Maisons d'accueil des Petits Riens", a ouvert une nouvelle maison dans le cadre du projet « Auton'Home » afin de proposer un accueil en semi-autonomie pour de jeunes adultes isolés. Cette nouvelle maison pouvant accueillir 5 personnes, la capacité d'accueil globale passe ainsi de 16 à 21 lits dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

- l'Accueil Montfort ayant récupéré l'usage du 3<sup>ème</sup> et dernier étage de son bâtiment, suite au départ des dernières sœurs de la congrégation des Filles de la Sagesse (ancien propriétaire des lieux), des travaux ont été réalisés et ont permis la création de 6 nouveaux logements. Ce faisant, la capacité d'accueil est passée de 34 à 40 lits agréés au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Pour les 17 maisons d'accueil agréées par la COCOF, la capacité d'accueil totale a donc progressé de 735 à 746 lits.

Par ailleurs, les travaux de rénovation conséquents de la maison d'accueil "La Rive" ont été achevés en cours d'année, ce qui a entraîné la fin du projet "Home Less Vincula" et la réintégration de l'ensemble des hébergés au sein de la maison principale.

### **Service d'aide aux personnes âgées maltraitées**

---

Aucun changement majeur n'est à noter dans ce secteur pour cette année 2023.

### **Le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes (PVIF)**

---

Depuis 2019, la COCOF s'est engagée à subventionner deux campagnes d'affichage sur le réseau de la STIB. Celles-ci font la promotion pour la ligne d'écoute gratuite 0800 30 030. La première couvre 4 mois et est visible dans les bus et les trams sous forme de rooftop banner de 15/120 cm. La deuxième est annuelle et concerne des affiches 19/51 cm placardées dans les valves du métro.

Par ailleurs, la COCOF soutient des projets spécifiques de plusieurs associations actives dans la lutte contre les violences, telles que : PRAXIS et le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF).

---

## Perspectives 2024

---

En raison de la **réforme de la direction**, les matières gérées au sein du service des Affaires sociales sont transférées dans le nouveau service dénommé service de l'Action sociale et de la Santé. C'est également le cas du secteur des Maisons d'accueil et de la Politique des personnes âgées.

L'année 2024 sera consacrée, entre autres, à la mise en place des procédures entre les services ainsi qu'avec les services transversaux, tels que : la cellule Communication du Secrétariat général et le service du Budget et des Finances.

Cette année sera également consacrée à l'apprentissage des nouveaux secteurs, tel que celui du transport médico-sanitaire (TMS) et la mise en place de la gestion des accords de coopération et différents GT au sein de la DA.

La **réforme du Décret Ambulatoire** sera mise en œuvre en 2024 suite à l'adoption du Décret modifiant et de l'arrêté modificatif. L'arrêté Non marchand sera également modifié afin de tenir compte des nouvelles missions et nouveaux profils reconnus dans le cadre de la réforme. Les nouveaux agréments prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le **Décret relatif aux subventions pluriannuelles** a été adopté fin décembre 2023. L'arrêté d'exécution sera adopté début 2024. La mise en œuvre de ce dispositif sera dépendante de l'adoption d'un arrêté fixant les priorités pour les années 2024 à 2026. Les outils de gestion et

d'évaluation devront également être mis en place afin d'assurer cette nouvelle mission. L'ensemble des bénéficiaires devront être informés des nouvelles modalités liées à ce Décret. Cela impliquera, notamment, la mise en place d'un comité d'accompagnement ou des visites in situ des ASBL afin de mieux appréhender les projets en cours.

Le **Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes** (PVIF) 2020-2024 se terminant, il est prévu que les trois entités francophones - la RW, la COCOF et la FW-B - lancent une invitation au secteur associatif à une journée de travail et de réflexions sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du Plan d'action intra-francophone 2025-2029. Un projet de plan rédigé notamment sur base des recommandations issues du rapport alternatif de la coalition "Ensemble contre les violences faites aux femmes" dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la convention d'Istanbul par la Belgique et du rapport "GAMS-Intact-End FGM EU" servira de base de travail. Cette journée visera à identifier collectivement les objectifs et actions prioritaires relevant des compétences des trois entités, à mettre en œuvre lors de la prochaine législature : bonnes pratiques à pérenniser et à étendre, nouvelles actions.

---

## Données chiffrées

---

Le budget initial 2023 pour les programmes Action Sociale et Famille de la Mission 22 totalise 77.533.000 EUR. L'augmentation provient des indexations et de moyens nouveaux prévus dans une allocation de base (AB) "provision", destinée à la mise en œuvre du PSSI. Ces moyens peuvent être redistribués sur les AB en Mission 22 des programmes 001 et 004 et vers la Mission 23.

Pour l'ensemble des secteurs, plus de 1.000 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés, ce qui représente environ 1.300 travailleurs.

Secteurs subventionnés et/ou agréés	Nombre d'associations	Budget 2023
Maisons d'accueil	17	15.609.000 EUR
Centres de service social et d'action sociale globale	9	4.398.000 EUR
Centres de planning familial	27	9.736.000 EUR
Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	28	1.000.000 EUR
Réseaux en action sociale	7	299.000 EUR
Services de médiation de dettes	6	1.417.000 EUR
Services d'aide à domicile	7	38.041.000 EUR
Centres de formation d'aides familiaux	3	264.000 EUR
Services d'accueil de jour pour personnes âgées	6	482.000 EUR
Services de télévigilance	2	269.000 EUR
Service d'aide aux personnes âgées maltraitées	1	128.000 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	91	2.500.000 EUR
Organismes représentatifs et de coordination	5	Budget inclus dans les A.B. sectorielles
Organisme intersectoriel de coordination	1	108.000 EUR
Ligne d'écoute violences conjugales	1	95.000 EUR
Subventions dans le cadre du Plan de lutte contre les violences		201.000 EUR
Résidence service	1	non subventionnée
Maisons communautaires	3	non subventionnées
Mise en œuvre du Plan Social Santé Intégré (PSSI)		4.072.000 EUR



# SERVICE DE LA SANTÉ

Ce service gère les matières réglementées et non réglementées du secteur de la Santé.

Le service Santé a notamment permis de soutenir et subventionner dans :

## 1. Les secteurs Ambulatoires

---

- 22 services de santé mentale + 1 fédération (227,4254 ETP) ;
- 16 services actifs en matière de toxicomanies + 1 fédération (86,0115 ETP) ;
- 2 centres d'accueil téléphonique (6 ETP) ;
- 54 maisons médicales + 1 fédération (81 ETP) ;
- 5 associations de soins palliatifs et continués + 1 fédération (12,5 ETP) ;
- 5 centres de coordination de soins et services à domicile (23 ETP) ;
- 10 réseaux et partenariats d'acteurs en santé ;
- 2 hôpitaux (agrément sans impact budgétaire) ;
- 95 projets, grâce aux subventions facultatives, s'articulant autour des axes suivants : la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, la santé mentale communautaire, la Culture-Art-Thérapie, la réduction des inégalités sociales en matière de santé, la réduction des risques, l'aide aux ex-détenus...

## 2. Le secteur Promotion de la Santé (PS)

---

Dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la Santé bruxellois :

- 47 projets menés par des acteurs, réseaux et services de supports et d'accompagnement désignés pluri-annuellement (5 ans) et liés par convention depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- 20 projets en subventions facultatives, soutenues sur des thématiques en lien avec les priorités du Plan stratégique de Promotion de la Santé 2023.

Ce service Santé gère également des matières transversales et assure le suivi de quelques accords de coopération.

Il collabore avec les directions d'Administration et d'autres services sur les questions transversales relatives à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non marchand (NM)) et aux modifications des législations.

Il assure le secrétariat des sections « Services Ambulatoires » et « Promotion de la Santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi que de la Commission Campagnes radiodiffusées.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

### 1. Données transversales

---

Comme chaque année, les agents du service Santé ont :

- répondu à des questions parlementaires ;
- rendu des avis sur des dossiers infrastructures et sur des projets introduits dans le cadre des relations internationales ;
- entretenu des contacts réguliers avec les fédérations et les associations ;
- analysé les dossiers justificatifs des subventions octroyées dans le cadre du Fonds du Plan de relance et de redéploiement bruxellois.

Les agents du service Santé ont également participé à de nombreux groupes de travail (GT) inter-cabinets et inter-administrations avec VIVALIS (Commission communautaire commune (COCOM)), la Vlaamse Gemeenschap Commissie (VGC) et le Fédéral, sur de nombreux dossiers. Par exemple :

- ils ont assisté aux GT Vaccination, Tuberculose et Diabète et ont présidé et assuré l'animation des GTs Tabac et Alcool ;
- l'objectif de ces GTs est d'élaborer, avec les acteurs de terrain, une future stratégie de prévention pour 6 thématiques prioritaires : cancers, vaccination, tuberculose, tabagisme, alcoolisme et diabète ;
- des agents ont contribué aux GTs mis en place en matière d'organisation de la politique de la Santé mentale en Région bruxelloise.

Le service Santé a participé aux rencontres des secteurs avec les conseillers du Cabinet et a élaboré des propositions écrites de modification du Décret Ambulatoire, de son arrêté d'application et de l'arrêté non marchand (NM) et a procédé aux évaluations d'impact budgétaire pour les secteurs concernés.

Dans le cadre de la future réforme des soins de Santé en prison, qui prévoit de transférer ces compétences aux divers Ministres de la Santé de l'Etat fédéral et des Entités fédérées, le service Santé a participé aux différents lieux de concertation mis en place. Il s'agit du GTI /IKW « Soins de santé pénitentiaires », de GT thématiques et de sous-groupes qui sont eux-mêmes subdivisés au niveau linguistique : GT Soins (sous GT « Prévention/Promotion de la Santé », sous GT « Prévention/Promotion de la Santé francophone », sous GT « Soins de Santé mentale spécialisés » et sous GT « Soins de Santé mentale spécialisés francophone »). Ce projet de réforme comportera des implications d'une part pour les services et réseaux ambulatoires agréés et, d'autre part, pour les opérateurs de Promotion de la Santé désignés par la COCOF.

Le service Santé s'implique aussi dans les travaux de la Cellule Générale Politique Drogues (CGPD) qui réunit l'ensemble des représentants des Ministres de l'Entité fédérale et des Entités fédérées impliqués dans les politiques « Drogues ».

L'objectif de ces travaux est de mener à bien une politique intégrale et intégrée à l'échelle de la Belgique. Ainsi, au sein de la CGPD sont représentées toutes les compétences impliquées : la santé, la sécurité, la justice, la jeunesse, etc.

Le service Santé participe aux travaux de la cellule Santé, qui réunit tous les Ministres de la Santé autour de la thématique « Drogues ».

Il participe également aux débats des GT suivants :

- GT « Evadrug » : le rapport Evadrug est le résultat d'une évaluation processuelle des politiques belges en matière de drogues dans leur ensemble. Une série de recommandations ont porté sur la nécessité de réviser la gouvernance de cette politique, incarnée par la CGPD et ses GT ;
- la désignation d'un Single Point of Contact au sein de la COCOF. Il s'agit d'améliorer le flux d'informations concernant les récentes initiatives politiques (inter)fédérales ou régionales de la CGPD et/ou entre les administrations pour assurer le suivi de la mise en œuvre d'une politique globale et intégrée en matière de drogues et d'assurer la continuité et la coopération entre les administrations dans la mise en œuvre des initiatives politiques ;
- un débat sur le processus d'élaboration du Comité d'experts qui doit remettre des avis dans le cadre du processus de concertation de la CGPD ;
- GT Alcool : les travaux du GT Alcool ont abouti à un accord sur une stratégie interfédérale en matière d'usage nocif d'alcool ;
- GT Tabac : état des lieux de la mise en œuvre de la stratégie pour une génération sans tabac ;
- contribution à l'élaboration d'une nouvelle stratégie interfédérale pour une politique globale et intégrée en matière de drogues 2024-2025, dont les deux premiers objectifs stratégiques impliquent particulièrement l'action de la COCOF, à savoir : « Promouvoir et protéger la santé et le bien-être » et « Organisation d'une offre d'assistance et d'accompagnement multidisciplinaire et intégrée, orientée vers le rétablissement ».

## 2. Données chiffrées

---

Le budget ajusté en Santé est inscrit sur la mission 23 et est réparti entre 3 programmes pour des montants totaux de 51.274.000 EUR en crédits d'engagement (CE) et de 51.233.000 EUR en crédits de liquidation (CL).

Les crédits prévus sont basés essentiellement sur 2 réglementations : Décret du 5 mars 2009 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux secteurs Ambulatoires et Décret du 18 février 2016 et son arrêté d'exécution qui encadrent les subventions octroyées en PS. Les subventions sont indexées selon les modalités prévues dans les réglementations.

La mission 23 couvre aussi des cofinancements tels que prévus dans le cadre d'accords de coopération comme le Comité consultatif de Bioéthique, la CGPD, etc.

Deux programmes de dépistage des cancers du sein et colorectal font l'objet de protocoles d'accords entre la COCOF, VIVALIS (COCOM) et la Communauté flamande (VG). Les 3 entités assurent le cofinancement de ces programmes.

Les crédits prévus sont également destinés à couvrir des projets qui ne peuvent être acceptés dans des cadres réglementés. Il s'agit d'initiatives en matière de Santé mentale ou plus largement de projets innovants.

### 3. Données par secteur pour l'Ambulatoire, la Promotion de la Santé, les subventions facultatives en Santé et le Transport médico-sanitaire (TMS)

#### Secteur des Services de Santé Mentale (SSM)

Suivi des demandes de subvention et vérification des justificatifs relatifs aux projets initiés dans le cadre du Fonds "COVID-19" et du "Plan de Relance", subventionnés en 2023 en « *Initiatives Santé mentale* ».

Gestion des demandes de modification d'agrément pour extension de cadre du personnel - pour équipe Enfants/Adolescents, équipe pluridisciplinaire ou encore équipe spécialisée en Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS); suivi des demandes de modification d'agrément sans extension de cadre, des demandes de dérogation de qualification, etc.

Gestion de la demande d'agrément provisoire de l'asbl « Le Coin des Cerises » en tant que SSM.

Ont été analysées : 12 demandes de subvention émanant de 10 SSM et 2 services Ambulatoires dans le cadre des « *Initiatives Santé 2023* » pour permettre la poursuite de projets soutenus dès 2020 dans le cadre des Fonds "COVID-19", du "Plan de Relance" puis des « *Initiatives en Santé mentale* ». Des avis rendus au Membre du Collège compétent et préparation de 12 arrêtés pour un montant total de 1.817.793 EUR.

L'équipe a traité les demandes relatives à l'agrément des SSM : 12 demandes de modification d'agrément (11 avec extension de cadre et 1 sans extension).

Poursuite de la participation et de la représentation de la COCOF aux divers organes de concertation interfédérale et GT en lien avec la Santé

mentale. Participation à divers organes de concertation interfédérale et à divers GTs récurrents en matière de Santé mentale :

- le GTI/IKW : application de la réforme fédérale des soins de SM par la réalisation de circuits et de réseaux de soins pour les Adultes et Enfants/Adolescents ;
- organe de concertation de la réforme de SM Adultes (organe de concertation Adultes - OCA) : réunions plénières et sous-GT technique pour le groupe cible des personnes âgées ;
- organe de concertation de la réforme de SM Enfants/Adolescents - « Comité pour la nouvelle politique de SM pour enfants et adolescents » (COMSMEA) ;
- Comité d'accompagnement de la Convention INAMI relative aux soins psychologiques de première ligne (psychologues et orthopédagogues cliniciens de première ligne) ;
- GT visant la révision de l'accord de coopération entre VIVALIS (COCOM), la COCOF et l'Etat fédéral relatif à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) ;
- GT visant à établir un protocole d'accord inter-administrations relatif aux « Jeunes à la croisée des secteurs » de l'Aide à la Jeunesse, de l'aide aux Personnes handicapées et de la Santé mentale (Fédéral-Santé, RW-AVIQ, CFW-B-AAJ et AGE, COCOF, VIVALIS-Iriscare, ONE) et Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) ;
- Forum du Réseau Bru-Stars (SMEA) - réunions du Comité de Réseau Régional (CRR) du réseau Brumenta.

### Secteur des Centres d'Accueil Téléphonique (CAT)

Le CAT a obtenu une subvention facultative à l'allocation de base 22 001 02 3300 dans le cadre du Plan social santé intégré (PSSI) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023 pour son projet : « La postvention, ainsi que l'élaboration de protocoles de prévention du suicide comme outil de Santé publique ». Cette subvention a été reconduite du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024 en anticipation de la réforme Ambulatoire.

### Secteur des Services Actifs en Matière de Toxicomanies (TOX)

Traitement de demandes de modification d'agrément de 5 services : Capiti, Centre médical Enaden, Infor-drogues, Resad et l'organisme de coordination, devenu la FEDA.

Traitement de la demande d'agrément à durée indéterminée du projet « Le Pilier ».

Octroi de subventions facultatives dans le cadre du PSSI à l'ensemble des services TOX afin d'anticiper les mesures adoptées dans le cadre de la réforme du Décret Ambulatoire.

Participation au GT « Gare du Midi » à la suite des incidents liés notamment à la consommation de drogues, dans et aux abords de la gare.

Elaboration de notes portant sur le climat d'insécurité subi dans les services TOX.

Elaboration d'un arrêté d'application portant sur la liste des dispositifs médicaux et médicaments nécessaires à la mise en œuvre de la mission de réduction des risques ou de salle de consommation à moindre risque par les services TOX agréés COCOF.

Réponse à la Cour des Comptes dans le cadre de l'audit relatif à la politique de prévention des assuétudes en Région bruxelloise.

Obtention par l'agent en charge de la matière d'un « Certificate in Advanced Drug Policy Management », organisé par l'International Drug Policy Academy, créée à l'initiative du Groupe Pompidou (organe intergouvernemental du Conseil de l'Europe sur la politique des drogues).

### Secteur des Maisons médicales (MM)

Traitement de la procédure de la modification de l'arrêté 2011/183 de la COCOF du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des services Ambulatoires « Action sociale et Famille » et « Santé » en augmentant le nombre de MM à agréer à 54.

Analyse des dossiers d'agrément à durée indéterminée de 6 MM, traitement des demandes d'agrément provisoire de 4 MM et analyse de 4 nouvelles demandes d'agrément provisoire.

Préparation de l'arrêté octroyant une subvention de 34.200 EUR à l'ASBL « Les Pissenlits » pour lui permettre la poursuite du projet de formation « Santé Communautaire : principes méthodologiques et mise en œuvre ». L'objectif de cette formation est de renforcer et de soutenir la démarche communautaire des MM.

Un arrêté collectif octroyant un montant forfaitaire de 34.332 EUR par MM sur base annuelle a été rédigé pour la mise en œuvre de l'Accord du Non marchand (ANM) 2021-2024 (secteur MM) par le financement d'une fonction sociale au sein de 22 MM pour l'année 2023.

### Secteur des Services de Soins Palliatifs et continués (SP)

Traitement de dossiers de dérogation de diplôme pour 2 services : Continuing Care et Cefem.

Octroi de subventions facultatives dans le cadre du PSSI à 2 services de SP afin d'anticiper les mesures adoptées dans le cadre de la réforme du Décret Ambulatoire.

### Secteur des Centres de Coordination de Soins et Service à Domicile (CCSD)

Analyse et préparation de l'arrêté octroyant une subvention facultative de 200.000 EUR au CCSD « Soins Chez Soi » afin de lui permettre de poursuivre ses activités hors agrément.

### Réseaux ambulatoires en Santé - Réseaux

10 réseaux agréés pour une période de 3 ans voient leur agrément arrivé à échéance le 31 décembre 2023. Un mécanisme de suivi des projets réseaux a été mis en place à travers les démarches suivantes :

- participation aux événements, projections, colloques..., organisés dans le cadre des projets réseaux à destination des professionnels ou des publics cibles ;
- organisation de visites et de rencontres de terrain afin de discuter de l'évolution de chaque projet. L'objectif de ces rencontres était de pouvoir dialoguer et échanger avec les personnes impliquées dans le travail des réseaux. Ces échanges sont importants pour le suivi de ces projets sur le court terme, mais aussi afin de pouvoir développer une analyse plus fine du travail mené dans le cadre de ces agréments et

pouvoir cerner les perspectives de chaque réseau. Une note de synthèse a été rédigée reprenant les constatations et observations des réseaux et leurs impacts sur l'offre de soins ambulatoires.

9 promoteurs ont introduit une demande de renouvellement le 30 juin 2023. Un promoteur « MM Laeken » a introduit une demande d'agrément pour un nouveau réseau « Santé et bien-être Laeken ». Cette demande a été déclarée non-recevable.

### Promotion de la Santé (PS)

Voici ce qui a été entrepris dans ce secteur :

- organisation et gestion de la période de standstill du Plan de PS 2018-2022 ;
- dans le cadre du nouveau Plan, la relance d'un appel à projets spécifique en vue de désigner un acteur mettant en œuvre un projet à destination des personnes âgées et/ou handicapées ;
- dans le cadre du nouveau Plan, la relance d'un appel à candidatures spécifique en vue de désigner 2 services de supports : 1 en démarches communautaires en santé et 1 en approche genrée des inégalités sociales de santé ;
- analyse des dossiers déposés dans le cadre de ces appels à projets et à candidatures ;
- élaboration des nouveaux modèles de rapports d'activités qui, conformément au Décret PS, doivent être validés par le Collège ;

- travail de construction d'un projet de monitoring des actions menées dans le cadre du Plan de PS 2023 ;
- participation au projet d'élaboration du monitoring du PSSI qui intègre les objectifs spécifiques du Plan de PS 2023 ;
- collaboration à la gestion du projet Goodfood ;
- participation au comité de pilotage du Plan wallon de prévention et de PS ;
- analyse et suivi des dossiers de subventions facultatives PS ;
- travail de réflexion dans le cadre du projet de réforme du décret PS ;
- gestion de la Commission Campagne audio-radio diffusées qui a pour objet de remettre un avis sur les dossiers introduits afin d'obtenir des espaces gratuits en télévision et en radio afin de diffuser des campagnes visant à améliorer la santé. Ces avis concernent la pertinence, la cohérence, l'intelligibilité, l'éthique et l'acceptabilité du message en regard des principes de PS. Un agent assure le secrétariat de cette Commission d'avis qui a analysé 6 dossiers en 2023 ;
- représentation de la COCOF par l'équipe PS dans divers organes de concertation interfédérale et participe à divers GT récurrents en matière de PS et de prévention : IKW Prévention, IKW Alcool, IKW Tabac, IKW Prison, Point Focal Prévention Intégré (GT diabète, GT tabac, GT alcool).

## Subventions facultatives en Promotion de la Santé (PS)

12 projets PS ont vu leur subvention prolongée pour la durée du standstill et 20 projets ont été soutenus dans le cadre des projets bénéficiant d'un soutien annuel pour des subventions facultatives en PS.

---

## Perspectives 2024

---

### Perspectives transversales

Implémentation de la réforme du département et consolidation du travail d'équipe au sein du nouveau service Action sociale et Santé. Celui-ci sera composé désormais de 4 pôles :

- ambulatoire, hébergement, personnes âgées et secteur PS. Harmonisation des pratiques, travail d'équipe, amélioration de la continuité du service public et de la qualité des services rendus ;
- monitoring des plans d'action et stratégie interfédérale mises en œuvre, notamment : la stratégie interfédérale pour une politique globale et intégrée en matière de drogues 2024-2025, les trois plans d'actions validés « Assuétude aux jeux de hasard », « Tabac » et « Alcool » et, notamment, en collaboration avec VIVALIS (COCOM) ;
- mise en place de GT en vue de l'élaboration du mémorandum ;
- institutionnel bruxellois : organisation de contacts systématiques avec les autres institutions bruxelloises et associations coupoles : VIVALIS, Bruxelles Prévention et Sécurité, Iriscare, Observatoire bruxellois social santé, Brusano...

## **Equipe ambulatoire**

Mise en œuvre de la réforme du Décret Ambulatoire : rencontres avec les secteurs, analyse des dossiers d'agrément révisés de l'ensemble des secteurs en vue d'une adaptation au nouveau cadre légal, élaboration des budgets, inscription en Conseil consultatif, rédaction des nouveaux arrêtés d'agrément et adaptation des subventions.

Organisation de réunions à la COCOF avec les gestionnaires des secteurs Ambulatoires (encodage des modifications de cadastre du personnel agréé via la plateforme IRISBOX en vue de récolter les besoins et les difficultés rencontrées sur le terrain, afin de les répercuter auprès des organes internes compétents pour trouver des solutions.

## **Secteur des Services de Santé Mentale (SSM)**

Gestion des demandes de modifications d'agrément pour extension de cadre du personnel - pour équipe Enfants/Adolescents, équipe pluridisciplinaire ou encore équipe spécialisée en Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS) ; suivi des demandes de modification d'agrément sans extension de cadre...

## **Secteur des Centres d'Accueil Téléphonique (CAT)**

Suivi du projet du CAT subventionné dans le cadre du PSSI en 2023-2024.

## **Secteur des Services Actifs en Matière de Toxicomanies (TOX)**

Gestion des demandes de modification d'agrément.

## **Secteur des Centres d'Action Sociale Globale (CASG)**

Octroi de subventions pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 en anticipation à la réforme Ambulatoire.

## **Secteur des Services de Médiation de Dettes (SMD)**

Octroi de subventions pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 en anticipation à la réforme Ambulatoire.

## **Secteur des Maisons médicales (MM)**

Renforcer et soutenir la démarche communautaire des MM.

## **Secteur des Services de Soins Palliatifs et continués (SP)**

Travail en transversalité avec VIVALIS et IRISCARE, afin d'harmoniser les procédures d'octroi de la subvention.

## **Secteur des Centres de Coordination de Soins et Services à Domicile (CCSSD)**

Agrément de la Fédération des CCSSD.

## **Secteur des Réseaux ambulatoires en santé (Réseaux)**

Préparation des arrêtés pour le renouvellement des agréments Réseaux santé.

## **Secteur de la Promotion de la Santé (PS)**

Mise en œuvre du Plan de PS 2023 et désignation, dans ce cadre, des opérateurs sélectionnés sur base des nouveaux appels à projets et à candidatures.

Rédaction du Plan opérationnel du Plan de PS 2023.

## **Commission Campagnes Radiodiffusées (CCR)**

Le dispositif de la CCR repose sur un arrêté de la FW-B datant de 1995. Il était également prévu dans le décret PS de la FW-B en 1997.

Lors de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, l'équipe a poursuivi la gestion de la CCR. Cependant, le dispositif juridique est ancien et s'inscrit dans une réglementation qui relève de la compétence de la FW-B. Dès lors, un GT mis en place en 2021 a réuni les cabinets de la COCOF, de la RW et de la FW-B avec l'ASBL Question Santé.

L'objectif de ce GT sera de proposer un cadre juridique qui corresponde à la réalité et de prévoir un dispositif qui réponde aux nouveaux modes de communication inexistantes en 1995.

Ceci devrait être complété par une plateforme informatique qui simplifiera les démarches administratives, tant pour les promoteurs que pour la CCR.



# SERVICE COHÉSION SOCIALE

Le service Cohésion sociale regroupe deux pôles : le pôle Cohésion sociale et le pôle de Parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères.

La cellule Enfance relève depuis novembre 2023 du nouveau service d'Appui et des Politiques transversales de notre direction. Néanmoins, une présentation de cette cellule est encore intégrée à ce chapitre.

## 1. Cohésion sociale

*La Cohésion sociale se définit comme l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, sans discrimination, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu et de s'y reconnaître. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliance, de vivre et faire-ensemble. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement croisé d'une politique publique de cohésion sociale en lien avec les communes et l'action sociale et d'une action associative de quartier, locale ou régionale. Ces processus ont pour finalité de mener à une société intégrant la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre.*

### La mise en place des agréments de Cohésion sociale

Les opérateurs de Cohésion sociale sont de véritables acteurs de première ligne au sein de nos quartiers et à destination de publics particulièrement précarisés. Leurs actions visent à renforcer le vivre

mais surtout le faire-ensemble en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel. Ces opérateurs accueillent un public mixte, intergénérationnel, et multiculturel pour une meilleure insertion sociale de tous nos citoyens. Un Décret en Cohésion sociale ainsi que des aides à de très nombreux projets permettent de soutenir les opérateurs bruxellois de Cohésion sociale.

Grâce au montant dégagé pour la mise en place du Décret de Cohésion sociale de 2018, l'année 2023 a été consacrée principalement au dispositif d'agrément de 220 opérateurs historiques de Cohésion sociale.

L'appel à candidatures à agrément a été approuvé par le Collège de la Commission communautaire française (COCOF) le 1<sup>er</sup> février 2023 et afin d'aider les opérateurs à remplir au mieux leur dossier d'agrément, différentes actions ont été prévues comme :

- des séances d'information à destination des coordinations locales de Cohésion sociale et des ASBL du secteur ;
- la diffusion d'un guide pratique relatif à la mise en œuvre du Décret Cohésion sociale ;
- un accompagnement méthodologique par les centres régionaux d'appui (CRACS, CREDAF, CREDASC) ;
- un accompagnement plus spécifique et plus local par les coordinations locales ;

- des visites chez les opérateurs actuellement soutenus et un courrier stipulant d'éventuels points d'attention, assurés par les gestionnaires de Cohésion sociale.

Un surcroît de travail très conséquent de la part des opérateurs, des coordinations locales, du service Cohésion sociale a été nécessaire durant toute l'année 2023 et l'est encore.

L'appel à agréments 2024-2028 s'adressait aux ASBL bénéficiant d'une subvention dans le cadre d'un contrat de Cohésion sociale conclu en vertu du Décret du 13 mai 2004. Ces dernières ont pu postuler prioritairement pour un agrément, pour l'axe ou les axes prioritaires similaires à celui ou ceux dans lequel ou lesquels elles étaient actives et reconnues jusqu'en 2023.

Les axes prioritaires sont :

1. le soutien et l'accompagnement à la scolarité ;
2. l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif ;
3. la citoyenneté interculturelle qui se décline en deux types d'actions à savoir :
  - 3A - les permanences socio-juridiques adressées à un public migrant ou issu de l'immigration et ;
  - 3B - des modules d'initiation à la vie citoyenne ;

4. la thématique du vivre-ensemble qui se décline en deux types d'actions, à savoir :

- 4A - la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle orientées sur des finalités d'amélioration du vivre-ensemble ;
- 4B - la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

L'appel à projets s'est clôturé le 15 mai 2023. Les services du Collège ont réceptionné 221 demandes d'agrément, dont 48 de type régional.

Ces 220 arrêtés d'agrément vont permettre d'augmenter de manière importante les subventions accordées aux opérateurs historiques de Cohésion sociale. Cette augmentation se concrétise à la lecture du tableau suivant (voir tableau page suivante) :

Agrément de type local	Montants indexés 2023	Montant totaux agréments 2024
Anderlecht	1.054.537,44 EUR	1.437.500,00 EUR
Auderghem	77.545,90 EUR	110.000,00 EUR
Berchem-Sainte-Agathe	18.765,04 EUR	40.000,00 EUR
Etterbeek	323.879,59 EUR	480.000,00 EUR
Evere	213.730,04 EUR	255.000,00 EUR
Forest	573.847,43 EUR	740.000,00 EUR
Ganshoren	25.020,25 EUR	30.000,00 EUR
Ixelles	503.296,54 EUR	665.000,00 EUR
Jette	242.340,48 EUR	292.500,00 EUR
Koekelberg	266.279,14 EUR	340.000,00 EUR
Molenbeek	1.068.943,03 EUR	1.395.000,00 EUR
Saint-Gilles	607.987,17 EUR	862.500,00 EUR
Saint-Josse-Ten-Noode	559.823,71 EUR	910.000,00 EUR
Schaerbeek	1.248.988,26 EUR	1.935.000,00 EUR
Uccle	76.311,17 EUR	180.000,00 EUR
Ville de Bruxelles	1.182.921,78 EUR	2.285.000,00 EUR
Watermael-Boitsfort	70.056,15 EUR	162.500,00 EUR
<b>Montant totaux</b>	<b>8.114.273,12 EUR</b>	<b>12.120.000,00 EUR</b>
<b>Montant total agrément de type régional</b>	<b>2.192.893,68 EUR</b>	<b>2.511.290,00 EUR</b>
<b>Montants totaux</b>	<b>10.307.166,80 EUR</b>	<b>14.631.290,00 EUR</b>

Le service Cohésion sociale a ainsi pu procéder, en tenant compte d'une procédure très longue et participative, de l'engagement dans les délais impartis de 220 arrêtés individuels octroyant un agrément de type local et/ou régional pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 pour un montant total de 14.631.290 EUR, dont 2.511.290 EUR pour les agréments de type régional et 12.120.000,00 EUR pour les agréments de type local.

Les agréments 2024-2028 ont permis de concrétiser l'ensemble des dispositions du Décret Cohésion sociale voté en 2018, qui s'est réalisé progressivement compte tenu du refinancement du service Cohésion sociale, nécessaires à la mise en place des différents dispositifs (agrément des opérateurs de Cohésion sociale, agrément des 3 centres régionaux d'appui à la Cohésion sociale, impulsion, subventions accordées aux coordinations locales, formation des volontaires, bourses à l'innovation, etc.).

L'agrément reconductible est perçu comme une reconnaissance pluriannuelle de projets répondant à un ou plusieurs des axes prioritaires de Cohésion sociale.

Cet agrément sera également possible pour des opérateurs bénéficiant d'une bourse à l'innovation, avec un appel à agrément en 2024 pour un agrément 2025-2029. Les bourses à l'innovation sont véritablement un tremplin vers l'agrément pour des structures qui rencontrent en partie les exigences de l'agrément. Elles pourront augmenter le nombre d'opérateurs agréés dès 2025. Cette année, 26 bourses à l'innovation ont été octroyées.

Ces différents changements ont fortement impacté le travail quotidien des agents :

- complexité des procédures relatives à l'octroi, à la modification et au renouvellement des agréments ;
- nécessité de visibiliser davantage le secteur et de contrôler l'adéquation entre la catégorie financière prévue dans chaque agrément et le volume d'« activités prestées » ;
- charges administratives et suivi, supplémentaires par la gestion de contrats-projets dans le cadre de l'appel à projets « Impulsion » ;
- professionnalisation du secteur ;
- accompagnement des opérateurs faisant leur premier pas en Cohésion sociale via l'appel à projets « Innovation » ;
- gestion des nouveaux appels à projets « Infrastructure/investissement » et formation des volontaires...

Il est donc devenu primordial d'assurer un accompagnement régulier par des visites de terrain.

La Cohésion sociale soutient de très nombreux partenaires associatifs (environ 300 ASBL différentes pour 974 dossiers), des structures associatives de petites ou grandes tailles, des opérateurs multi-agrégés, des structures émergentes ou historiques, et ce pour des missions parfois bien différentes. Un travail de suivi de ces projets et d'accompagnement de ces opérateurs doit encore être renforcé.

## 2. Parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères

L'année 2023 a été marquée par la préparation de la « COCOMisation » du parcours d'accueil. Le Collège avait décidé que les bureaux d'accueil, mis en place par la COCOF depuis 2015 pour organiser les parcours d'accueil, relèveraient, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la compétence de VIVALIS (COCOM).

Afin que cette transition se passe pour le mieux, tant pour les 3 bureaux d'accueil que pour les fonctionnaires de VIVALIS amenés à gérer cette nouvelle matière, les agents ont participé activement à la rédaction des différents textes législatifs nécessaires :

- ordonnance et arrêté d'exécution créant le parcours d'accueil de VIVALIS ;
- modification de l'accord de coopération conclu initialement pour le parcours d'accueil obligatoire entre VIVALIS, la COCOF et la Vlaamse Gemeenschap en vue d'y intégrer les nouvelles collaborations nécessaires et les engagements des différentes entités ;
- décret et arrêtés d'exécution relatif à l'organisation des formations d'apprentissage du français pour les bénéficiaires du parcours d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).

Dans le cadre de cette COCOMisation, la COCOF reste compétente pour proposer et organiser l'offre de cours de français prévu dans les parcours d'accueil. Concernant le néerlandais, les personnes seront orientées vers Het Huis Van Het Nederland, qui dépend de la Vlaamse Gemeenschap.

Cette transition a engendré de nombreux moments d'échanges et de consultations du secteur (associations directement concernées).

Il a également fallu adapter l'application informatique « APA » à la nouvelle réglementation afin d'être prêts pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En 2023, le nombre de personnes accueillies dans les BAPA a fortement augmenté. Cela s'expliquant par l'élargissement de leur public cible depuis 2022. Le parcours d'accueil étant devenu obligatoire pour de nombreux primo-arrivants et devenu accessible à toute personne étrangère (principalement à celles souhaitant acquérir la nationalité belge).

Par conséquent, il y a eu 6.119 nouveaux dossiers à traiter (2.287 primo-arrivants soumis à l'obligation, 1.830 primo-arrivants volontaires - ou ayants droit ; et 2.002 personnes étrangères - qui résidaient légalement depuis plus de 3 ans). Comparativement, en 2022, il y avait eu 2.420 nouveaux dossiers ouverts. Fin 2023, 2 BAPA étaient saturés et ont commencé à mettre le public non-soumis à l'obligation sur liste d'attente (environ 100 personnes en 2023).

En toute fin d'année 2023, le BAPA Convivial qui était agréé en catégorie III pour traiter annuellement 1.500 dossiers a vu son agrément modifié pour une catégorie IV, dans la mesure où leur nouvelle Antenne sur la commune d'Anderlecht allait être disponible pour accueillir un public plus important, soit 2.000 dossiers par an.

Concernant les bénéficiaires de la protection temporaire ukrainiens (BPTU) et de l'offre particulière et sur mesure « Vivre en Belgique », consistant en un rendez-vous d'accueil et de bilan social, d'une formation de 15 heures sur les droits et devoirs suivie de quelques entretiens d'orientation vers les services adéquats, il y a eu une nette diminution par rapport à l'année 2022 : 396 Ukrainiens ont été accueillis par les 3 BAPA, contre 843 en 2022.

Au niveau de l'offre de cours de français pour les bénéficiaires du parcours d'accueil, une Convention-cadre a été conclue entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), la COCOF et les différents réseaux d'enseignement pour fixer les balises concrètes du recours à l'enseignement de promotion sociale. Suite à un appel à projets, 46 unités d'enseignement à destination spécifique des bénéficiaires des BAPA ont été retenus et financés.

Enfin, au niveau des formations à la citoyenneté, une convention de partenariat a été conclue entre les BAPA et certaines associations reconnues pour leur expertise et expérience dans la dispense de ce type de formation, afin de former les personnes étrangères désireuses de prouver leur intégration sociale dans le cadre d'une demande de nationalité. Cette convention a permis de former un peu plus de 500 personnes et de soulager un peu les BAPA, confrontés à une très forte augmentation de leur charge de travail.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

### Pôle cohésion :

- lancement de l'appel agrément en Cohésion sociale (mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 5 ans renouvelable) ;
- soutien à des projets permettant l'identification et la prise en compte des besoins du secteur relatifs au contexte de la fracture numérique et le soutien au réseau pour une utilisation optimale des outils numériques ;
- 17 nouvelles bourses à l'innovation bénéficiant d'une subvention annuelle de 15.000 EUR (soit un total de 26 bourses à l'innovation) ;

- publication par le Centre régional d'Appui à la Cohésion sociale (CRACS) des résultats d'une enquête intitulée « Les publics des associations de Cohésion sociale : étude d'impact » [www.cbai.be/cohesion-sociale](http://www.cbai.be/cohesion-sociale) ;

### Pôle primo-arrivants :

- agrément définitif de BAPA Convivial en catégorie IV, pour traiter annuellement 2.000 parcours d'accueil ;
- maintien de l'extension de l'offre de formations linguistiques dans le cadre du volet secondaire du Parcours d'accueil pour primo-arrivants avec 9 établissements de Promotion sociale qui repose sur une Convention-Cadre établie entre la FW-B, la COCOF et les 5 réseaux d'enseignement.

---

## Perspectives 2024

---

### Pôle cohésion :

- le nouveau Décret de Cohésion sociale prévoit l'attribution d'une catégorie financière sur base du volume d'action organisé sur le terrain. Il sera donc nécessaire de développer un outil permettant de récolter les activités réalisées par les opérateurs et de vérifier la bonne exécution du volume d'action associé à la catégorie financière.

En outre, cet outil permettra de constituer un véritable monitoring des activités organisées en cohésion sociale favorisant une meilleure visibilité de ce secteur ;

114

- renforcer un véritable accompagnement par les gestionnaires de dossiers des différents projets soutenus en Cohésion sociale. Outre la nécessaire professionnalisation des opérateurs liée à l'octroi des agréments, des exigences importantes ont parfois été mentionnées dans les agréments. Celles-ci doivent être concrétisées et nécessitent ce travail de proximité qui devra être amplifié. Les procédures d'octroi, de modification et de renouvellement d'agrément prévues par le Décret sont, par ailleurs, particulièrement énergivores pour le secteur ainsi que pour le service Cohésion sociale. Par ailleurs, la pluriannualité des financements octroyés dans le cadre de l'appel « Impulsion » implique également de la part de l'équipe de Cohésion sociale plus de vigilance et de suivi des ASBL subventionnées. L'implémentation des Accords du Non marchand sans référence à un cadre de l'emploi exige aussi de la part des agents d'adapter les procédures et de créer des outils tenant compte des spécificités des opérateurs agréés en Cohésion sociale ;

- lancement de l'appel à agrément destiné aux bourses à l'Innovation (organisation de séances d'information et accompagnement des 33 opérateurs bénéficiant d'une bourse à l'Innovation en 2024) ;

- poursuite de la mise en œuvre progressive du Décret de Cohésion sociale du 30 novembre 2018 : soutien à la formation des volontaires, financement des bourses à l'Innovation, appel « Impulsion », financement des coordinations locales...

#### **Pôle primo-arrivants :**

- COCOMisation effective du parcours d'accueil. Transfert de connaissance et de compétences vers VIVALIS (COCOM), tant pour le travail effectif des BAPA que pour le suivi et les développements nécessaires de l'application informatique « APA » ;

- finalisation de la nouvelle réglementation pour l'organisation des formations d'apprentissage du français pour les bénéficiaires des parcours d'accueil en RB-C ;

- adaptation des arrêtés d'exécution venant modifier la mise en place des dispositifs primo-arrivants.

#### **Pôles cohésion et primo-arrivants :**

Aménagement de bureaux pilotes partagés dans le service Cohésion sociale.

#### **Budget total 2023 pour le service Cohésion sociale**

Cohabitation des communautés locales de la division 22 : 28.431 EUR

<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>Montants octroyés</b>	<b>Nombre de dossiers</b>
IMPULSION VOLET LOCAL (9 communes éligibles)	201	8.188.755 EUR
IMPULSION VOLET Général	711.000 EUR	60
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RENFORCANT LA COHESION	1.376.000 EUR	2.392.707 EUR
INNOVATION	506.000 EUR	26
INITIATIVE INFRASTRUCTURE	200.000 EUR	8
INFRASTRUCTURE COHESION	202.000 EUR	48
NON MARCHAND (3 BAPA et 2 Centres régionaux)	888.000 EUR	198
PRIMO ARRIVANTS : 3 Bureaux d'accueil pour primo-arrivants dans le cadre du parcours primo-arrivants et 16 opérateurs de formation linguistique - dans le cadre du parcours primo-arrivants + modules promotion sociale (9) + Centre régional d'appui	10.338.000 EUR	21
RENFORT PRIMO ARRIVANTS	100.000 EUR	3
CREDASC (Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté)	85.000 EUR	1
CBAI - Centre régional d'appui à la Cohésion sociale (CRACS)	291.000 EUR	1
LIRE & ECRIRE - Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes (CREDAF)	1.069.000 EUR	1
CBAI (Centre Bruxellois d'action interculturelle)	200.000 EUR	1
Coordinations locales	220.000 EUR	6
Service Citoyen	240.000 EUR	1
PARCOURS ACCUEIL		2
	<b>TOTAL</b>	<b>681</b>

COHESION SOCIALE	Montants octroyés	Nombre de dossiers
COMMUNAL	7.950.000 EUR	185
COMMUNAL RESERVE		32
COMMUNAL LISSAGE	743.000 EUR	17
REGIONAL	1.996.000 EUR	57
	<b>TOTAL</b>	<b>291</b>

<b>TOTAL DE DOSSIERS EN 2023</b>		<b>972</b>
----------------------------------	--	------------

En 2023 pour les associations soutenues en Cohésion sociale (volets communal et régional), 473 équivalents temps plein (ETP) sont affectés à la Cohésion sociale pour un nombre total de 1.275 travailleurs.

### 3. Cellule Enfance

La cellule Enfance relève depuis novembre 2023 du nouveau service d'Appui et des Politiques transversales. Néanmoins, voici quelques éléments marquants pour 2023.

#### Présentation

Cette cellule assure une mission de recherche, conseil et information sur les politiques de l'enfance, notamment avec son Observatoire de l'enfant et sa revue « Grandir à Bruxelles ».

Elle collabore avec le service Infrastructures de la COCOF pour financer des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles.

Elle assure un rôle de soutien et de développement d'une politique régionale en matière d'accueil du temps libre en accompagnant notamment les coordinations bruxelloises *Accueil Temps Libre* (ATL).

Elle coordonne également la politique de la COCOF en matière de droits de l'enfant.

#### Réalizations et faits marquants 2023

- Démarrage d'un plan d'action triennal sur l'Accueil temps libre bruxellois (ATL).
- Organisation d'un événement le 28 novembre 2023 autour de l'investissement des espaces extérieurs par l'ATL.
- Participation au traitement des candidatures dans le cadre de l'appel à projets commune ONE/COCOF pour la création de nouvelles places en crèche.

- Participation à la Commission transversale pour la réforme de l'ATL.
- Sortie du numéro 42 de la revue Grandir à Bruxelles avec notamment des articles sur la participation financière des parents en crèche et sur l'inégalité d'accès aux soins dentaires en Belgique.

---

## Perspectives 2024

---

Participation à la création d'un outil à destination des professionnels à propos de la participation des enfants dans l'ATL.

### Budget total 2023 pour la cellule Enfance

491.000 EUR



# DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES



Pour la direction d'administration de l'Aide aux personnes en situation de handicap (DAPH), l'année 2023 a été une année de transition.

Le transfert des aides matérielles à IRISCARE entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'année 2023 est une année de préparation. Les différents groupes de travail se sont réunis afin de garantir la continuité de service public pour les bénéficiaires de ces aides matérielles. Une cellule de transition a été mise en place afin d'assurer la continuité des droits entre la COCOF et IRISCARE.

Le transfert des aides à l'emploi vers ACTIRIS a pris un autre rythme. Même si l'entrée en vigueur du transfert des aides à l'emploi a été actée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, durant toute cette année, la COCOF a continué à assurer l'instruction et le suivi des aides à l'emploi pour le compte d'ACTIRIS dans le cadre d'une convention.

En 2023, le cadastre bruxellois de l'offre de services à destination des personnes bruxelloises en situation de handicap a été finalisé.

2023 a également connu une importante modification de la réglementation relative à l'accueil et à l'hébergement des personnes en situation de handicap afin d'améliorer la prise en charge par les centres de jour et d'hébergement des personnes de grande dépendance. Cette nouvelle réglementation sortira ses effets complets en 2024.

Cette année, les bases de deux projets essentiels dans la politique du handicap ont été construites : La Maison de l'Autisme et le site Internet [handicap.brussels](http://handicap.brussels).

Enfin, dans le secteur des entreprises de travail adaptés (ETA), les bases de la recherche « New Deal », qui vise à redéfinir les contours de l'avenir des ETA bruxelloises, ont été finalisées. Le rapport sera livré en 2024.

Pour la Direction d'administration,  
**Bernadette LAMBRECHTS**,  
Directrice d'administration faisant fonction



# SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

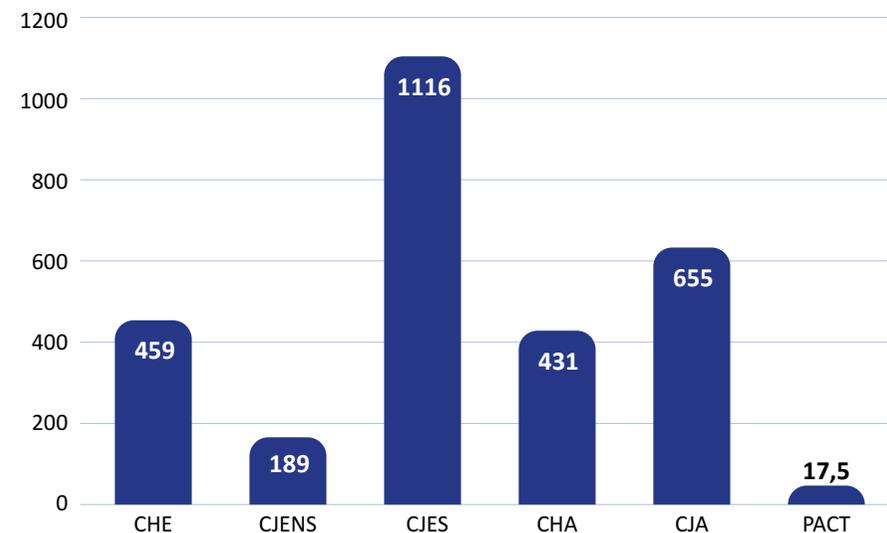
Le service Accueil et Hébergement (SAH) agréé et subventionne des centres de jour (CJ), des centres d'hébergement (CH) et des services de participation par des activités collectives.

Sont agréés au 31 décembre 2023 :

- 11 centres d'hébergement pour enfants (CHE) ;
- 6 centres de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) ;
- 8 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES) ;
- 21 centres d'hébergement pour adultes (CHA) ;
- 21 centres de jour pour adultes (CJA)
- 2 services de participation par des activités collectives (PACT).

Ces 69 centres offrent une capacité de 2.867,5 places se répartissant comme suit :

Répartition des places agréées par type d'agrément



La norme en personnel octroyée à l'ensemble des centres est de 1.731 équivalents temps plein (ETP) se répartissant en :

- personnel de direction ;
- personnel administratif et comptable
- personnel technique ;
- personnel médical ;
- équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière catégorie de personnel représente 73,3 % du personnel subventionné.

Le service constate une occupation de cette norme à 90 % environ, ce qui s'explique par l'augmentation de l'absentéisme de longue durée depuis la crise COVID 19 et la difficulté des centres à recruter du personnel éducatif, médical et paramédical, ainsi que du personnel de direction.

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 4 allocations budgétaires représentant à l'ajusté en 2023, un montant global de 128.412.000 EUR réparti comme suit :

- service de participation par des activités collectives : 294.000 EUR ;
- subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement : 125.476.000 EUR ;
- conventions prioritaires et nominatives : 2.106.000 EUR ;
- gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation : 536.000 EUR.

Outre ces missions de base, le service :

- participe aux réunions de la section « personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi qu'aux réunions de divers groupes de travail ;
- collabore avec d'autres directions d'administration/d'autres services sur les questions relatives à la simplification administrative, sur les modifications de réglementation relative à la mise en œuvre du non marchand ;
- rédige les nouveaux arrêtés d'application du Décret Inclusion en collaboration avec les services Inspection et Juridique de la Commission communautaire française (COCOF) ;
- soutient les promoteurs de nouveaux projets et les associations agréées.

---

## Réalizations et faits marquants 2023

---

### Les agréments

---

À l'instar de l'année 2022, de nombreux centres ont été concernés par un renouvellement d'agrément.

Le centre d'hébergement pour enfants « WAR MEMORIAL » a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 6 mois, ensuite du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 - date de fermeture définitive pour cessation volontaire d'agrément. Cette prolongation d'ouverture a permis de faire correspondre la fermeture du centre d'hébergement avec l'ouverture du centre de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) portant le même nom.

En parallèle, le centre de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) « WAR MEMORIAL », situé à Etterbeek, a introduit une demande d'agrément et exprimé son souhait d'ouvrir au 1<sup>er</sup> septembre 2023 un CJENS de 15 places. Sont accueillis au sein de ce centre des enfants, filles comme garçons, âgés de 0 à 18 ans, qui sont porteurs de déficiences motrice et intellectuelle avec ou sans épilepsie, trouble du spectre autistique et/ou tout autres troubles associés. In fine, le centre a pu ouvrir à la date prévue et accueillir les enfants dès la rentrée 2023. Sur décision du Collège de la Commission communautaire française, il a été agréé du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025.

#### **Les services dont l'agrément a été renouvelé :**

1. Arrêté 2023/2816 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 de l'ASBL « Jamais eux sans toi (Jest) » pour la gestion du centre de jour pour adultes « Farilu ».
2. Arrêté 2023/1278 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'ASBL « Institut royal d'accueil pour le handicap moteur (Irahm) » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « Irahm ».
3. Arrêté 2023/1279 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'ASBL « Institut royal d'accueil pour le handicap moteur (Irahm) » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « Irahm ».
4. Arrêté 2023/1283 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'ASBL « Domaine des enfants - Les Cailloux » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Les Cailloux ».
5. Arrêté 2023/1577 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'ASBL « La Passerelle » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Les Bolets ».
6. Arrêté 2023/1579 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 29 février 2028 de l'ASBL « Foyers d'activités, de résidence et de répit pour adultes (Farra) » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Méridien hébergement ».
7. Arrêté 2023/1580 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 29 février 2028 de l'ASBL "Foyer d'activités, de résidence et de répit pour adultes (Farra)" pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées "Méridien jour".
8. Arrêté 2023/2073 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2025 de l'ASBL « Centre d'aide à l'enfance du War memorial » pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « War memorial ».
9. Arrêté 2023/2815 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2028 de l'ASBL « Foyer d'activités, de résidence et de répit pour adultes (Farra) » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « Stratégie jour ».

10. Arrêté 2023/2816 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 de l'ASBL « Jamais eux sans toi (Jest) » pour la gestion du centre de jour pour adultes « Farilu ».

#### Les agréments de deux centres ont été modifié :

1. Arrêté 2023/1281 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 mars 2022 relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'ASBL « Centre Arnaud Fraiteur » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « Centre Arnaud Fraiteur » et à la modification d'agrément de l'ASBL « Centre Arnaud Fraiteur » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « Centre Arnaud Fraiteur ».
2. Arrêté 2023/1282 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 mars 2022 relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 de l'ASBL « Centre Arnaud Fraiteur » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « Centre Arnaud Fraiteur » et à la modification d'agrément de l'ASBL « Centre Arnaud Fraiteur » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « Centre Arnaud Fraiteur ».

#### L'agrément d'un centre a été modifié en vue d'une cessation volontaire

1. Arrêté 2023/2072 modifiant l'arrêté 2022/2863 du Collège de la Commission communautaire française du 16 février 2023 relatif au renouvellement d'agrément du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023 et à la cessation volontaire d'agrément le 30 juin 2023 de l'ASBL

« Centre d'aide à l'enfance du War memorial » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « War memorial ».

#### Arrêtés 2023/1418 et 2023/1419 concernant les logements collectifs adaptés et centres d'activités de jour

Sans aucun doute, le plus grand chantier du service Accueil et Hébergement de l'année 2023 a été l'écriture des arrêtés d'exécution du Décret « Inclusion » concernant les logements collectifs adaptés (LCA) et les centres d'activités de jour (CAJ).

Les objectifs de ces arrêtés se synthétisent comme suit :

##### 1. Rectifier les carences de l'arrêté du 21 septembre 2006.

- Une norme d'encadrement médical est attribuée aux LCA ; elle n'existait auparavant que dans les centres de jour.
- Suppression de la réduction de la norme technique dans les centres d'accueil de jour (CJ) quand un bénéficiaire fréquentait le CJ et le logement d'une institution.
- Une norme supplémentaire en journée est attribuée aux LCA quand les bénéficiaires adultes ne fréquentent pas de CAJ, ce qui permet d'accompagner les personnes présentes en journée. Cette norme n'existait que dans les centres pour enfants.
- Une norme besoins vitaux (NIBV) pour assurer les besoins vitaux des bénéficiaires est attribuée en CAJ. Auparavant, elle n'était attribuée que dans les hébergements.

## 2. Augmenter la norme d'encadrement pour les bénéficiaires en grand besoin d'encadrement.

- Elle vise à renforcer et faciliter la prise en charge des personnes nécessitant un encadrement complexe et intensif.
- Elle est accordée aux personnes adultes qui sont reprises en catégorie « C », dont les résultats obtenus dans la grille d'évaluation sont les plus bas.

## 3. Octroyer une subvention exceptionnelle d'encadrement renforcé pour une nouvelle entrée en LCA et CAJ d'un jeune ou d'un adulte en besoin d'encadrement complexe et intensif.

Afin de faciliter l'accueil du jeune ou de l'adulte, cette subvention exceptionnelle correspond à 0,5 ETP au LCA ou au CAJ pour une durée de 6 mois. Elle peut être renouvelée au maximum une fois.

## 4. Augmenter le taux de charges patronales de + 0,5 % par rapport aux taux actuellement en vigueur dans tous les CJ, CH et CJES.

L'ensemble de ces mesures représente un budget annuel de 4.900.000 EUR réparti comme suit :

- 590.000 EUR pour la norme médicale ;
- 370.000 EUR pour la norme technique ;
- 285.000 EUR pour la norme besoins vitaux (NIBV) ;
- 185.000 EUR pour la norme (NIS) supplémentaire dans les hébergements ;

- 729.000 EUR pour la norme d'encadrement intensif complémentaire (NEIC) dans les hébergements et 729.000 EUR pour la NEIC dans les centres de jour ;

- 1.112.000 EUR pour la norme exceptionnelle d'un mi-temps à l'entrée d'un bénéficiaire ;

- 355.000 EUR d'augmentation du taux de charges patronales ;

- 235.000 EUR de réserve pour la réévaluation des grilles des bénéficiaires.

### Arrêté 2023/1862 - subvention complémentaire pour l'accueil de grande dépendance

Pour permettre aux centres de bénéficier des augmentations de norme et de charges patronales avant l'entrée en vigueur des arrêtés 2023/1418 et 2023/1419 le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le Collège de la Commission communautaire française a rédigé un arrêté transitoire. Cet arrêté octroie aux centres de jour et d'hébergement agréés par la COCOF, une subvention correspondant aux augmentations dont chaque centre pourra bénéficier à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2024.

Les subsides sont octroyés à titre d'intervention dans les frais de personnel et de charges patronales.

L'ensemble de ces mesures représente un budget de 3.050.000 EUR.

### Subvention complémentaire pour l'accueil de grande dépendance

---

Les associations ont bénéficié de l'arrêté 2023/330 octroyant aux centres de jour et aux centres d'hébergement pour adultes, une subvention complémentaire pour l'accueil de grande dépendance pour un montant total de 583.000 EUR. Ces subsides, reconduits jusqu'à présent chaque année, sont octroyés à titre d'intervention dans les frais généraux, les frais personnalisés et les frais de personnel.

### Prime énergie

---

Pour cette année, une aide « énergie » a été octroyée aux associations du secteur "non marchand" afin de couvrir partiellement leur surcoût énergétique en gaz et électricité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023.

### Prime de fin d'année 2023

---

Une prime de fin d'année 2023 a été accordée pour couvrir les conventions collectives de travail. Le montant global de la prime est octroyé pour des prestations effectives ou assimilées, pendant la période de référence qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023. Bénéficiaire d'une avance pour la prime de fin d'année 2023

	Montant global
Centres d'hébergement	1.436.450 EUR
Centres de jour	852.417 EUR
Centres de jour pour enfants scolarisés	833.281 EUR
Services de participation	13.194 EUR

### Perspectives 2024

---

En 2024, le service Accueil et Hébergement se concentrera sur la mise en application des nouveaux arrêtés d'exécution du Décret Inclusion pour les secteurs des centres d'activités de jour (CAJ) et logements collectifs adaptés (LCA). Le nouveau cadre réglementaire entraîne une nécessité d'épauler les ASBL; des formations seront organisées à cet effet.

Le service va également continuer à fournir des efforts en matière de digitalisation et d'informatisation. Il s'agit d'un travail indispensable d'amélioration en efficacité et efficience du service public en se rendant plus accessible aux citoyens et aux centres.

Il y aura lieu d'augmenter la capacité agréée de plusieurs centres de jour et d'hébergement en attente de nouvelles places et de modifier certains types d'agrément en cours pour répondre aux besoins des bénéficiaires, les personnes dites vieillissantes, notamment.

# SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES

Le service Prestations individuelles (SPI) accorde différentes interventions et développe de multiples actions visant à favoriser l'autonomie et la pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle.

Sa vision est fondée sur le concept d'inclusion sociale, en référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En son article 19, les États signataires « reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ».

Le service intervient dans 4 domaines :

- l'octroi d'aides individuelles à l'inclusion ;
- l'octroi d'aides à l'emploi dans le secteur du travail ordinaire ;
- l'emploi en Entreprises de travail adapté (ETA) ;
- l'accueil en centres de jour (CJ) et en centres d'hébergement (CH).

## Aperçu global des aides individuelles et des aides à l'emploi

	2021		2022		2023	
	Nombre de décisions	Dépenses	Nombre de décisions	Dépenses	Nombre de décisions	Dépenses
Aides individuelles à l'inclusion	2.508	2.187.25 EUR	2.105	2.063.71 EUR	2.381	2.462.83 EUR
Aides à l'emploi - secteur du travail ordinaire	857	1.969.77 EUR	1.002	2.317.09 EUR	1.060	2.591.04 EUR
<b>TOTAL</b>	<b>3.365</b>	<b>4.157.02 EUR</b>	<b>3.107</b>	<b>4.380.80 EUR</b>	<b>3.441</b>	<b>5.053.87 EUR</b>

## Préparation de la reprise des aides individuelles par IRISCARE et des aides à l'emploi ordinaire par ACTIRIS

Suite à la déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) et au Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM) (2019-2024) stipulant : " *La compétence des aides individuelles aux personnes handicapées sera activée dans la perspective de son exercice le plus cohérent possible sur le territoire bruxellois*", il a été décidé que l'activation de la compétence **en matière d'aide individuelle** par la COCOM se fera via IRISCARE, qui est l'organisme en charge de l'aide aux personnes au sein de la COCOM à Bruxelles.

IRISCARE sera l'organisme régulateur et de contrôle en charge des aides individuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la gestion de l'octroi des aides individuelles sera confiée aux Organismes Assureurs Bruxellois (OAB).

Dans cette perspective, différents groupes de travail créés en 2022 et constitués de représentants d'IRISCARE, de représentants des OAB et de représentants du service PHARE, ont poursuivi de manière assidue leurs travaux au cours de l'année 2023 pour assurer la reprise effective des aides matérielles individuelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Concrétisations :

- une ordonnance d'IRISCARE a confié aux OAB la mission d'opérer la gestion des aides individuelles ;
- une nouvelle nomenclature a été conçue en se basant sur l'arrêté 2020/1989 du 18 décembre 2020 du Membre du Collège de la Commission communautaire française fixant la liste des modalités et des critères des interventions relatives aux aides à l'inclusion visées à la section 2 du

chapitre III et à la section 8 du chapitre IV de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 7 mai 2015 relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi des personnes handicapées ;

- des documents d'introduction des demandes et les formulaires médicaux ont été adaptés ;
- une communication aux bénéficiaires et au secteur a été organisée ;
- une convention a été conclue entre les parties - « Convention de transfert de données à caractère personnel non codées : projet Activation des aides individuelles matérielles en COCOM ». Cette convention vise à assurer la vérification de non-cumuls pour les aides accordées dans le passé par le service PHARE.

### Au niveau du Service PHARE :

- adoption d'un arrêté du Collège de la Commission communautaire française visant à éteindre la compétence relative aux aides individuelles qui sont reprises par IRISCARE ;
- adoption d'un arrêté du Membre du Collège de la Commission communautaire française fixant la liste des modalités et des critères des interventions relatives aux aides à l'inclusion pour les matières qui restent dans le giron du service PHARE.

Il s'agit des aides suivantes :

- la transcription de cours, qui est intrinsèquement liée à l'enseignement ;
- l'accompagnement pédagogique, pour les mêmes raisons ;
- les vidéos-loupes avec fonction double caméra, exclusivement à usage scolaire.

Dans le cadre du même accord de Gouvernement et sur base de la note approuvée par le Collège du 23 juin 2022 « renforcement de la cohérence et de la complémentarité des matières sociales-santé par le transfert vers la COCOM et la Région de certaines aides et subsides », à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le financement des **aides à l'emploi ordinaire** a été repris par ACTIRIS.

Ce projet s'intègre dans une optique d'inclusion. Il vise à simplifier les procédures et ambitionne de permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou de maintenir leur emploi.

Une convention a été signée le 30 juin 2023 entre ACTIRIS et la COCOF pour déterminer les modalités de financement de ces aides à l'emploi ordinaire, lesquelles restent néanmoins gérées par le service PHARE dans l'attente de l'adoption des dispositions réglementaires qui permettront la reprise effective de l'exercice de la compétence par ACTIRIS.

Les agents d'insertion professionnelle du SPI réalisent des entretiens avec les personnes en situation de handicap afin de les orienter adéquatement dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

NOMBRE D'ENTRETIENS	2021	2022	2023
Entretiens orientation emploi	219	234	285

Indépendamment des décisions accordant une aide à l'emploi spécifique, le SPI notifie aux demandeurs des décisions de principe qui déterminent les aides auxquelles la personne pourrait prétendre.

En 2023, un total de 1.060 décisions ont été notifiées, dont 533 décisions

accordant une aide à l'emploi spécifique auprès d'un employeur. Les dispositifs visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail ordinaire proposés par le service PHARE sont les suivants :

- le contrat d'adaptation professionnelle ;
- le stage « découverte » ;
- la prime de tutorat ;
- la prime de sensibilisation ;
- la prime d'insertion ;
- la prime d'installation ;
- l'adaptation du poste de travail et de l'environnement du travail.

	2021	2022	2023
Stage découverte	93	111	77
Prime de tutorat	2	1	1
Prime de sensibilisation	0	1	1
Adaptation du poste de travail	21	29	22
Contrat d'adaptation professionnelle	152	155	151
Contrat d'adaptation professionnelle en Entreprise de travail adapté (ETA)	34	22	18
Prime d'insertion + prolongation	194	201	253
Prime d'installation + prolongation	8	9	10
<b>TOTAL</b>	<b>504</b>	<b>529</b>	<b>533</b>

Dans le cadre du parcours d'insertion professionnelle, le service développe aussi diverses actions en partenariat avec :

- les dispositifs d'appui à la formation professionnelle et de soutien à l'insertion socioprofessionnelle (SAFP) ;
- l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ;
- l'Organisme régional bruxellois chargé de la politique de l'emploi (ACTIRIS) ;

- Bruxelles-Formation (BF) ;

- les services d'accompagnement.

Dans le **domaine de l'emploi adapté**, le SPI statue sur les demandes d'autorisation de travail en Entreprise de travail adapté (ETA) et détermine la catégorie de capacité professionnelle de ces travailleurs.

NOMBRE DE DECISIONS ETA	2021	2022	2023
Autorisation de travail en ETA	127	124	107
Refus d'accès en ETA	75	81	78
Evaluation en ETA - détermination de la catégorie professionnelle	110	132	100
<b>TOTAL :</b>	<b>312</b>	<b>337</b>	<b>285</b>

En ce qui concerne **l'accueil des personnes en Centres de jour et en Centres d'hébergement**, le SPI prend des décisions qui accordent l'autorisation d'entrée en centre et fixent la catégorie de besoins d'encadrement.

	2021	2022	2023
Nombre de décisions - Accueil en centres	435	550	759

Les données relatives aux catégories de capacité professionnelle en ETA et aux catégories de besoins d'encadrement en centres interviennent dans le calcul des subventions accordées à ces institutions.

Le SPI a également pour mission d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, leur famille, les intervenants extérieurs et le public en général, de leurs droits et de les aider à s'orienter dans le dédale des dispositifs d'aide, d'accompagnement et d'accueil existants à Bruxelles.

Cette mission est assurée par 3 assistantes sociales qui assurent une permanence téléphonique, l'accueil des visiteurs et répondent aux questions posées via INFO-PHARE, adresse électronique du service PHARE.

Il développe aussi, en collaboration avec le service Initiatives, Information et Documentation (SIID), des actions d'information et de sensibilisation auprès des écoles spécialisées, des futurs professionnels, des associations, des enseignants (Pôle académique de Bruxelles), des professionnels (Bruxelles Pouvoirs locaux) et des employeurs. Il participe à divers salons, à la réalisation de dépliants et de brochures d'information concernant les aides accordées par le service et à l'actualisation de son site Internet.

---

### Réalisations et faits marquants 2023

---

Dans la perspective de la reprise des aides individuelles par IRISCARE et des aides à l'emploi ordinaire par ACTIRIS, les travaux de préparation se sont poursuivis en étroite collaboration avec chacun de ces partenaires au cours de l'année 2023.

- Au niveau des aides individuelles, les travaux fructueux entamés en 2021 et finalisés fin 2023 ont permis de concrétiser la reprise effective des aides individuelles par IRISCARE et les OAB au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans une optique de continuité pour les bénéficiaires.
- Le travail mené en collaboration avec ACTIRIS pour préparer la reprise des aides à l'emploi ordinaire qui a débuté en septembre 2022 par une phase d'analyse, s'est poursuivi durant cette année 2023.

Ces « transferts » figurent dans l'accord de Gouvernement dans une optique de simplification et d'harmonisation de l'accès des personnes en situation de handicap aux aides individuelles.

Le service a par ailleurs participé à la révision de la réglementation relative à l'agrément et au subventionnement des Centres de jour (CJ) et des Centres d'hébergement (CH), sous leur nouvelle dénomination : **Centre d'activités de jour (CAJ) et Logements collectifs adaptés (LCA)**.

---

### Perspectives 2024

---

Le SPI poursuit sa collaboration avec IRISCARE et les OAB : d'une part, au niveau des échanges de données relatifs aux dossiers individuels constitués au service PHARE et d'autre part, en participant en qualité d'expert aux commissions techniques instituées auprès d'IRISCARE.

En parallèle, le SPI continue à collaborer activement à la préparation de la reprise des aides à l'emploi ordinaire par ACTIRIS.

Une note indiquant les orientations proposées pour la reprise des aides individuelles à l'emploi pour les personnes en situation de handicap a été présentée aux partenaires du secteur et au Gouvernement régional.

Elle constitue la base d'une ordonnance régionale en cours de préparation qui, complétée par des arrêtés d'exécution, devrait permettre la reprise effective par ACTIRIS de l'exercice de la compétence en matière d'emploi ordinaire prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Par suite de ces « transferts », un important chantier sera mis en œuvre pour adapter notre réglementation en fonction des matières relatives aux aides individuelles et aux aides à l'emploi qui restent de la compétence du service PHARE et, plus largement, des évolutions du secteur.

Les réglementations concernées sont :

- le décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée ;
- l'arrêté 2015/152 du 7 mai 2015 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi des personnes handicapées portant application des articles 19,1° et 48 du Décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée ;
- l'arrêté 2023/2036 du 14 décembre 2023 du Membre du Collège de la Commission communautaire française fixant la liste des modalités et des critères des interventions relatives aux aides à l'inclusion visées à la section 2 du chapitre III et à la section 8 du chapitre IV de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 7 mai 2015 relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi des personnes handicapées.

Un dernier élément important, également prévu par l'accord de Gouvernement, consistera à développer le projet de création à Bruxelles d'un dispositif d'informations coordonnées sur le handicap, qui serait ainsi le « fil rouge » permettant aux personnes en situation de handicap et au public en général de trouver l'information recherchée au fil des transferts successifs, articulé sur deux axes :

- le développement d'un site Internet offrant une information complète et détaillée sur l'ensemble des services proposés aux personnes en situation de handicap à Bruxelles ;
- la création d'un centre bruxellois d'information sur le handicap « [handicap.brussels](http://handicap.brussels) » ayant pour vocation de regrouper en un même lieu les différents acteurs du secteur, permettant d'apporter réponse aux questions du public bruxellois dans les diverses matières qui les concernent, par-delà le découpage institutionnel.

Autant de défis que les équipes prépareront en veillant à préserver l'intérêt des personnes en situation de handicap dans une optique d'inclusion.

# SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION

Le service Emploi et Aide à l'intégration (SEAI) a pour objectif d'agréer et de subventionner des entreprises de travail adapté (ETA) et des services d'aides à l'intégration. Il agréé également des associations spécialisées en accessibilité.

Les ETA sont destinées aux personnes en situation de handicap qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Ces compétences sont valorisées par un travail utile et rémunérateur.

Les services Aides à l'intégration (SAI) ont pour objectif de favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap dans les milieux ordinaires et inclusifs de vie via un projet individualisé.

Toutes nos ASBL subventionnées sont mandatées pour une durée maximale de 10 ans renouvelable (via les agréments). Elles ont l'obligation de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers différentes actions : offrir un emploi adapté, un accompagnement individualisé pour couvrir leurs besoins de vie, notamment l'accès à la communication, l'accueil familial, les loisirs, le volontariat, la formation professionnelle, le logement accompagné, l'intégration scolaire dans l'enseignement ordinaire.

Des critères quantitatifs (nombre de bénéficiaires, nombre d'actions) et qualitatifs sont imposés à ces ASBL. Ces critères sont contrôlés par le service.

## Données chiffrées

Les associations	Nombre	Budget 2023 (ajusté)
Entreprises de travail adapté (ETA)	12	35.151.000 EUR
Entreprises de travail adapté (investissement ETA)		1.171.000 EUR
Services d'accompagnement (SA)	27	10.647.000 EUR
Services d'appui individuel :		343.000 EUR
- Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes (SACIPS)	1	
- Service d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension (SACA)	1	
Services d'accueil familial (SAF)	2	611.000 EUR
Associations spécialisées en accessibilité (non-subventionnées)	6	0 EUR
Services de loisirs inclusifs (SLI)	3	157.000 EUR
Service de soutien aux activités d'utilité sociale (SSAUS)	1	224.000 EUR
Services d'appui à la formation professionnelle (SAFP)	4	407.000 EUR

Des budgets particuliers sont également octroyés pour les ETA, notamment afin de soutenir leurs investissements : 350.000 EUR en forfait équipement et 820.000 EUR en investissement immobilier. Par ailleurs, le Fonds de Sécurité d'Existence ETA fait l'objet d'une intervention d'un montant de 405.000 EUR et le dispositif complémentaire de « cellule d'accueil en ETA » bénéficie d'une intervention à hauteur de 350.000 EUR. Ce dispositif favorise l'accueil en ETA de jeunes sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP). La subvention permet la mise en œuvre de 4 dispositifs de cellules d'accueil de 5 bénéficiaires CAP, avec 4 moniteurs exclusivement affectés, leur permettant d'acquérir un seuil de compétence suffisante pour intégrer le marché du travail.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Pour **le secteur des ETA**, outre les calculs de solde portant sur les fichiers de prestations trimestrielles de tout le secteur pour la période du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 par notre équipe de gestionnaires ETA, le SEAI a également réalisé :

A. Une étude a été confiée à l'ASBL CIRIEC pour établir un état des lieux du secteur et définir un « New Deal » pour faire correspondre la mission sociale des ETA et son cadre réglementaire avec le contexte économique actuel.

- Arrêté 2023/1402 du Collège de la Commission communautaire française attribuant le marché public de services ayant pour objet la détermination des conditions de mise en œuvre d'un « New Deal » en faveur des ETA agréées par la Commission communautaire française et de tous les travailleurs.

(B. Le renouvellement pour un mandat de 10 ans des agréments des ETA CITECO,) OUVROIR, APRE, BROCHAGE RENAÎTRE, JEUNES JARDINIERS et TRAVCO a été finalisé.

- Arrêté 2023/1727 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « CITECO » (N° entreprise 460.976.761) à 1030 Bruxelles.

- Arrêté 2023/1728 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « OUVROIR » (N° entreprise 407.722.573) à 1000 Bruxelles.

- Arrêté 2023/1729 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « APRE » (N° entreprise 407.598.354) à 1190 Bruxelles.

- Arrêté 2023/1730 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « BROCHAGE RENAÎTRE » (N° entreprise 407.851.148) à 1140 Bruxelles.

- Arrêté 2023/1731 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « LESJEUNESJARDINIERS » (N° entreprise 414.842.571) à 1180 Bruxelles.

- Arrêté 2023/1732 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « TRAVCO » (N° entreprise 428.335.073) à 1070 Bruxelles.

(C. Les investissements ETA relatifs à l'immobilier ont bénéficié aux ETA CITECO,) APRE, BROCHAGE RENAÎTRE, LA SERRE-OUTIL et LA FERME NOS PILIFS pour un montant avoisinant 820.000 EUR.

- Arrêté 2023/1818 du Collège de la Commission communautaire française chargé de la politique des personnes handicapées relatif à l'octroi des subventions à l'infrastructure à l'entreprise de travail adapte agréée par la Commission communautaire française A.P.R.E (0407.598.354) concernant ses demandes afférentes à l'année 2023 (101.028 EUR).
  - Arrêté 2023/2728 du Collège de la Commission communautaire française chargé de la politique des personnes handicapées relatif à l'octroi des subventions à l'infrastructure aux entreprises de travail adapté agréées par la Commission communautaire française (CITECO (0460.976.761), A.P.R.E (0407.598.354), BROCHAGE RENAÎTRE (0407.851.148)), LA SERRE-OUTIL (0420.454.022) et LA FERME NOS PILIFS (0438.065.757) concernant leurs demandes afférentes à l'année 2023 (605.000 EUR).
  - Arrêté 2023/2731 du Collège de la Commission communautaire française chargé de la politique des personnes handicapées relatif à l'octroi des subventions à l'infrastructure à l'entreprise de travail adapté agréée par la Commission communautaire française BROCHAGE RENAÎTRE (0407.851.148) concernant sa demande afférente à l'année 2023 - seconde partie (115.000 EUR).
- D. La FEBRAP (Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté) a bénéficié d'une intervention pour le dispositif CAP et le financement d'un ergothérapeute temps plein.
- Arrêté n° 2023/1895 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'octroi d'une subvention de 70.750 EUR à la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté ASBL (FEBRAP) (n° entreprise : 444.913.363) dans le cadre du dispositif de cellule d'accueil en ETA et pour financer l'emploi d'un poste d'ergothérapeute en 2023.
- E. L'ETA LA FERME NOS PILIFS a reçu un agrément complémentaire relatif au dispositif de maintien au travail (Art. 6 de l'arrêté ETA 2018/2292) qui prévoit le financement annuel complet d'un ergothérapeute dédié. Ce dispositif devrait débiter concrètement en 2024 au sein de l'ETA.
- Arrêté 2023/2199 du Collège de la Commission communautaire française relatif à un agrément complémentaire de l'ETA LA FERME NOS PILIFS (FNP) (N° entreprise 438.065.757) pour un dispositif de soutien au travail.
- F. Avec la mise en œuvre de l'accord Non marchand 2021-2024, la prime de fin d'année (PFA) sectorielle ETA a été réhaussée en 2023 à 7,5% avec une prise en charge intégrale des charges sociales pour éviter tout frais non couverts à l'employeur. Cette prise en charge comprend le coût de cette PFA sur la facture O.N.V.A (pécule de vacances) et la PFA sur les travailleurs en ETA « hors cadre » affectés aux missions en liens avec l'agrément.
- Arrêté 2023/2570 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention destinée aux entreprises de travail adapté agréées afin de couvrir une prime de fin d'année sectorielle de 7.5% pour l'exercice 2023 et dans le cadre de l'accord Non marchand 2021-2024 (350.000 EUR).
- Une régularisation du solde de la PFA 2022 a également été réalisée en 2023 (380.000 EUR).
- G. Une aide exceptionnelle d'un montant de 2.000.000 EUR a été octroyée au secteur ETA en considérant la situation difficile des entreprises de travail adapté agréées et subventionnées en raison de la succession des crises économiques, de l'inflation et des indexations salariales successives en 2022 et 2023.

- Arrêté 2023/2724 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention « de crise » exceptionnelle de 2.000.000 EUR destinée aux entreprises de travail adapté agréées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

H. La cellule « Non marchand » de la Commission communautaire française (COCOF) (hors SEAI) a octroyé 280.000 EUR au secteur pour l'émission de chèques consommation d'une valeur totale de 175 EUR (frais administratifs et charges comprises) en faveur de chaque travailleur du secteur.

- Arrêté 2023/2771 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'octroi, en 2023, d'une prime exceptionnelle sous la forme de « chèques consommation » en faveur des travailleurs occupés dans les ETA agréées par la Commission communautaire française.

En ce qui concerne **le secteur Aide à l'intégration**, l'année 2023 a permis de poursuivre les renouvellements et extensions d'agrèments.

- Arrêté 2022/2429 relatif au renouvellement d'agrément du service d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension « FALC.be » de l'ASBL « Inclusion » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

- Arrêté 2022/2780 relatif au renouvellement d'agrément du service d'appui à la formation professionnelle « Access2form » de l'ASBL « le Troisième Œil » du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

- Arrêté 2022/2785 relatif au renouvellement de l'agrément du service de loisirs inclusifs « ACCESS-TOUR » de l'ASBL « AccessAndGo-ABP » du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032.

- Arrêté 2023/160 du Collège de la Commission communautaire française adoptant le renouvellement de la convention pluriannuelle conclue par le service d'accompagnement « LA VAGUE » avec le Collège afin de mettre en œuvre des missions d'accueil familial du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

- Arrêté 2023/161 du Collège de la Commission communautaire française adoptant le renouvellement de la convention pluriannuelle conclue par le service d'accompagnement « FAMISOL » avec le Collège afin de mettre en œuvre des missions d'accueil familial du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

L'adoption de l'arrêté 2022/1412 (prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023) garantit une sécurité budgétaire aux ASBL en intégrant de manière organique les subventions dites « Loterie Nationale » précédemment accordées à titre exceptionnel.

---

## Perspectives 2024

---

Dans le secteur ETA, un projet de modification de l'arrêté 2018/2292 est prévu pour fin 2024.

Les avancées contenues dans ce projet sont notamment :

- l'assouplissement des conditions pour les activités en enclave (pour le compte d'entreprises tierces), dont une présence itinérante de l'encadrement ;
- l'autorisation du cumul des subsides COCOF (pour l'équipement et l'immobilier) avec des aides de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) ;
- la simplification administrative en matière de diplômes et certificats pour faciliter l'accès des moniteurs en ETA.

En ce qui concerne le secteur Aide à l'intégration, des projets modificatifs d'arrêtés seront lancés, notamment pour :

- l'arrêté 2017/1388 du Collège de la Commission communautaire française du 1<sup>er</sup> mars 2018 relatif aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes ;
- l'arrêté 2020/440 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux services Appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension.



# SERVICE INITIATIVES - INFORMATION

Ses missions se répartissent en 2 secteurs :

- le secteur projets particuliers et innovants
- le secteur information.

## SECTEUR PROJETS PARTICULIERS ET INNOVANTS

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 et l'arrêté du Collège du 23 novembre 2017 déterminent les axes prioritaires d'octroi de subventions à des projets particuliers et innovants. Ces projets visent à informer, sensibiliser ou apporter une réponse à des besoins nouveaux ou non rencontrés et à améliorer l'offre existante.

Les activités sont :

- avis et propositions sur les demandes ;
- rédaction des arrêtés du Collège ;
- paiement des avances et des soldes ;
- contrôle des justificatifs ;
- relations avec les associations ;
- évaluation des actions.

Par ailleurs, le service Initiatives, Information et Documentation intervient dans le processus décisionnel relatif aux demandes de réduction d'impôts pour certaines libéralités fiscales, provenant d'ASBL actives dans le domaine du handicap, dans l'évaluation de la qualité des activités opérationnelles de ces institutions, soumises au Ministre fonctionnellement compétent, lui-même appelé à confirmer sa décision auprès du Ministre fédéral des Finances.

En 2023, 24 dossiers portant sur ce type de demandes ont été traités.

## SECTEUR INFORMATION

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 précise les missions d'information :

- élaboration d'un rapport annuel ;
- information de la personne en situation de handicap, des aidants proches, à propos des services généraux ou spécifiques au secteur du handicap ;
- information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- sensibilisation et élaboration de propositions relatives à la mise en place de collaborations avec d'autres administrations et services.

En 2023, les activités du secteur Information du service PHARE ont été les suivantes :

- gestion du site Internet : [www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be) ;
- édition d'une lettre électronique d'information « Phare-Echos » [www.phare.irisnet.be/actu/phare-echos](http://www.phare.irisnet.be/actu/phare-echos) ;
- préparation du site Internet [handicap.brussels](http://handicap.brussels).

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

### Le secteur Projets particuliers et innovants

---

Il a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : inclusion scolaire, sociale et culturelle, accompagnement, stages, activités d'utilité sociale, formation, soutien, intégration professionnelle, sport, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information, outils d'évaluation, animation d'ateliers liés à la sécurité destinés à des femmes avec handicap intellectuel, apprentissage de chiens guides, accompagnement de personnes en double-diagnostic dans la perspective d'une mise au travail, accompagnement de personnes privées du langage oral par le recours à des systèmes alternatifs de communication, amélioration des informations relatives à l'accès aux droits ou bien encore le travail de renforcement de l'autonomie de personnes en situation de handicap en lien avec l'utilisation de matériel adapté (objets connectés, mise en réseau), organisation d'ateliers artistiques ou d'un festival de cinéma, valorisation de soutien aux aidants proches.

Par ailleurs, le service a poursuivi sa collaboration avec Cap48 dans le cadre du cofinancement de 9 projets.

49 projets ont été subventionnés dans le cadre des projets particuliers pour une durée d'1 an.

1 projet est subventionné dans le cadre des projets innovants pour une durée de 3 ans.

9 projets sont agréés et subventionnés pour une durée de 5 ans. Ils font l'objet d'un suivi plus soutenu. Conformément à la réglementation, un Comité d'accompagnement a été mis en place pour évaluer ces projets.

Un budget global de 3.636.000 EUR a été consacré à l'ensemble de ces projets.

### Le secteur Information

---

Le secteur Information du service PHARE assure la tenue du site Internet du service PHARE : l'information est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions de la réglementation et des changements dans l'organisation de l'aide aux personnes en situation de handicap. Certaines actualités importantes sont également mises en avant sur le site Internet. En 2023, le site a été fréquenté par 129.816 internautes qui ont ouvert 268.366 pages, dont 42% via un appareil mobile.

La lettre d'informations « Phare-Echos » est adressée aux associations du secteur et d'autres secteurs associés, ainsi qu'à des personnes intéressées, en situation de handicap ou non. Antérieurement, le service envoyait mensuellement un « Phare-Echos » rassemblant des informations d'actualité sur le handicap. Cette année, le service PHARE a envoyé une seule lettre d'information « Phare-Echos » en novembre, pour annoncer les changements en vue dans les interventions pour des aides matérielles individuelles. Nonobstant le nombre réduit de « Phare-Echos » envoyés, le nombre de destinataires inscrits à la lettre d'informations a continué à augmenter, passant de 989 à 1.072.

En 2023, le secteur Information du service PHARE a concentré son activité sur la préparation du site [handicap.brussels](https://handicap.brussels), prévu pour le premier semestre 2024 : relations avec le secteur pour assurer l'adéquation de l'offre d'information du site avec les besoins des personnes en situation de handicap, rédaction des contenus, préparation du développement du site...

[Handicap.brussels](https://handicap.brussels) sera un portail unique d'informations rassemblant l'ensemble de l'offre d'aides et de services destinés aux personnes en situation de handicap à Bruxelles, quelle que soit la structure compétente qui organise ces aides et services. La création d'un tel portail répond à un réel besoin ressenti par les personnes en situation de handicap pour une information centralisée en matière de handicap.

[Handicap.brussels](https://handicap.brussels) est une initiative de la Commission communautaire française (COCOF) et d'Iriscare, mais c'est la COCOF, et en particulier le service Information du service PHARE, qui en est la principale cheville ouvrière.

---

## Perspectives 2024

---

Le **secteur Information** poursuivra la préparation du site [handicap.brussels](https://handicap.brussels) jusqu'à sa mise en ligne prévue au printemps 2024. Il veillera à en assurer l'accessibilité maximale pour les personnes en situation de handicap, en ce compris la mise à disposition des contenus en facile à lire et à comprendre et en langue des signes. Par ailleurs, le bilinguisme Français/Néerlandais sera également mis en œuvre afin de toucher l'ensemble de la population bruxelloise.

Progressivement, les activités d'information généraliste sur le handicap à Bruxelles, antérieurement assurées via le site Internet du service PHARE, seront menées au nom de [handicap.brussels](https://handicap.brussels). Pour ce faire, le secteur Information développera des partenariats et des échanges avec les très nombreux organismes et structures (publics ou privés) qui dispensent de l'aide aux personnes en situation de handicap à Bruxelles.

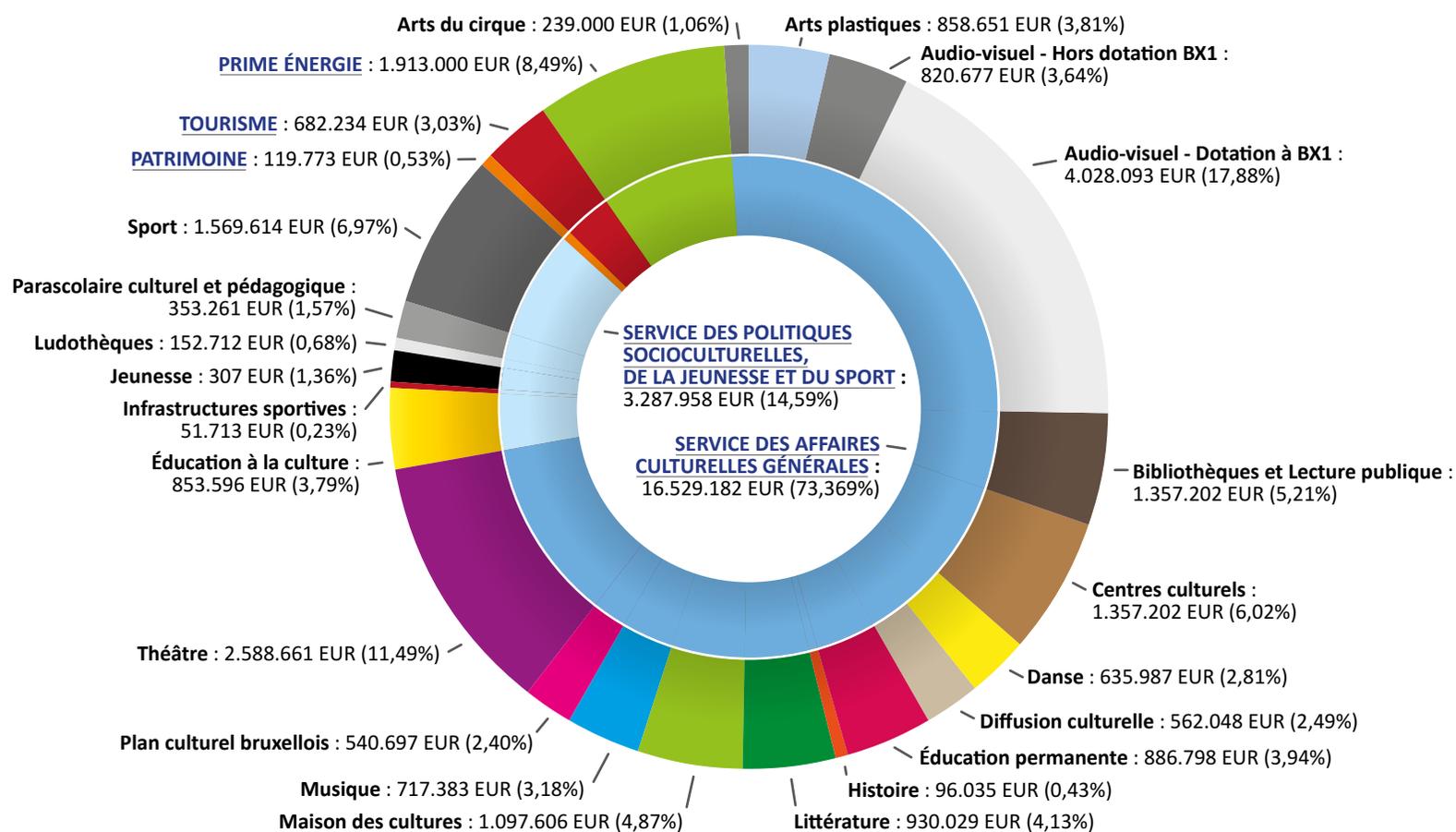
L'extinction du site Internet du service PHARE est également prévue en 2024. Les contenus « généralistes » destinés au public en situation de handicap seront pour la plupart repris sur [handicap.brussels](https://handicap.brussels). Quant aux contenus administratifs destinés à faciliter les relations administratives du Service PHARE avec les associations (agrément, subventionnement) et avec les citoyens (aides individuelles matérielles résiduelles, aides à l'emploi, admission...), ils seront transférés sur le site de la COCOF.

Au niveau du **secteur Initiatives**, le service souhaite s'inscrire dans une réflexion sur l'adaptation des modes de subventionnement, notamment en permettant à une ASBL ayant bénéficié d'une subvention récurrente, portant sur un même objet ou une même activité, de bénéficier d'un régime davantage pérenne, permettant, d'une part, une réduction de la charge administrative des ASBL et, d'autre part, une meilleure mise en perspective dans l'organisation des moyens requis pour le développement des projets concernés.



# DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

DÉPENSES ENGAGÉES EN 2023 RÉPARTIES PAR SECTEUR



Cette direction d'administration (DA) comporte deux entités :

- le service Affaires culturelles générales et
- le service Politiques socioculturelles, Jeunesse et Sport

composé d'une cinquantaine d'agents administratifs qui traitent ces matières essentielles pour les citoyens bruxellois francophones.

La DA s'est réjouie en prenant connaissance des résultats de l'enquête de notoriété menée cette année par le service interne de la communication : il en ressort en effet que les services de la DA, proches du terrain et de l'ensemble des opérateurs actifs dans les diverses matières traitées, ont reçu des côtes de notoriété élevées et sont perçus de façon très positive par les bruxellois et les secteurs associatifs.

### Le budget de la direction d'administration (DA) exécuté à 95,35%

Le budget de la DA toutes missions confondues a été exécuté à 95,35 % en CE et 87,53 % en CL (provision index et provision énergie incluses).

Ce taux d'exécution cache des disparités importantes au sein des différentes missions qui peuvent être détaillées comme suit :

	CE	CL
Mission 11 - Culture, Sport et Jeunesse	95,85 %	88,51
Mission 24 - Tourisme social	82,31 %	67,86 %
Mission 28 - Petites infrastructures sportives	99,45 %	17,34 %

Les petites infrastructures sportives privées ont été peu soutenues dans la mesure où la réglementation en vigueur a une portée très restrictive. Néanmoins, une nouvelle réglementation disposant d'une portée plus efficace est en cours d'élaboration.

Ce taux d'exécution peut être traduit comme suit en chiffres absolus et toutes missions confondues :

Budget CE initial : 23.563.000 EUR ajusté : 23.631.000 EUR Consommation des crédits : 22.532.549 EUR
Budget CL initial : 23.380.000 EUR ajusté : 23.447.000 EUR Consommation des crédits : 20.523.415 EUR

Dans le cadre du **service des Affaires culturelles générales**, la politique de stabilisation des opérateurs culturels, en application du règlement adopté en octobre 2021, a été poursuivie en 2023, le nombre d'opérateurs sollicitant une convention a littéralement explosé ! Ce ne sont pas moins de 50 nouveaux opérateurs qui ont introduit un dossier de demande de conventionnement. Finalement, pour cette deuxième année d'application du règlement, 39 d'entre eux ont obtenu une convention pour la période 2024-2028, s'ajoutant ainsi aux 10 conventions octroyées l'année passée pour la période 2023-2027.

Les activités et les subventions octroyées par les secteurs du service des Affaires culturelles générales sont très diversifiées et concernent les domaines aussi variés que le livre, la lecture publique, le théâtre (adulte, jeune public, amateur), la danse, les arts du cirque, les arts visuels, la musique, le patrimoine, les centres culturels, l'audiovisuel, le prêt de matériel audiovisuel, la diffusion culturelle, l'éducation permanente, les ateliers créatifs... avec une attention particulière aux actions menées en matière de médiation culturelle, une des priorités dans l'analyse des projets proposés au subventionnement. Une description plus détaillée des activités, secteur par secteur, se trouve dans les pages qui suivent. Cependant, et il convient ici de le constater, les événements initiés ou organisés directement par le service des Affaires culturelles générales tels Le label IMPACT, Bruxelles sur scènes, le Festival Cinémamed, Francofaune, ou encore la Guinguette ont connu en 2023 un franc succès qui s'amplifie annuellement et requiert donc des moyens financiers complémentaires en vue de rencontrer tous les publics.

Le **service des Politiques socioculturelles de la Jeunesse et du Sport** s'est engagé avec dynamisme et passion à promouvoir des activités culturelles enrichissantes et éducatives pour les bruxellois francophones. Au cœur de nos initiatives : le sport, l'univers du jeu, les écoles de devoirs, les projets jeunesse, l'éducation à la culture (dans les

écoles), et notre bibliothèque, le Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique (CBDP), unique en son genre, jouent un rôle fondamental dans les politiques socioculturelles de notre champ de compétence.

La Commission communautaire française (COCOF) met un point d'honneur à promouvoir le sport en tant que vecteur de cohésion sociale et de bien-être. Le sport occupe une place centrale dans nos actions, et nous nous engageons à encourager et faciliter la pratique de diverses activités sportives accessibles à tous. Notre approche met en avant des valeurs fondamentales telles que l'inclusion, la non-discrimination, le fair-play et la santé des participants de tous âges, avec un objectif clair : faire du sport un droit pour tous, sans exception. Pour atteindre cet objectif, la COCOF soutient activement les clubs sportifs, les associations à vocation culturelle et éducative (éducation permanente, cohésion sociale, les écoles de devoirs...) et de santé (maisons médicales) qui proposent des activités sportives de proximité.

Notre soutien se manifeste de plusieurs façons :

1. **Aide financière** : nous fournissons des subventions pour le fonctionnement quotidien des clubs et associations, ainsi que pour l'achat de petit matériel sportif. Ces aides financières permettent aux organisations de maintenir et de développer leurs activités, tout en garantissant leur accessibilité à un large public.
2. **Investissements** : nous investissons dans l'amélioration et l'aménagement des infrastructures sportives. Qu'il s'agisse de moderniser des installations existantes ou de créer de nouveaux espaces, notre objectif est de fournir des environnements sûrs et adaptés à la pratique sportive pour tous les membres de la communauté francophone bruxelloise.

**3. Projets spécifiques :** la COCOF soutient la mise en place de projets spécifiques visant à encourager la participation sportive à tous les niveaux. Par exemple, des programmes d'initiation pour les jeunes, des activités adaptées pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, le sport au féminin, des événements sportifs communautaires qui rassemblent les habitants autour de valeurs positives.

**4. Promotion du Bien-être :** au-delà de l'activité physique, nous mettons l'accent sur le bien-être global des participants. Le sport est un outil puissant pour promouvoir la santé mentale et physique, réduire le stress et favoriser un mode de vie équilibré.

**5. Éducation et sensibilisation :** nous soutenons également les projets de campagnes de sensibilisation et les ateliers éducatifs pour promouvoir les bienfaits du sport et encourager une participation active. Ces initiatives visent à informer la communauté sur les avantages du sport et à inciter les individus à intégrer l'activité physique dans leur quotidien.

Grâce à ces efforts, nous créons un environnement propice à l'épanouissement personnel et au renforcement des liens sociaux à travers le sport. La COCOF est donc fière de contribuer à la vitalité sportive de Bruxelles, en veillant à ce que chacun ait la possibilité de pratiquer une activité physique dans des conditions optimales. Nous continuerons à œuvrer avec détermination pour que le sport reste une force positive au cœur de notre communauté.

La Commission communautaire française (COCOF) dispose d'un Centre de ressources ludiques, « Ludeo » qui met en lumière l'univers du jeu en tant qu'outil éducatif et social. Ludeo a pour mission de promouvoir le jeu auprès de tous les publics de la Région bruxelloise et valorise le

jeu comme objet culturel, source de plaisir, support aux apprentissages, créateur de liens au service d'un mieux vivre ensemble.

Ludeo accueille son public de manière personnalisée dans un espace convivial dédié au jeu de société moderne (collection de plus de 2.000 jeux triés sur le volet), plaque tournante et lieu de ralliement de ces activités.

Au cœur de cet espace ludique, la COCOF joue un rôle de facilitateur et de fédérateur, encourageant la collaboration et l'innovation dans le domaine du jeu. Nous sommes déterminés à continuer à offrir des services de haute qualité et à promouvoir l'usage du jeu comme vecteur de développement culturel, éducatif et social à Bruxelles.

Les Écoles de devoirs subventionnées offrent un soutien scolaire précieux (aide aux devoirs, remédiation, rattrapage, préparation des examens, méthodologie), permettant aux jeunes de réussir leur cursus scolaire ou académique tout en développant leur estime et leur confiance en soi. Grâce à un encadrement personnalisé et à des ressources pédagogiques adaptées, nous aidons de nombreux élèves à surmonter leurs difficultés et à atteindre leurs objectifs éducatifs. Par ailleurs, le secteur Parascolaire pédagogique soutient également d'autres projets plus spécifiques : comme les cours de propédeutiques qui visent à préparer les futurs étudiants à une mise à niveau pour entrer dans l'enseignement supérieur (classes d'été de préparation aux examens d'entrée : médecine, polytechnique), ainsi que le projet lié au tutorat (programme gratuit de remédiation/encadrement d'élèves du secondaire par des étudiants bacheliers) ou encore le projet haut potentiel via un accompagnement adapté pour élèves surdoués.

Le secteur Jeunesse vient quant à lui en aide aux associations tournées vers la jeunesse agréées ou non par la Fédération Wallonie-Bruxelles

(FW-B). À cet effet, la COCOF suit les objectifs transversaux de la FW-B qui consistent à aider les associations de jeunesse à mettre en place des projets citoyens « faits avec les jeunes et pour les jeunes ». Les objectifs de cette politique de la jeunesse visent à encourager les jeunes à devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS) et à trouver leur place dans la société actuelle.

La COCOF est également fière de présenter sa bibliothèque spécialisée dans la pédagogie et les sciences de l'éducation, le Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique (CBDP), un établissement unique en son genre à Bruxelles. Cette bibliothèque s'adresse particulièrement aux enseignants, futurs enseignants, parents et éducateurs en milieu culturel et socioculturel, ainsi qu'aux doctorants et étudiants en préparation de leur travail de fin d'études.

En tant que centre de documentation et de formation, notre bibliothèque se positionne comme un acteur essentiel dans le paysage éducatif bruxellois, fournissant un soutien précieux et des ressources adaptées à ceux qui œuvrent pour l'éducation et le développement des jeunes. Nous sommes déterminés à continuer à offrir des services de haute qualité et à contribuer de manière significative à l'amélioration de l'éducation à Bruxelles.

L'un des projets phares de la COCOF est "La Culture a de la classe", un programme d'éducation à la culture qui permet aux écoles, en partenariat avec une association, de présenter un projet culturel durant le temps scolaire. Ce projet, qui englobe l'art, la citoyenneté, la lecture, la science et la créativité, vise à stimuler l'intérêt des élèves pour la culture et à développer leur sens critique et leur engagement citoyen. La COCOF cible toutes les écoles francophones de Bruxelles, du fondamental à l'enseignement supérieur, avec une attention particulière pour les populations socio-économiquement défavorisées. L'objectif

est de lutter contre les inégalités d'accès à la culture en facilitant la rencontre avec les artistes et en encourageant la participation active des élèves.

Dans ce cadre général, la COCOF œuvre quotidiennement à faciliter la démocratisation et la démocratie culturelles, en facilitant l'accès à la culture pour tous les Bruxellois francophones et en rapprochant la production culturelle des différents publics. Grâce à ces efforts, elle contribue à la vitalité culturelle de Bruxelles et à l'épanouissement personnel de ses habitants.

### **Le secteur du Tourisme social**

La COCOF apporte également son aide au secteur Tourisme social pour jeunes, Centres d'hébergement et Auberges de jeunesse de la Région de Bruxelles par l'octroi de subventions aux infrastructures.

Ces subventions permettent d'améliorer la qualité des infrastructures d'hébergement et d'assurer la sécurité en matière d'incendie.

A cet égard, un inventaire s'est réalisé par chaque auberge afin d'évaluer les besoins d'investissement à court, moyen et long terme relatifs tant aux questions de sécurité que de capacité et de qualité d'accueil.

Sur les 5 auberges, 4 ont rentré une demande de subvention pour la quasi-totalité du montant repris dans le tableau « Tourisme social ».

La COCOF contribue ainsi à l'accueil à Bruxelles de jeunes du monde entier, qui apprennent à se connaître et se côtoient dans un esprit de convivialité.

La COCOF est également membre à part entière de l'Organisation internationale du tourisme social (OITS) qui, par ses actions, prône un tourisme solidaire, soucieux des populations et du climat.

Ainsi, tel est bien l'objectif de la DA et des deux services qui la constituent : être à l'écoute des associations porteuses de projets qualitatifs et rencontrer les attentes en matière culturelle et sportive de l'ensemble des Bruxellois.

po la direction d'administration

**Janine LEDOCTE,**  
Conseillère-chef de service

**Hicham MOKTARI,**  
Conseiller-chef de service



# SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT

Le service a un champ d'action étendu et mène divers types d'intervention.

Il développe des programmes ou des appels à projets en lien avec la jeunesse, tant dans le cadre scolaire (tel l'appel à projets « La Culture a de la classe ») qu'extra-scolaire (à travers les écoles de devoirs).

Il apporte aussi plus largement son soutien à des associations qui s'adressent aux jeunes ou qui encadrent des projets construits par les jeunes.

Le service fait croître et partage son expertise dans le domaine du jeu avec le secteur Ludeo, le Centre de ressources ludiques de la Commission communautaire française (COCOF), unique en Fédération Wallonie- Bruxelles (FW-B).

Le service gère également le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), une bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation.

Enfin, via le secteur Sport, il étend son intervention en soutenant financièrement des associations ou des clubs qui rendent le sport accessible à tous.

## SECTEUR «LUDEO», LE CENTRE DE RESSOURCES LUDIQUES DE LA COCOF

Ludeo s'adresse principalement aux professionnels et aux associations du monde socio-éducatif bruxellois. Il joue un rôle pilote auprès des professionnels, des ludothèques et du grand public. Il soutient un réseau de 35 ludothèques en octroyant des subsides et en proposant des services visant à accroître leur professionnalisation (formations, rencontres thématiques, logiciel de gestion de ludothèques, expertise ludique...).

Il gère sa ludothèque « espace Ludeo » réservée aux professionnels.

Il subventionne l'ASBL Ludo pour l'organisation annuelle des « Rencontres Jeu T'aime » et l'ASBL « Pixel Museum Brussels » qui a pour objectif la promotion du jeu vidéo en général, des loisirs ludiques connectés et de l'art vidéoludique. Le secteur poursuit son rôle de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu.

### Réalisations et faits marquants 2023

Ludeo accompagne les professionnels dans leur désir d'intégrer le jeu dans leurs pratiques et de développer des projets ludiques. Il met au point des formations et des sensibilisations spécifiques pour accompagner ces projets. Il a soutenu la création de la ludothèque

Woluwe Gaming Society à Woluwe et de nombreux outils d'animations. Il soutient et accompagne les ludothécaires dans leur désir d'élargir leurs compétences professionnelles, notamment par l'organisation de 7 séances de test et d'analyse de nouveautés ludiques.

La migration du logiciel de gestion de ludothèque PMB vers une nouvelle version a posé énormément de problèmes et le support escompté a fait défaut, remettant en question la pertinence de continuer avec ce logiciel en 2024.

L'accent fut encore mis sur le développement du plan de communication dans le souci de diffuser de multiples informations ludiques et d'accroître la visibilité de la COCOF via le site [www.ludeo.be](http://www.ludeo.be), la page Facebook et Instagram. De nombreux articles ont été rédigés, dont 38 chroniques hebdomadaires et 2 dossiers jeux dans le Deuzio (Journal Vers l'Avenir), 27 chroniques dans le Journal des Enfants et 2 interviews, dont un podcast sur Radio Campus ULB pour promouvoir les activités de Ludeo.

Ludeo a participé au Congrès international des ludothèques en Australie en assurant le secrétariat et, depuis, la vice-présidence. Il a participé à des tables rondes lors de colloques, tels que « La santé en jeu », organisé par PIPSa, et « Le jeu dans tous ses éclats », organisé par la biblio-ludothèque d'Anderlecht. Ludeo a été membre du Jury pour le prix du jeu et du jouet de l'année, organisé par la Fédération belge du jeu.

Ludeo a accompagné l'organisation de la 13<sup>ème</sup> édition des « Rencontres Jeu T'aime » en soutenant Ludo ASBL et Yapaka dans la coordination de l'événement, à La Maison de la Création Bockstael à Laeken et comprenant, en plus de la journée familiale du dimanche, un workshop intitulé « Jeu, hors jeu et au-delà - De l'exploration au transfert ».

---

## Perspectives 2024

---

- Développement et animation du site [www.ludeo.be](http://www.ludeo.be) et de la page Facebook.
- Renforcement du soutien et de la promotion du réseau des ludothèques bruxelloises (3 formations prévues, réunions mensuelles de test et analyse de nouveautés, agenda des activités, promotion des services et portraits des ludothèques).
- Déploiement du soutien aux projets de terrain et coaching en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ligne pour démultiplier les effets des interventions.
- Coorganisation des « Rencontres Jeu T'aime » et conception et réalisation d'un double workshop à cette occasion.

## SECTEUR JEUNESSE

Le secteur Jeunesse s'investit principalement dans les 4 domaines suivants :

- l'accès à l'information ;
- l'encouragement des projets faits par et/ou avec les jeunes ;
- l'expression artistique ;
- l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

- Offrir aux jeunes un accès à l'information :

le secteur Jeunesse accorde des subventions à des associations, dont la mission est d'informer les jeunes sur tout ce qui les concerne (droits, études, accès au marché du travail, vie sexuelle et affective, logement, etc.) dans leurs locaux ou via leurs sites Internet.

- Soutenir des initiatives en faveur des jeunes en proposant deux appels à projets :

- l'appel à projets « Aménagement des locaux et amélioration des installations ». Il s'agit d'un subside qui est accordé aux associations tous les 3 ans pour l'achat de matériel bureautique ou informatique, d'équipement destiné à l'amélioration de l'accueil du public et/ou la réalisation de petits travaux de rénovation ;

- l'appel à projets « Mouvements volontaires de jeunesse ». Ce subside est accordé aux associations qui développent des projets autour des 4 thématiques suivantes : la défense des droits de l'homme, la promotion des droits sociaux et culturels, la langue et culture française et l'animation interculturelle.

- Promouvoir des rencontres entre jeunes au travers de l'expression artistique :

le secteur Jeunesse soutient l'ASBL Bruxelles Babel dans la création d'un festival annuel d'expression artistique pour les jeunes de 12 à 21 ans.

- Soutenir les projets liés à l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique des jeunes :

cette thématique liée à l'apprentissage de la citoyenneté est le fil rouge qui se retrouve dans toutes les initiatives soutenues par le secteur Jeunesse.

Enfin, le secteur Jeunesse initie aussi l'opération « Place aux Enfants » dont la coordination est déléguée à l'ASBL Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse. « Place aux Enfants », qui a lieu chaque 3<sup>ème</sup> samedi d'octobre, consiste en l'organisation d'une journée où les enfants bruxellois ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de leur commune.

---

## Perspectives 2024

---

Travailler sur la réécriture des règlements du secteur pour les adapter à la réalité actuelle du travail associatif.

### SECTEUR ÉDUCATION À LA CULTURE

« La Culture a de la classe » est un appel à projets annuel qui s'adresse aux écoles et aux associations socio-culturelles avec comme objectif de soutenir l'accès culturel et artistique des enfants et des jeunes en milieu scolaire.

Par ailleurs, le secteur subventionne également des opérateurs culturels pour mener des ateliers d'initiation artistique pour les futurs enseignants dans les Hautes Écoles de la Région bruxelloise.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Durant l'année scolaire 2022-2023, la COCOF a soutenu 88 projets de partenariat dans le cadre de l'appel à projets « La Culture a de la classe », permettant à près de 5.000 élèves de bénéficier d'ateliers créatifs.

2 autres projets d'éducation culturelle à destination de l'enseignement spécialisé et des futurs enseignants ont également bénéficié du soutien financier du secteur.

**LA CULTURE A  
DE LA CLASSE**

---

## Perspectives 2024

---

Le secteur annonce de nouvelles orientations et un nouveau règlement à faire approuver par le Parlement francophone bruxellois (PFB) ainsi qu'une phase test des formulaires électroniques en vue d'une future introduction des demandes de subventions via la plateforme IRISbox.

Dans un esprit d'échanges avec le monde associatif sur les pratiques des uns et des autres, l'équipe a pris l'initiative d'aller à la rencontre des acteurs de terrain. Ces échanges permettront à l'équipe du secteur de mieux appréhender la réalité du terrain et d'expliquer la sienne au monde associatif.

## SECTEUR PARASCOLAIRE PÉDAGOGIQUE

Le secteur Activités parascolaires pédagogiques soutient des initiatives qui contribuent à :

- soutenir des projets d'écoles de devoirs ainsi que la coordination des écoles de devoirs (organe d'informations, de formations et de réflexions au service des écoles de devoirs) ;
- favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes ;
- soutenir des projets pédagogiques, tels que des expériences de tutorat (encadrement de jeunes par des étudiants bacheliers), des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et d'autres initiatives de soutien scolaire.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Pour l'année scolaire 2023-2024, 65 demandes de subsides ont été retenues dans le cadre du programme de soutien aux projets d'écoles de devoirs. Dans le cadre du programme de soutien pédagogique, le secteur a retenu 8 projets.

---

## Perspectives 2024

---

Le secteur a pour volonté de continuer les rencontres avec le monde associatif, afin d'échanger autour de leurs pratiques.

### **CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP)**

Le CBDP, bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation, propose aux étudiants, enseignants, éducateurs... des outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires.

Il est ouvert à tous et d'autres types de publics le fréquentent également : élèves de l'enseignement secondaire, parents, travailleurs du secteur social, formateurs d'adultes, etc.

Depuis 2022, le CBDP propose des ateliers philosophiques, réalisés par une animatrice philosophe expérimentée, dans les classes ou à la bibliothèque. L'approche adoptée privilégie la lecture d'albums jeunesse et de récits pour introduire la réflexion philosophique.

Selon les besoins, d'autres types d'animations sont conçus à partir des ressources issues des collections en philosophie et citoyenneté.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Au cours de 209 jours d'ouverture, le CBDP a reçu 2.397 visites et

4.312 documents ont été empruntés. 14 groupes d'étudiants et d'enfants ont visité la bibliothèque avec leur enseignant ou leur accompagnateur. L'équipe a enrichi le fonds d'environ 1.900 documents et a répondu à 441 demandes de recherches par mail.

Les collections de philosophie, d'éducation à la citoyenneté et d'éducation à la citoyenneté mondiale ont été fusionnées, en vue de créer un espace cohérent « Philo et citoyenneté ». Le plan de rangement et la signalétique y ont été adaptés, afin d'améliorer l'accessibilité aux lecteurs.

21 animations ont été réalisées pour des enfants de primaire et d'écoles de devoirs, des élèves de secondaire et des étudiants du supérieur.

6 recensions d'albums jeunesse, issus du fonds de philosophie et citoyenneté et un compte-rendu d'atelier, ont été édités sur le site web.

Dans le souci d'accroître la visibilité du CBDP, l'accent a été mis sur la communication via le site web, la page Facebook et la newsletter mensuelle. Des dépliants et des affiches ont été distribués dans les écoles et auprès de directeurs et coordinateurs pédagogiques. Les établissements, dont la COCOF est le pouvoir organisateur, ont été particulièrement ciblés.

---

## Perspectives 2024

---

- Campagne de promotion auprès de l'ensemble des établissements de l'enseignement obligatoire et des nouveaux arrivants au sein des équipes éducatives du réseau de la COCOF.
- Etude de l'amélioration de la signalétique.
- Enquête de satisfaction auprès des usagers.

## SECTEUR SPORT

Le secteur Sport met l'accent sur la proximité et le « Sport pour tous », quel que soit l'âge, le genre ou encore la condition sociale ou physique. Il vise ainsi à favoriser le développement d'offres sportives en Région bruxelloise.

Il intervient également pour les travaux d'investissements dans les petites infrastructures privées en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).

Enfin, le secteur poursuit son soutien au Centre sportif de la Woluwe et met à disposition du matériel destiné à la promotion du sport.

### Réalisations et faits marquants 2023

Le secteur Sport a soutenu pas moins de 139 projets via les initiatives « Sport pour Tous » pour un montant total de 874.450 EUR. Les 139 projets soutenus s'insèrent donc dans au moins un des 6 axes prioritaires définis par le Gouvernement :

- promotion du sport et mixité sociale ;
- sport et lutte contre l'exclusion sociale ;
- sport, santé et senior ;
- sport, éducation et fairplay ;
- sport et mixité de genre ;

- handisport et sport adapté.

L'appel à projets « Sport au féminin » a permis de soutenir 40 ASBL bruxelloises pour un montant global de 200.000 EUR. Ces associations proposent des activités aux femmes en difficulté et ayant peu accès aux différentes offres sportives.

Le soutien aux frais de fonctionnement des clubs sportifs à été lancé pour la première fois depuis la nouvelle réglementation. Il a permis de soutenir 165 clubs sportifs bruxellois avec un budget total de 300.000 EUR.

Enfin, l'appel à projets « Achat de matériel durable et/ou petits travaux » a permis à 68 associations sportives bruxelloises de bénéficier de matériel de qualité ou d'effectuer des petits travaux. Ainsi, le montant total alloué à cet appel à projets s'élevait à 100.000 EUR.

### Perspectives 2024

Modification du Décret encadrant la subvention des Petites infrastructures privées. Le secteur Sport n'a pas pu modifier le Décret encadrant la subvention des Petites infrastructures privées en 2023 et souhaiterait donc le réaliser en 2024.

### **Ludothèque**

- Centre de ressources ludiques et rôle fédérateur, accompagnement de projets.
- Services et soutien financier à 35 ludothèques.
- Les « Rencontres Jeu T'aime » chaque année et mise sur pied de deux workshops.

### **Jeunesse**

- « Babel », festival annuel d'expression artistique.
- « Place aux enfants », organisée chaque année en octobre.
- Soutien aux infor-jeunes, aux mouvements volontaires de jeunesse et aux projets réalisés par et pour des jeunes.

### **Éducation à la culture**

- Soutien à des initiations artistiques données aux futurs enseignants.
- « La Culture a de la classe ». 88 projets de partenariats entre les écoles et des associations culturelles.

### **Activités parascolaires pédagogiques**

- Soutien à 65 écoles de devoirs.
- 8 programmes de tutorat et de propédeutiques.

### **Centre bruxellois de documentation pédagogique**

- 2.397 visites : tout public; professeurs et futurs enseignants.
- Accueil de groupes.
- Ressources et animations en philosophie et citoyenneté.

### **Sport**

- Promotion du sport, sport senior et santé, sport et lutte contre l'exclusion sociale, sport et fair-play, sport et mixité de genre, handisport et sport adapté : 139 projets soutenus.
- Sport au féminin : 40 projets retenus dans l'appel à projets.
- Achat de matériel durable et/ou petits travaux : 68 ASBL soutenues.
- Soutien au Centre sportif de la Woluwe.



# SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES

Les compétences du Gouvernement francophone bruxellois (GFB) en matière de soutien à la culture s'exercent principalement dans le cadre des politiques de proximité. Elles entendent répondre à la fois aux enjeux de démocratie culturelle, en permettant la participation effective du plus grand nombre et aux enjeux de démocratisation culturelle.

Porteuse de valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité, l'administration participe ainsi au projet de développement de Bruxelles dans un esprit de dialogue et de concertation.

La Commission communautaire française (COCOF) soutient des ASBL et institutions actives dans les domaines de la diffusion, de la médiation, de l'initiation, de l'animation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques et culturelles.

Son action s'inscrit également de façon complémentaire dans le cadre de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), afin de rencontrer les besoins spécifiques de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Le budget alloué à ces matières est distribué en allocations budgétaires dédiées à des ASBL nominativement, en allocations partiellement ou totalement régies par des réglementations de la FW-B et/ou de la COCOF et en crédits d'initiatives.

Le service Affaires culturelles générales couvre un large champ d'activités culturelles : livre, littérature et langue française, lecture publique, danse, théâtre, arts visuels, musique, audiovisuel, arts du

cirque, éducation permanente, diffusion culturelle, centres culturels, Plan culturel, histoire, folklore et patrimoine.

La COCOF est également partie prenante au contrat de gestion de BX1.

Le service gère par ailleurs le service de Prêt de matériel audiovisuel, situé sur le campus du CERIA.

## CONVENTIONS PLURIANNUELLES

### Cadre général

De nombreux opérateurs sont subventionnés de manière récurrente et conséquente depuis plusieurs années dans les divers secteurs. Dans le but d'accompagner la réalisation sur le long terme de leurs objectifs et missions, jugées prioritaires dans nos lignes politiques culturelles et dans le but de pérenniser une action et un financement à moyen terme, il semblait important que ces opérateurs, dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles, puissent compter sur un contrat clair et engagé avec leur pouvoir subsidiant. De la sorte, la COCOF participe à la mise en place d'une gouvernance culturelle intégrée entre les différents pouvoirs publics concernés.

Pour donner suite à l'accord de majorité du GFB précédent (2014-2019) et au regard de la note aux membres du GFB du 13 janvier 2016, du

l'administration a mis en œuvre des conventions individualisées pluriannuelles avec certains opérateurs.

Les conventions pluriannuelles fixent des missions générales, des règles d'accessibilité et de public visé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs, des engagements spécifiques qui sont attendus de la part de l'opérateur par le GFB, ainsi que les modalités et les conditions d'octroi de la subvention annuelle. Ces conventions font l'objet d'une évaluation annuelle.

L'application du règlement du 5 octobre 2021 relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en vue d'augmenter l'accessibilité de la population bruxelloise à la Culture a permis l'octroi de 10 conventions signées fin 2022 pour une prise de cours au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces conventions s'ajoutent à celles octroyées sous le Gouvernement précédent, ce qui porte à 45 le nombre total de conventions effectives avec des opérateurs de terrain actifs dans les divers secteurs gérés par le service Affaires culturelles générales, structurant ainsi les politiques culturelles de la COCOF, ce dès janvier 2023 et pour un montant total de 3.266.000 EUR. Comme le stipule le règlement, les montants octroyés sont indexés annuellement.

En avril 2023, 50 opérateurs ont introduit une demande de conventionnement : 3 ont été déclarées inéligibles, tandis que 28 demandes concernaient de nouvelles conventions et 19 demandes, des renouvellements ou des prolongations. Après examen des dossiers par l'administration, le jury composé d'experts a procédé à l'analyse et à l'audition des candidats. Il a sélectionné 39 opérateurs pour la qualité de leurs projets, de leurs missions ainsi que leurs objectifs pour les 5 prochaines années. Ces 39 opérateurs se sont vu octroyer une convention pour la période 2024-2028.

La liste complète des opérateurs est disponible sur une page spécifique, exclusivement dédiée aux conventions : <https://ccf.brussels/nos-services/culture/subsides-culture/conventions-pluriannuelles>.

Sur cette page, différents outils d'accessibilité ont été réalisés par le service Affaires Culturelles générales.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

Le service a poursuivi la mise en œuvre de l'organisation structurée par secteurs, pilotés par un responsable et, dans ce cadre, a accueilli 1 nouvelle collaboratrice en vue de renforcer le secteur théâtre.

### SECTEUR LIVRE, LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE

Dans le secteur Livre, Littérature et Langue française, sont soutenues les activités menées par 2 opérateurs culturels francophones majeurs : la Maison de la Francité (MDLF) et la Maison CFC (CFC-Editions). La COCOF poursuit également son action de promotion du patrimoine d'auteurs (Carême, Plisnier), mais surtout du conte et de la littérature orale au travers des ASBL Théâtre de la parole, Mots & Merveilles, Les Dimanches du Conte et Source plurielle (festival Ô tour du conte).

Le secteur épaula la diffusion de la poésie francophone contemporaine tant au travers d'activités accessibles à tous les publics (Midis de la Poésie) que par le soutien à Poetik Bazar, le marché annuel de la poésie de Bruxelles, organisé par une plateforme de 10 opérateurs partenaires.

Le secteur favorise également la diffusion du livre et de la littérature en finançant des foires et festivals — la Foire du Livre de Bruxelles, le Festival Passa Porta —, tandis qu'il promeut la participation culturelle des publics en épaulant des associations telles que Scripta Linea (ateliers d'écriture). Le panorama ne serait pas complet en ne mentionnant pas le partenariat de la Commission avec l'ASBL Maelström pour son festival poétique, littéraire et engagé, dénommé « FiEstival ».

Le secteur est aussi le seul à permettre l'édition d'ouvrages alliant littérature indépendante et mise en exergue de la Région bruxelloise au travers de la collection « Bruxelles se conte », dont de nombreux exemplaires enrichissent les collections de bibliothèques communales au sein d'un partenariat inédit entre la COCOF, l'ASBL Maelström et le réseau des bibliothèques bruxelloises francophones.

Le secteur a poursuivi l'évaluation et l'accompagnement des opérateurs bénéficiaires de conventions pluriannuelles (Théâtre de la Parole, Maison de la Francité, Maelström, Foire du Livre) et a assuré le suivi de la nouvelle convention octroyée à l'ASBL CFC-Editions et la prolongation de la convention avec la Foire du Livre.

## SECTEUR HISTOIRE, FOLKLORE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL BRUXELLOIS

La COCOF encourage, dans les domaines de l'Histoire, du Folklore et du Patrimoine immatériel bruxellois, les activités des cercles locaux d'histoire, la valorisation du patrimoine architectural (BANAD Festival et Bruxelles Néoclassique), et la recherche historique et ethnographique (Centre Albert Marinus).

Les traditions populaires ne sont pas oubliées grâce au soutien apporté aux Grands Serments bruxellois, à la Plantation du Meyboom, à l'Ommegang ou encore à l'Ordre des Amis de Manneken-Pis. La valorisation du travail de mémoire (Les Volontaires de Bruxelles 1830) et le soutien au patrimoine gastronomique (Compagnons du Witloof) complètent son action.

La Zinneke Parade a également bénéficié du soutien du secteur tant pour sa parade dans les rues de Bruxelles que pour le travail de fond réalisé dans les zinnodes répartis dans les communes bruxelloises et qui impliquent les populations des quartiers environnants.

Il faut enfin souligner que, dans le cadre du Règlement de l'ACCF relatif aux conventions pluriannuelles, une première convention quinquennale a été octroyée dans ce secteur à Explore.Brussels dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## SECTEUR LECTURE PUBLIQUE

En matière de Lecture publique, la COCOF poursuit son soutien financier aux 16 réseaux reconnus par la FW-B ainsi qu'aux 2 bibliothèques spécialisées. Cet appui consiste en subventions relatives aux frais d'investissement, de fonctionnement et d'animation. Sont également soutenues des structures qui promeuvent la lecture et la littérature de jeunesse de qualité, dont notamment le Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles, La Ligue des Familles pour l'organisation du Prix Versele ou encore Douche flux pour son projet de bibliothèque itinérante à l'attention des personnes éloignées de la Culture. Par ailleurs, la COCOF procède annuellement à l'achat des prix littéraires de jeunesse et en offre des lots aux sections jeunesse des bibliothèques publiques bruxelloises.

## SECTEUR DANSE

En Danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des 9 scènes chorégraphiques, le soutien à des festivals et à Contredanse, Centre de documentation et espace de formation.

Le réseau des scènes chorégraphiques bruxelloises a fait l'objet dès 2020 d'un suivi particulier en vue de son renouvellement et de son adaptation aux attentes du secteur chorégraphique et des priorités politiques actuelles. À la suite de la pandémie, la refonte du réseau a été retardée. Le nouveau règlement relatif aux conventions pluriannuelles, en vigueur depuis 2022, change la donne dans la mesure où la majorité des membres du réseau entrent dans les conditions pour être conventionnés. Ce qui était pressenti a effectivement été acté en 2023 : 7 des 9 partenaires du réseau ont introduit une demande de conventionnement. 6 d'entre eux seront conventionnés dès 2024.

En 2023, une pléthore de spectacles chorégraphiques ont été programmés à la plus grande satisfaction des amateurs. Les propositions ont été nombreuses : malgré le fait que la danse soit la discipline la moins populaire parmi les arts vivants, elle conquiert d'année en année de nouveaux publics. Ces derniers sont peut-être gagnés au 6<sup>ème</sup> art par l'intégration de plus en plus grande de la culture Hip-Hop au sein des chorégraphies. Les danses urbaines font florès : les "battles" sont très tendance et les institutions scéniques leur ouvrent leurs portes de plus en plus.

Enfin, les 2 règlements valables en danse (Initiation du public scolaire et Promotion à l'étranger) n'ont pas été sollicités par les acteurs du secteur à leur juste valeur : une seule demande pour la promotion d'un spectacle

chorégraphique en Avignon. Avec la mise en place du Master "Danse et pratiques chorégraphiques", fruit d'une collaboration entre le centre chorégraphique Charleroi danse et 2 écoles supérieures d'art (La Cambre et l'INSAS), le règlement valable uniquement en art dramatique et dénommé "Fonds d'acteurs" pourra, à terme, devenir un règlement ouvert également à la mise à l'emploi des jeunes personnes diplômées en art chorégraphique et danse.

## SECTEUR THÉÂTRE

Pour le secteur Théâtre, 3 règlements coexistent : l'Initiation du public scolaire, le Fonds d'acteurs et la Promotion à l'étranger. Ces règlements permettent des actions de médiation culturelle avec les jeunes, la mise à l'emploi de jeunes artistes mais également la mise en valeur, à l'étranger, d'œuvres artistiques bruxelloises. Le budget alloué à ces 3 règlements s'élève à 266.000 EUR et rencontre de plus en plus de sollicitations de la part des ASBL.

La répartition est la suivante :

- 15 dossiers en initiation scolaire ont permis d'organiser plus d'une centaine d'animations scolaires autour d'une cinquantaine de spectacles dans différents lieux culturels bruxellois, de rédiger environ 30 dossiers pédagogiques (montant total de 92.700 EUR) ;
- 21 spectacles ont bénéficié du règlement les promouvant à l'étranger, majoritairement en France, mais également dans d'autres pays européens (montant total de 74.000 EUR) ;

- 15 dossiers en fonds d'acteurs ont permis l'engagement de jeunes artistes (montant total de 93.000 EUR).

Un soutien à destination des bureaux de diffusion et d'accompagnement, structures qui mutualisent des aides et des services au bénéfice des artistes, est également en hausse. 6 bureaux de diffusion ont été soutenus (Ad Lib, Bloom Project, MoDul, MTP Memap, Ab Joy et Habemus Papam).

Le secteur aide et soutient, par ailleurs, des résidences artistiques afin d'offrir aux artistes des lieux de création et de répétition. Ce sont 4 lieux soutenus dans ce cadre (Le BAMP, le Boson, Quai 41 et la Bellone).

Différents festivals ou grandes actions sont soutenus : le KFDA, le Festival XS (Théâtre National), le Cocq'Arts, le LookIN'OUT (BAMP, Ad Lib et le 140), le Brussel'R (le Fou Rire), la Nouvelle Senne (Riches-Claires), Jardinières\*#1 (La Balsamine) et les Lundis-théâtres (Riches-Claires).

Finalement, des aides sont destinées à soutenir des ateliers interdisciplinaires, multiculturels et intergénérationnels qui permettent aux participants, outre une plus grande accessibilité à la culture, de pouvoir s'exprimer (Le Boréal, la Brèche, Collectif Libertalia, le Troisième œil, Théâtre & Réconciliation, Ras el Hanout, le Collectif ATTA, Pierre de Lune et Tchaï asbl, INTI Théâtre, Medeber Teatro).

Un soutien à l'étude « La présence des femmes dans le champ des Arts de la Scène » de la compagnie Ecarlate a permis de poursuivre les Actes 4 et 5. Ce projet de recherche a pour objectif d'analyser la parité et, plus spécifiquement, la présence des femmes dans le champ des arts de la scène (hors secteurs de la musique) en FW-B.

## LABEL I.M.P.A.C.T.

11 dossiers candidats sont éligibles à l'octroi du Label. Différents thèmes, différents projets, de belles surprises et des artistes investis ! La qualité artistique et le propos (positif, bienveillant et empathique) sont des éléments essentiels en vue de rencontrer l'approbation du jury.

2 nouveaux spectacles ont reçu la mention du Label I.M.P.A.C.T. qui récompense des projets traitant de thématiques universelles ou d'actualité et qui sont encadrés d'un projet de médiation culturelle et d'une politique d'accessibilité à la culture :

- « Du Blanc au Noir » de et par Frédéric Lubansu, de l'ASBL Afropean Project dont les thématiques abordées sont l'identité, le métissage, les racines, l'afropéanité inclusive, ...

« Ce spectacle est ouvertement une invitation à la désaliénation collective, en vue d'une (re) ou(dé)construction sociétale plus respectueuse de son humanité. » (Frédéric Lubansu).

Un One Man Show réflexif...

À travers ce spectacle « hybride » autobiographique - mêlant animation culturelle, one man show, projections vidéo et courte séance de médiation culturelle - ce comédien citoyen belgo-congolais se raconte et se dévoile.

En prise directe avec le public avec lequel il interagit, il nous retrace - tantôt avec humour et drôlerie, tantôt avec sensibilité et gravité - son parcours personnel, familial et artistique.

Autant de sujets qui constituent son identité, son engagement professionnel, artistique et humain actuel, ses réflexions quant à la place de la diversité culturelle dans les Arts (en général), au théâtre, au cinéma et dans les médias (en particulier), lui qui est métis.

- « Classement sans suite » de Caroline Poiré, Luca Franceschi et Carole Ventura, de l'ASBL Théâtre CréaNova dont les thèmes abordés sont les violences sexuelles, le système pénal, le consentement.

Le spectacle est une initiative de Caroline Poiré, avocate pénaliste au Barreau de Bruxelles spécialisée dans la défense des victimes de violences sexuelles et comédienne formée au Théâtre CreaNova. L'écriture de la pièce a été alimentée par de nombreuses rencontres avec des experts et des victimes de violences sexuelles, et notamment enrichie lors d'une conférence organisée à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) en octobre 2022 réunissant l'avocate, Luca Franceschi, Carole Ventura du Théâtre CreaNova et de nombreux partenaires comme Amnesty International, Sos Viol, le Centre d'Appui Bruxellois, Les Sous-Entendu.e.s ASBL, des avocat du Barreau de Bruxelles et ULB Santé.

Ces rencontres ont permis de révéler, d'une part, le caractère très spécifique des violences sexuelles et des traumatismes qui en résultent et, d'autre part, la double peine subie par les victimes lorsqu'elles engagent des démarches auprès des institutions policières et judiciaires censées recueillir et accompagner leurs plaintes.

Disposant d'un dossier pédagogique complet, le Théâtre CreaNova ambitionne de faire de ce spectacle un outil artistique de sensibilisation et de prévention aux violences sexuelles, en touchant un public éloigné de la Culture et notamment les jeunes dès 16 ans.

## SECTEUR THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

En matière de Théâtre et Chanson jeune public, le secteur poursuit ses interventions financières dans le cadre des opérations Art & Vie et Spectacles à l'école, de l'organisation de la Vitrine Chanson à l'Ecole, et soutient plusieurs ASBL actives dans le domaine, dont la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ) pour l'organisation du Festival Noël au Théâtre et la publication du Petit Cyrano, la Montagne Magique pour le Festival Paroles au Solstice et le Centre Dramatique Jeune public Pierre de Lune, pour ses activités.

2 opérateurs actifs en la matière ont obtenu une convention 2023-2027, effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : La montagne Magique et Pierre de Lune.

## SECTEUR ARTS VISUELS

En Arts visuels, de nombreuses ASBL sont soutenues pour leurs activités de médiation, formation, exposition, publication et soutien aux artistes.

La COCOF participe par ailleurs comme membre des jurys à plusieurs prix et soutient les parcours d'artistes bruxellois.

En 2023, les foires d'art, primordiales à la diffusion de la création plastique contemporaine et témoins de la place importante qu'occupe Bruxelles comme capitale européenne du marché de l'Art, se sont succédé. Art Brussels a de nouveau renoué avec le succès.

Comme les années précédentes, l'année 2023 a été très bénéfique au Brussels Gallery Weekend : la fréquentation du public à cette importante activité de la rentrée artistique bruxelloise a de nouveau explosé. Soutenue particulièrement par notre institution, l'exposition Generation Brussels dédiée aux talents émergents bruxellois et les visites guidées des galeries, menées par les étudiants des écoles supérieures d'art, ont connu des records d'affluence. Cette édition a été marquée par la singularité des propositions plastiques : le propos fut souvent morose. De fait, par leur sensibilité aiguisée, nos artistes répercutent les angoisses et les difficultés ressenties par la population qui, après deux années de crise sanitaire, devait se débattre avec une inflation galopante.

Un projet original soutenu pour la première fois en 2023 fut la constitution d'un centre d'art dans une maison de repos : il est mené sous l'impulsion d'un artiste associé du Théâtre National Wallonie-Bruxelles. Désormais, les personnes accueillies et travaillant au sein de la Résidence Sainte-Gertrude, maison de repos du Centre public d'Action sociale (CPAS) de la Ville de Bruxelles (rue des Capucins, 23a), y côtoient des artistes accueillis en résidence pour interagir avec elles. À terme, le public sera convié à découvrir les œuvres créées au gré de visites guidées, pilotées par le service de médiation du Théâtre National.

Enfin, l'année 2023 a été l'occasion de poursuivre l'évaluation des missions et engagements des opérateurs conventionnés (Art & marges musée, Arts et Publics, ISELP, Musée juif de Belgique) tout en accompagnant les associations désireuses d'être soutenues sur un mode pluriannuel.

## SECTEUR MUSIQUE

Le secteur Musique subventionne de nombreux festivals de renommée internationale en Région bruxelloise (*Couleur Café, Balkan Traffic, FestiVita, Jazz Week-end, La Semaine du Son*). En tant qu'événements culturels attirant beaucoup de public, les manifestations musicales ont été particulièrement touchées par les surcoûts énergétiques de cette année. En revanche, le succès est toujours au rendez-vous, car la musique reste une discipline très populaire : elle plaît à toutes les générations et les accompagne quotidiennement. Cet engouement s'est traduit par de nombreuses nouvelles demandes de subvention qui n'ont pu être toutes honorées vu le manque de crédits disponibles. Un fait marquant est l'attention accrue portée à la place des femmes dans le secteur musical et la volonté de briser un plafond de verre particulièrement résistant. Plusieurs dossiers mettent effectivement en avant la promotion et la diffusion privilégiées des autrices, compositrices et interprètes féminines. La défense des femmes est aussi valorisée parmi les métiers techniques du spectacle (régisseuses, ingénieures du son et/ou de la lumière) et le gardiennage.

Les partenaires publics que sont le Théâtre royal de la Monnaie et le Conservatoire royal de Bruxelles poursuivent leurs activités respectives : projet social et médiation des métiers lyriques en milieu scolaire pour l'un, professionnalisation et diffusion des jeunes talents bruxellois pour l'autre. En novembre 2023, le festival *Bruxelles sur Scènes* initié par la COCOF a rencontré un vif succès : les lieux intimes et chaleureux que sont les 13 cafés-théâtres participants n'ont pas désempilé. Victimes du succès du festival, nous avons dû revoir deux règles relativement aux pass pour éviter une charge budgétaire supplémentaire : leur prix de vente est augmenté (25 euros désormais au lieu de 20 euros en 2022) et leur nombre

restreint à 500 exemplaires. Par ailleurs, *Visit brussels*, qui se charge de leur diffusion, a imposé une vente en ligne sous forme d'e-tickets.

Par ailleurs, le festival FrancoFaune, créé par la COCOF, et qui propose une programmation musicale francophone de qualité et un dispositif d'accompagnement d'artistes a été organisé pour la seconde fois consécutive dans la Maison Poème. Ce lieu de recherche et de diffusion artistiques à Saint-Gilles est coanimé par l'ASBL Francofaune et l'ASBL Les Midis de la Poésie.

## SECTEUR AUDIOVISUEL

En Audiovisuel, une aide particulière est apportée aux associations compétentes en matière de promotion et de diffusion d'œuvres audiovisuelles sur Bruxelles, par exemple par le biais de l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles en milieu scolaire, etc. Elle intervient également dans le cadre de l'éducation à l'image.

Via le réseau Action Culturelle Cinéma (RACC - [www.racc.be](http://www.racc.be)), le secteur Audiovisuel donne une possibilité de diffusion plus large à des films contemporains, belges ou étrangers, peu exploités commercialement en Belgique. Cette aide se traduit par une intervention financière plafonnée dans les droits de diffusion pour une liste de films sélectionnés et projetés par diverses organisations sur le territoire bruxellois.

En 2023, un nouveau site Internet pour le RACC a été mis en place en collaboration avec la FW-B permettant aux opérateurs d'introduire leurs demandes d'intervention en ligne et de répondre aux critères d'accessibilité.

Le secteur Audiovisuel soutient également la télévision régionale de Bruxelles BX1, dont le nouveau contrat de gestion pour la période 2024-2028 a été approuvé en 2023, des ateliers de production tels le Centre Vidéo de Bruxelles et le Centre Bruxellois de l'Audiovisuel. Il met à la disposition des ASBL un service de prêt de matériel audiovisuel et renouvelle sans cesse son matériel.

Le soutien à l'Audiovisuel se traduit notamment par le subventionnement de nombreux festivals dont certains ont une renommée internationale comme le Brussels International Fantastic Film Festival (BIFFF), le Festival du Film d'animation « Anima », le Brussels International Film Festival (BRIFF), le Brussels Short Film Festival (BSFF), le festival du documentaire « Millenium », le Brussels Art Film Festival (BAFF) et bien d'autres, dont la notoriété ne cesse d'augmenter. Le secteur Audiovisuel est à l'initiative, durant l'été, des projections de films en plein air sous le label « Bruxelles fait son cinéma ».

## SECTEUR FESTIVAL CINÉMA MÉDITERRANÉEN

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre dernier a eu lieu la 23<sup>ème</sup> édition du Cinemamed, une initiative de la COCOF coorganisée avec l'ASBL Cinemamed.

Si le festival est avant tout un évènement cinématographique de qualité qui promeut les productions récentes du bassin méditerranéen, une attention particulière est portée au côté festif et convivial du Cinemamed qui se veut un lieu chaleureux ouvert à toutes et tous. Les échanges et les rencontres avec le public sont le cœur du Cinemamed. Plus de 80 cinéastes, comédiens, artistes et intervenants belges et internationaux étaient au rendez-vous.

Le cru 2023 était une fois de plus ancré dans le centre de Bruxelles avec des projections au Cinéma Palace, au Cinéma Aventure et à Bozar. Aux nouveaux partenariats noués en 2022 avec l'Espace Magh et le W:Hall se sont ajoutées des collaborations avec le Cinéma Galeries et la Tricoterie, l'occasion de diversifier les publics du festival. Mais le champ d'action du Cinemamed ne s'est pas limité au centre-ville, puisqu'aux collaborations pérennes avec de nombreux centres culturels de la RB-C s'est aussi ajoutée une séance « hors les murs » à Liège. En tout, ce sont plus de 80 séances qui ont été proposées à des festivaliers de tous les âges et horizons. Au total, ce sont plus de 10.500 personnes qui ont profité du festival, une augmentation de fréquentation de près de 30%. La famille s'est imposée comme fil rouge de cette 23<sup>ème</sup> édition. Nous avons choisi d'explorer cette valeur centrale dans la culture méditerranéenne à travers des portraits de famille à admirer ou à décrypter. De plus, en écho à la présidence du Conseil de l'Union Européenne avec laquelle coïncidait le festival, la programmation a proposé au public de se pencher sur la vitalité du cinéma espagnol actuel à travers 9 films variés.

Le festival propose aussi des séances associatives, scolaires, familles et seniors puisqu'il a pour vocation de s'adresser à tous les publics. Cette année, près de 3.500 élèves ont profité des séances gratuites organisées dans les centres culturels partenaires. Le Cinemamed est également un événement culturel qui met en lumière la culture méditerranéenne dans sa globalité.

Pour sa 23<sup>ème</sup> édition, le Cinemamed a accueilli 2 nouveaux Jurys : Le Jury Citoyen organisé en collaboration avec le GSARA et le Jury Les Grenades, composé de membres du média de la RTBF qui dégoupillent l'actualité sous l'angle des questions de genre. Le Cinemamed s'est, à nouveau, rendu accessible et inclusif afin qu'un large public se confronte au cinéma issu de la Méditerranée et s'imprègne de cette

culture vivante. Cette 23<sup>ème</sup> édition fut un réel succès grâce à une programmation captivante et de nouveaux partenariats qui ont su attirer le public.

## SERVICE DE PRÊT DE MATERIEL AUDIOVISUEL

Le service Prêt de matériel connaît un succès croissant. En temps de pandémie COVID-19, les modalités des prêts et les retours de matériel avaient été organisés sur base de rendez-vous plutôt que sur un horaire d'accessibilité continue du service. Cette modalité s'est avérée très satisfaisante et présente de multiples avantages : plus de file d'attente, d'embouteillage dans la zone, temps disponible pour expliquer les modes d'emploi et vérifier le matériel de retour... Cette organisation efficace est désormais définitive. En 2023, un agent contractuel spécialisé a été engagé en renfort du service.

## SECTEUR ÉDUCATION PERMANENTE

En Éducation permanente, l'accent est mis sur l'expression d'une citoyenneté responsable, active et critique impliquant une prise de conscience et connaissance critique des réalités sociétales et des capacités d'analyse.

Dans ce cadre, le secteur dispose de budgets règlementés et d'initiatives. Dans le contexte du budget règlementé, les associations d'éducation permanente ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement pour les activités favorisant l'expression citoyenne via des politiques de proximité

comme la formation d'adultes et d'animateurs socio-culturels, l'apprentissage de la lecture et de l'alphabétisation, l'animation urbaine et de quartier, les actions féminines et féministes, les actions plurielles et multiculturelles, les actions intergénérationnelles et du 3<sup>ème</sup> âge.

53 ateliers créatifs ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement dans le cadre de leur reconnaissance réglementaire promouvant l'expression artistique sous toutes ses formes et la conscience de l'importance de l'art.

## SECTEUR ARTS DU CIRQUE

Quant au secteur Arts du Cirque, plusieurs associations circassiennes ont été soutenues, favorisant des actions de promotion, de diffusion de la culture urbaine, de création d'évènements populaires contribuant au lien entre les Bruxellois, des résidences d'artistes et de la formation en faveur des arts du cirque.

Des opérateurs structurants et ancrés sur le territoire bruxellois sont soutenus depuis de nombreuses années : Aires Libres, la Roseaie, l'École du Cirque de Bruxelles, l'Espace Catastrophe, Les ateliers Trapèze, Cirqu'conflexe, etc.

Par les subventions allouées, la COCOF soutient le Festival HOPLA!, le projet CIRQUE AU BALCON et le Festival UP!, des moments forts des arts du Cirque.

## SECTEUR LA GUINGUETTE

« La Guinguette a rouvert ses Volets », dont l'objectif est de programmer des animations dans 25 maisons de repos de CPAS de la RB-C, a poursuivi pleinement ses activités en 2023. Ainsi 75 spectacles ont été réalisés au cœur des CPAS bruxellois.

Les spectacles de clôture et d'ouverture ont eu lieu les 21 juin et 5 septembre 2023 au Centre Culturel d'Uccle. Le spectacle de clôture de la saison 2022-2023 a permis au public de découvrir un spectacle de danses colombiennes, haut en couleurs, regroupant de nombreux artistes danseurs et musiciens sur grand plateau. Quant au spectacle d'ouverture de la saison 2023-2024, il a été proposé un trio, composé de deux musiciens et d'une chanteuse, le groupe 100 Voltas, qui a emporté l'adhésion d'un public enthousiaste.

Par ailleurs, le catalogue des prestations disponibles pour les Guinguettes en maisons de repos s'étoffe annuellement et fait l'objet de concertations avec les résidents et leurs équipes d'animation.

## DIFFUSION CULTURELLE ET CENTRES CULTURELS

En Diffusion culturelle, une quarantaine d'associations ont été soutenues pour leurs activités culturelles favorisant l'accès à la Culture par tous et pour tous, soutenant les artistes bruxellois et/ou mettant en valeur la diversité culturelle bruxelloise via des festivals pluridisciplinaires, des ateliers socio-culturels ou des interventions en rue.

Structurellement, des associations et lieux culturels organisant des événements culturels et/ou des projets de cohésion sociale sont subventionnés, tels que : les Halles de Schaerbeek, la Maison des cultures de Saint Gilles, la Maison des cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean, la Maison des Culture(s) Nomade(s) de l'ASBL Les Nouveaux disparus, La Tricoterie, le Brass et son pôle Maison des cultures de Forest, et enfin La Concertation qui anime et attise la coopération et la concertation entre opérateurs socio-culturels structurants en Région bruxelloise pour faciliter le partage des connaissances et ressources, soutenir des projets de coopération sur le terrain et ancrer la médiation culturelle dans chaque projet.

En Région bruxelloise, 12 centres culturels sont reconnus en vertu du Décret de la FW-B du 21 novembre 2013 (Archipel 19, L'Entrela, Le Senghor, La Vénierie, Wolubilis, La Villa, le Brass, L'Escale du Nord, La Maison de la Création, Le Centre culturel Jacques Franck, et les Centres culturels de Jette et de Schaerbeek). Chaque centre culturel est attaché à une Commune. Un règlement en lien avec ce Décret permet de clarifier et stabiliser les modalités de financement par la COCOF de ces structures majeures dans le paysage culturel.

Chaque année la COCOF octroie un subside aux échevins de la Culture des administrations communales bruxelloises pour organiser des festivités autour de la fête de la Communauté française du 27 septembre. Ces festivités sont organisées par le service Culture ou sont déléguées à une association locale.

## SECTEUR PLAN CULTUREL

Le secteur subventionne le LABEL I.M.P.A.C.T. et le Réseau des Arts de Bruxelles (RAB). Il soutient également 10 projets visant la promotion de l'art-thérapie et de la santé par le biais de la Culture, ainsi que des projets ayant pour objectif la promotion du bien-vivre ensemble et l'amélioration du dialogue interculturel.

---

## Perspectives 2024

---

- Poursuite et développement des activités ainsi que du soutien à la diffusion et à la médiation dans l'ensemble des secteurs.
- Poursuite du processus d'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en vue d'augmenter l'accessibilité de la population bruxelloise à la culture (réalisation et mise en ligne des documents de demandes, organisation, rétroplanning, gestion budgétaire...).
- Révision du règlement relatif à l'octroi des conventions aux opérateurs culturels structurants, tenant compte de son application pratique et des enseignements après 2 années de mise en œuvre.
- Organisation de rencontres entre opérateurs conventionnés dans la perspective de créer du lien et un réseau.
- Mise en œuvre de la simplification nécessaire du règlement relatif au subventionnement des Ateliers créatifs.
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des sites Internet directement liés aux matières gérées au sein du service : site des ateliers créatifs et du service Prêt de matériel audiovisuel (rédaction du cahier de charges).
- Mise en œuvre et approbation du nouveau règlement du service Prêt de matériel audiovisuel.



# DIRECTION D'ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES



Une fois encore, les réalisations de la direction d'administration (DA) des Ressources humaines ont été particulièrement denses en 2023, et balancées entre l'accomplissement des tâches normales qui font notre quotidien, la mise en œuvre de nouveaux outils devant encore améliorer le fonctionnement de l'administration et la recherche d'une efficacité et d'une qualité accrue dans notre fonctionnement d'équipe.

Mais qui dit quotidien ne dit pas banalité. Sous l'impulsion du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), l'exécution du plan de personnel - définitivement inscrit dans nos textes - a été placée sous le signe d'une statutarisation exceptionnelle, et ce pour la troisième année consécutive. Cela implique un nombre exceptionnel de procédures de recrutement, d'accueils, de stages, de suivi et d'accompagnement, de gestion des mobilités et des carrières.

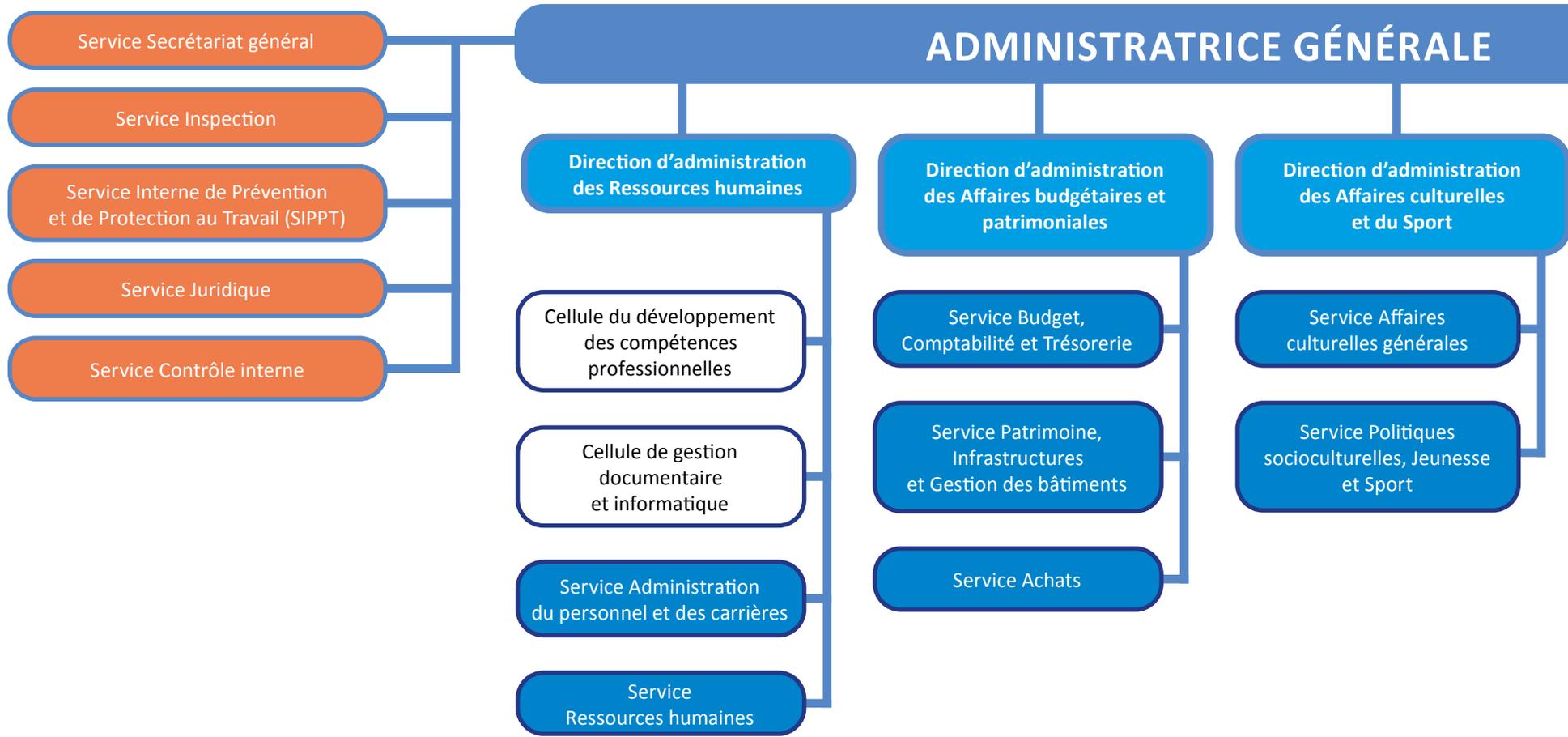
Qui dit nouveaux outils ne dit pas improvisation. Il s'agit au contraire d'approfondir les réformes de fond qui ont été mises en place ces dernières années dans le cadre des plans stratégiques, de les améliorer après les avoir évalués - en se tournant prioritairement vers les utilisateurs - et de mettre en place des services ou des procédures nouvelles afin d'en tirer le meilleur et d'intégrer progressivement tous nos outils les uns aux autres.

Qui dit efficacité accrue ne dit pas repli sur soi. Une large partie de notre réflexion interne est tournée vers la description de nos procédures, avec un focus sur l'amélioration et l'interaction entre toutes les composantes de la DA, et en lien avec l'effort global propre à toute l'administration de se doter d'outils de contrôle interne adaptés à une gestion publique moderne.

Les quatre chapitres de notre rapport rendent ainsi compte avant tout de notre effort commun, et je tiens à remercier chacune et chacun de s'être ainsi investi dans ses tâches d'une manière qui nous a à nouveau permis de repousser nos limites et en gardant toujours à l'esprit la nécessité et l'intérêt du fonctionnement transversal. Pour un directeur, c'est une source de fierté.

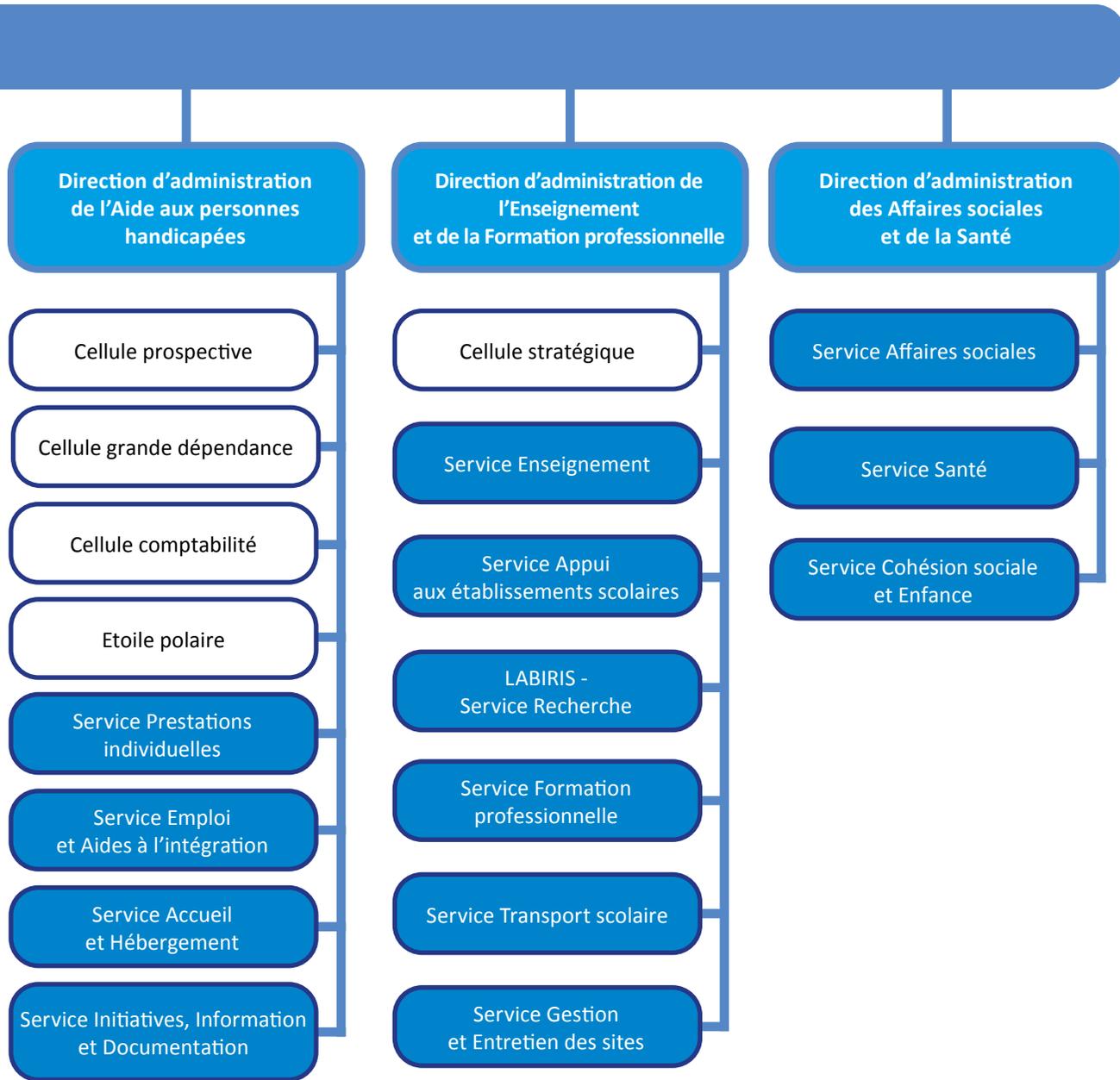
**Nicolas Gougnard,**  
Directeur d'administration





**Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018**

[La version texte de cet organigramme se trouve dans l'annexe, page 216.](#)



# CELLULE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

La cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP) vise à améliorer le fonctionnement, la sécurité et le bien-être des agents, dans un souci d'offrir un service optimal aux citoyens bruxellois. Pour soutenir cette dynamique de progrès, la cellule communique ses orientations autour d'un plan de formation bisannuel, concerté avec les organisations syndicales.

Le plan de formation 2023-2024 articule ses activités autour de 16 catégories de thématiques :

1. le développement personnel ;
2. la dynamique d'équipe ;
3. la gestion des situations problématiques ;
4. l'animation et la formation ;
5. la productivité ;
6. la transmission de l'information ;
7. la communication efficace pour tous ;
8. l'informatique et le numérique ;
9. les matières administratives et juridiques ;
10. faire son travail en toute sécurité ;
11. assurer la sécurité des usagers et des bâtiments ;
12. science et nature ;
13. santé et alimentation ;
14. bien-être et société ;

15. culture et sport ;
16. la formation professionnelle volontaire.

Celles-ci sont développées dans un catalogue en ligne, accessible aux agents depuis leur Espace RH.

Outre l'organisation des formations, la cellule assure également l'accompagnement des stagiaires candidats à une nomination à titre définitif dans notre administration et participe à l'accueil des nouveaux agents.

## En quelques chiffres

En 2023, un budget de 252.000 EUR a été dépensé pour réaliser 233 activités correspondant à 3.412,5 heures de formation cumulant 1.343 inscriptions<sup>1</sup> réparties en :

- formations en inter-entreprises : 92 activités (2.403 heures - 192 inscriptions) ;
- formations en intra-entreprise : 141 activités (1.009,5 heures - 1.151 inscriptions).

1. En 2022 : 235.000 EUR - 151 activités - 2.945,5 heures de formation - 1.495 inscriptions

En ce qui concernent les formations en e-learning désormais incluses dans le catalogue en ligne selon les 16 catégories du plan, nous comptons :

- 146 utilisateurs actifs et 672 heures de temps d'études ;
- 279 formations commencées ;
- 155 certificats attestant de la participation à l'ensemble des modules d'une formation ;
- 122 certificats de test de réussite avec un résultat minimum de 80% pour l'ensemble des modules<sup>2</sup>.

A relever également un nombre toujours croissant de besoins exprimés, soit 1.772 demandes<sup>3</sup>.

Au niveau des formations liées à la carrière, nous dénombrons :

- la participation de 16 agents statutaires de niveau 3 candidats à l'accession au niveau 2 ;
- la promotion à un rang supérieur de 10 agents<sup>4</sup> suite à la réussite d'une formation ;
- l'octroi de 9 congés de formation suite à une demande de formation professionnelle volontaire.

Le suivi d'agents en vue de leur nomination à titre définitif a, quant à lui, poursuivi sa courbe ascendante avec 59 admissions au stage en 2023<sup>5</sup>.

### Figures 1 à 3 - Répartition par thématiques

1. le développement personnel ;
2. la dynamique d'équipe ;
3. la gestion des situations problématiques ;
4. l'animation et la formation ;
5. la productivité ;
6. la transmission de l'information ;
7. la communication efficace pour tous ;
8. l'informatique et le numérique ;
9. les matières administratives et juridiques ;
10. faire son travail en toute sécurité ;
11. assurer la sécurité des usagers et des bâtiments ;
12. science et nature ;
13. santé et alimentation ;
14. bien-être et société ;
15. culture et sport ;
16. la formation professionnelle volontaire.

2. En 2022 : 103 utilisateurs actifs, 367 heures de temps d'études, 180 formations commencées, 89 certificats de formations suivies et 53 certificats de test de réussite

3. 1.554 en 2022, soit déjà plus du double de celles introduites en 2019 (année de référence avant Covid) avec 717 demandes

4. 2 agents au rang 29, 7 agents au rang 25 et 1 agent au rang 35

5. 54 admissions au stage en 2022 avec une moyenne de 22 agents par an entre 2000 et 2020

Figure 1 - Activités de formation en 2023

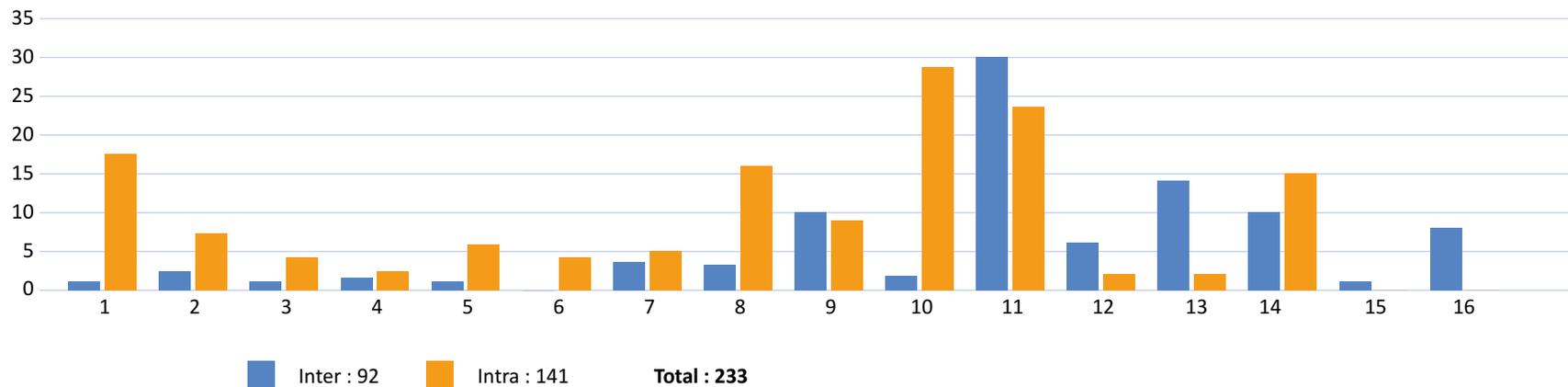


Figure 2 - Heures de formation en 2023

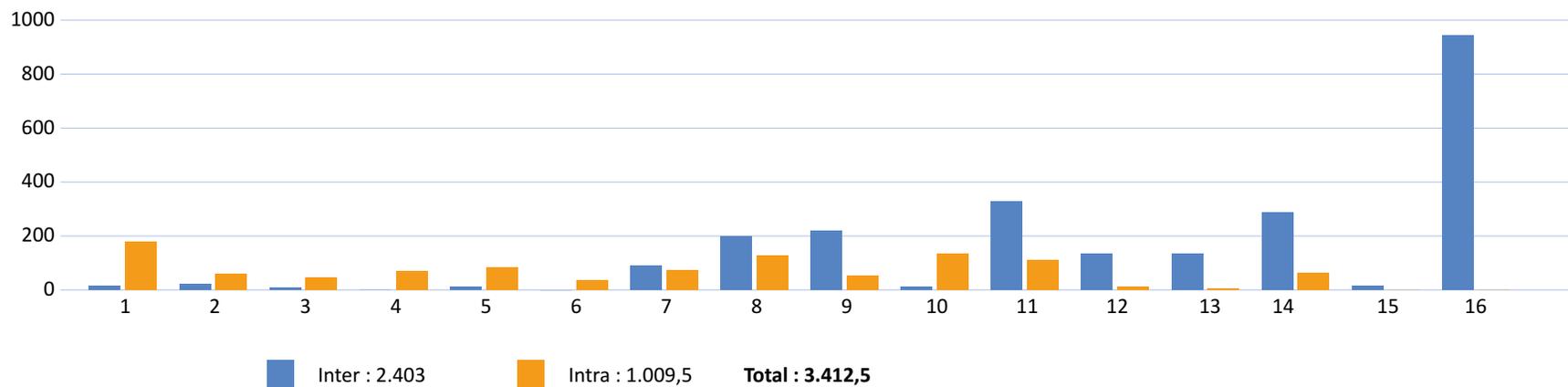


Figure 3 - Inscriptions à une formation en 2023

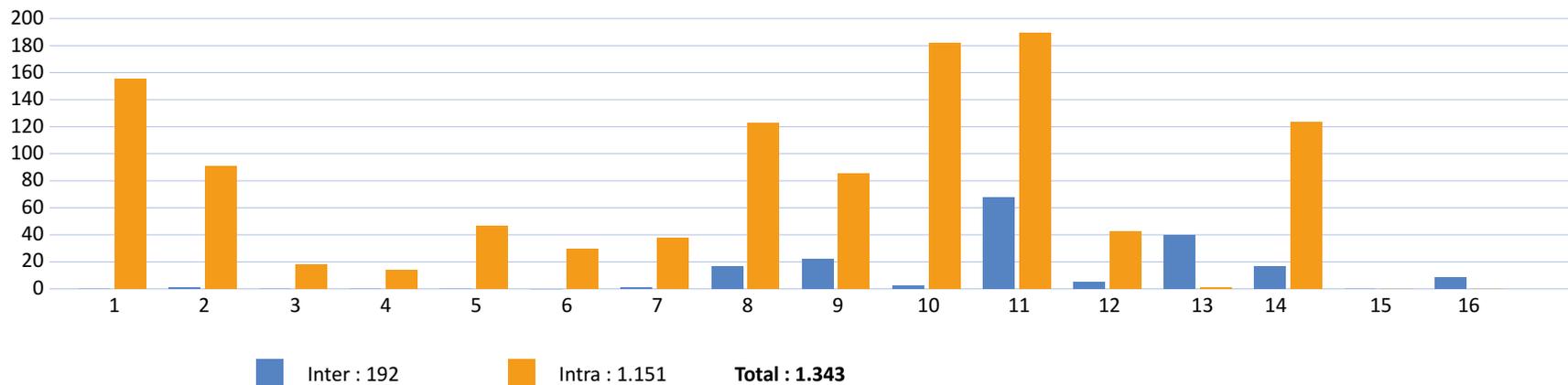


Figure 4 - Admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif

Niveau	Hommes	Femmes	Total
1	8	7	15
2+	2	0	2
2	1	0	1
3	21	20	41
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>59</b>

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau plan de formation. Outre le succès rencontré par les formations en développement personnel<sup>6</sup> et le recours accru des agents aux formations en e-learning offertes en libre accès depuis le catalogue, retenons pour 2023 :

- les ateliers en dynamique d'équipe organisées pour les chargés de suivi ;
- des formations en gestion de projet, gestion du temps et gestion des archives et du classement ;
- une supervision à la gestion des plaintes pour le service du Transport scolaire ;
- le mind mapping, la facilitation visuelle et la prise de notes et PV de réunion pour progresser dans la transmission de l'information.

La CDCP a également répondu aux besoins liés à l'organisation du travail collaboratif et a animé en interne des ateliers en intelligence collective tant pour les services administratifs que pour les services techniques des sites d'enseignement.

Les formations en bureautique (particulièrement en Excel) se sont déployées, ainsi que celles liées aux applications numériques, afin de soutenir l'utilisation des nouvelles technologies et la numérisation des procédures. De nombreux ateliers pratiques ont été proposés en complément de la formation de base pour les matières administratives et juridiques, principalement sur le thème des marchés publics.

Une attention particulière a été portée cette année 2023 aux formations liées à la sécurité des agents (manutention, travail en hauteur ou en contact avec l'amiante) ainsi que des usagers et des bâtiments (correspondants sécurité, équipiers de première intervention, secourisme, formation continue des chauffeurs, nettoyage piscine...).

En matière de science et nature, la CDCP a soutenu le développement durable. Elle a financé des formations au tri sélectif des déchets, une initiation au maraîchage diversifié, au compostage en entreprise, ainsi que des séminaires sur les primes RENOLUTION, le partage et les communautés d'énergie ou l'isolation optimale... pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Au niveau santé et alimentation, notons la formation continue du personnel paramédical de l'Etoile polaire et du service Promotion de la Santé à l'Ecole, une sensibilisation à la surdité, ainsi que des séminaires visant à de meilleurs accompagnements et/ou aménagements pour les personnes en situation de handicap.

Au niveau bien-être et société, la CDCP a organisé une formation à se préparer à la pension. Elle a également assuré la formation continue des personnes de confiance, des journées d'étude sur l'EVRAS, les drogues à Bruxelles, l'inclusion, sans oublier la lutte contre les discriminations avec l'organisation de 3 groupes visant à une approche intégrée de genre dans la mise en œuvre de nos missions, ainsi que l'inscription à un séminaire sur l'accueil, les besoins et la prise en charge pour le public LGBTQIA+.

En matière de formations de carrière, la CDCP a accompagné les agents statutaires de niveau 3 inscrits à la sélection de l'accession au niveau 2

---

6. Assertivité, communication non violente, gestion du stress, intelligence émotionnelle et estime de soi

en leur rappelant les règles de grammaire et de rédaction de rapport, ainsi que l'environnement SELOR. Elle a par ailleurs poursuivi l'offre, également accessible en e-learning, de formations permettant l'avancement vers un rang supérieur, ainsi que l'octroi de congés de formation dans le cadre de la formation professionnelle volontaire.

Outre la séance de bienvenue et la visite des sites animée conjointement avec le service RH, la CDCP a organisé une formation sur le contexte institutionnel et le droit administratif aux nouveaux agents, complétée dans le cadre de leur parcours d'accueil par une séance d'info sur le bien-être au travail et un e-learning sur la sécurité.

Un nouveau record de nominations à titre définitif a par ailleurs été enregistré en 2023 avec 59 admissions au stage, dont un nombre important d'agents de niveau 3 affectés sur les sites d'enseignement. A travers la rédaction d'un travail de fin de stage, tous ont eu l'occasion de décrire leur secteur et de proposer des pistes visant à améliorer leur environnement de travail ou le service à l'utilisateur.

---

## Perspectives 2024

---

L'année 2024 sera marquée par des activités inscrites dans la continuité de l'année précédente, avec des formations relevant des différentes catégories du plan.

Consciente du rôle important joué par la communauté de management dans le développement des collaborateurs, la CDCP portera son attention sur la formation des responsables hiérarchiques pour renforcer leurs compétences et consolider les acquis dans leur rôle de leader-coach.

A côté des formations numériques mises à disposition en libre accès pour rendre les agents davantage autonomes et responsables de leur propre développement, la CDCP privilégiera les ateliers en présentiel permettant d'apprendre ensemble et de se constituer des réseaux ; pour améliorer la collaboration et encourager l'esprit critique et la créativité.

La CDCP veillera à développer la réflexion sur les cycles et les parcours de formation, sans négliger les formations liées au bien-être, à la sécurité ou à la formation continue, essentielles pour garantir un climat serein et efficient et répondre de manière optimale aux besoins émergents des cycles de réalisation.

2024 sera par ailleurs consacré à l'élaboration et à la validation du plan de formation bisannuel 2025-2026 sur base, notamment, de l'évaluation du plan précédent et d'un sondage auprès de la communauté de management. Toujours soucieuse de répondre aux besoins stratégiques du management et de se montrer à l'écoute des agents, la CDCP restera attentive à offrir, en complément de sa disponibilité en ligne, une présence effective et régulière sur le terrain dans les différents sites.

# CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE

L'objectif et les missions de la cellule Gestion documentaire sont de :

- collecter les archives des services de l'administration ;
- les vérifier, les étiqueter et les localiser dans nos locaux ;
- les conserver suivant les procédures archivistiques ad hoc, afin éventuellement de les leur restituer, sous forme d'une « demande d'emprunt » ;
- et finalement de transférer les archives qui présentent un intérêt historique aux Archives générales du Royaume.

L'inventaire du fonds de nos archives couvre l'ensemble de l'existence de notre administration depuis la création de l'ancienne Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles (C.F.C en 1971) jusqu'aux documents de l'actuelle Commission communautaire française (COCOF).

La cellule est également en charge, sous condition d'approbation par les Archives générales du Royaume, de l'élimination de ses archives en fonction des tableaux de tri élaborés en collaboration avec les services concernés, conformément à l'article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955.

---

## Réalizations et faits marquants 2023

---

### Stockage des documents archivés

En 2023, la cellule Gestion documentaire a réceptionné 47 versements des différents services de la COCOF correspondant à 1.104 boîtes d'archives.

Ces documents archivés représentent 132 mètres linéaires (ml).

Les archives du site Palais comptent à ce jour 13.000 boîtes d'archives, ce qui représente 1.560 ml (en continu) de rayonnage.

---

## Perspectives 2024

---

La cellule travaille à l'élaboration d'un tableau de tri global de l'ensemble des services de la COCOF en relation directe avec le Digital Act (règlementant entre autres le service d'archivage électronique).

Grâce à cet outil de gestion documentaire, les archives n'ayant plus d'utilité administrative, ni d'intérêt pour les Archives générales du Royaume, pourront être éliminées de façon plus systématique et faire de la place au stockage de nouvelles archives.

Environ 1.000 boîtes sont prévues pour être éliminées en 2024. Ce qui permettra de libérer 8% de l'espace total de stockage.



# SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES

## MISSIONS

---

1° Garantir la stabilité, la probité et l'équité dans le traitement des dossiers des membres du personnel et assurer le maintien des ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'administration .

2° Assurer le suivi des carrières des agents, le paiement de leur rémunération et la gestion administrative de leurs absences et congés.

Administrer le personnel de la Commission communautaire française (COCOF), c'est, au quotidien, s'occuper du traitement, de la carrière, de l'enregistrement des prestations et du temps de travail en particulier, des absences, des congés, des abonnements, des remboursements de divers frais et d'une multitude de questions essentielles pour environ 1.100 agents, dont un peu plus de 200 accompagnateurs scolaires.

A cet égard, le service de l'Administration du personnel et des carrières (SAPC) utilise un système informatisé de « tickets » qui permet un traitement égalitaire, des réponses standardisées et une traçabilité des demandes tout en s'assurant qu'aucune ne reste sans suivi. En 2023, ce ne sont pas moins de 21.600 tickets qui ont été résolus par le service, ce qui fait une moyenne de 21 interventions par dossier d'agents. Le tiers de ceux-ci environ concernait les accompagnateurs scolaires.

Le service veille également aux publications légales au Moniteur belge, génère et assure le suivi des différents documents liés à la Sécurité sociale (C4, DIMONA, déclarations multifonctionnelles (DmfA), déclarations d'activités adaptées, attestations diverses, encodages).

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

La digitalisation des documents et des flux de circulation de ceux-ci se poursuit notamment en matière de communication entre les différents logiciels puisque l'automatisation de l'implémentation des documents du flux « chancellerie » vers le logiciel de gestion intégrée des ressources humaines (SIRH) est à présent pleinement opérationnelle.

De cette manière, depuis la fin du premier semestre 2023, le dossier administratif de l'agent est devenu totalement numérique, ce qui facilite bien entendu le travail à distance, et lui permet également un accès aisé aux documents essentiels de son dossier.

La logique de « plan de personnel », reconnu comme processus organisationnel de la direction d'administration des Ressources humaines (DARH) et le système de suivi des dossiers, accessible à la communauté de management en temps réel, permet de faciliter la communication sur l'état d'avancement des dossiers. Le « plan de personnel » inscrit durablement dans les textes réglementaires depuis 2022 est devenu le véritable outil de gestion des ressources humaines.

Le reporting (ou communication des données) mensuel envoyé au Membre du Collège chargé de la Fonction publique lui permet, ainsi qu'au Collège, un suivi constant de l'évolution des ressources humaines.

Une méthode de suivi en ligne, en lien avec l'annuaire administratif, a été implémentée. Ce suivi est accessible tant aux services de la DARH, qu'à la communauté de management et aux organisations syndicales.

2023 a vu l'attribution du marché public de gestion des certificats et du contrôle médical à CERTIMED© durant le dernier quadrimestre de l'année. Cet organisme permet un suivi en ligne des absences pour incapacité de travail via une plateforme web, ce qui facilite le traitement des dossiers.

Ce nouveau marché a considérablement réduit les encodages manuels multiples, ce qui a permis de dégager du temps pour améliorer la rapidité de traitement des différentes demandes effectuées via la plateforme GLPI.

Nous avons par ailleurs concrétisé la mise en œuvre de mesures décidées dans le cadre de l'accord sectoriel 2022/2024 et qui ont nécessité des modifications réglementaires essentiellement prises en charge par le service. Parmi celles-ci :

- l'augmentation tant de la partie fixe que de la partie variable de la prime de fin d'année ;
- l'augmentation de l'indemnité liée à l'exercice du télétravail ;
- l'instauration d'une prime pour les agents exerçant une fonction de comptable au sens de l'Arrêté du Collège 2015/1488 ;
- le recul de l'âge des enfants pour lesquels des congés pour motif impérieux d'ordre familial (MIOF) peuvent être accordés, passant de 15 à 18 ans ;

- l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires aux membres du personnel contractuel à l'instar de celle octroyée aux membres du personnel statutaire ;

- l'implémentation du congé (interruption de carrière) dit pour « aidant proche ».

### **LES ACCOMPAGNATEURS SCOLAIRES - UNE ATTENTION PARTICULIERE**

---

2023 a, à nouveau, été marquée par une période de crise pour le service Transport scolaire chargé d'assurer les déplacements domicile-école des enfants fréquentant l'enseignement spécialisé bruxellois.

Cette crise, due essentiellement à une crise du secteur du transport en général - pénurie de chauffeurs, prix des carburants - a fortement impacté le SAPC qui a dû faire preuve d'une plus grande souplesse et de capacités de créativité afin de pouvoir trouver des solutions rapides pour pallier les manquements des sociétés privées et permettre aux enfants concernés de ne pas être déscolarisés, faute de transport.

C'est ainsi que, en collaboration avec les services Achats et Transport scolaire, nous avons pu assurer le transport de plus d'une centaine d'élèves grâce à la location de matériel roulant et l'engagement de nouveaux agents, titulaires de permis B et D. En moins d'un mois, le SAPC a réalisé des entretiens de sélection permettant l'engagement sous contrat de 5 chauffeurs supplémentaires. Les difficultés liées à cette crise sont également dues au fait que les données relatives à la rentrée scolaire sont inconnues jusqu'à la concrétisation de celle-ci, ce qui implique que la réaction doit être très rapide. Il n'est possible d'anticiper que pour une série de paramètres.

Outre les transporteurs, le secteur requiert l'engagement de près d'un cinquième de l'effectif de la COCOF pour assurer l'accompagnement des enfants fréquentant le transport scolaire. L'engagement de ces agents sous contrat à durée indéterminée s'est poursuivi. A ce jour, près de 96% des membres de cette catégorie de personnel jouissent d'un statut plus stable et plus pérenne.

Bien qu'ils soient considérés comme membres du personnel à part entière de la COCOF, la spécificité de leurs prestations et de leur contrat nécessitent un traitement et une attention particulière.

A ce jour, ils sont la seule catégorie de travailleurs qui ont la possibilité d'enregistrer leurs prestations directement via leur smartphone professionnel, ce qui leur permet d'avoir un suivi en temps réel sur les heures de travail effectuées.

Leurs contrats restent néanmoins des contrats précaires en raison de leur volume de travail qui relève du temps partiel.

La mobilité interne leur est rendue accessible afin qu'ils puissent avoir une perspective de carrière et d'augmentation de leur temps de travail, s'ils le désirent.

Par ailleurs, afin d'améliorer la communication entre le SAPC et le service Transport scolaire, chargé de l'opérationnalité, un système de gestion commune des demandes/informations/déclarations des accompagnateurs a été mis en place. Il permet aux 2 services de recevoir l'information de manière simultanée sans avoir à effectuer de démarches l'un envers l'autre. Ce qui permet d'éviter d'une part, des opérations chronophages de transmission d'information et, d'autre part, de ne rien oublier ou de ne pas communiquer au moment le moins opportun pour l'un ou l'autre service.

Depuis la fin du confinement, une permanence présentielle est organisée à raison d'un demi-jour par semaine, ce qui permet de maintenir le lien avec des collègues qui travaillent essentiellement sur le terrain et ont, en théorie, peu de contact avec les services gestionnaires. Dans le même ordre d'idée, une rencontre mensuelle sous forme de lunch de travail a été instaurée. Les accompagnateurs qui le souhaitent, peuvent s'inscrire en vue de pouvoir échanger sur leur situation individuelle et sur les situations qu'ils rencontrent au quotidien avec leurs pairs et avec les services administratifs concernés.

## EN DÉTAIL

---

### Le recrutement

Le recours à la mobilité interne s'est renforcé et systématisé pour devenir le premier moyen de rencontre des besoins en personnel.

La gestion des ressources humaines est ainsi dynamisée et permet de maintenir un niveau de motivation élevé parmi les agents. Les perspectives de mobilité encouragent également les agents à vouloir se recentrer professionnellement et à s'auto-développer davantage. Ce qui impacte le volume de travail de la cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP), dont la Conseillère-chef de service est chargée du suivi des stages.

Les 2 services ont créé un tableau de bord commun qui permet l'échange d'informations sur les nouvelles entrées en service, au sens large, puisqu'il comprend aussi les réaffectations ou les nominations à titre définitif d'agents contractuels. Ce tableau est également accessible au SRH afin d'organiser adéquatement le parcours d'accueil.

17 emplois (1 emploi de niveau 1, 4 emplois de niveau 2+, 10 emplois de niveau 2 et 2 emplois de niveau 3) ont été proposés prioritairement aux membres du personnel avant de faire l'objet d'un éventuel recours au marché externe. 15 emplois ont ainsi pu être pourvus par la réaffectation de membres du personnel.

En matière de marché externe, la consultation de réserves de recrutement a également permis l'admission au stage de 58 nouveaux agents et la nomination à titre définitif de 72 agents.

L'engagement de personnel sous contrat de travail reste cependant l'exception, soit en l'absence de réserves de recrutement spécifiques, soit parce que l'administration recherche des profils de compétences pointus, requérant une expertise dans un domaine. Il est également le canal privilégié pour l'exercice de tâches auxiliaires et spécifiques telles que les fonctions de technicien de surface ou de cuisinier et plus généralement de métiers techniques. 82 contrats ont ainsi été conclus, dont la majorité (28) sont des contrats à durée déterminée ou de remplacement.

En outre, le pôle recrutement a organisé de nombreux entretiens de sélection (environ 1 par mois) pour permettre l'engagement de 44 accompagnateurs scolaires et chauffeurs de minivans, soit en raison de départs dits « naturels », soit en raison de licenciement ou de démission, soit encore pour de nouveaux besoins.

## GESTION DES CARRIÈRES

---

Une part importante des tâches assumées par le service est d'assurer la gestion des carrières des agents. Dans ce cadre, 57 agents ont été promus en carrière plane et 2 agents ont été promus par accession au niveau supérieur.

En 2023, une procédure d'accession au niveau supérieur a été organisée. 74 agents de niveau 3, dans les conditions, ont été conviés à participer à la première épreuve de sélection consistant en la rédaction d'un rapport. 3 d'entre eux étaient déjà lauréats de cette épreuve lors d'une sélection précédente. 26 candidats ont présenté la seconde épreuve, 11 en sont sortis lauréats.

## NOUVEAUX COLLABORATEURS

---

### Organisation d'examens

12 examens, appelés communément « épreuves complémentaires » ont été organisés. Majoritairement, il s'agit d'examens pour des recrutements externes, afin de pourvoir à des emplois vacants via la mobilité interne ou devenus libres consécutivement à des appels à mobilité interne.

Parallèlement à ces procédures, le service a organisé plus de 44 entretiens de sélection en vue de l'engagement d'agents contractuels dans le cadre de contrats à durée déterminée ou à durée indéterminée, lorsque les emplois n'ont pu être pourvus par la voie statutaire.

Depuis 2021, les entretiens de sélection se déroulent uniquement les lundis et jeudis et exceptionnellement le vendredi lorsque le nombre de candidats est trop important ou que l'urgence justifie une mesure exceptionnelle. Ce calendrier a permis de fluidifier le traitement des dossiers et a permis aux membres des différents jurys d'adapter leur agenda en vue d'être plus facilement disponibles.

Le volume du personnel a augmenté, passant de 850 à 896 équivalents temps plein (ETP). L'effectif des accompagnateurs scolaires ne cesse également de croître en raison de la progression démographique de la Région de Bruxelles-Capitale.

## Stagiaires en alternance - stagiaires « FIRST » - Contrat de formation professionnelle individuelle en entreprise (FPIE)

L'administration engage régulièrement de jeunes stagiaires issus des établissements d'enseignement en alternance, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, considérant ainsi l'administration comme un patron-formateur.

Par ailleurs, un stage de transition, appelé « stage FIRST », d'une durée de trois à six mois, donne à un candidat stagiaire - jeune et peu ou moyennement qualifié - l'opportunité de faire connaissance avec le marché de l'emploi et d'accroître ou d'acquérir des compétences via une formation sur le terrain. Les stagiaires reçoivent une rémunération, payée en partie par la COCOF (prime forfaitaire mensuelle) et, pour autre partie, par ACTIRIS (paiement d'une allocation).

Une autre forme de (re)prise de contact avec le monde du travail est mise en œuvre via les contrats de formation professionnelle individuelle en entreprise (FPIE). Ces contrats sont conclus pour une durée entre 4 semaines à 6 mois et l'entreprise doit s'engager à embaucher le candidat pour la même durée au minimum.

Dans le cadre du contrat de FPIE, l'employeur ne paie pas de rémunération. Il s'acquitte d'une indemnité de formation calculée par Bruxelles Formation au regard du salaire imposable de la fonction à apprendre. Cette indemnité est progressive, passant de 60 à 100 % par tiers de la période couverte. Lorsqu'au terme du contrat FPIE, l'entreprise engage le candidat pour une période équivalente a minima, le candidat est rémunéré classiquement et perçoit un salaire.

En 2023, la COCOF a ainsi conclu 25 contrats.

## Stages scolaires

La COCOF accueille chaque année des stagiaires dans le cadre de leurs études. Tous les services sont concernés. Au terme de leur stage et moyennant la réussite scolaire, ces stagiaires représentent des candidats idéaux pour l'administration en vue d'un engagement.

En 2023, nous avons accueilli 23 stagiaires, tous secteurs confondus.

## Etudiants

Durant la période estivale et durant la période de congés de printemps, l'administration accueille également des étudiants afin de pouvoir assurer la continuité de service dans les services en lien direct avec le public, notamment les infrastructures sportives et culturelles.

Par ailleurs, des ateliers d'été pour enfants en décrochage scolaire sont organisés dans deux des établissements scolaires, dont la COCOF est pouvoir organisateur.

Le SAPC a réalisé 26 procédures d'engagements étudiants en 2022.

## DEPARTS

---

La COCOF a vu partir 41 collègues, soit parce qu'ils désiraient rejoindre d'autres horizons professionnels, soit parce qu'ils pouvaient bénéficier d'une pension de retraite bien méritée. Ceci équivaut à un taux de rotation en légère hausse de 4% de l'effectif global, mais les chiffres restent stables d'année en année.

## GESTION DES ABSENCES

---

Une grande partie des tâches dévolues au service consiste en la gestion des absences, qu'il s'agisse de la gestion des congés - ordinaires et/ou extraordinaires - ou de la gestion des absences notamment dans le cadre des incapacités de travail.

Le service a traité 785 demandes de congés particuliers tels que :

- les motifs impérieux d'ordre familial (MIOF) ;
- les interruptions de carrière professionnelle tant à temps plein qu'à temps partiel ;
- les prestations réduites pour raisons médicales dans le cadre du trajet de réintégration des absents de longue durée ;
- les disponibilités pour convenances personnelles ;
- les disponibilités pour maladie.

Tout nouveau recrutement suppose l'établissement d'un relevé des absences pour maladie du nouvel agent ainsi engagé et le calcul de son quota de départ accompagnant la création de sa fiche individuelle de suivi, ce qui représente, en 2023, 59 relevés à établir.

## Perspectives 2024

---

- Attribution d'un nouveau marché public SIRH.
- Automatisation des demandes congés hors congés annuels de vacances.
- Création d'une nouvelle réserve de recrutement généraliste de gradués.
- Informatisation des processus de demandes de pension.
- Informatisation du suivi des contrats de travail et avenants sur le modèle du flux documentaire « CHANCELLERIE ».
- Rédaction d'un cahier spécial des charges en vue de remplacer le logiciel de gestion et de calcul des rémunérations du personnel.
- Réforme de la carrière au niveau 1 et de la procédure d'accession au niveau supérieur.
- Finalisation du statut et de la mise en place d'une carrière pour les accompagnateurs scolaires.
- Refonte en profondeur de l'intranet pour la rubrique « Administration du personnel et des carrières ».
- Documentation des principaux processus du service.

# SERVICE RESSOURCES HUMAINES

## VISIONS ET MISSIONS

---

Depuis sa création en 2018, le service Ressources humaines (SRH), pôle analytique de la direction d'administration des Ressources humaines (DARH), n'a eu de cesse de consolider les projets sur lesquels il était engagé, tout en portant une attention particulière à préparer le futur au travers de projets innovants.

Le service est engagé sur 3 axes principaux :

### 1. La gestion et l'évaluation des compétences

Le service permet à la DARH d'encourager un autre niveau de la gestion des compétences en assistant la communauté de management. Les projets phares sont :

- la cartographie des compétences et des fonctions, permettant un système de référence commun et une approche plus structurée des métiers de la COCOF ;
- la mise en place des cycles de réalisation, qui servent de socle au suivi des agents tant sur le plan individuel que collectif ;
- l'analyse du parcours professionnel, permettant de faire le bilan de compétences des agents afin de mieux les situer dans notre structure.

### 2. Le support transversal

Le service soutient la communauté de management par la mise en place de projets transversaux. Le but est d'outiller la communauté de management afin qu'elle puisse exercer ses fonctions dans les conditions les plus optimales et à la pointe du professionnalisme.

Les projets phares sont :

- l'accueil des absents de longue durée (procédure interne) : le service assiste la communauté de management dans l'accueil des agents de retour d'une absence de 3 mois et plus. Le but est de créer un environnement bienveillant et un cadre d'accueil pour la personne qui était absente et par conséquent de prévenir des risques de stress ou de rechute ;
- le trajet de réintégration des travailleurs en incapacité de travail (obligation légale) : ce processus, encadré par la loi et intégré dans le Code du bien-être au travail, a pour objectif de trouver une solution qui permette à l'agent en incapacité depuis un certain temps, de reprendre le travail dans un poste adapté à son état de santé. Le SRH coordonne le processus, identifie les possibilités de réintégration en tenant compte des besoins des parties prenantes et élabore le plan de réintégration ;
- le Kit de transmission : cet outil, au départ prévu pour les agents qui partaient à la pension, a été étendu pour les agents qui utilisent la mutation interne. L'outil permet ainsi de transmettre les connaissances de tous les agents sortants à destination de leurs remplaçants ;

- la « boîte à outils » des agents promus au grade de Conseiller-chef de service (CCS) : ce document reprend l'ensemble des informations pour une meilleure entrée en fonction, à savoir : leurs obligations, leurs droits, leurs avantages et les outils mis à leur disposition pour la bonne exécution de leur nouvelle fonction ;
- l'accompagnement sous forme de mentorat, de coaching individuels, d'ateliers en équipe et de bilan de compétences ont été réalisés auprès de la communauté de management et d'agents ;
- la mise à disposition de l'expertise RH de l'équipe au travers de divers groupes de travail (GT).

### 3. Le support interne à la DARH

Le service poursuit le perfectionnement des procédures existantes au sein de la DARH :

- maintien et déploiement d'un logiciel intégré de gestion des ressources humaines (SIRH) ;
- lancement des cycles pour tous les agents de l'administration ;
- implémentation d'une cartographie des métiers de l'administration ;
- cartographie des processus RH dans leur globalité (interservices).

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

### Les cycles de réalisation

---

Les cycles de réalisation sont généralisés à l'ensemble de l'Administration depuis le 15 octobre 2021, date de lancement des cycles et des entretiens de fonction pour tous les agents.

En 2023, l'ensemble du processus a été mis en œuvre :

- les entretiens de fonctions : dont la période s'étalait du 11 octobre 2022 au 31 octobre 2023 et dont 121 agents ont bénéficié ;
- les entretiens de suivi : organisés d'avril à septembre 2023, auxquels 492 agents ont participé ;
- les entretiens de réalisation : lancés en octobre 2023 et qui se clôtureront en avril 2024.

### Une réflexion RH transversale autour des projets portés par le service

---

En 2023, nous avons lancé un groupe de travail pour inviter les experts de la cellule Développement des Compétences Professionnelles et du service Administration du Personnel et des Carrières à réfléchir de manière transversale avec notre service à l'ensemble des projets structurants que nous portons, à savoir : la cartographie des fonctions, les descriptions de fonction, le cycle de réalisation, les bilans de compétences et les accompagnements professionnels.

L'idée était de considérer les différentes thématiques de manière intégrée et reliée entre elles, afin de travailler sur la nécessaire solidité et complémentarité de nos actions.

## Réflexion autour de la formation des accompagnateurs scolaires et de leurs perspectives de carrière

---

Notre service a participé activement à la réflexion lancée par le service Transport Scolaire concernant un plan de formation juste et ajusté des accompagnateurs scolaires. À cette occasion, le SRH a été particulièrement actif dans la définition de perspectives de carrière pour ce public-cible.

## Le suivi de l'accord inter-sectoriel - la réforme de l'accession, en lien avec l'évaluation

---

La réforme de l'accession est un point clé de l'accord. Le SRH, en collaboration avec les acteurs concernés, a mené la réflexion et revu le processus de manière à le lier aux cycles de réalisation. La perspective est de renforcer la cohérence d'ensemble de l'évolution de la carrière des agents, en prenant en compte les différents outils RH à notre disposition.

## La cartographie des processus DARH

---

L'un de nos objectifs principaux est de mettre en place un développement de cartographie des processus.

Cette réalisation témoigne de notre engagement à améliorer notre efficacité opérationnelle et à satisfaire les exigences croissantes en matière de gestion de la qualité au sein de notre direction d'administration. La cartographie des processus dit "critiques" a été menée à bien et est un élément crucial pour garantir la cohérence et l'efficacité de nos activités.

L'étape suivante est de travailler à une cartographie plus exhaustive des processus RH. Dès lors et dans une volonté de création de standards, nous avons continué dans notre démarche avec la participation du service Contrôle interne.

La croissance de la demande en gestion de la qualité reflète notre engagement à fournir des services de haute qualité à nos agents et à nos services.

## Réactualisation trajet de réintégration

---

Le trajet de réintégration, instauré pour soutenir le retour au travail des agents en incapacité de travail de longue durée, a été réformé sur plusieurs aspects et est passé à sa version 2.0 au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Nous avons donc adapté nos procédures en conséquence en réunissant les acteurs concernés autour de la table, afin que chacun puisse s'approprier la nouvelle mouture de cette réglementation et en comprendre les enjeux.

Cette réforme visait à rendre le trajet plus simple, plus efficace et davantage centré sur la reprise du travail.

Le changement le plus important est sa dissociation avec la rupture du contrat de travail pour force majeure médicale. En effet, dans sa version 2.0, le trajet ne peut plus aboutir à une fin de contrat. Désormais, pour pouvoir résilier le contrat d'un agent contractuel devenu définitivement inapte au travail convenu, il faut enclencher une procédure spécifique distincte. Cette dernière a également été formalisée avec les parties prenantes, mais n'a pas encore été utilisée.

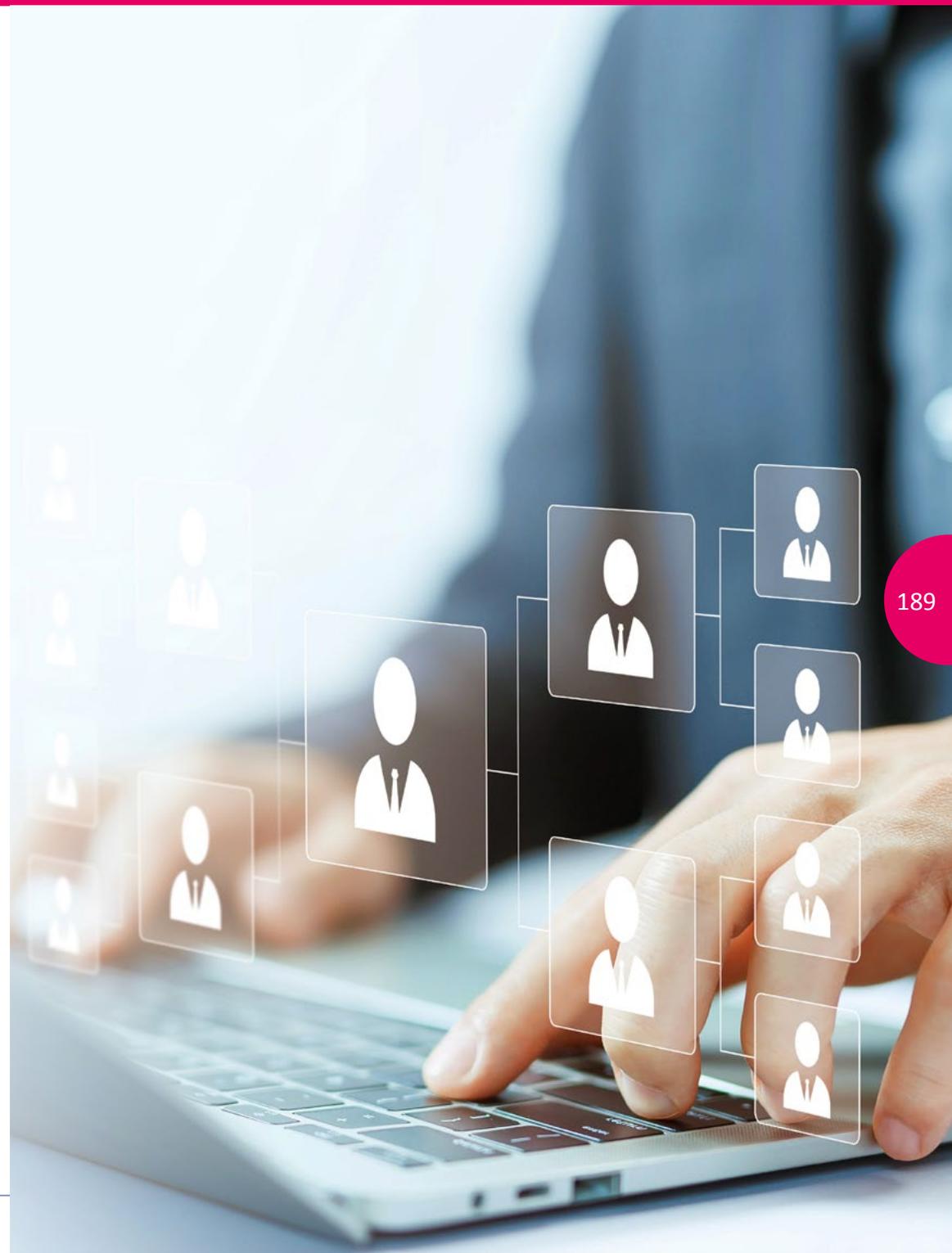
---

## Perspectives 2024

---

L'année 2024 verra les différents projets portés par le SRH, afficher un rythme de croisière qui devrait permettre de réfléchir aux ajustements nécessaires, via une dynamique collaborative.

- Poursuite du projet RH 3.0.
- Cartographie des processus RH, et plus généralement la définition de standards pour la description des processus de l'Administration.
- Cartographie des fonctions de l'administration via un "Référentiel Métier".
- Pérennisation du cycle de réalisation via le SIRH et intégration formelle dans les statuts.
- Mise à jour du cadre d'évaluation statutaire.
- Réflexion sur certains projets structurants du service afin de les faire gagner en maturité, entre autres sur les accompagnements RH.
- Suivi de l'accord sectoriel et spécifiquement de la réforme de l'accèsion, en lien avec l'évaluation.



# DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES



La direction d'administration (DA) est composée de trois services qui ont pour mission de permettre, par leurs actions, un fonctionnement optimal de l'administration. Il s'agit donc d'une DA dite « transversale » au service des différentes entités de la Commission communautaire française (COCOF). Cette DA n'en demeure pas moins au service de l'ensemble des Bruxellois francophones.

Le service Maintenance, Assistance, Patrimoine et Infrastructures (MAPI) a géré, en 2023, près de 40 millions de subventions, notamment dans le cadre du Plan Cigogne +5200. Ce faisant, ce service a permis d'ouvrir et de rénover des places d'accueil en faveur de la petite enfance. La COCOF a ainsi créé plus de 1.638 nouvelles places d'accueil dans les crèches depuis 2013, dont environ 75 sur la seule année 2023.

Le même service est désormais chargé de la maintenance de l'ensemble des bâtiments de la COCOF tout comme de la rénovation et la construction de bâtiments destinés à être occupés par les écoles, dont la COCOF assure la fonction de pouvoir organisateur (PO). Le chantier de construction des nouvelles écoles secondaires sur le site du CERIA, qui a débuté en août 2021, se clôturera en 2024 et offre d'ores et déjà de nouveaux locaux à l'école Jules Verne. La COCOF a investi près de 60 millions d'EUR dans la création de nouvelles écoles à Bruxelles. Les 1.500 places scolaires supplémentaires marquent la volonté de notre administration d'offrir des infrastructures publiques modernes à une population bruxelloise en plein essor démographique.

Le service Budget, Trésorerie et Comptabilité se trouve au cœur du plan de modernisation de l'administration. Ce service assiste le Collège dans l'élaboration du budget, acte essentiel au fonctionnement d'un pouvoir public. La fonction de conseiller du Collège en matière budgétaire est formalisée par la mise en place d'un Comité de Monitoring Budgétaire (CMB) qui produit 3 rapports : un rapport relatif à l'exécution du budget de l'année

antérieure, un rapport sur le contrôle budgétaire et un dernier rapport concernant l'élaboration du budget ajusté de l'année en cours et du budget initial de l'exercice budgétaire suivant. Le travail relatif à la mise en place de la comptabilité générale et d'une procédure digitalisée pour les engagements et les paiements se poursuit et permettra à terme d'inscrire la COCOF parmi les administrations à la pointe en matière de gestion comptable et financière.

Le service Achats est chargé de la gestion centralisée des acquisitions de biens et services de la COCOF. Ce service « support » est chargé de l'élaboration et du suivi des marchés publics tout en assurant le respect du cycle des achats via un outil et une procédure centralisée et standardisée à l'ensemble des services, y compris les institutions scolaires. Ce service a activement participé à l'aménagement des deux nouvelles écoles situées sur le campus du CERIA et a attribué pour plus de 5 millions d'euros HTVA de marchés.

Enfin, consciente de sa responsabilité environnementale, la COCOF a créé une cellule « Transition » logée dans la direction d'administration des Affaires patrimoniales et budgétaires. Cette cellule fédère tous les projets menés au sein de l'entité en matière de lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité sans oublier bien entendu l'utilisation rationnelle de l'énergie. À cet égard, l'administration centrale de la COCOF a obtenu en 2021 sa première étoile au label Entreprise Éco-dynamique et vient de l'étendre à l'ensemble des bâtiments administratifs.

Plus que jamais, nous poursuivons nos missions au service des Bruxellois.

**Olivier Kiesecons,**  
Directeur d'administration



# SERVICE BUDGET, COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE

Le service est chargé de trois types de missions :

**la première mission** : participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution.

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaires prévisionnelles de dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles de l'administration de la Commission communautaire française (COCOF). Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année que pour le budget initial de l'année suivante. Le service rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés à l'Assemblée de la COCOF (ACCF).

En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fournit des rapports :

- au Ministre du budget et aux membres du Collège qui lui en font la demande ;
- aux services de l'administration ;
- à la Base documentaire fédérale et à la Banque nationale ;
- à la Cour des comptes.

**la deuxième mission** : établir une comptabilité budgétaire des écritures.

Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements en dépenses ainsi que les recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par l'ACCF.

**la troisième mission** : gérer la trésorerie et la dette.

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

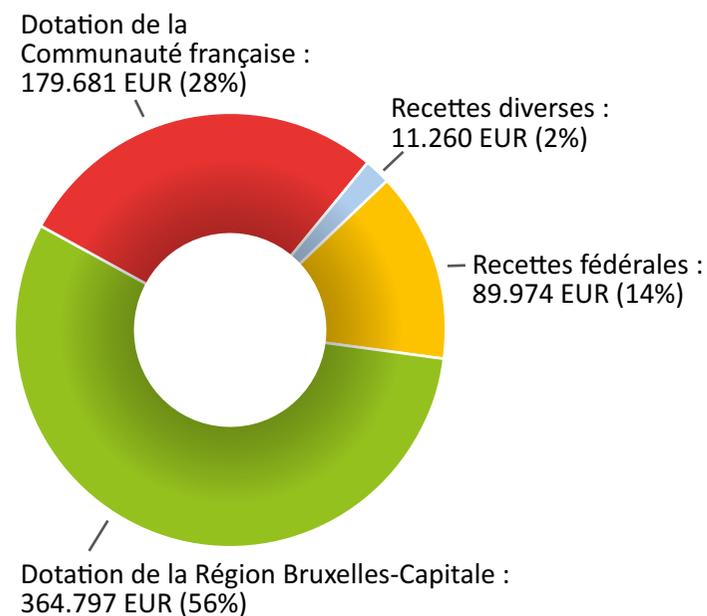
---

- Suppression du dernier service administratif à comptabilité autonome « Le Centre Etoile Polaire » et intégration de celui-ci au sein du budget décrets de la COCOF.
- Finalisation des opérations de migration de notre solution comptable et budgétaire sur la plateforme SAP Régional.
- Démarrage de la digitalisation des flux en engagements.

## Le service francophone bruxellois en quelques chiffres :

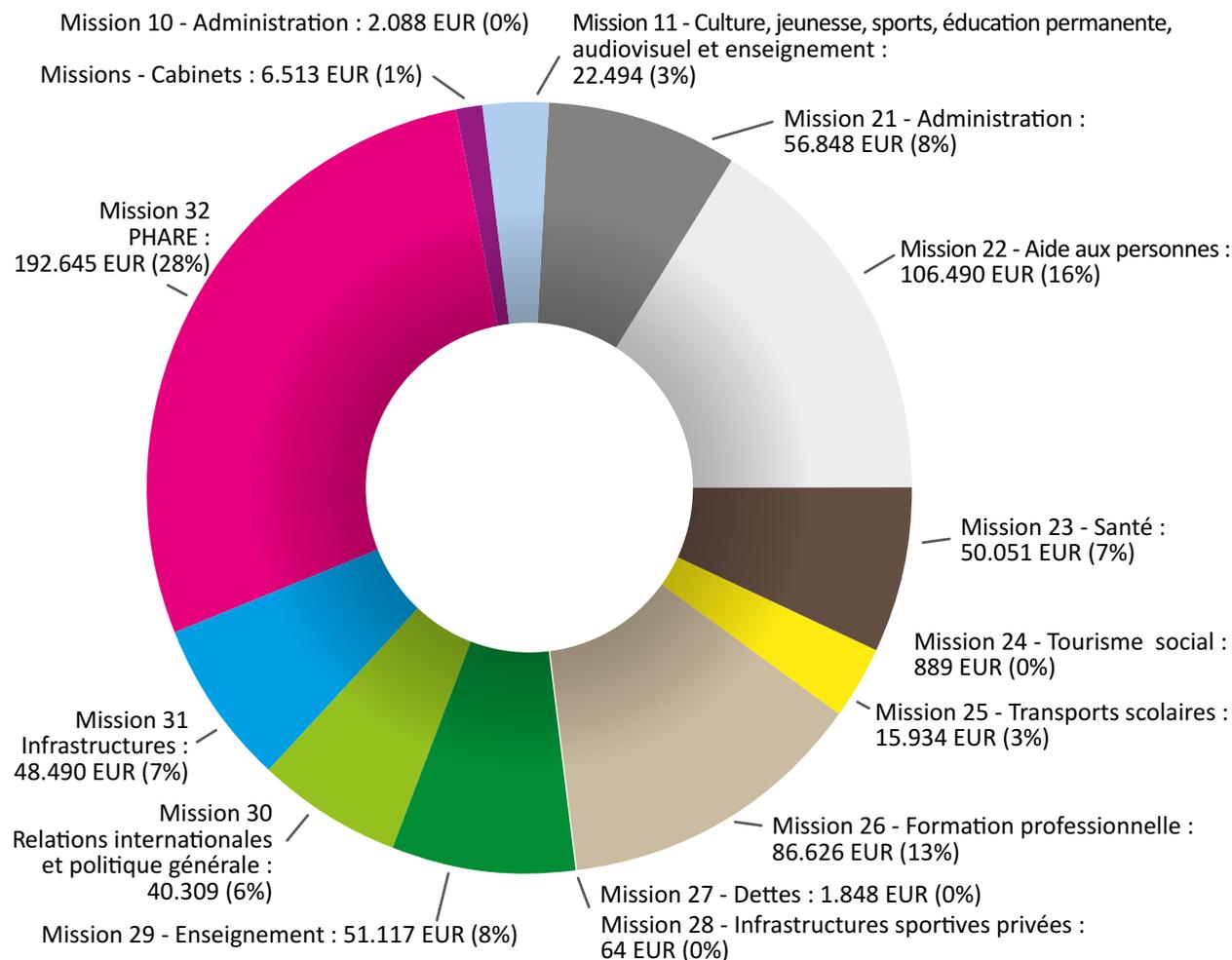
### A. Les recettes

#### Il s'agit des chiffres de l'ajustement 2023



### B. Les dépenses en milliers d'EUR

#### Les deux budgets (décrétal et réglementaire) sont fusionnés



# SERVICE MAINTENANCE, ASSISTANCE, PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES (MAPI)

Ce service créé cette année regroupe 3 secteurs, à savoir la Maintenance, la gestion du Patrimoine et l'Infrastructure. Le secteur Maintenance gère deux budgets distincts relatifs respectivement aux bâtiments scolaires et aux bâtiments administratifs. Le secteur Gestion du Patrimoine est chargé des travaux de construction et de rénovation de l'ensemble du parc immobilier de la Commission communautaire française (COCOF). Le secteur Infrastructure assure la gestion des subventions infrastructurelles accordées au secteur associatif francophone bruxellois ainsi qu'aux crèches communales publiques.

## SECTEUR MAINTENANCE

### A. PARTIE BÂTIMENTS SCOLAIRES ET ASSIMILÉS

Ce sous-secteur du service MAPI prend en charge les frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilés appartenant à la COCOF, à savoir : Campus du CERIA, institut Redouté-Peiffer, institut Charles Gheude, institut Alexandre Herlin, internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

Le service MAPI assure le bon fonctionnement des différentes équipes de maintenance présentes sur le site du CERIA et qui interviennent dans tous les bâtiments des institutions citées ci-dessus.

Le service MAPI - secteur Maintenance - s'occupe du suivi des contrats de maintenance (chaudières, ventilations, ascenseurs, alarmes intrusion, détections incendie et groupes de froid), de la levée des remarques des rapports de visite des services extérieurs de contrôle (SECT) et réalise des marchés de faible montant pour la fourniture de matériel et les prestations de services nécessaires à la maintenance des installations techniques.

C'est par l'intermédiaire d'un système de ticket que les demandes d'intervention technique se font dans les différents bâtiments. Ce système sera bientôt remplacé par le système de gestion « Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) » qui permettra d'avoir une vue complète de l'ensemble de la maintenance (préventive et corrective) sur tous les sites de la COCOF, dont les sites concernés par le MAPI.

---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

C'est en 2023 que le service MAPI a été créé, dans le but de centraliser la gestion des différents secteurs : Maintenance, Patrimoine et Infrastructures.

### Gestion quotidienne

---

Les différents corps de métier reçoivent les demandes d'intervention via un système de ticket helpdesk qui permet de gérer de façon optimale toute demande technique et d'établir des statistiques et une traçabilité des interventions. Ce système est actuellement en transition vers le système GMAO.

Les interventions se font en interne ou en faisant appel à des sociétés extérieures, sur base d'intervention ponctuelle (incidents) ou de contrat de maintenance.

### Budget du secteur Maintenance des bâtiments scolaires

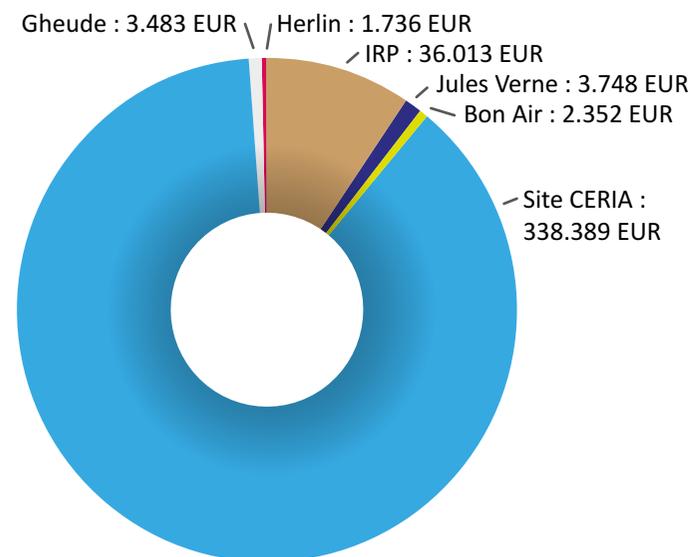
---

Crédit décret : - engagement : 3.000.000 EUR  
- ordonnancement : 1.000.000 EUR.

L'année 2023 étant une année de transition par la création du service MAPI, aucune statistique fiable ne peut être mise à jour en ce qui concerne les dépenses liées à des contrats de maintenance. En effet, certaines dépenses ont encore été payées par d'autres allocations de base (AB) (Enseignement) et certaines dépenses provenaient d'années antérieures à 2023.

A partir de 2024, des chiffres plus réalistes nous permettront de visualiser les dépenses en fonction des différents secteurs de maintenance.

## Répartition des dépenses - marchés de faible montant < 30.000 EUR par site



## B. PARTIE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET ASSIMILÉS

---

Ce sous-secteur s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement), dont la COCOF est locataire ou propriétaire.

Un budget est alloué pour les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la COCOF est propriétaire, à savoir les bâtiments : rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité (MDLF) ainsi que ceux dont elle est locataire ou qui sont mis à disposition d'ASBL en fonction des mesures prévues par les conventions passées avec celles-ci ; ou encore dont la COCOF est emphytéote, comme le théâtre de la place des Martyrs.

---

### Réalisations et faits marquants 2023

---

#### Gestion quotidienne

---

Le service fonctionne avec un système de ticket helpdesk qui permet de gérer de façon optimale toute demande technique et d'établir des statistiques et une traçabilité des interventions, à savoir :

- **visites des sites**

L'équipe technique se rend régulièrement sur les différents sites énumérés ci-dessous pour des petites interventions techniques. Le secteur Maintenance fait appel à des sociétés extérieures pour des interventions plus importantes, ainsi que pour l'entretien d'équipements techniques tels que : chaudières, ventilations, ascenseurs, alarmes intrusion, détections incendie, etc.

Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, MDLF, ISPB, sfpme, Auberges de jeunesse.

- **suivi des rapports de visite du SIPP et AIB (contrôles périodiques réglementaires)**

L'équipe technique doit relever les différents points inscrits dans les rapports annuels de visite du SIPP sur les différents sites et tout mettre en œuvre pour que les remarques soient levées. Il s'agit principalement de :

- déménagements et/ou réaménagements des agents ;
- placement des pictogrammes correspondant aux consignes de sécurité ;
- relampage des éclairages de secours ;
- remplacement des ampoules, lampes, tubes néon des luminaires des bureaux, patios, wc et couloirs et des lampes sur pied dans les bureaux ;
- évacuation de mobilier encombrant les couloirs et évacuation des encombrants via Bruxelles-Propreté ;
- évacuation des matériaux électriques et électroniques recyclables via Recupel (la COCOF est un point de collecte Recupel) ;
- gestion des boîtes de secours ;
- gestion des stocks de papiers, des consommables et suivi des pannes des photocopieurs-imprimantes ;
- vérification du bon fonctionnement des portes coupe-feu ;
- fixation des câbles et goulottes de sol et/ou murales dans les bureaux (prévention des risques de chute) ;
- réparation des sanitaires ;
- mise à jour et affichage des listes de secouristes et des équipiers de première intervention (ÉPI) ;
- systèmes de ventilation des bureaux : vérification de l'état des bouches de pulsion et de l'ensemble du système de ventilation ;

- vérification des marquages de contrôle des extincteurs ;
- mise à jour de l'identification des locaux ;
- mise en peinture des locaux ;
- aménagements des salles de réunion en fonction des différentes demandes.

#### • micro-implantation des agents

À la suite des nombreux déménagements internes, une micro-implantation est tenue à jour reprenant l'implantation de l'ensemble des agents ainsi que leur service. Un tableau reprenant le taux d'occupation des bureaux et la disponibilité des places est également mis à jour.

#### • évacuation incendie - Palais/Meiboom

Chaque année un exercice d'évacuation est organisé rue des Palais ainsi que rue du Meiboom. La cellule Gestion des bâtiments prend contact avec le SIPP afin d'organiser ces exercices. Un débriefing est réalisé avec les ÉPI et un rapport est rédigé.

#### • défibrillateurs

Des défibrillateurs automatiques sont mis en place avec contrat de maintenance annuel pour les sites Palais, Meiboom, Ludothèques, Etoile Polaire.

Chaque année, le service Technique coopère pour la mise en place du matériel événementiel pour des activités telles que : la foire des ludothèques (Rencontres Jeu t'aime), la fête de l'IRIS et le festival CINEMAMED.

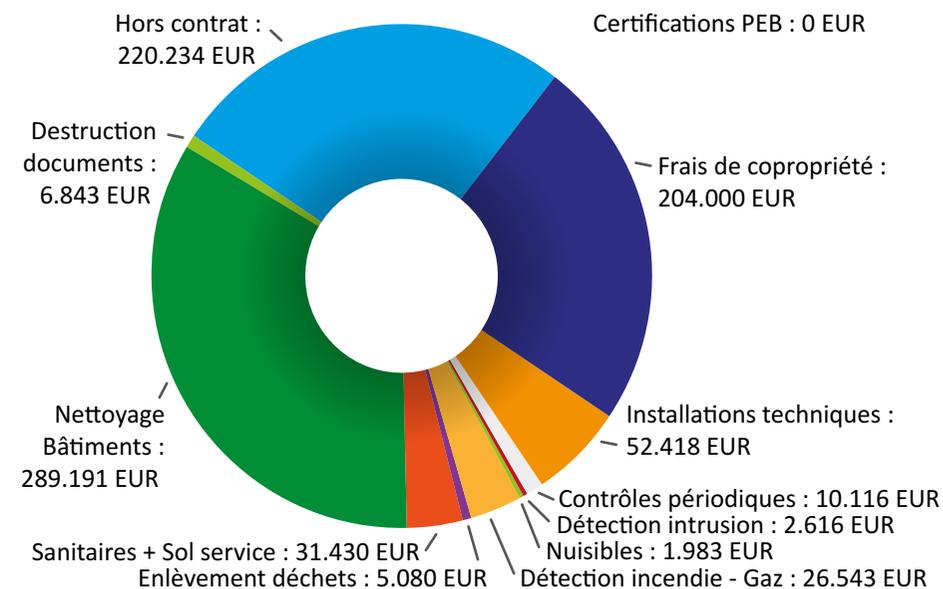
### Budget du secteur Maintenance des bâtiments administratifs et assimilés

Crédit décret : - engagement : 3.803.000 EUR  
 - ordonnancement : 1.829.000 EUR.

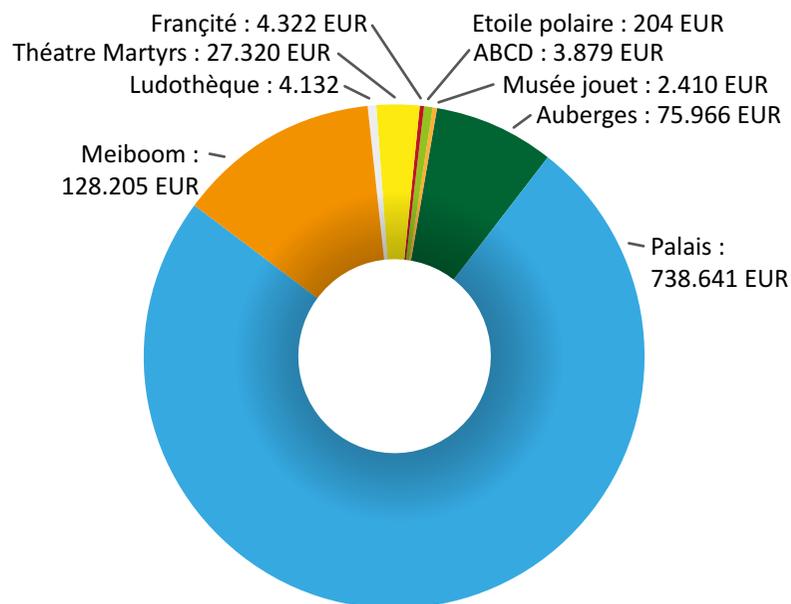
Crédit décret : Auberges de jeunesse : 58.000 EUR

Crédit règlement : 184.000 EUR

#### Répartition des dépenses par poste



## Principales dépenses par bâtiment



## COCOF - bonnes pratiques environnementales

Le secteur Maintenance participe quotidiennement au respect des bonnes pratiques environnementales et durables. Il s'agit essentiellement de :

- inciter les agents aux bonnes pratiques environnementales ;
- vérifier l'utilisation de produits écologiques avec labels certifiés pour le nettoyage ;
- vérifier la bonne pratique de tri des déchets (papiers/verres/tout venant/déchets résiduels organiques (poubelles oranges)) ;
- remplacer les systèmes d'éclairage - détecteurs de présence ;
- rappeler l'existence des coins de recyclage des batteries et piles usagées ainsi que les consommables des photocopieurs et imprimantes ;
- insérer des critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés (ex : remplacer des blocs de secours par des éclairages LED) ;
- vérifier les systèmes de mise en veille sur les photocopieurs et les distributeurs de boissons chaudes, gestion des températures ambiantes...

## SECTEUR GESTION DU PATRIMOINE

Les missions du secteur Patrimoine concernent les travaux des nouvelles constructions et des rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la Commission communautaire française (COCOF).

Il s'agit essentiellement des bâtiments occupés par les écoles et l'administration, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

Ce secteur est chargé de maintenir le parc immobilier de la COCOF dans un bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services comprenant entre autres la réalisation d'avant-projets, l'introduction de permis d'urbanisme et d'environnement, l'élaboration de cahiers spéciaux de charges, l'analyse des offres et bien entendu le suivi des chantiers.

**Culture** : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité (MDLF), ABCD, Musée du Jouet.

**Bâtiments administratifs** : Palais et Meiboom.

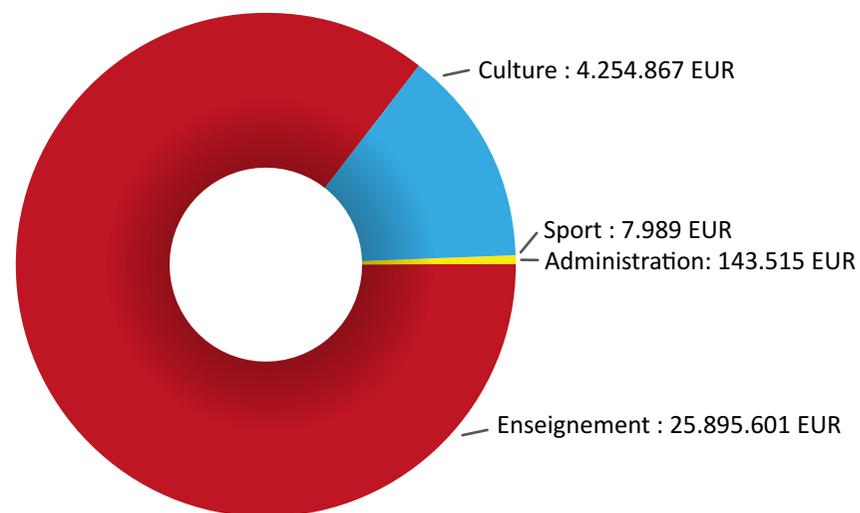
**Tourisme** : Les auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe.

**Sport** : Centre sportif de la Woluwe.

**Enseignement** : Campus du CERIA, institut Redouté-Peiffer, institut Charles Gheude, institut Alexandre Herlin, internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

## Budget du secteur Patrimoine

Engagements réalisés par Centre financier (CF).



## Réalisations et faits marquants 2023

**Culture :** Théâtre des Martyrs : travaux de rénovation et de réaménagement du Théâtre.

**Centre sportif de la Woluwe :** isolation de la toiture.

**Bâtiments administratifs :** étude de la maintenance des installations techniques - mise en peinture de locaux - entretien et dépannage des installations de chaud et froid.

**Enseignement :**

- Sur le site du CERIA : suite de la construction de deux nouvelles écoles du secondaire à savoir Jules Verne et Marie Curie, d'un restaurant scolaire et de la rénovation partielle du hall omnisports et équipement des cuisines- aménagement des abords de ces deux nouvelles écoles - au bâtiment 2 - fin des travaux de rénovation de la ventilation de l'UBT (Unité de BioTechnologie) - pose de nouvelles bouches incendie - au bâtiment 3 : travaux de remplacement de la double porte donnant accès côté infirmerie - étude des travaux d'aménagement de divers locaux - au bâtiment 4 - Labiris : fin des travaux de rénovation des laboratoires - au bâtiment 6 : travaux de remplacement d'échangeur de chaleur - étude de l'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage - au bâtiment 8 : étude de la rénovation des chaudières du site - au bâtiment 10 : étude du projet de rénovation énergétique et étude pluridisciplinaire pour la rénovation totale de l'enveloppe du bâtiment abritant l'institut Meurice - demande de permis d'urbanisme pour les jardins du CERIA - au bâtiment 18 - travaux d'adaptation des techniques HVAC (heating, ventilation and air-conditioning (chauffage, ventilation, climatisation)) - Pour le site du CERIA en général : suite de l'étude des travaux de sécurisation du site - suite

de l'étude concernant les travaux d'aménagement des accès aux toitures et protection collective sur les différents sites d'enseignement - étude pour l'implémentation d'un outil de gestion de maintenance et de rénovation des bâtiments de la COCOF - étude du complément d'inventaire des équipements techniques primaires - étude de la maintenance des équipements techniques - entretien, contrôle périodique et dépannage des installations thermiques, de climatisation et de réfrigération des bâtiments de la COCOF - marché à commandes pour travaux de peinture, marché à commandes pour le désamiantage des sites, marché à commandes de missions de coordination sécurité-santé en phases projet et réalisation, étude de mise à jour des plans architecturaux des différents sites - travaux divers de câblage électrique.



Illustrations du chantier en cours concernant la construction des deux écoles du secondaire sur le Campus du CERIA : situation des constructions des deux bâtiments avec une vue prise au sol.

- au Complexe sportif d'Anderlecht : remplacement d'une rampe au rez-de-chaussée - remplacement d'un élévateur PMR extérieur sur le perron - analyse et nettoyage d'une section d'égout - pose de faux-plafond - sécurisation du local Chlore - étude de la stabilité du bâtiment ;

- à l'institut Redouté-Peiffer : contrôle du climat, système d'ombrage et adaptation du réseau d'arrosage des serres du site - étude de la stabilité de la salle de gymnastique - sur le site du Bon Air : remplacement de la toiture des serres - fourniture et pose d'un garde-corps à la chaufferie du Hangar 2 ;
- à l'institut Alexandre Herlin : travaux de migration de la centrale incendie - travaux de remplacement des stores extérieurs de la salle de gymnastique - travaux de pose et de raccordement de tuyauterie incendie - pour l'Etoile Polaire - fourniture et pose d'une nouvelle gouttière ainsi que des réparations diverses à la suite d'infiltration d'eau en toiture - travaux de construction de l'extension ;
- à l'institut Charles Gheude : travaux de raccordement électricité - travaux de remplacement de la cabine haute tension ;
- à l'Internat Karreveld : travaux de remplacement de la centrale incendie - remplacement de l'éclairage.

## Perspectives 2024

- Fin des travaux de construction de 2 nouvelles écoles du secondaire à savoir Jules Verne et Marie Curie, d'un restaurant scolaire et de la rénovation partielle du hall omnisports - aménagement des abords de ces 2 nouvelles écoles.
- Début de construction de l'extension de l'institut Alexandre Herlin.

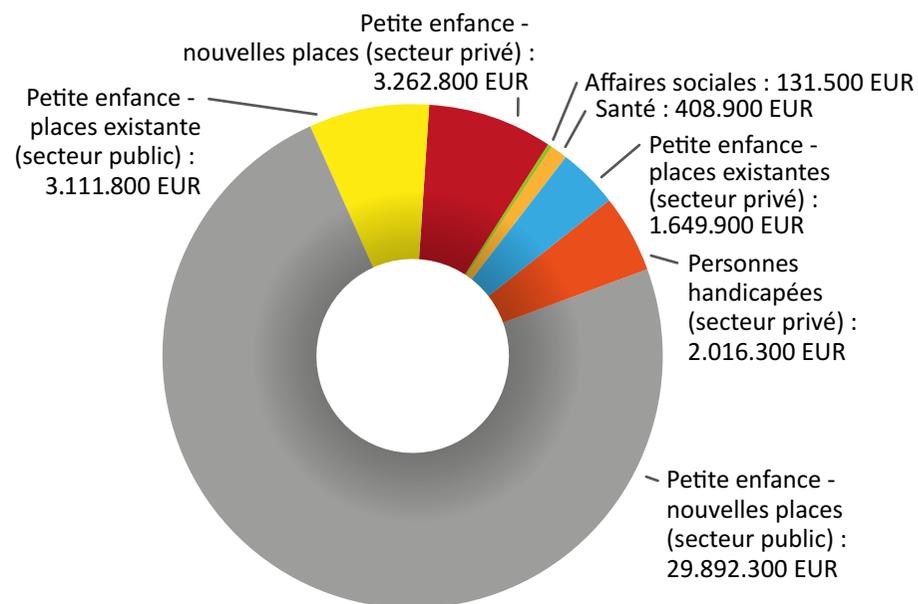
## SECTEUR INFRASTRUCTURES

Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveau bâtiment, ainsi que l'achat d'équipement et de premier ameublement.

Les importants moyens budgétaires mobilisés depuis 2013 pour ouvrir des nouvelles places des crèches à Bruxelles ont permis l'ouverture sur cette période de 1.638 nouvelles places.

### Budget du secteur Infrastructures

Engagements réalisés par Centre financier (CF)



---

## Réalisations et faits marquants 2023

---

### Plan Cigogne +5200

#### **C.F. 31.001.28.03.6321 - Infrastructures subventionnées - Petite enfance - Nouvelles places (secteur public)**

#### **C.F. 31.001.35.03.5112 - Infrastructures subventionnées - Petite enfance - Nouvelles places (secteur privé)**

Au cours de la présente législature, le « Plan Cigogne + 5200 » a été lancé et vise à créer et subventionner plus de 2.100 places en crèche en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).

A la suite du lancement de cet appel à projets, 25.857.300 EUR de subsides Infrastructures pour 664 nouvelles places à Bruxelles ont été octroyés par le Collège de la COCOF.

Le Plan Cigogne a été le point d'attention du secteur Infrastructures vu les montants octroyés.

#### **C.F. 31.001.35.04.5112 - Infrastructures subventionnées pour personnes handicapées**

ASBL HAMA

Achat d'un bâtiment à Anderlecht en vue d'y emménager les 2 centres d'hébergement pour personnes handicapées : HAMA I de 21 places et HAMA II de 20 places.

#### **C.F. 31.001.35.05.5112 - Infrastructures subventionnées en santé**

ASBL Maison médicale (MM) de l'Enseignement  
Achat de nouveaux locaux à 1000 Bruxelles en vue d'y emménager les activités de la MM. Les travaux ayant commencé, l'ASBL espère s'y installer à la fin du printemps 2024.

---

## Perspectives 2024

---

Les crédits d'engagement à l'initial 2024 pour les infrastructures subventionnées s'élèvent à un total de 14.794.000 EUR, ce qui est moins élevé qu'en 2023. Cela s'explique par d'importants crédits votés en 2023 pour faire face à l'appel à projets commun ONE - COCOF « Plan cigogne +5200 », dont l'aboutissement devrait être l'ouverture de nombreuses places en crèches francophones dans les différentes communes bruxelloises pour les années à venir.

La COCOF continue néanmoins à investir à un rythme soutenu dans les infrastructures subventionnées relevant de ses compétences.



# SERVICE ACHATS

Le service Achats se compose de deux pôles : d'un côté la cellule Marchés publics et de l'autre, la cellule Economat.

## Réalisations et faits marquants 2023

L'année 2023 a été l'occasion de poursuivre plusieurs chantiers conséquents entamés en 2022 au sein du service Achats et plus spécifiquement de la cellule **Marchés publics**.

Les procédures définies par le consultant DESIGN ENJEU ont été amendées afin de répondre aux défis du service Achats. Cette modification a permis d'avoir une plus grande fluidité en ce qui concerne le fonctionnement du service. De plus, ce dernier est une référence pour les services demandeurs qui n'hésitent pas à s'y adresser lorsqu'ils sont face à des questions concernant les marchés publics. Ce dernier point permet de développer un « réflexe marché public » au sein de notre administration.

Le gros travail de mutualisation des marchés se poursuit et la mise en ordre des anciens contrats se prolonge également.

L'application Achat ALFRESCO (workflow de rédaction et de validation des documents de marchés publics ainsi qu'un cadastre de tous les marchés publics passés au sein de la COCOF ) a subi plusieurs écueils au cours de cette année. Une étude a été initiée afin de voir quelle direction donner à cette application IT au sein du service Achats et plus largement de l'équiper d'une application de gestion des marchés publics dans son ensemble.

La mise en place de la nouvelle version SAP s'est poursuivie en 2023 et un module « bon de commande » en lien direct avec la partie « Finances » a été testé. Ceci dans l'optique d'une digitalisation des services toujours plus importante.

Conjointement à l'équipement IT du service Achats, les formations marchés publics ont également pris une place importante. Ce qui a permis d'asseoir la compétence des agents du service Achats, notamment dans les sujets suivants : les clauses sociales des marchés publics, les accords-cadres, les modifications de marché, la régularité des prix ou encore les amendes et pénalités.

A ce titre, et à côté de marchés publics de faible montant, plusieurs gros marchés ont été finalisés comme celui concernant les transports scolaires, l'adhésion à certaines centrales d'achat, le nettoyage, l'équipement de la nouvelle école Jules Verne / Marie Curie sur le campus du CERIA, les fournitures de bureau et de papier, etc. Au total, des marchés publics de fournitures et services pour plus de 4.900.000 EUR HTVA ont été attribués.

D'autres marchés conséquents ont été initiés tels que les vêtements de travail, le nettoyage, les transports scolaires et la certification PEB des bâtiments et se poursuivront en 2024.

L'objectif principal est de respecter la législation sur les marchés publics et de mutualiser les achats en vue d'une meilleure gestion des deniers publics. Dans ce cadre, les agents du service se forment continuellement à la législation et aux pratiques des marchés publics. Un point d'attention est porté sur la durabilité des marchés publics

en collaboration avec l'Institut bruxellois pour la gestion de l'Environnement (IBGE).

De son côté, la cellule **Économat** assure les frais de fonctionnement incompressibles tels que la téléphonie, le gaz et l'électricité, les taxes diverses, les frais postaux, les assurances, les frais d'avocats, le leasing des photocopieurs, l'IT, les appareils distributeurs de café, le catering et le matériel d'économat. Elle s'occupe également du paiement des loyers des immeubles sis rue de la Poste, rue de la Croix et place des Martyrs avec lesquels une convention a été établie.

L'Économat est passé sur la plateforme régionale SAP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Actuellement, l'Économat est toujours le seul à rédiger des bons de commande électroniques via ce système. Toutefois, il devrait s'étendre au reste de l'administration dans un futur proche.

En collaboration avec la cellule Contrôle interne, l'Économat et l'Enseignement travaillent sur les flux de validation des bons de commande afin d'être autonome dans la gestion de ces derniers.

Le système GLPI mis en place en avril 2023 a permis de traiter 250 tickets et ainsi satisfaire un nombre équivalent de demandes émanant des agents de l'administration.

---

## Perspectives 2024

---

Au cours de l'année 2024, le service Achats poursuivra le développement des supports IT du service avec comme objectif une plus grande fluidité des processus, une réponse aux obligations légales de publicité, ainsi qu'une centralisation des informations concernant tous les marchés publics du service Achats.

Un planning sera constitué sur 2 ans après une analyse fouillée des plus gros postes de dépenses en collaboration avec le service Finances. Ceci afin d'allouer les ressources du service Achats sur les postes qui mobilisent le plus gros du budget de la COCOF.

Une attention particulière sera portée au réseautage afin de tisser des liens avec d'autres administrations lors de colloques et conférences, de mutualiser l'expérience autour des marchés publics et de créer des synergies.

Enfin, l'effort concernant la mutualisation des marchés publics entre les différents sites de la COCOF se poursuivra inlassablement. Il s'agit d'un immense défi chronophage mais indispensable au respect des lois sur les marchés publics, ainsi que de la bonne gestion des deniers publics.

# CELLULE TRANSITION

Les différents axes d'action de la cellule Transition ont vu se poursuivre les activités entreprises et surtout en émerger de nouvelles.

Brièvement, épinglons l'obtention d'une première étoile du Label Entreprise Eco-Dynamique pour le site du Meiboom, la mobilisation technique assez générale pour avancer vers les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de notre administration, l'arrivée d'une nouvelle flotte de vélos de service, la mise en place d'une politique globale de réduction et de tri des déchets ou encore l'amélioration du dispositif pédagogique des jardins du CERIA.

La transition se doit d'être concrète ! A l'occasion de la désormais traditionnelle « Semaine Transition », les projets du quatrième appel « Associations en Transition », initiative de la Ministre-Présidente coordonnée par la cellule Transition, ont été mis en évidence. Une trentaine de personnes ont pu constater sur le terrain, à travers tout Bruxelles, l'effervescence associative en matière de transition sociale et environnementale. Une autre journée chez Nos Pilifs aura aussi permis à une trentaine de collaborateurs d'appréhender les différents aspects de cette ferme urbaine soutenue de longue date par la Commission communautaire française (COCOF) et surtout de participer concrètement aux activités quotidiennes.

## Energie

---

Le programme d'action d'amélioration de la performance énergétique du Plan local d'action de gestion de l'énergie (PLAGE) a été proposé début 2023 aux différentes instances. Une importante campagne de sensibilisation de l'ensemble des directions et des services techniques

a permis de mobiliser les équipes pour atteindre les objectifs de réduction qui avoisinent tout de même les 15%.

La mise en œuvre des actions planifiées est en cours. Sur le site Palais, la régulation des chaudières et de la climatisation des locaux abritant les serveurs informatiques a été revue, l'entretien des châssis a été entamé et l'optimisation de l'éclairage est en train d'être réalisé. La rénovation de la régulation des sites d'enseignement tels que les instituts Redouté-Peiffer, Charles Gheude et Alexandre Herlin est actuellement mise en œuvre. Une visite du Centre Technique Horticole de Gembloux a été organisée afin d'échanger sur les bonnes pratiques et trouver des solutions de réduction de consommation applicables aux serres de l'institut Redouté-Peiffer. La comptabilité énergétique des sites de la COCOF est en bonne voie d'amélioration après plusieurs visites sur place, ainsi que la récente adhésion à la plateforme régionale de comptabilité NRClick SCAN. L'avenir de la chaufferie principale du CERIA est en réflexion, avec les ingénieurs du service Patrimoine, les experts du programme RenoClick et leur bureau d'études.

## Mobilité

---

Outre les actions traditionnelles visant la valorisation de la mobilité douce (balades, ateliers participatifs de réparation, accompagnement individuel), la flotte de vélos de service a été remplacée par des vélos à assistance électrique de haute qualité super équipés et des emplacements vélos sécurisés ont été inaugurés au CERIA.

L'électrification du parc de véhicule progresse avec l'arrivée des premiers véhicules prévue en 2024.

Le projet de transport scolaire en transports en commun vers certaines écoles traditionnellement desservies par les bus de la COCOF suit son cours avec succès. Il s'étend désormais à plusieurs écoles.

### **Label Entreprise Eco-Dynamique**

---

Le site du Meiboom 14 a obtenu sa première étoile.

Et déjà le projet d'une deuxième étoile pour le site Palais est mis sur le métier : lancement cette année pour une obtention prévue début 2025.

### **Espaces verts**

---

Les jardins pédagogiques du CERIA sont en vitesse de croisière. Les activités avec nos partenaires se poursuivent (écoles la COCOF et la HELdB) : découverte du potager, animation nature, ruches...

Les légumes produits sont régulièrement cueillis par les élèves. L'essentiel de la production est envoyée aux sections hôtelières dans le cadre des « menus potager ».

Du côté des aménagements, un nouveau système d'irrigation a été mis en place. Il sera automatisé dans le courant 2024.

Un important projet pour 2024 a vu le jour : afin de pouvoir concentrer nos efforts sur les aspects pédagogiques, un partenariat avec une ASBL sera entamé en vue de mettre en culture les espaces maraîchers.

### **Bilan et perspectives**

---

La transversalité des actions Transition constitue à la fois un frein et un atout. Malgré les messages incessants concernant entre autres les changements climatiques ou la perte de la biodiversité, force est de constater que l'implémentation concrète d'actions au quotidien est loin d'être une sinécure. L'information, la sensibilisation, la formation sont des étapes indispensables pour une mobilisation globale. Les réalisations techniques et concrètes, souvent lentes à obtenir, se doivent d'être valorisées.

La sensibilisation des élèves via les jardins pédagogiques du CERIA constitue une forme d'intervention sur le long terme !

# CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

## SITE CENTRAL

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

### Administration

[contact@spfb.brussels](mailto:contact@spfb.brussels) - 02/800.80.00

### Service social

[servicesocial@spfb.brussels](mailto:servicesocial@spfb.brussels) - 02/800.81.66

## SITE MEIBOOM

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles

### SIPP

[sipp@spfb.brussels](mailto:sipp@spfb.brussels) - 02/800.86.42

### CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique)

02/800.86.90

### PMS 1, PMS 2, PMS 3, PMS 4, PMS 5

02/800.86.00

### PSE

02/800.86.27

### Institut Jean-Pierre Lallemand

Rue du Meiboom, 16 - 1000 Bruxelles

[sec.lallemand@spfb.edu.brussels](mailto:sec.lallemand@spfb.edu.brussels) - 02/513.60.93

## SITE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

### Institut Émile Gryzon

[sec.gryzon@spfb.edu.brussels](mailto:sec.gryzon@spfb.edu.brussels) - 02/526.74.00

### Institut Roger Lambion

[sec.lambion@spfb.edu.brussels](mailto:sec.lambion@spfb.edu.brussels) - 02/526.74.10

### Institut Roger Guilbert

[sec.guilbert@spfb.edu.brussels](mailto:sec.guilbert@spfb.edu.brussels) - 02/526.75.40

---

### École supérieure des Arts du Cirque (ESAC)

[sec.esac@spfb.edu.brussels](mailto:sec.esac@spfb.edu.brussels) - 02/526.79.00

---

### HELDB - Haute École Lucia De Brouckère

[secretariat.helddb@cnldb.be](mailto:secretariat.helddb@cnldb.be) - 02/526.79.00

---

### CETA (Centre de Technologies avancées) - Bâtiment 10

[ajonas@spfb.edu.brussels](mailto:ajonas@spfb.edu.brussels) - 02/526.74.64

---

### LABIRIS - Service de Recherche

[acounson@spfb.brussels](mailto:acounson@spfb.brussels) - 02/526.72.92

---

### Auditorium Jacques Brel

02/526.70.32 - Sur le Campus du CERIA

---

### Bibliothèque

02/526.70.90 - Sur le Campus du CERIA

---

### Complexe sportif du CERIA (Piscine et Hall Omnisport)

Rue des Grives, 51 - 1070 Bruxelles  
02/523.11.65

---

### Service de Prêt de Matériel audiovisuel

Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles  
[infospma@ccf.brussels](mailto:infospma@ccf.brussels) - 02/242.61.22

---

## AUTRES SITES

---

### Internat Autonome CERIA

Avenue J. de la Hoese, 80 - 1080 Bruxelles  
[sec.internat@spfb.edu.brussels](mailto:sec.internat@spfb.edu.brussels) - 02/412.58.02

---

### Institut Redouté-Peiffer

Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles  
[sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels](mailto:sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels) - 02/526.75.00

---

### Institut Alexandre Herlin

Rue de Dilbeek, 1 - 1082 Berchem-Ste-Agathe  
[sec.herlin@spfb.edu.brussels](mailto:sec.herlin@spfb.edu.brussels) - 02/465.59.60

---

### Institut Charles Gheude

Rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles  
[sec.gheude@spfb.edu.brussels](mailto:sec.gheude@spfb.edu.brussels) - 02/512.41.94

---

### Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)

Rue de la Croix, 40 - 1050 Bruxelles  
[secretariat@ispb-bruxelles.org](mailto:secretariat@ispb-bruxelles.org) - 02/644.57.47

---

### CEFA du CERIA

Rue de Stalle, 292B - 1180 Bruxelles - 02/800.82.06

---

### Maison de l'Autisme de Bruxelles

[maisondelautisme@spfb.brussels](mailto:maisondelautisme@spfb.brussels)

---

# ABREVIATIONS / GLOSSAIRE

## A

AAPE : Action d'amélioration de la performance énergétique  
AB : Allocation de base  
ABBET : Association bruxelloise pour le Bien-être au travail  
ACCF : Assemblée de la Commission communautaire française  
ACS : Agent contractuel subventionné  
Actiris : Organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale  
AEF-Europe : Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en charge de la partie éducation et formation du programme Erasmus+  
AFSCA : Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire  
AICS : Auteurs d'infractions à caractère sexuel  
ALC : Annoncer la Couleur  
Alfresco : Système de gestion de contenu Software  
AMOK : Mot utilisé pour décrire un comportement meurtrier sans discernement  
ANM : Accord non marchand  
ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur  
ARFB : Association royale des Anciens étudiants de l'institut des Industries de fermentation de Bruxelles  
ASEB : Association pour la solidarité étudiante en Belgique  
ATL : Accueil Temps Libre  
AVIQ : Agence wallonne pour une vie de qualité

## B

BAPA : Bureau d'accueil pour primo-arrivants  
BAFF : Brussels Art Film Festival  
BET : Bien-être au travail  
BF : Bruxelles Formation  
BIFFF : Brussels International Film Fantastic and Fantaisy  
Bon : Bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique  
BPTU : Bénéficiaire de la protection temporaire Ukrainiens  
BRIFF : Brussels International Film Festival

## C

CA : Conseil d'administration  
CAB : Centre d'Appui bruxellois  
CADEQ : Cellule accompagnement de la démarche qualitative  
CAJ : Centre d'activités de jour  
CAP : Certificat d'aptitudes pédagogiques  
CAP : Contrat d'adaptation professionnelle  
CAPAES : Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur  
CASG : Centre d'action sociale globale  
CBAI : Centre bruxellois d'action interculturelle  
CBDP : Centre bruxellois de documentation pédagogique  
CCB-BET : Comités de Concertation de Base - Bien-être au travail  
CCP : Certificat de compétence professionnelle  
CCPH : Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif francophone bruxellois de la Santé et de l'Aide aux personnes  
CCS : Conseiller-chef de service  
CE : Crédit d'engagement

CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance  
CERIA : Centre d'enseignement de recherches des industries  
alimentaires et chimiques  
CESS : Certificat d'Enseignement secondaire supérieur  
CF : Centre financier  
CF : Communauté française  
CFAF : Centre de formation d'aides familiaux  
CFC : Cadre francophone des certifications  
CGPD : Cellule Générale Politique Drogues  
CH : Centre d'hébergement  
CHA : Centre d'hébergement pour adultes  
ChaEF : Chambre de l'Enseignement et de la Formation  
CHE : Centre d'hébergement pour enfants  
CIEP : Centre d'information et d'éducation permanente  
CIM : Conférence interministérielle  
CIPROC : Centre d'impulsion socio-professionnel et culturel  
CIRB : Centre d'informatique de la Région bruxelloise  
CJ : Centre de jour  
CJA : Centre de jour pour adultes  
CJE : Centre de jour pour enfants  
CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés  
CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés  
CL : Crédit de liquidation  
CMB : Comité de Monitoring Budgétaire  
CMP : Commission mixte permanente  
CNS : Comité National de Sécurité  
COCOBA : Comité de concertation de base  
COCOF : Commission communautaire française  
COCOM : Commission communautaire commune  
CoCoMisation : Transfert de compétences/domaine d'action de la  
COCOF à la COCOM  
COHEZIO : Service Externe de prévention et de protection au travail  
COMSMEA : Comité de Santé mentale pour enfants et adolescents

COOVI : Pendant flamand de CERIA  
COPROFOR : Commission de profil de formation  
CPAS : Centre public d'action sociale  
CPF : Centre de planning familial  
CPMS : Centre psycho-médico-social  
CPVCF : Centre pour la prévention des violences conjugales et familiales  
CRACS : Centre régional d'appui à la cohésion sociale  
CRÉDAF : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation  
et l'apprentissage du français pour adultes  
CREDASC : Centre régional pour le développement de  
l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté  
Créham : Création et handicap mental  
CRIEF : Cellule Relations internationales Enseignement et Formation  
professionnelle  
CRR : Comité de réseau régional  
CVDC : Centre de validation des compétences

## D

DA : Direction d'administration  
DAEFP : Direction d'administration de l'Enseignement et de la  
Formation professionnelle  
DAPH : Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées,  
également dénommée Service PHARE  
DARH : Direction d'administration des Ressources humaines  
DASPA : Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants  
DEQ : Démarche d'évaluation qualitative  
DEP : Descente d'eau pluviale  
DGDE : Direction générale aux droits de l'enfant  
DIMONA : Déclaration immédiate/Onmiddellijke aangifte est un  
message électronique par lequel l'employeur communique  
toute entrée et sortie de service d'un travailleur à l'ONSS

DmfA : Déclaration multifonctionnelle / multifunctionele Aangifte.  
Remplace la déclaration ONSS trimestrielle depuis le premier trimestre 2023

DOA : Degré d'observation autonome

## E

ECM : Éducation à la citoyenneté mondiale

ÉJV : École Jules Verne

EPI : Équipier de première Intervention

ESAC : École supérieure des arts du cirque

ETA : Entreprise de travail adapté

ETP : Équivalent temps plein

EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

## F

FEBRAP : Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté

FIPI : Fonds d'impulsion à la politique des immigrés

FLE : Français Langue étrangère

FPIE : Formation professionnelle individuelle en Entreprise

FSE : Fonds social européen

FW-B : Fédération Wallonie-Bruxelles

## G

GFB : Gouvernement francophone bruxellois

GHs : Glycosides hydrolases

GT : Groupe de travail

GT/IKW : Groupe de travail inter-cabinets «Task force on Mental Health care»

GLPI : Application WEB donnant la possibilité de visualiser et gérer le système d'information de manière complète

GMAO : Gestion de maintenance assistée par ordinateur

## H

HÉLdB : Haute École Lucia de Brouckère

HVAC : Heating, ventilation and air-conditioning

## I

IBGE : Institut bruxellois pour la gestion de l'Environnement

IBSA : Institut bruxellois de statistique et d'analyse

IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

IFAPME : Institut de formation en alternance pour les PME

IF-IC : Instituut voor Functieclassificatie - Institut de classification de fonction

IFIC : Nom de la méthode de classification de fonctions développée par l'asbl du même nom IF-IC créée en 2002 par les partenaires sociaux du secteur de la santé CP 330

IHP : Initiative d'habitation protégée

INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité

Iriscare : Organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire bruxellois ou Administration bruxelloise pour la Santé, l'Aide aux personnes, l'Aide familiale et les Allocations familiales

IRP : Institut Redouté-Peiffer

ISELP : Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique

ISP : Insertion socio-professionnelle

ISPB : Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale

IST : Infection sexuellement transmissible

## K

KPI : Key Performance Indicateur (Indicateurs clés de performance)

## L

LBSM : Ligue bruxelloise pour la santé mentale

LCA : Logement collectif adapté

LEED : Label Entreprise Éco-Dynamique

## M

MA : Maison d'accueil

MCFC : Maison de la Commission française de la Culture

MDLF : Maison de la Francité

Mind mapping : technique de visualisation et d'organisation des idées et informations sous forme de schéma appelé mind map ou carte mentale

MIOF : Motif impérieux d'ordre familial

MM : Maison médicale

## N

NM : Non marchand

## O

OAB : Organisme assureur bruxellois

OIP : Organisme d'intérêt public

OISP : Organisme d'insertion socio-professionnelle

OITS : Organisation internationale du tourisme social

OMS : Organisation mondiale de la Santé

ONE : Office de la naissance et de l'enfance

## P

PACT : Service de participation par des activités collectives

PECA : Parcours dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence destiné à chaque élève, depuis son entrée en maternelle jusqu'à la fin du secondaire, diversifié, complémentaire, progressif et reposant sur un cours d'Education culturelle et artistique

PFA : Prime de fin d'année

PFB : Parlement francophone bruxellois, officiellement Assemblée de la Commission communautaire française

PFE : Pôle Formation Emploi

PH-AH : Personnes handicapées - Accueil et hébergement

PH-AI : Personnes handicapées - Aide à l'intégration

PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherchée, officiellement : DAPH

PIPSa : Pédagogie interactive en Promotion de la Santé

PLAGE : Plan local d'action pour la gestion énergétique

PME : Petite et moyenne entreprise

PMR : Personne à mobilité réduite

PO : Pouvoir organisateur

PPL : Psychologue de 1ère ligne

PPS : Plan de Promotion de la Santé

PROM : Fonction de promotion et de sélection

PS 2.0 : Plan stratégique 2021-2024

PSE : Promotion de la Santé à l'École

PSI : Plan social santé intégré

PVIF : Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes

## R

RAF : Reconnaissance des acquis de formation

RAT : Réseau d'Aide aux Toxicomanes

RB-C : Région de Bruxelles-Capitale

R&D : Recherche et développement

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RH : Ressources humaines

RISICOF : Réseau interne de communicants externes de la COCOF

RW : Région wallonne

## S

SA : Service d'accompagnement

SACIPS : Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes

SAD : Service d'aide à domicile

SAES : Service d'appui aux établissements scolaires

SAF : Service d'accueil familial  
SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle  
SAH : Service d'accueil et d'hébergement  
SAI : Service d'aides à l'Intégration  
SAP : System, Anwendungen und Produkte in der Datenverarbeitung.  
Il s'agit du logiciel de gestion de la COCOF. Il est qualifié de progiciel, car il peut englober de multiples aspects de la gestion d'entreprise (comptabilité, budget, achat, RH...)  
SAPC : Service Administration du personnel et des carrières  
SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle  
SAT : Service actif en toxicomanie  
SCAAT : Service conseils en aménagements et aides techniques  
SCI : Service Contrôle interne  
SEAI : Service Emploi et Aide à l'Intégration  
SEPP : Service Externe de Prévention et de Protection au travail (Cohezio)  
SFMQ : Service francophone des métiers et des qualifications  
SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes  
SGES : Service de la gestion et de l'entretien des sites  
SIID : Service Initiatives, Information et Documentation  
SIPP : Service Interne de Prévention et de Protection au travail  
SIRH : Système intégré de gestion des ressources humaines  
SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie  
SLI : Service de loisirs inclusifs  
SM : Santé mentale  
SMR : Société mutuelle régionale  
SPFF : Service public fédéral des Finances  
SPI : Service Prestations Individuelles  
SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments et Achats  
SPOC : Single point of contact (point de contact)  
SRH : Service Ressources humaines  
SSM : Service de Santé mentale

## T

TFE : Travail de fin d'études  
TMS : Transport médico-sanitaire  
TQ : Technique de qualification

## U

UAA : Unité d'acquis d'apprentissage  
UBT : Unité de BioTechnologie  
ULB : Université Libre de Bruxelles  
ULiège : Université de Liège  
UNIA : Centre interfédéral pour l'égalité des chances  
URE : Utilisation rationnelle de l'énergie

## V

VDC : Validation des Compétences  
VG : Vlaamse Gemeenschap (Communauté flamande)  
VIVALIS : Administration bilingue de référence dans les secteurs de la Santé et de l'Aide aux personnes en Région bruxelloise

## W

WSB : WorldSkills Belgium

# RÉALISATION DE L'OUVRAGE

« Le rapport d'activités 2023 de la Commission communautaire française : Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois » est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les agents des services du Collège de la Commission communautaire française. Chaque auteur est responsable du contenu de son texte.

## **Personnes-relais (transmission des textes) par DA :**

André Counson (DA Enseignement), Hélène Feller (DA Budget), Matthieu Lheté (DAPH), Aline David (Secrétariat général), Ann Pichot (DA Culture), Emilie Rousseau (DA Social/Santé), Stefania Torino (DA Budget) et Aurore Van De Winkel (DG).

**Comité d'accompagnement :** Pascale Pensis et Juan Emilio Martinez (Accessibilité)

**Coordination et relecture :** Marlène Christoyannis

**Photographie :** Adobe Stock

**Mise en page et graphisme :** [www.tango-grafix.be](http://www.tango-grafix.be)

**Éditeur responsable :** Bernadette Lambrechts, Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.

# ANNEXE

## Administratrice générale

- Service du Secrétariat général
- Service de l'Inspection
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (S.I.P.P.T.)
- Service Juridique
- Service du Contrôle interne
- Direction d'administration des Ressources humaines
  - Cellule du développement des compétences professionnelles
  - Cellule de gestion documentaire et informatique
  - Service de l'Administration du personnel et des carrières
  - Service des Ressources humaines
- Direction d'administration des Affaires budgétaires et patrimoniales
  - Service budget, comptabilité et trésorerie
  - Service Patrimoine, infrastructures et gestion des bâtiments
  - Service des achats
- Direction d'administration des Affaires culturelles et du Sport
  - Service des Affaires culturelles générales
  - Service des politiques socioculturelles, de la jeunesse et du sport
- Direction d'administration de l'Aide aux personnes handicapées
  - Cellule prospective
  - Cellule grande dépendance
  - Cellule comptabilité
  - Etoile polaire
  - Service des Prestations individuelles
  - Service de l'Emploi et des Aides à l'intégration
  - Service de l'Accueil et de l'Hébergement
  - Service initiatives, information et documentation

- Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle
  - Cellule stratégique
  - Service de l'Enseignement
  - Service d'appui aux établissements scolaires
  - Service de recherches (LABIRIS)
  - Service de la Formation professionnelle
  - Service du Transport scolaire
  - Service de gestion et d'entretien des sites
- Direction d'administration des Affaires sociales et de la Santé
  - Service de la Santé
  - Service des Affaires sociales
  - Service de la Cohésion sociale

Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018



**Commission communautaire française**  
Rue des Palais, 42  
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00  
Fax : +32 2 800 80 01

[www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels)

